



CONTRAT REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE « AUVERGNE + »

3^{ème} GENERATION

Entre le **Conseil régional d'Auvergne**, représenté par son Président, Monsieur René SOUCHON,

le **Syndicat mixte du Pays du Velay**, représentée par son Président, Monsieur Michel JOUBERT,

la **Communauté de communes du Pays de Cayres Pradelles**, membre du Pays du Velay, représentée par son Président, Monsieur Paul BRAUD,

la **Communauté de communes du Pays de Craponne**, membre du Pays du Velay, représentée par son Président, Monsieur Laurent MIRMAND,

la **Communauté de communes de l'Emblavez**, membre du Pays du Velay, représentée par son Président, Monsieur Jean Benoît GIRODET,

la **Communauté de communes du Meygal**, membre du Pays du Velay, représentée par son Président, Monsieur Raymond ABRIAL,

la **Communauté de communes du Pays du Mézenc et de la Loire Sauvage**, membre du Pays du Velay, représentée par son Président, Monsieur Philippe DELABRE,

la **Communauté de communes des Portes d'Auvergne**, membre du Pays du Velay, représentée par son Président, Monsieur Denis EYMARD,

la **Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay**, membre du Pays du Velay, représentée par son Président, Monsieur Michel JOUBERT,

et le **Président du Conseil de Développement du Pays du Velay**, Monsieur Laurent DUPLOMB.

Vu le projet de Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire de l'Auvergne (SRADDT),

Vu la Charte du Pays du Velay,

Vu le budget régional,

Vu la délibération du Conseil régional d'Auvergne des 22 et 23 septembre 2014 instituant les Contrats « Auvergne + » 3ème Génération,

Vu la décision du Conseil régional d'Auvergne en date du 10 juillet 2015,

Il a été convenu ce qui suit :

Depuis 2005, la Région mène une politique d'aménagement de ses territoires dans l'objectif de les rendre plus attractifs pour accueillir de nouvelles populations, créer de l'activité et de l'emploi.

La politique d'aménagement régionale est déployée sur l'ensemble du territoire sous la forme de contrats passés entre la Région, les Pays/PETR et leurs EPCI. Cette proximité permet de mener une politique différenciée, s'attachant à valoriser les atouts de chaque territoire, quelles que soient leurs caractéristiques. D'une durée de 3 années, ces contrats permettent d'assurer le financement de projets des territoires et l'ingénierie associée.

Après deux générations de contrats, il a été décidé d'engager la mise en place d'une nouvelle génération.

Afin de prendre en considération les évolutions observées de façon générale et celles observées à l'échelle régionale, l'actualisation du SRADDT Auvergne a constitué une phase préalable essentielle à la mise en place des Contrats Auvergne +.

Au terme d'une phase de concertation et de consultation large, le SRADDT actualisé fixe les grandes orientations en matière de développement et d'aménagement du territoire. Il s'appuie sur 4 défis transversaux :

- Attractivité territoriale
- Transition numérique
- Transition écologique et énergétique
- Gouvernance renouvelée.

Ces 4 défis sont donc dorénavant des pré-requis partagés entre la Région et les territoires dans l'élaboration de leurs projets respectifs.

En conséquence, la nouvelle génération des Contrats Auvergne + qui reprend des éléments des générations précédentes, s'appuie sur des nouvelles conditionnalités issues de défis transversaux du SRADDT :

- Attractivité
- Transition numérique
- Transition écologique et énergétique

Durée des contrats

Les Contrats, d'une durée de 3 ans, sont signés par les Présidents du Conseil régional d'Auvergne, des Pays/PETR, des Conseils de développement et des EPCI. Ils sont valables pour trois ans à compter de la date du vote de l'Assemblée régionale, soit à partir du 10 juillet 2015 et ce jusqu'au 9 juillet 2018.

Composition d'un Contrat

Volontairement intégrateurs, les Contrats reflètent les modalités de développement d'un territoire, tant dans ses dimensions aménagement que développement. Chaque contrat comporte les éléments suivants :

- Une stratégie locale de développement
 - o Réalisée à l'échelle des Pays/PETR sur la base de bilans et de données et analyses statistiques, ces stratégies mettent en exergue les spécificités de chaque territoire et les choix fait en matière de développement et d'aménagement.
- Un volet opérationnel

Négocié à l'échelle de chaque territoire, il comprend des opérations portées par le Pays/PETR, les EPCI et parfois par les communes (sous réserve d'une implication financière des EPCI dans les plans de financement des projets). Les projets soumis au Contrat sont analysés au regard des stratégies des territoires. Les projets retenus sont ceux qui illustrent ces stratégies et sont conformes avec les ambitions du SRADDT. Ils s'inscrivent donc à l'intersection des enjeux locaux et des enjeux régionaux.

Les opérations retenues dans le cadre du présent contrat sont indiquées dans le tableau joint dans la partie « volet opérationnel ». **Seul le tableau présenté est contractuel (pour les projets concernés par le SRADDT). Les fiches sont présentées à titre informatif.**

Ce tableau constitue un cadre servant de support aux décisions attributives de subventions prises par le Conseil régional d'Auvergne en Commission

permanente. Les montants de FRADDT sont indiqués à titre informatif. Ils pourront être revus à la lumière d'éléments techniques et/ou financiers nouveaux. En effet, pour chaque projet, il conviendra de s'assurer que les cofinancements européens sont bien mobilisés au maximum, pour les projets pouvant en bénéficier. Des ajustements des montants de FRADDT pourront être réalisés en fonction des fonds européens pouvant être mobilisés. Ces ajustements seront uniquement financiers et ne devront pas induire de changement dans la nature et/ou le contenu des projets. Ces ajustements se feront dans le respect de l'enveloppe mobilisable initiale. Chaque projet devra faire l'objet d'une demande de subvention déposée auprès des services de la Région Auvergne. Il sera instruit selon les modalités prévues dans les différents programmes régionaux et en application du règlement financier et comptable de la collectivité régionale. L'instruction ne pourra débuter que si toutes les pièces nécessaires ont été fournies à la Région, notamment les documents relatifs à l'éco-conditionnalité. L'affectation des subventions interviendra au vu des estimatifs définitifs et des dossiers techniques opérationnels présentés, et sous réserve de la disponibilité des crédits.

Les dossiers doivent être déposés comme suit :

- Pour les projets ne bénéficiant pas de fonds européens
→ Les dossiers¹ sont à adresser à Monsieur le Président du Conseil régional d'Auvergne, pôle Développement solidaire des territoires
- Pour les projets susceptibles de bénéficier de FEDER

¹ Pièces constitutives d'un dossier de demande de subvention :

- Dossier de niveau APD pour les travaux, avec plans et estimatif détaillé par lot, et documents relatifs à l'éco-conditionnalité
- Etude préalable le cas échéant
- Cahier des charges pour étude avec devis,
- Délibération du maître d'ouvrage et délibération de l'EPCI en cas de fonds de concours le cas échéant.

Pour les demandes de versement, les éléments suivants seront nécessaires :

Pour toute première demande, avance ou acompte, il conviendra d'adresser au Conseil régional : le plan de financement définitif signé par le maire ou président ainsi que tous les arrêtés des autres co-financeurs et la photo du panneau de chantier faisant apparaître la participation régionale.

Pour une demande d'avance de 20% : tous les ordres de services avec les montants des marchés ou actes d'engagement.

Pour une demande d'acompte : un état récapitulatif signé du trésorier et toutes les factures au fur et à mesure de l'avancement des travaux (à défaut, les factures peuvent être fournies à la fin de l'opération).

Pour la demande de solde : un état récapitulatif signé du trésorier accompagné de l'ensemble des factures ou mandats de paiement, les PV de réception de travaux, la photo de la plaque pérenne Région apposée au bâtiment, l'étude thermique, la confirmation du label THPE conformément aux règles d'éco-conditionnalités stipulées et signées par le maître d'ouvrage lors du dépôt de dossier d'instruction.

→ Les dossiers sont à adresser à chaque cofinanceur qui adressera un accusé de réception. Dans le cas d'une opération entrant dans le champ concurrentiel, la date de l'accusé de réception du premier cofinanceur est prise en compte pour l'éligibilité des dépenses.

Pour information, les accusés de réception des cofinanceurs seront transmis au dépôt de dossier FEDER. La justification des cofinancements (notifications, conventions, ...) sera transmise au pôle FEDER avant présentation du dossier au Comité de programmation (ou au plus tard dans un délai de 1 mois suivant le Comité de programmation).

▪ **Pour les projets pouvant bénéficier de FEADER au titre d'une des mesures du PDRR**

→ les dossiers complets devront être adressés au service FEADER au sein du Conseil régional d'Auvergne qui assure le rôle de guichet unique. Le service assure la délivrance des accusés de réception et l'envoi des dossiers aux co-financeurs, dont le Conseil régional.

▪ **Pour les projets pouvant bénéficier de FEADER au titre du LEADER**

→ les dossiers complets devront être adressés au GAL concerné qui assure le rôle de guichet unique. Le GAL assure la délivrance des accusés de réception et l'envoi des dossiers aux co-financeurs, dont le Conseil régional.

Le présent Contrat engage uniquement les montants financiers de FRADDT. Les projets susceptibles de bénéficier de lignes sectorielles sont mentionnés à titre informatif. Leur inscription dans le présent contrat ne vaut pas un accord de financement. Ils sont inscrits dans l'objectif de pouvoir apprécier la globalité des actions menées par un territoire. Pour bénéficier des fonds issus des lignes sectorielles, il convient pour les maîtres d'ouvrage d'adresser leurs demandes de subventions au Président du Conseil régional. Il est vivement conseillé aux maîtres d'ouvrage de se rapprocher des services concernés afin de bien saisir les modalités des lignes sectorielles et de pouvoir présenter des projets compatibles avec celles-ci.

- Un volet culturel

Le Conseil régional a adopté à l'unanimité une Stratégie pour la culture et le patrimoine en décembre 2013 pour les années 2014/15/16, affichant ainsi *la culture et le patrimoine comme éléments du développement humain et durable de l'Auvergne*. Une de ses priorités est d'accompagner les Pays/PETR dans leur projet culturel et de développer la présence artistique sur l'ensemble du territoire auvergnat.

Cette entrée territoriale de la politique culturelle, depuis 2007, a ainsi démontré sa pertinence au travers des différents projets qui s’y déroulent et qui s’y expérimentent. C’est grâce au dispositif « Projets culturels de Pays » (ligne sectorielle Culture) et de l’instance de concertation qu’est le Conseil culturel (CCT) de chaque territoire qu’a pu se développer une offre artistique forte et structurée, hétérogène selon les pays et ayant permis l’émergence d’expériences notables en matière de cohésion sociale et d’accessibilité.

Le projet culturel de chaque Pays/PETR, dont une synthèse est présentée ci-après (cf volet culturel), s’est appuyé tout d’abord sur un diagnostic partagé des atouts et faiblesses de la présence culturelle sur chaque territoire, portant à la fois sur les équipements, sur les événements et sur les acteurs culturels.

Chaque projet culturel met en avant les objectifs partagés du territoire et livre les axes stratégiques à mettre en place. Il donne une vision prospective et ambitieuse des enjeux, des besoins du territoire et du projet de développement global des acteurs locaux dans le domaine culturel. Il comporte deux volets :

- un volet opérationnel, formé d’une ou plusieurs actions structurantes à l’échelle du Pays, visant soit à accompagner, soit à permettre l’émergence d’opérations de mutualisation,
- un volet événementiel, composé de manifestations ou festivals, également structurants à l’échelle du Pays, concourant à l’aménagement du territoire et à son maillage.

Les CCT, composés d’élus et d’experts culturels, travaillent tout au long de l’année sur un rythme qui leur est propre, à l’élaboration des priorités de leur territoire et les présentent au Conseil régional lors d’une réunion annuelle qui les valide. Une illustration de l’accompagnement régional est ici présentée pour l’année 2015 sur le volet événementiel pour chaque Pays/PETR, et sur le volet opérationnel lorsque les subventions ont déjà pu être attribuées en Commission permanente avant la contractualisation Auvergne +.

Le lien fort, entretenu par Auvergne +, entre Culture et Territoires se formalise par une aide aux équipements culturels, aujourd’hui seule porte d’entrée régionale aux investissements dans le domaine culturel. On peut constater, au regard du nombre de projets présentés dans ce domaine, la nécessité de poursuivre le maillage de l’Auvergne, notamment en tiers-lieux, médiathèques ou salles de spectacles. Ces équipements ne peuvent être aidés que s’ils répondent à un double objectif : qu’ils s’appuient sur un véritable contenu culturel et qu’ils soient encadrés par un personnel professionnel. Ces projets sont évidemment complémentaires à ceux émergeant sur l’un ou l’autre des volets des projets culturels des Pays.

Le contexte extrêmement instable actuel, lié aux interrogations que posent encore la réforme territoriale et l’Union des régions, nous a amené à souhaiter sanctuariser le dispositif « Projets culturels de Pays » et son illustration dans la contractualisation Auvergne +.

Le dispositif « Projet culturel de Pays » sera ainsi reconduit pour les années 2016 et 2017, dans les mêmes conditions qu’en 2015.

Pour le Pays du Velay, une enveloppe régionale annuelle de 56.000 euros est potentiellement mobilisable pour accompagner les actions et les manifestations culturelles qui se déroulent sur son territoire.

- Un volet ingénierie appelé Accord-cadre ingénierie

La Région accompagne les territoires dans la mise en œuvre et l'animation de leurs stratégies et projets respectifs. En ce sens, elle leur propose plusieurs outils :

- o Le recours à l'ingénierie des Agences régionales (ARDTA, ARDE, CRDTA et Transfo)
- o Un montant de FRADDT Pays mobilisable de 60.000 €², mobilisable annuellement sur la durée du Contrat, soit 180.000 € au total.

La convention-cadre ingénierie fixe les modalités de mobilisation des 60.000 € proposés annuellement en fonction de la stratégie du territoire, de la nature des projets à mettre en œuvre et des moyens d'ingénierie dont dispose le Pays/PETR (en interne comme en externe).

Seul le Pays peut mobiliser le FRADDT prévu pour l'accord-cadre.

Un compte-rendu d'activités devra être fourni, au Conseil régional d'Auvergne, suivant l'échéancier suivant :

- 1^{er} compte-rendu : avant le 30 janvier 2016,
- 2^{ème} compte-rendu : avant le 31 janvier 2017,
- 3^{ème} compte-rendu : avant le 30 mai 2018.

L'embauche d'un animateur, chef de projet ou directeur en charge de l'animation du Contrat Auvergne + sur le territoire est une condition pour la validation du Contrat. Le cas échéant, l'embauche doit avoir lieu dans les trois mois qui suivent la signature du Contrat.

Modifications en cours de contrat

Les modalités du Contrats sont fixées pour 3 années. Il ne sera pas possible de modifier ou d'introduire de nouveaux projets en lieu et place de ceux qui sont validés dans le présent contrat. Deux exceptions sont à noter :

- En matière de développement culturel

Les projets annuels préparés par les Conseils Culturels de Territoire qui constituent les volets évènementiels et opérationnels seront présentés chaque année en Commission permanente. Les modalités d'élaboration de ces volets évènementiels et opérationnels resteront identiques à celles menées en 2015.

² Le taux maximal d'intervention régionale est fixé à 60% par poste

- En matière de développement des usages numériques

Le FRADDT Pays et le FRADDT EPCI non programmés à la date du 10 juillet 2015 peuvent être mis en réserve et mobilisés en cours de contrat sur des projets à forte composante numérique (le montant de la part numérique représente au moins 50% des dépenses prévisionnelles).

Si des projets (numériques ou pas) sont abandonnés en cours de contrat, le montant de FRADDT correspondant pourra être mobilisé sur des nouveaux projets à forte composante numérique (le montant de la part numérique représente au moins 50% des dépenses prévisionnelles).

Ces nouveaux projets feront l'objet d'une instruction technique par les services du Conseil régional et d'un nouvel arbitrage politique en comité de concertation³. La mise en place de cette démarche peut être demandée par le Territoire à tout moment du contrat avant le 1^{er} janvier 2018. Une seule nouvelle négociation peut avoir lieu par Pays. Un « avenant numérique » au contrat sera alors présenté à l'Exécutif régional. Les montants mobilisables pour l'avenant numérique sont indiqués dans le tableau de synthèse.

Enfin, en cas de recompositions territoriales du fait de la fusion d'EPCI ou de la constitution de nouveaux EPCI, il pourra être procédé à des ajustements. Les montants des enveloppes initiales de FRADDT mobilisables seront strictement respectés.

Communication

La participation de la Région Auvergne, puis de la Région Auvergne-Rhône-Alpes à compter du 1^{er} janvier 2016 sera mise en valeur sur toutes les communications relatives aux opérations concernées par le présent contrat, ceci en respect de l'article 10 du règlement financier de la Région Auvergne (ci-joint en annexe). En particulier, des panneaux mis en place dès le début des chantiers informeront de la participation de la Région Auvergne. Le maître d'ouvrage devra veiller à ce qu'une plaque soit posée sur l'équipement financé par la Région.

Lorsque la mise en service d'une opération, ou d'une tranche fonctionnelle, donne lieu à une inauguration, celle-ci sera préparée en association avec la Région Auvergne.

Le Pays ou l'EPCI s'engagent à informer la population des réalisations financées dans le cadre du contrat.

S'il existe un journal de l'EPCI ou du Pays, ces derniers s'engageront à faire paraître une fois par an un bilan des aides de la Région Auvergne sur son territoire. De même, l'intervention de la Région Auvergne sera mentionnée pour chaque article de presse concernant une opération faisant l'objet du présent contrat.

³ Comité de concertation : réunissant le Président du Conseil régional et/ou le Vice-Président du Conseil régional en charge de l'aménagement du territoire, le Président du Pays/PETR et les Présidents des EPCI, le comité de concertation est une instance de décision statuant sur les projets présentés.

Les services du Pays ou des EPCI se rapprocheront du Service Communication de la Région Auvergne pour la mise en œuvre de cet article.

Engagements des signataires

Outre l'engagement en matière de communication, de respect du Guide des bonnes pratiques et de la délibération des 22 et 23 septembre 2014 du Conseil régional fixant les modalités des Contrats Auvergne +, les bénéficiaires de FRADDT s'engagent à :

- Assurer le suivi des opérations sur la plateforme VIZIA territoire proposée par le Conseil régional
- A appliquer les critères d'éco-conditionnalité du Conseil régional, pour tous les projets d'investissement (ci-joint en annexe). Le respect de ces critères doit clairement apparaître sur les factures afin de pouvoir en juger.

Fait à Le Puy-en-Velay, le 15 septembre 2015

Pour le Conseil régional d'Auvergne

Le Président

René SOUCHON



Pour le Pays du Velay,

Le Président

Michel JOUBERT

Pour le Conseil de développement du

Pays du Velay

Le Président

Laurent DUPLOMB

Pour les EPCI composant le Pays,

**Pour la Communauté de communes du
Pays de Cayres Pradelles**

Le Président

Paul BRAUD

**Pour la Communauté de communes du
Pays de Craonne**

Le Président

Laurent MIRMAND

**Pour la Communauté de communes de
l'Emblavez**

Le Président

Jean Benoît GIRODET

Pour la Communauté de communes du Meygal

Le Président

Raymond ABRIAL

**Pour la Communauté de communes du
Pays du Mézenc et de la Loire Sauvage**

Le Président

Philippe DELABRE

**Pour la Communauté de communes
des Portes d'Auvergne**

Le Président

Denis EYMARD

**Pour la Communauté d'agglomération du
Puy-en-Velay**

Le Président

Michel JOUBERT

Prise en compte des conditionnalités

Les Pays et leurs EPCI, signataires des Contrats, doivent valider les trois conditionnalités :
attractivité, transition numérique et transition énergétique.

La partie ci-après expose les voies et moyens employés par les signataires des Contrats
pour valider ces conditionnalités

ATTRACTIVITE

Les diagnostics réalisés au niveau du Pays ou d'EPCI montrent que l'attractivité est l'enjeu prioritaire pour l'avenir de ce territoire.

C'est pourquoi, lors de son comité syndical du 30 mars 2015, le Pays du Velay a validé son engagement dans une politique active d'accueil de nouvelles populations et de professionnels de la santé.

Le Pays du Velay a ainsi candidaté à l'appel à projet Massif central « Accueil de nouvelles populations » 2015.

Compte tenu des éléments de diagnostic, la stratégie présentée à l'échelle du Pays se base sur :

1. Une finalité :

- Agir en faveur d'un regain démographique et économique

2. Des objectifs stratégiques :

- Développer le potentiel d'attractivité du territoire,
- Revitaliser le territoire par la création – reprise d'entreprise,
- Créer un cadre et une méthode favorable à l'accueil et au maintien de nouveaux arrivants.

Certains éléments du diagnostic ont amené le Pays du Velay à avoir également une stratégie ciblée en direction de secteurs d'activités particuliers ; c'est le cas dans le domaine de la santé.

Ainsi, le Pays présente une stratégie commune (qui respecte les objectifs cités ci-dessus) déclinée sous 2 volets complémentaires :

- Une stratégie **Accueil de nouvelles populations** dite « généraliste » (tous secteurs d'activités confondus)
- Une stratégie spécialisée sur l'**Accueil de Professionnels de Santé**, qui fera l'objet d'une prospection particulière et ciblée.

3. Des objectifs stratégiques :

Le programme opérationnel présenté dans le tableau en page suivante permet d'avoir une vision globale de la stratégie et des actions qui y seront menées.

Ces actions font quant à elles l'objet d'éléments plus précis dans les fiches actions présentées dans le dossier de candidature.

En répondant à l'AAP Massif central, le Pays du Velay s'engage dans **la démarche qualité Accueil** et mettra en œuvre les outils nécessaires, comme cela est explicité dans la candidature, avec l'appui de l'ARDTA : recrutement de 2 chargés de mission Accueil dont

un qui sera responsable qualité, engagement dans la démarche de certification, utilisation d'OCAPA, etc.

NUMERIQUE

La stratégie de développement du Pays du Velay est orientée autour de trois axes : le développement économique, le cadre de vie et la coopération intra et interterritorial. Si le numérique ne fait pas l'objet d'un axe dédié de la stratégie du Pays celui-ci est néanmoins particulièrement présent dans les projets présentés par le Pays et les communautés de communes qui le composent. En effet, en moyenne, 7 fiches sur 10 intègrent de façon plus ou moins forte une composante numérique.

Ces projets dans leur ensemble rejoignent les 9 ambitions du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire en lien avec le numérique.

Parmi les projets de développement les plus emblématiques, nous pouvons citer le développement d'un outil web-open source pour le système d'information géographique, l'application « M Tout Tac » (Mobile Tourisme Tactile) permettant la découverte du patrimoine, le développement de services d'administration ou l'équipement numérique des écoles du territoire.

Que ce soit sur les thématiques relatives à l'e-éducation, l'e-santé ou encore l'économie numérique, les projets du Pays du Velay sont conformes à la conditionnalité numérique des contrats Auvergne+ de 3ème génération. Chaque territoire s'est par ailleurs engagé dans une démarche favorable à la libération des données publiques.

TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE

Cette thématique est prise en compte dans l'axe 2 de la stratégie du Pays : « le cadre de vie exprimé à travers la vitalités des bourgs et un environnement préservé.

Pour réussir la transition écologique et énergétique, le Pays du Velay s'attache à mieux valoriser ses ressources locales, en privilégiant par exemple des solutions en circuits courts plutôt que le recours à des intrants extérieurs, forcément générateurs de transports et de gaz à effet de serre.

La vacance en centre-bourgs est une faiblesse qui a été identifiée lors des travaux d'élaboration du SCoT du Pays du Velay et que le territoire souhaite travailler, notamment à travers les PLU, pour qu'elle devienne une opportunité de développement pour de nouvelles activités en relation avec la transition écologique et énergétique.

La captation de la clientèle itinérante permettra de privilégier une découverte « douce » et plus lente de notre territoire par des modes de transport moins impactant pour le milieu naturel. (Cf. fiches action Voies vertes et Ligne ferroviaire Livradois-Forez). Le Pays s'attachera également à assurer un meilleur déploiement des énergies renouvelables sur le territoire et à favoriser les mobilités durables (Cf. fiche covoiturage).

Le Pays est partenaire du Réseau rural Auvergnat et organise notamment une journée rencontre en septembre 2015 sur la transition énergétique.

Enfin, depuis 2014, le Pays s'est engagé dans l'élaboration des ateliers d'urbanisme vert. Les deux premiers ont eu pour thème : « Nature en ville et espaces verts » et « Architectures et Paysages ».

VOLET STRATEGIQUE

DU PAYS DU VELAY

I. Présentation du Pays du Velay	22
II. Synthèse du diagnostic du Pays et enjeux	22
Un territoire attractif mais vieillissant	23
Une économie vellave à la recherche de valeur ajoutée	24
Un territoire accessible, avec un cœur urbain et un réseau de bourgs centres	26
Les identités et les ressources du territoire vectrices de développement	29
III. La Stratégie du Pays du Velay	33
AXE 1 : Un développement économique qui valorise les richesses locales tout en étant ouvert vers l'extérieur et l'avenir	34
Mesure 1 : développer l'accueil et les services aux entreprises existantes et potentielles	34
Mesure 2 : favoriser les synergies entre les différents secteurs d'activités économiques.....	35
AXE 2 : le cadre de vie exprimé à travers la vitalité des bourgs et un environnement préservé	35
Mesure 3 : aménager l'espace pour favoriser les échanges sociaux et le dynamisme économique ..	35
Mesure 4 : prendre en compte les contraintes et les risques au bénéfice d'un développement et d'un aménagement durables du territoire	36
AXE 3 : un développement qui s'appuie sur la coopération entre les hommes et les territoires	37
Mesure 5 : permettre la rencontre des acteurs à l'intérieur du territoire	37
Mesure 6 : promouvoir une identité et une image à l'extérieur du territoire.....	37

I. Présentation du Pays du Velay

Au cœur de la future région Auvergne Rhône-Alpes, le Pays du Velay, dans le département de la Haute-Loire, est doté d'une grande variété de paysages. Le relief se confond en une succession de plateaux et de massifs d'une altitude moyenne comprise entre 800 et 1 200 mètres qui en fait un des territoires les plus élevés d'Auvergne. Les vallées de l'Allier et de la Loire (dernier fleuve sauvage d'Europe) complètent ce paysage en formant des brèches qui sont autant de foyers de biodiversité. Bordée de chaînons montagneux qui représentent une contrainte lors des échanges, cette zone de hautes terres représente une réelle entité géographique. Cette topographie particulière a favorisé une forte identité fonctionnelle. Relié au reste du département par les cols du Pertuis à l'est et de Fix à l'ouest, le Pays du Velay est longtemps apparu comme un bassin de vie replié sur lui-même à l'écart de tout grand pôle économique.

Le développement des infrastructures routières facilite les liaisons internes et ouvre le Pays du Velay à l'influence de deux grandes aires urbaines. L'aire urbaine de Lyon, tout comme celle de Clermont-Ferrand, est à une heure trente du Puy en Velay par la route. Saint-Etienne, située à moins d'une heure, influence également la partie Est et Nord du Pays du Velay.

Le territoire du Pays du Velay est composé de 6 Communautés de communes et de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay. Vaste ensemble de 103 communes pour 1 930,7 km², le Pays du Velay est habité par 95 478 habitants et propose 37 900 emplois.

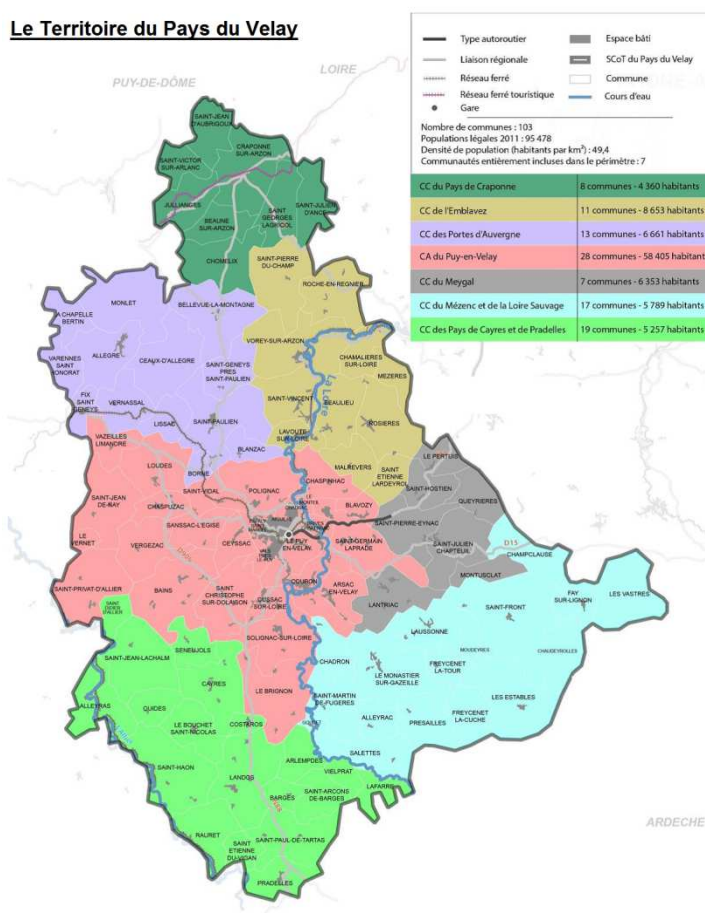
II. Synthèse du diagnostic du Pays et enjeux

Créé en 2003, le Pays du Velay a mené diverses opérations de développement territorial destinées à mettre en réseau les acteurs locaux. Outre le portage du programme LEADER 2007-2014, on peut notamment citer l'étude biodiversité, la mise en réseau des sites culturels (Les Insolites du Velay) et le travail mené dans le domaine culturel avec l'animation du Conseil Culturel Territorial et l'élaboration d'un Projet culturel de territoire en 2012. Depuis 2013, le Syndicat Mixte du Pays du Velay s'est aussi lancé dans l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

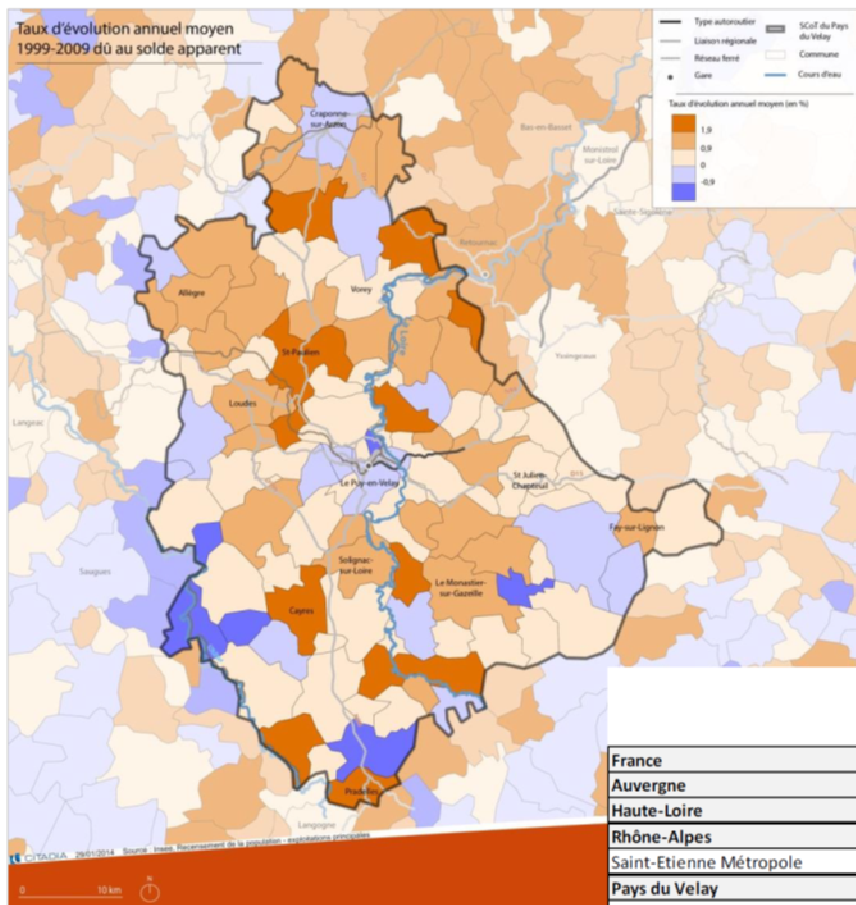
Dans ce cadre, un important travail de concertation a permis d'élaborer en septembre 2014 un **diagnostic partagé du Pays du Velay**, qui s'appuie sur ces diverses opérations, et a fait l'objet de diverses formes de concertations afin qu'il soit le plus partagé possible.

En voici la synthèse.

Le Territoire du Pays du Velay

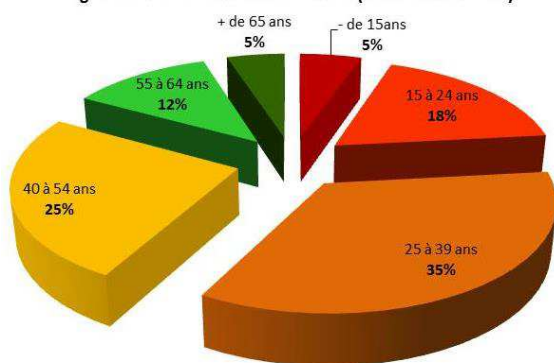


Un territoire attractif mais vieillissant



	Taux de variation annuel ¹ entre 1999 et 2009	Dû au solde migratoire ² entre 1999 et 2009, en %
France	0,7	0,2
Auvergne	0,3	0,3
Haute-Loire	0,7	0,6
Rhône-Alpes	0,9	0,4
Saint-Etienne Métropole	-0,2	-0,6
Pays du Velay	0,3	0,3
CA du Puy en Velay	+ 0,2	0
CC Pays de Craponne	- 0,5	0,2
CC Pays de Cayres et de Pradelle	+ 0,2	0,8
CC Portes d'Auvergne	+ 1,2	1,5
CC du Meygal	+ 1,1	0,9
CC du Mézenc	+ 0,1	0,7
CC de l'Emblaveiz	+ 0,8	1
Pays de la Jeune Loire et ses Rivières		
CC du Haut Lignon	0,8	1
CC Pays de Montfaucon	0,6	0,5
CC des Sucs	1,5	1,5
CC les marches du Velay	1,6	1
CC de Rochebaron à Chalençon	1,8	1,9
CC Loire et Semène	1,2	0,8

Age des nouveaux arrivants du SCoT (recensement 2008)

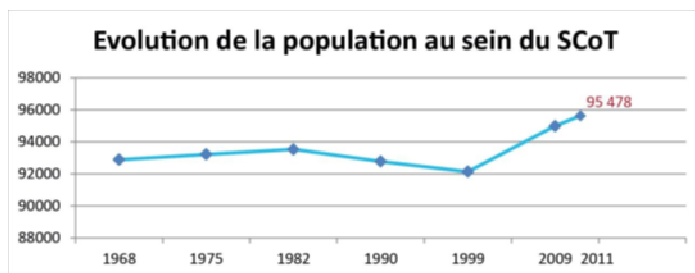


¹ Variation de la population : taux annuel moyen entre 1999 et 2009, en %
² dont variation due au solde apparent des entrées sorties : taux annuel moyen entre 1999 et 2009, en %

Avec 95 478 habitants en 2011, le Pays du Velay compte 42 % de la population de la Haute-Loire et 7 % de la population auvergnate. La population a progressé de 0,3 % de 1999 à 2009 en raison d'un solde migratoire positif car le solde naturel est nul sur la même période. Cette attractivité démographique distingue le Pays du Velay des autres territoires auvergnats.

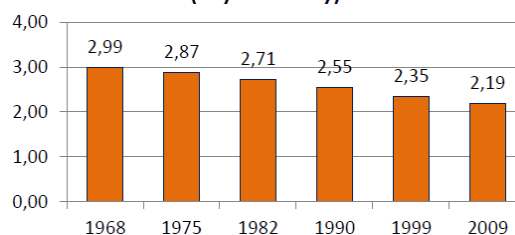
Entre 1999 et 2011, le territoire a accueilli en moyenne 300 habitants supplémentaires par an. On observe que les 15-64 ans représentent 90 % des nouveaux arrivants. Cette nouvelle population active est relativement intégrée au marché de l'emploi. En 2009, le Pays du Velay connaît un taux de chômage équivalent à celui de la Haute-Loire (8,9%) mais inférieur au

Velay compte



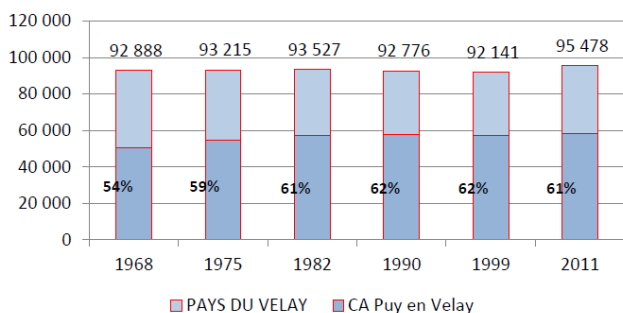
niveau régional (9,9 %) et national (9,1 %). Le Pays du Velay est également marqué par le phénomène de vieillissement de sa population. En 2009, l'indice de jeunesse (rapport entre les moins de 20 ans et les plus de 60 ans) était de 0,84 contre 0,89 en Auvergne et 1,11 en France. Le solde migratoire permet de contrer ce phénomène puisque les nouvelles populations sont relativement plus jeunes. La conséquence directe de ce vieillissement, c'est la diminution progressive de la taille des ménages (2,19 personnes en 2009 contre 2,99 en 1968). Ce phénomène est particulièrement marqué sur le Pays du Velay et entraîne une augmentation des besoins en logement à population constante.

Evolution de la taille des ménages (Pays du Velay)



La dynamique démographique est également contrastée au sein du Pays du Velay. La commune du Puy-en-Velay et sa première couronne perd des habitants au profit de son aire urbaine et des communes de la Communauté d'Agglomération. On observe également une stagnation ou un déclin démographique aux marges Nord et Sud du territoire. Si la part de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-

Part de la CA du Puy en Velay dans la population du Pays du Velay



Velay reste stable, certaines communautés de communes voient leur poids relatif dans la population du Pays du Velay diminuer (CC du Mézenc, de Cayres Pradelles, des Portes d'Auvergne et de Craponne). A l'inverse, les secteurs Est (Emblavez et Meygal) sont plus dynamiques et connaissent une progression forte de leurs populations avec respectivement +10 % et +13 % entre 1999 et 2011.

Avec 62 % de la population et 74 % des emplois du Pays du Velay, l'agglomération du Puy-en-Velay concentre la majorité des

emplois du Pays et des créations d'entreprises. Au niveau de la région Auvergne, il s'agit du 5^{ème} pôle d'emploi derrière Clermont-Ferrand, Montluçon, Vichy et Moulins. La Communauté d'agglomération polarise fortement le Pays du Velay puisqu'elle propose plus d'emplois qu'elle ne compte d'actifs occupés résidant sur son territoire (1,2 emplois par actifs ayant un emploi). Le territoire du Pays du Velay est également marqué par un maillage dense de centres-bourgs qui possèdent un tissu de commerces et de services de proximité. Cette armature économique joue un rôle essentiel dans l'attractivité de ce territoire à dominante rurale (49,1 habitants au km²). Les centres-bourgs souffrent d'un déficit d'attractivité puisque les nouvelles populations privilégient l'habitat individuel en périphérie entraînant un phénomène de consommation foncière préjudiciable à la qualité paysagère et au maintien des terres agricoles et forestières.

Une économie vellave à la recherche de valeur ajoutée

a. Un secteur productif qui valorise les ressources locales

Le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire du Pays du Velay pèse lourd dans l'économie locale. L'emploi agricole dans le Pays du Velay est 2,5 fois supérieur à la moyenne nationale. Non délocalisables, ces emplois concourent au développement rural, aux relations ville/campagne et au lien social. Cette production agricole joue également un rôle majeur dans la notoriété touristique du Pays du Velay à travers la promotion des produits phares (Lentilles Vertes du Puy, Fin Gras du Mézenc, Vedelou, Porc de Haute-Loire, Agneau Noir du Velay,...).

Il est donc nécessaire de soutenir et de promouvoir les productions locales qui mettent en avant les éléments identitaires du territoire dans le cadre de filières organisées et de marques territoriales (Le Puy-en-Velay, La Vie a du Goût en Haute-Loire, Auvergne Nouveau Monde,...).

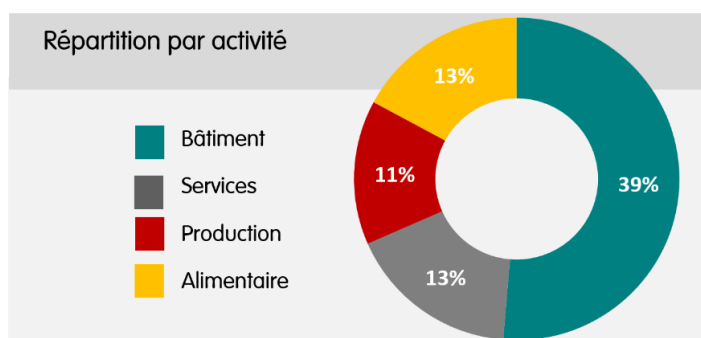
Cette production est valorisée localement par de nombreuses industries agro-alimentaires (laiteries, salaisonneries, abattoir...). Ce secteur développe de nombreux partenariats avec les filières agricoles, ce qui favorise une distribution des produits alimentaires locaux en circuits courts. Cette structuration étant encore embryonnaire dans de nombreux secteurs, il y a nécessité d'accentuer les synergies dans les filières pour une meilleure mise en marché locale et extérieure de l'offre alimentaire vellave. La structuration de l'offre alimentaire locale se fait à travers différentes initiatives commerciales (Terroirs de Haute-Loire, Achetez au Puy.com,...). Cette mise en marché vers les clientèles extérieures est d'importance pour le secteur productif qui ne peut trouver suffisamment de demande sur le marché local.



Avec 12,8 % des emplois, l'industrie représente un secteur économique encore bien présent sur le Pays du Velay. On observe des signes de résilience industrielle avec un relatif maintien de ce secteur comparativement à d'autres bassins d'emplois ruraux. Le paysage industriel est marqué par la valorisation des ressources locales (agro-alimentaire, cuir, textile, pierre,...). Le maintien et le développement de ces entreprises, notamment via des synergies plus fortes avec l'amont des filières, représentent un enjeu important pour toute l'économie locale en termes d'emplois.

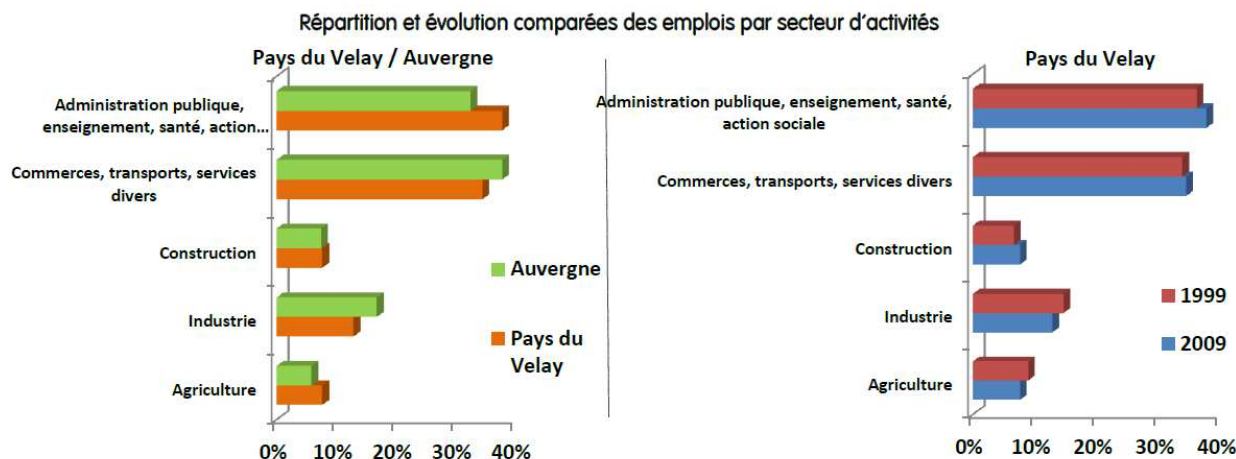
b. Un tissu artisanal et commercial qui maille l'espace rural

Le Pays du Velay connaît également le phénomène de tertiarisation de l'économie rurale et la montée en puissance de l'économie présentielle. L'artisanat est marqué par les secteurs du bâtiment, des services et de l'alimentaire. 41 % des 2 010 entreprises artisanales du Pays du Velay sont installées en milieu rural et jouent un rôle très



important de maintien des services de base aux populations. La bonne santé économique de ces entreprises est un enjeu vital pour l'attractivité de notre territoire, notamment dans les secteurs les plus ruraux en déclin démographique. L'innovation, la mobilité, le numérique et l'adaptation aux évolutions sociétales sont autant de facteurs de croissance pour le secteur artisanal vellave. Le secteur du bâtiment joue également un rôle essentiel dans la protection et l'entretien du patrimoine local qui valorise les ressources locales de notre territoire. La mise en œuvre de la transition écologique et énergétique dans les centres-bourgs doit aussi entraîner de nouvelles opportunités de développement pour ce secteur.

Le secteur commercial du Pays du Velay est dynamique avec un accroissement de la surface commerciale. Le pôle commercial du Puy-en-Velay concentre la consommation locale. Sa zone de chalandise va au-delà du Pays du Velay. Là encore, le maintien de ces commerces en zone rurale doit passer par de nouvelles formes de distribution plus adaptées (commerces non sédentaires, e-commerce...) et mieux différenciées (marques territoriales, ressources locales) pour résister à la concurrence.



c. Le Velay, terre de tourisme à fort potentiel mais en manque de notoriété

Le Pays du Velay est l'un des territoires les plus visités d'Auvergne. Le tourisme s'appuie principalement sur les atouts culturels et paysagers du territoire avec les visites de sites patrimoniaux et les loisirs de pleine nature comme principaux vecteurs. Il peut aussi s'appuyer sur les trois parcs naturels régionaux situés à ses franges nord, ouest et sud-est.

En termes de capacité d'accueil, le Pays disposait de 56 853 lits en 2012 soit près de 10 % des capacités régionales. Le moteur de cette économie touristique est l'agglomération du Puy en Velay, et notamment le parc hôtelier de la ville centre, qui regroupe la majorité des lits touristiques. Sur les autres territoires, ce sont les résidences secondaires (18,7 % des capacités d'accueil à l'échelle Pays) qui marquent le paysage touristique. Il s'agit d'un tourisme de passage qui profite avant tout à l'aire urbaine. L'un des enjeux identifiés est de mieux capter cette clientèle de passage en lui offrant des services touristiques adaptés (e-tourisme, produits packagés) grâce à la mise en réseau des acteurs. Malgré un potentiel important et une offre touristique dynamique, le Pays du Velay souffre d'un déficit de notoriété et de reconnaissance. La promotion de l'offre touristique du Pays du Velay passe par l'inscription dans les démarches départementales et régionales autour de l'offre de loisirs de pleine nature et du tourisme culturel, en lien notamment avec la renommée du Puy-en-Velay, ville inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des Chemins de St Jacques de Compostelle.

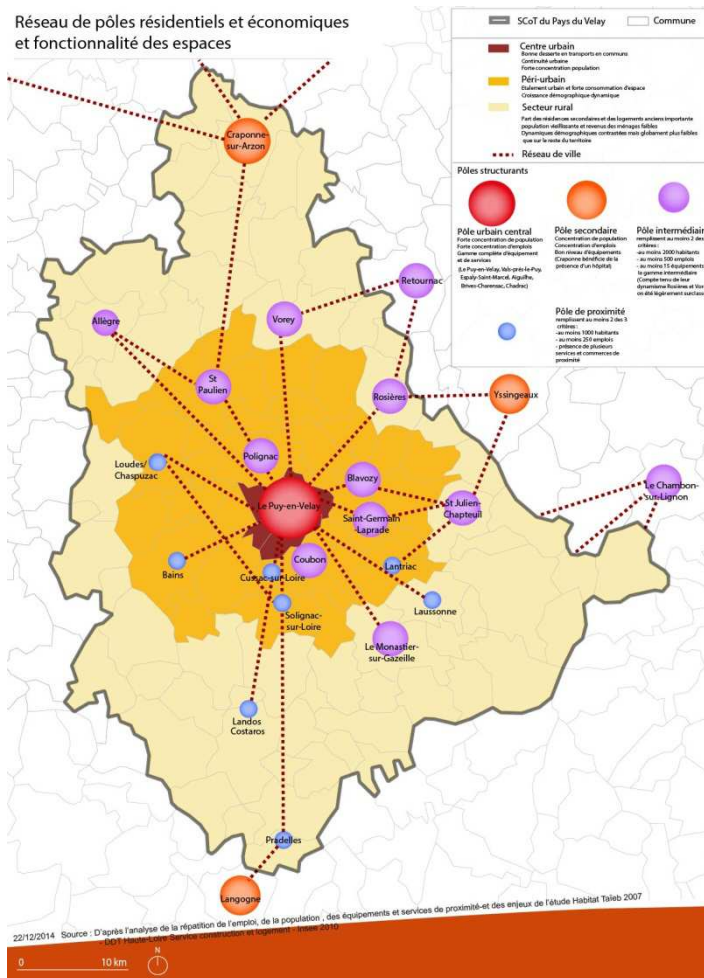


Un territoire accessible, avec un cœur urbain et un réseau de bourgs centres

Le Pays dispose aujourd'hui d'un maillage d'une quinzaine de bourgs-centre qui constitue un atout majeur dans la perspective d'une attractivité renouvelée.

L'analyse de la répartition de la population, des emplois, des services et des équipements met en évidence un territoire structuré autour :

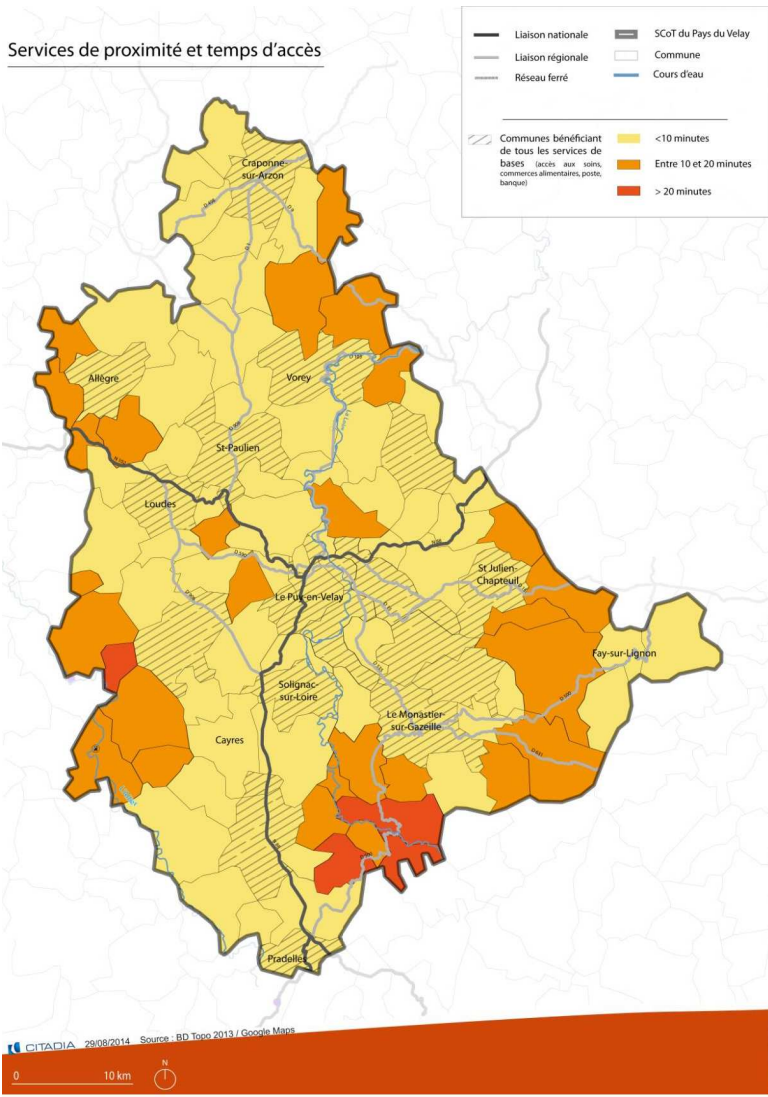
- du pôle urbain central du Puy-en-Velay qui structure le territoire en matière d'offre d'emplois, de logements, d'équipements et de services.
- du pôle urbain secondaire de Craponne qui constitue un véritable pôle résidentiel de plus de 2000 habitants, un pôle d'emplois de plus de 1000 emplois et surtout qui possède une offre structurante d'équipements, de commerces et de services (la présence de l'hôpital notamment confère à ce pôle un statut particulier).
- de pôles intermédiaires qui possèdent au moins 2000 habitants ou au moins 500 emplois et présentent un bon niveau d'équipements et de services (mais qui restent dépendant du pôle urbain central)
- des pôles de proximité qui possèdent quelques services et commerces de proximité.



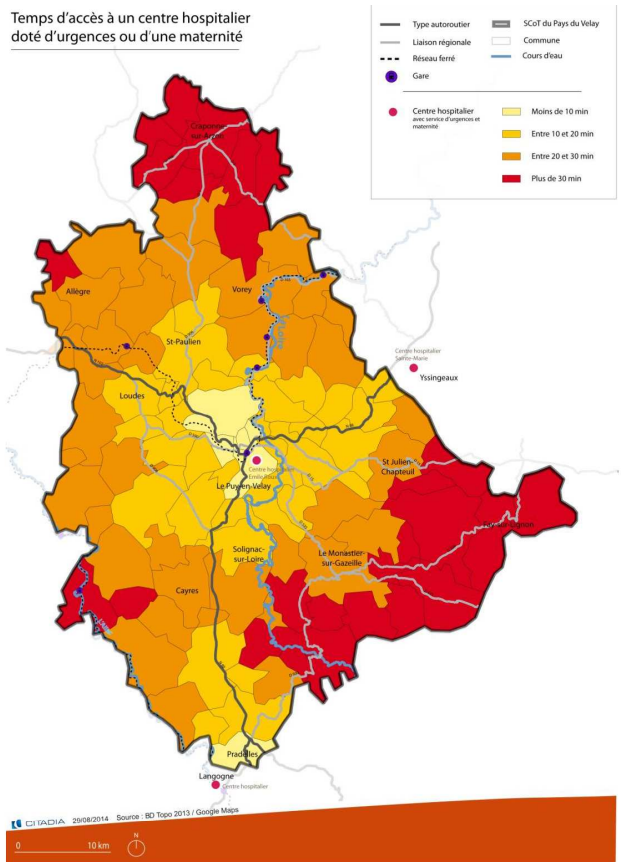
L'analyse des temps d'accès aux soins et aux **services élémentaires** révèle que **certaines communes restent relativement éloignées**.

La ville du Puy-en-Velay constitue un pôle de **santé** important sur le territoire du SCoT, incluant médecins généralistes et de nombreux spécialistes.

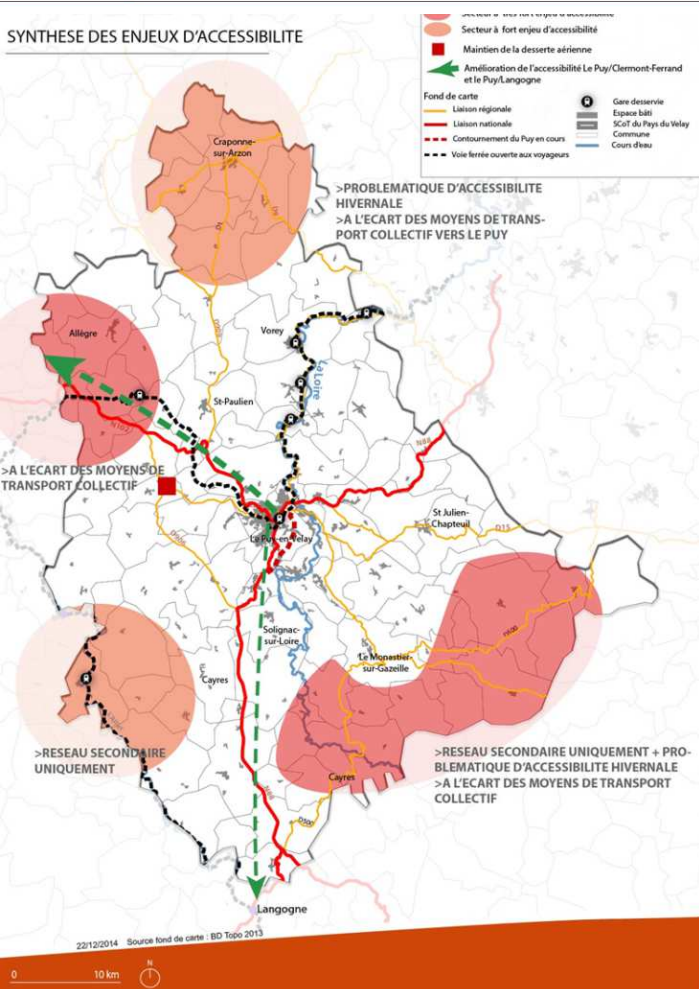
Services de proximité et temps d'accès



Temps d'accès à un centre hospitalier doté d'urgences ou d'une maternité



SYNTHÈSE DES ENJEUX D'ACCESSIBILITÉ



+ 3^{ème} GÉNÉRATION
VELAY

Il est essentiel de s'attacher à minimiser les déplacements pour les habitants et à maintenir le dynamisme des communes rurales, tout en ayant un souci de gestion économe de l'espace et de préservation du caractère rural des paysages.

Dans cette perspective les enjeux sont de :

- conforter le maillage du territoire par un réseau de pôles à vocation mixte (résidentielle, économique, équipements et services) : des pôles intermédiaires pourront tout particulièrement être identifiés dans les secteurs ruraux
- Préserver la vitalité des centres anciens et centres bourgs (maintenir les commerces et services de proximité, résorber la vacance, réhabiliter le parc de logements...)
- limiter le phénomène de résidentialisation de certaines communes (=émergence de communes dortoirs du fait d'une croissance démographique dé-corrélée de la croissance de l'emploi).

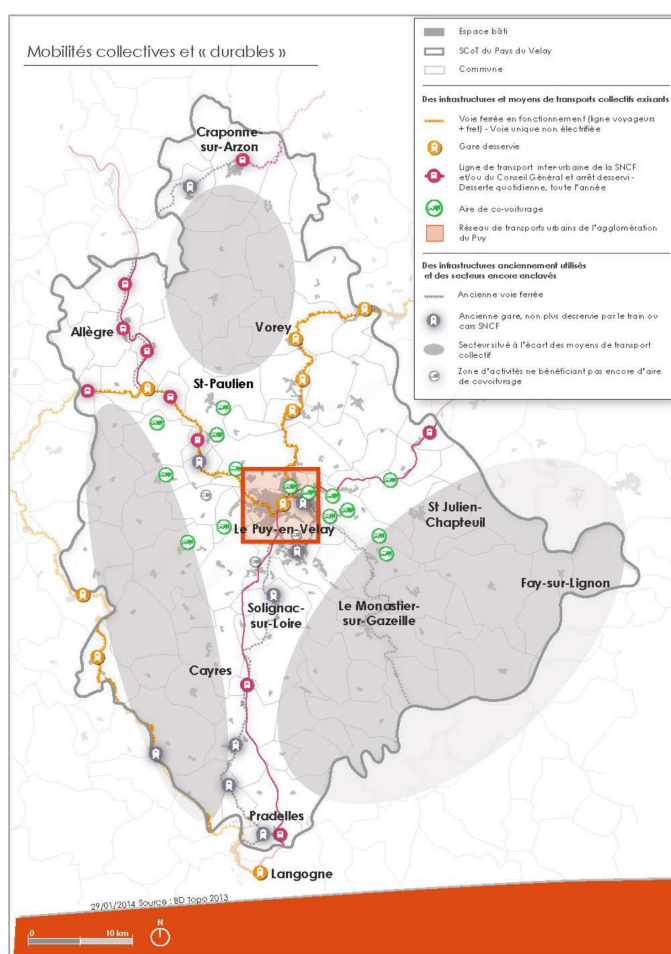
A l'écart des grands axes d'échanges nationaux et européens, le principal handicap du Pays est son **relatif enclavement**. L'enjeu numérique est d'autant plus fort sur ce territoire qu'il reste relativement enclavé en termes d'infrastructures routières et ferroviaires et que les problématiques d'accessibilité hivernale concernent de nombreuses communes. Dans ce contexte, la poursuite du **développement numérique** (très haut débit) du Pays du Velay doit rester prioritaire.

En matière de déplacement, des solutions alternatives à la voiture individuelle doivent être trouvées ou améliorées, tout comme la promotion de modes doux.

Les identités et les ressources du territoire vectrices de développement

Le Pays du Velay dispose d'une grande **richesse culturelle et artistique**. Lors de l'élaboration du projet culturel de territoire élaboré en 2012, il a été constaté de fortes identités territoriales structurées autour de patrimoines emblématiques (volcanisme, art roman, produits locaux, paysages...). Le Pays du Velay se caractérise également par une forte présence d'artistes. Ce foisonnement culturel donne lieu à une offre diversifiée et structurée au sein de quelques espaces culturels à rayonnement départemental (Centre Culturel de Vals, Théâtre du Puy,...). Tous ces acteurs sont réunis au sein du Conseil Culturel Territorial, espace de débat et de concertation autour de la politique culturelle territoriale.

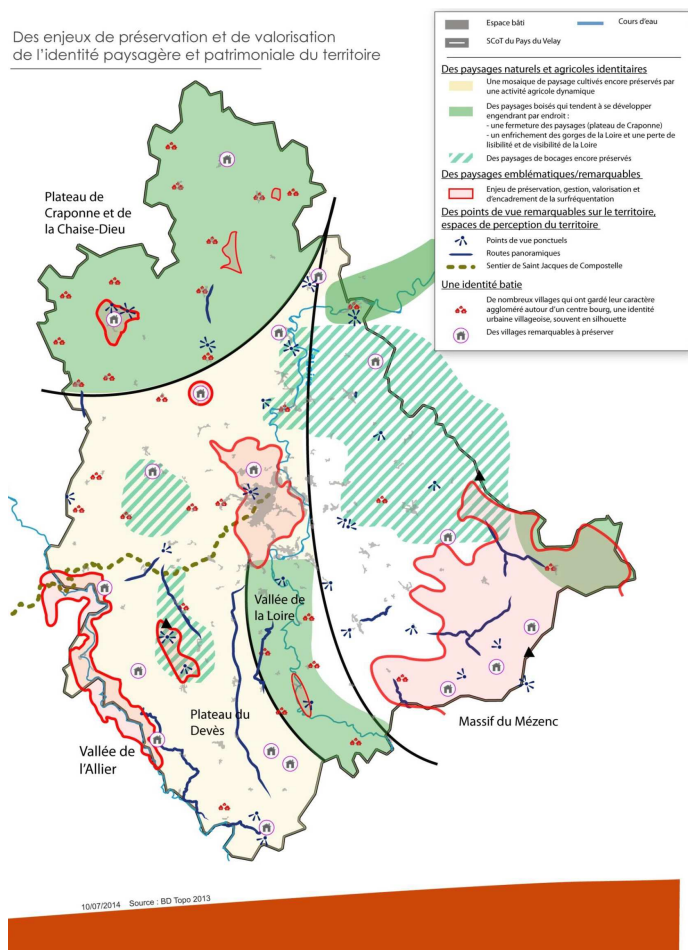
Le Velay compte aussi de nombreux festivals faisant appel au spectacle vivant (Festival Country, Festival des Cuivres, Fêtes renaissance, ...). L'articulation entre culture et patrimoine peut être facteur de structuration d'une offre culturelle favorable à l'innovation et à la créativité mais aussi porteuse de cohésion sociale. Les métiers et entreprises du patrimoine tiennent



également une place prépondérante dans le paysage local et peuvent être des vecteurs privilégiés d'appropriation des patrimoines locaux. Cette valorisation renouvelée des patrimoines vellaves peut permettre de mieux faire partager les marqueurs identitaires de notre territoire et favoriser ainsi l'inclusion sociale.

Les paysages du Pays du Velay constituent un des paramètres de son attractivité touristique et résidentielle. Marqué par une forte

Des enjeux de préservation et de valorisation de l'identité paysagère et patrimoniale du territoire



et résidentielle. Marqué par une forte ruralité et naturalité, ils se construisent autour d'une dynamique agricole encore forte et des pressions urbaines qui restent encore limitées. Dans ce contexte de territoire encore fortement préservé, il s'agit de maintenir à long termes l'identité du Pays, sa mosaïque de paysages ouverts, sa diversité et le caractère sauvage des espaces boisés. Bénéficiant d'un riche patrimoine bâti, le territoire se doit également d'assurer la pérennité des constructions vernaculaires et des bâtisses anciennes qui marquent son histoire. Cette valorisation sera l'un des corollaires nécessaires au développement du territoire.

Le territoire compte un grand nombre de sites d'intérêts paysagers, d'espaces identitaires ou de mise en valeur du territoire : sites classés et inscrits, sentiers de randonnées, routes panoramiques, etc. Un grand nombre ont déjà fait l'objet de mesures de préservation et de valorisation, d'autres

en revanche sont en déficit de gestion ou progressivement soumis à des dynamiques pouvant impacter leur qualité paysagère.

Assurer la pérennité de ces espaces et notamment des circuits de randonnées constitue un élément essentiel pour préserver l'attractivité touristique du territoire.

Les énergies renouvelables locales sont aujourd'hui peu utilisées. Pourtant abondantes, elles sont donc à mobiliser par la mise en place de solutions individuelles ou de réseaux collectifs, par le développement de filières.

<p style="text-align: center;">ATOUTS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un territoire attractif dans son ensemble (+0,3 %) - De nouvelles populations intégrées au marché du travail - Un cœur urbain dynamique qui concentre les emplois et les activités : Le-Puy-en-Velay - Une production agricole de qualité valorisée par l'industrie locale - Un relatif maintien de l'emploi industriel - Un tissu artisanal et commercial présent en milieu rural - Un potentiel touristique et des capacités d'hébergement - Une grande richesse culturelle, patrimoniale et environnementale 	<p style="text-align: center;">FAIBLESSES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un vieillissement de la population du Pays - Une population qui diminue aux franges Nord et Sud du territoire - Un phénomène de vacance en centre-bourg - Une mise en marché insuffisante des ressources vellaves pour les clientèles locales et extérieures - Un maillage des services à renforcer - Un déficit de notoriété touristique - Une valorisation insuffisante des richesses patrimoniales - Un manque de sentiment d'appartenance locale
<p style="text-align: center;">OPPORTUNITES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le positionnement géographique au cœur de la future Région Auvergne Rhône-Alpes - Un solde migratoire positif facteur de rajeunissement de la population - Des besoins grandissants de la population en services de proximité et en logement (vieillesse) - Une montée en puissance de l'économie présentielle - Un développement numérique qui ne cesse de s'améliorer - Emergence de la renommée du Puy-en-Velay, ville départ du Chemin de St Jacques de Compostelle - De fortes identités culturelles 	<p style="text-align: center;">MENACES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Baisse de l'attractivité démographique liée à la vacance en centre-bourg - Une augmentation de la consommation foncière en raison du développement de l'habitat individuel - Une offre de services en centre-bourg non adaptée - La disparition des productions diversifiantes suite à la suppression des quotas laitiers - Le maintien d'un tourisme de passage insuffisamment valorisé à l'échelle du territoire - Une perte de richesse patrimoniale liée au repli sur soi

- | | |
|---------------------------------------|--|
| - Une création artistique foisonnante | |
|---------------------------------------|--|

Le diagnostic révèle notamment des besoins en matière :

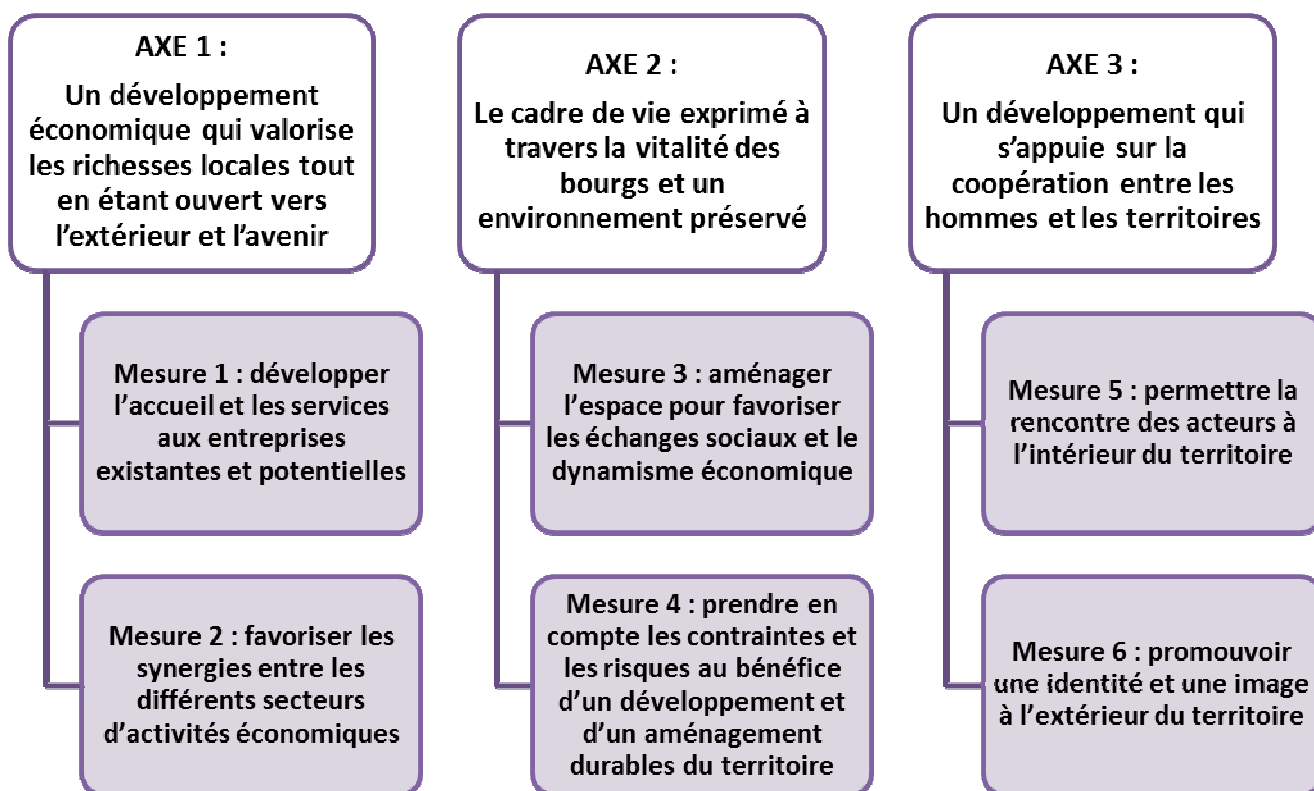
- Soutien aux activités commerciales, artisanales, agricoles et culturelles
- Structuration touristique
- Connaissance approfondie des problématiques liées aux services, et plus particulièrement à la santé
- Diversification de l'offre de logements
- Mutualisation des connaissances et compétences
- Usages numériques

III. La Stratégie du Pays du Velay

A partir du diagnostic, le Pays du Velay a formalisé un plan d'actions stratégique ciblé qui s'inscrit dans le **Contrat Auvergne + 3^{ème} génération**.

Ce plan d'action a été partagé avec les diverses instances du Pays et les partenaires publics et privés du Pays et notamment les membres du Comité de programmation du GAL LEADER et les membres du Conseil culturel de territoire.

Finalité :
un développement innovant et ambitieux qui s'appuie sur les hommes et les richesses du territoire pour attirer de nouvelles activités et de nouveaux habitants.



UN DEVELOPPEMENT INNOVANT ET AMBITIEUX

QUI S'APPUIE SUR LES HOMMES ET LES RICHESSES DU TERRITOIRE

POUR ATTIRER DE NOUVELLES ACTIVITES ET DE NOUVEAUX HABITANTS.

AXE 1 : Un développement économique qui valorise les richesses locales tout en étant ouvert vers l'extérieur et l'avenir

Objectifs généraux :

- S'appuyer sur les ressources locales non délocalisables (agriculture, forêt, artisanat, commerce, patrimoines, etc...)
- Maintenir et développer une économie diversifiée, en particulier sur les filières d'industrie (IAA, cuir, textile, caoutchouc, bois, pierre, électronique, etc...)
- Conforter l'économie présentielle et densifier l'offre de commerces et services
- Accompagner l'évolution des besoins et des pratiques des différents secteurs d'activités (qualité, numérique, gouvernance/partenariats, services, formation, etc...)

Mesure 1 : développer l'accueil et les services aux entreprises existantes et potentielles

Résultat attendu 1.1 : le Pays dispose d'espaces suffisants et adaptés, répartis de manière cohérente sur l'ensemble du territoire pour maintenir et développer un tissu industriel, agricole, commercial et artisanal diversifié et pourvoyeur d'emplois

Exemples d'actions : création, extension et requalification de zones d'activités économiques et artisanales, études foncières, espaces tests agricoles, etc.

Financements envisagés : Région, Etat

Résultat attendu 1.2 : le Pays a engagé une démarche de prospection d'entreprises et d'entrepreneurs en s'appuyant sur son dispositif de marketing territorial (voir axe 3). Il a aussi engagé un travail partenarial conséquent avec les acteurs du territoire et avec des partenaires extérieurs afin de favoriser la création / transmission / reprise d'entreprises dans tous les secteurs d'activités (agriculture, services, commerce, artisanat)

Exemples d'actions : organisation et participation à des salons et réseaux, outils de communication, mise en place du dispositif d'accueil d'actifs.

Financements envisagés : Appel à projet Accueil Massif central, LEADER Fiche action 1, Région

Résultat attendu 1.3 : le Pays, en partenariat avec les acteurs, propose aux entrepreneurs et entreprises du territoire des services innovants leur permettant de créer, maintenir et développer leur activité et donnant envie aux entreprises potentielles de s'installer dans le Pays du Velay

Exemples d'actions : création, extension ou réhabilitation d'hôtels d'entreprises, pépinières et ateliers-relais, services mutualisés (numérique, communication, restauration, nettoyage), groupes de réflexion et d'échanges, Fablabs, formations, etc.

Financements envisagés : Région, LEADER Fiche action 1, FEDER

Résultat attendu 1.4 : le Pays a su négocier avec ses partenaires publics et privés pour conforter et développer l'offre de formation notamment universitaire, continue et professionnelle, en lien avec les activités locales

Exemples d'actions : expérimentations

Financements envisagés : Etat, Région, LEADER Fiche action 1, 2 et 4, FSE

Mesure 2 : favoriser les synergies entre les différents secteurs d'activités économiques

Résultat attendu 2.1 : le Pays soutient la création d'outils de travail favorisant les synergies entre les secteurs (agriculture, commerce, services, artisanat, industrie) et la mise en réseau des acteurs du territoire

Exemples d'actions : création, extension, modernisation d'outils de transformation de produits agricoles (salaisonneries, fromageries, etc.), de plateforme physique ou électronique de stockage, de distribution et de commercialisation, de consommation

Financements envisagés : Région, LEADER Fiche action 1, 2 et 4

Résultat attendu 2.2 : le Pays soutient le développement de l'économie culturelle et l'économie touristique, en s'appuyant notamment sur ses ressources locales (agriculture, culture, nature, itinéraires, patrimoine bâti notamment)

Exemples d'actions : études de marché, création et commercialisation de produits touristiques innovants, soutien aux festivals d'envergure Pays, réflexion sur l'organisation locale du tourisme, création / prolongement de voies vertes, mise en valeur et restauration du patrimoine bâti

Financements envisagés : Région, Département, LEADER Fiche action 1, 2 et 4

Résultat attendu 2.3 : le Pays s'appuie sur ses ressources locales pour développer les énergies renouvelables et créer des emplois nouveaux (bois-énergie, méthanisation, hydroélectricité, éolien, photovoltaïque, géothermie, etc.), pour développer la conception de bâtiments économes en énergie.

Exemples d'actions : études d'opportunité et de faisabilité, investissements, structuration de filières

Financements envisagés : Région, LEADER Fiche action 1 et 3, FEDER

Résultat attendu 2.4 : le Pays bénéficie du vieillissement de la population en créant les conditions nécessaires au maintien et à l'accueil de personnes âgées

Exemples d'actions : création de structures d'accueil supplémentaires, création de services nouveaux et développement de services existants (soins, portage de repas, etc.), commerces itinérants, etc.

Financements envisagés : Région, LEADER Fiche action 1, 2 et 3

AXE 2 : le cadre de vie exprimé à travers la vitalité des bourgs et un environnement préservé

Objectifs généraux :

- Organiser le territoire autour d'un réseau de pôles intermédiaires et de proximité
- Diversifier les services et commerces pour répondre aux besoins du plus grand nombre
- Assurer l'accessibilité du logement, des services et équipements à l'ensemble de la population et en tout point du territoire
- Assurer le dynamisme des centres bourgs et soigner les espaces publics
- Permettre un accès au logement à toutes les populations
- S'appuyer sur les richesses naturelles du territoire

Mesure 3 : aménager l'espace pour favoriser les échanges sociaux et le dynamisme économique

Résultat attendu 3.1 : le Pays, les intercommunalités et les communes organisent les services, commerces, logements et emplois autour d'un réseau de pôles (bourgs centres relais) ; elles réfléchissent mieux à l'aménagement global de leur territoire et prennent en compte leur « capacité d'accueil de nouveaux habitants »

Exemples d'actions : Schéma de cohérence territoriale, Plans locaux d'urbanisme, études d'aménagement, études urbaines

Financements envisagés : Région, FEDER, Etat, Département

Résultat attendu 3.2 : les commerces et services de santé, de petite enfance et jeunesse, aux personnes âgées, de culture et loisirs, de sport, sont accessibles en tout point du territoire et se développent en favorisant les innovations sociales et technologiques

Exemples d'actions : programmes d'animations et de sensibilisation, mise en réseau d'acteurs, télémédecine et e-santé, démarches partenariales autour de la santé (Contrat Local de Santé) ou de l'éducation (développement des outils de e-éducation), services et commerces itinérants, investissements.

Financements envisagés : Département, Région, Etat, LEADER Fiche action 1, 2, 3 et 4

Résultat attendu 3.3 : l'adaptation des bâtiments et des logements à la réalité économique et sociale des habitants du territoire est devenue un levier important d'attractivité des territoires

Exemples d'actions : Plan locaux de l'Habitat, travaux d'économie d'énergie, accessibilité, Opérations programmées d'amélioration de l'habitat, création de logements sociaux, intermédiaires, programmes Habitez mieux, etc.

Financements envisagés :Etat, Région, Département, LEADER Fiche action 3

Mesure 4 : prendre en compte les contraintes et les risques au bénéfice d'un développement et d'un aménagement durables du territoire

Résultat attendu 4.1 : les acteurs locaux ont conscience que l'eau est à la fois une ressource à protéger et dont il faut se protéger

Exemples d'actions : élaboration d'une stratégie inondation (TRI) et programme opérationnel, sensibilisation, démarches phyt'auvergne, valorisation touristique et culturelle, actions d'économies d'eau, etc.

Financements envisagés : Région, POI Bassin de la Loire, LEADER Fiche action 2, Etat

Résultat attendu 4.2 : les acteurs locaux ont acquis une connaissance et une culture commune des éléments du paysage et de l'architecture à préserver et à valoriser

Exemples d'actions : chartes, plan paysage, sensibilisation, exemplarité des collectivités, vues panoramiques, requalification des entrées de villes et ZAE, etc.

Financements envisagés : Département, Région, LEADER Fiche action 2

Résultat attendu 4.3 : les acteurs locaux privilégient les réhabilitations de bâtiments en centre-bourgs ou l'utilisation des dents creuses afin de redynamiser les centres et de protéger les éléments du paysage

Exemples d'actions : démolition, réhabilitation, rénovation de bâtiments à vocation d'activités, de services ou d'habitat, utilisation des friches

Financements envisagés : Etat, Région, Département, LEADER Fiche action 3

AXE 3 : un développement qui s'appuie sur la coopération entre les hommes et les territoires

Objectifs généraux :

- Favoriser la rencontre entre les hommes à travers le développement numérique et le développement des transports de toute nature
- Travailler en concertation avec les acteurs locaux et les territoires voisins
- Favoriser l'innovation à travers le multi-partenariat et la coopération territoriale et transnationale
- S'appuyer sur les compétences des acteurs locaux existants

Mesure 5 : permettre la rencontre des acteurs à l'intérieur du territoire

Résultat attendu 5.1 : le Pays s'intéresse à la mobilité des acteurs ; ensemble ils proposent des solutions nouvelles de déplacement à l'intérieur du territoire ou de communication nouvelle

Exemples d'actions : aires de covoiturage, plan de déplacement urbain, Plan de déplacement entreprises, transports à la demande, pistes cyclables, télétravail, développement des usages du numériques, etc.

Financements envisagés : LEADER Fiche action 3

Résultat attendu 5.2 : le Pays devient une structure de coordination des compétences présentes sur le territoire et les met à la disposition des projets et des acteurs ; il conseille et accompagne les élus dans des domaines techniques tels que l'urbanisme et l'aménagement

Exemples d'actions : sensibilisation, formation, échanges d'expériences, mise en réseau, mutualisation de services

Financements envisagés : Région, Etat

Résultat attendu 5.3 : les acteurs ont identifié des compétences à mutualiser entre communes et EPCI, puis entre EPCI et Pays

Exemples d'actions : schéma de mutualisation, exercice de nouvelles compétences, services mutualisés notamment sur l'e-éducation, l'e-tourisme.

Financements envisagés : Etat, FEDER

Mesure 6 : promouvoir une identité et une image à l'extérieur du territoire

Résultat attendu 6.1 : le Pays du Velay a su structurer les activités touristique et culturelle pour valoriser le territoire en les inscrivant dans des projets globaux de développement

Exemples d'actions : définition et déclinaison d'une stratégie touristique, mises en réseau, actions de structuration, de valorisation, de médiation, etc.

Financements envisagés : LEADER Fiche action 1, 2, 3 et 4

Résultat attendu 6.2 : le Pays du Velay a engagé une démarche globale de marketing territorial et dispose d'outils de communication pour valoriser le territoire auprès de différentes cibles et favoriser son attractivité

Exemples d'actions : définition et déclinaison d'une stratégie de marketing territorial, site Internet, salons, création d'un réseau des Ambassadeurs du territoire, etc.

Financements envisagés : LEADER Fiche action 1, 2 et 4

Résultat attendu 6.3 : le Pays du Velay a su se structurer et fédérer ses acteurs autour de projets ambitieux et novateurs ; il est notamment un acteur incontournable de la Région Rhône Alpes Auvergne et apparaît comme le trait d'union entre les régions Auvergne Rhône-Alpes et Languedoc Roussillon Midi Pyrénées, et entre Lyon-St Etienne et Toulouse-Montpellier.

Exemples d'actions : partenariats régionaux, nationaux, européens, gouvernance interne

Financements envisagés : LEADER Fiche action 5

Résultat attendu 6.4 : le Pays du Velay développe les partenariats avec des acteurs étrangers de différentes échelles et dans différents domaines ; il bénéficie de ce fait d'une notoriété en Rhône-Alpes-Auvergne, en France et en Europe.

Exemples d'actions : coopération territoriale, transnationale, interrégionale

Financements envisagés : LEADER Fiche action 5

Analyse de la stratégie au regard des thèmes de la politique régionale

Outil structurant du développement territorial sur le Velay, le Pays travaille étroitement avec la Région Auvergne en s'appuyant sur les priorités des politiques régionales, synthétisées dans le cadre du Schéma Régional de Développement Durable du Territoire réactualisé en 2014.

Pour réussir **l'ambition de l'attractivité**, le Pays souhaite valoriser ses identités et ses valeurs à travers son développement économique. Le Pays encouragera l'accueil de nouveaux actifs, notamment en répondant l'appel à projet Accueil Massif central et en travaillant en partenariat avec l'Agence régionale de Développement des Territoires d'Auvergne (ARDTA). Le Pays souhaite avoir une meilleure visibilité et notoriété, en misant notamment sur les synergies locales pour donner une image attractive et dynamique de ce territoire. La question de la redécouverte des patrimoines emblématiques, la mise en réseau des structures culturelles et touristiques par exemple permettront également l'intégration des nouvelles populations en développant le sentiment d'appartenance locale. La promotion du potentiel touristique aura des répercussions indirectes sur l'accueil de nouveaux actifs en favorisant l'installation de nouvelles activités économiques porteuses d'attractivité.

Pour réussir **la transition écologique et énergétique**, le Pays du Velay s'attachera à mieux valoriser ses ressources locales, en privilégiant par exemple des solutions en circuits courts plutôt que le recours à des intrants extérieurs, forcément générateurs de transports et de gaz à effet de serre. La vacance en centre-bourgs est une faiblesse qu'il faudra travailler pour qu'elle devienne une opportunité de développement pour de nouvelles activités en relation avec la transition écologique et énergétique. La captation de la clientèle itinérante permettra de privilégier une découverte « douce » et plus lente de notre territoire par des modes de transport moins impactant pour le milieu naturel. Le Pays s'attachera également à assurer un meilleur déploiement des énergies renouvelables sur le territoire et à favoriser les mobilités durables.

Pour réussir **l'ambition numérique**, le Pays souhaite développer les usages numériques à travers la mise en œuvre opérationnelle de sa stratégie locale de développement. Par exemple, la redécouverte des patrimoines emblématiques sera facilitée par l'outil numérique et permettra également de réduire la fracture numérique pouvant exister entre urbain/rural, entre générations, entre hommes et femmes sur le Velay. La clientèle itinérante utilise également ces outils et la promotion du Velay comme destination touristique adaptée passe par ces vecteurs

Pour réussir **une gouvernance innovante** et refonder la démocratie territoriale, le Pays s'appuie sur le GAL LEADER et le Conseil culturel de territoire (CCT), pour faciliter la participation du plus grand nombre au développement territorial. Ces instances, et notamment leur dimension public/privé, permettent de faire travailler les acteurs entre eux pour une gouvernance renouvelée.

VOLET OPERATIONNEL

DU PAYS DU VELAY

Préambule

Seul le tableau présenté est contractuel. Les fiches sont présentées à titre informatif ; elles ne sont pas contractuelles.

Conformément et en complément du rapport de session des 22 et 23 septembre 2014 du Conseil régional d'Auvergne et au Guide des bonnes pratiques transmis dans le cadre de la mise en place des Contrats Auvergne +, les règles suivantes s'appliquent aux projets présentés dans le volet opérationnel :

- Dès lors qu'une maîtrise d'ouvrage est assurée par une commune, **un fond de concours** de l'EPCI doit être apporté au plan de financement. Ce fond de concours peut être calculé selon deux modalités, laissées à l'appréciation de l'EPCI
 - o L'EPCI apporte 10% du montant de l'opération à la commune maître d'ouvrage,
 - o L'EPCI apporte une participation correspondant à 10% du montant de son BP principal d'investissement 2015 à la commune maître d'ouvrage.
- Pour les projets portant sur **les écoles élémentaires** (rénovation énergétique et/ou équipement numérique) : le FRADDT n'interviendra que sur les écoles publiques et en aucun cas sur les écoles privées. Le taux d'intervention du FRADDT pourra s'élever à hauteur de 20% du montant de l'opération sous réserve du respect des règles.
- **Les interventions de réhabilitation sur les écoles viseront exclusivement à de la réhabilitation énergétique.** En aucun cas le FRADDT ne sera mobilisé sur des opérations de construction, d'agrandissement ou de réaménagement.
- Le FRADDT peut être mobilisé par les EPCI/communes⁴ dans leurs opérations d'amélioration énergétiques de leurs bâtiments publics, sous réserve de cofinancer des projets ayant les mêmes exigences que les politiques énergétiques régionales et qui par ailleurs ne peuvent pas élargir aux aides FEDER⁵. Les opérations bénéficiant de FRADDT doivent répondre à l'une des exigences suivantes :
 - o les travaux entrepris permettent d'atteindre un niveau de consommation conventionnelle d'énergie primaire compatible avec le niveau « BBC rénovation », tel que défini dans l'arrêté du 29 septembre 2009 ;
 - o les travaux permettent de renforcer la performance thermique de l'enveloppe du bâtiment : traitement a minima des postes 1 et 2 et d'un troisième parmi les trois postes restants au niveau de performance exigé (tableau ci-après). La possibilité est laissée au maître d'ouvrage de justifier

⁴ Les projets sous maîtrise d'ouvrage communale peuvent bénéficier de FRADDT sous réserve d'avoir un fonds de concours des EPCI d'au moins 10%.

⁵ Bâtiments publics émergeant aux aides du FEDER : bâtiments publics liés à l'enseignement dont le montant des travaux de rénovation énergétique est supérieur à 500 k€.

de la réalisation préalable d'un des postes choisis au niveau de performance exigé.

		Caractéristique thermique	Exigences
Poste 1	Toitures terrasse	Résistance additionnelle	$\geq 5 \text{ m}^2\text{K/W}$
	Planchers de combles perdus	Résistance additionnelle	$\geq 7 \text{ m}^2\text{K/W}$
	Rampants de toiture de pente $< 60^\circ$	Résistance additionnelle	$\geq 7 \text{ m}^2\text{K/W}$
Poste 2	Murs en contact avec l'extérieur et rampants de toiture de pente $> 60^\circ$	Résistance additionnelle	$> 3,5 \text{ m}^2\text{K/W}$ si ITE ¹ $> 5 \text{ m}^2\text{K/W}$ si ITI
	Murs en contact avec un volume non chauffé	Résistance additionnelle	$> 3 \text{ m}^2\text{K/W}$ si ITE $> 4 \text{ m}^2\text{K/W}$ si ITI
Poste 3	Planchers bas	Résistance additionnelle	$> 2,4 \text{ m}^2\text{K/W}$
Poste 4	Parois vitrées	- Coefficient de transmission thermique (U_w des fenêtres)	$U_w < 1,7\text{W/m}^2\text{K}$ et $S_w > 0,36$
		- Facteur de transmission solaire (S_w fenêtres)	$U_w < 1,3\text{W/m}^2\text{K}$ et $S_w > 0,30$
Poste 5	VMC performante		Respect des critères de performance des fiches standardisées BAT-TH-23, 24 ou 26 (quelle que soit la surface des bâtiments).

Dans tous les cas, une estimation des économies d'énergie générées par les travaux, et calculée selon la méthode Th-CE-ex doit être fournie (comparaison de la consommation avant travaux et après travaux).

¹ ITE : Isolation thermique par l'extérieur / ITI : Isolation thermique par l'intérieur.

- **Les Maisons pluridisciplinaires de santé pourront bénéficier de FRADDT sous réserve :**
 - o D'être labélisées par l'ARS
 - o D'être situées dans une zone qualifiée de « potentiellement fragile », « fragile » ou « très fragile » par l'ARS

Le respect de ces deux conditions est nécessaire.⁶ Par ailleurs, le montant de FRADDT alloué par Maison de santé ne pourra pas dépasser 400.000 €
- Les projets de Maisons pluridisciplinaires de santé doivent intégrer une dimension numérique importante.
- En matière de logement, le FRADDT intervient uniquement sur les projets locatifs.
- **Fiches avec des opérations groupées pour des opérations de rénovation énergétique ou d'équipement numérique des écoles**

Lors de la préparation du Contrat, certains territoires ont prévu des travaux de rénovation énergétique sans connaître avec précision le ou les maîtres d'ouvrage. Ainsi, certaines fiches sans maîtres d'ouvrage définis, prévoient un montant de FRADDT réservé pour des opérations de rénovation énergétique et d'équipement numérique des écoles. Ces maîtres d'ouvrage seront définis en cours de Contrat, parfois à la suite d'audits ou d'études. Une fois le contenu et le maître d'ouvrage défini pour une opération, un dossier de demande de subvention sera déposé auprès des services du Conseil régional. En cas d'attribution de FRADDT, celui-ci sera prélevé sur l'enveloppe FRADDT préalablement réservé lors de la rédaction de la fiche.
- **Equipement numérique des écoles**

Le FRADDT (à hauteur de 20% maximum du coût de l'opération) peut-être accordé sous réserve de l'amorçage de projet pédagogique nouveau et de sa conformité avec le SCONEETA⁷. Il ne s'agit pas de renouvellement de matériel, mais bien d'équipement nouveau dans le cadre de l'amorçage d'un nouveau projet pédagogique. Le fonctionnement courant (maintenance, abonnement, formation...) n'est pas éligible.

⁶ En avril 2012, l'ARS a défini un zonage des territoires selon cinq catégories de « gradation du niveau de l'offre médicale de premier recours en Auvergne ». Il s'agit des zones suivantes :

1. Très satisfaisantes,
2. Satisfaisantes,
- 3. Potentiellement fragiles,**
- 4. Fragiles,**
- 5. Très fragiles.**

Les interventions de la Région porteront sur les trois dernières zones qui sont confrontées à des problèmes de démographie médicale ou en passe de l'être.

⁷ SCONEETA : schéma de cohérence pour le numérique éducatif et l'équité des territoires

- **Tourisme numérique**
Les projets portant sur la création d'outils numériques à destination des clientèles touristiques (applications, m-tourisme...) doivent être complémentaires à ceux proposés par le CRDTA. Une instruction de ces projets sera réalisée par le CRDTA.
De même, les projets d'équipement en outils numériques (tablettes, bornes wifi...) de sites touristiques seront instruits par le CRDTA.
- **Recettes**
Dès lors qu'un projet génèrera des recettes (loyers, vente de lots...), elles seront déduites du coût du projet.
- **Les frais de fonctionnement** (hors convention-cadre ingénierie et sauf exception), **de communication** (site internet notamment) **et de formation** ne peuvent pas bénéficier de cofinancement au titre du FRADDT.
- **Etude préalable**
Certaines opérations sont validées dans le Contrat mais nécessitent la réalisation d'études préalables. Les études peuvent être demandées soit à la même échelle que le projet d'investissement soit à une échelle différente (ex : une étude stratégie en matière de tourisme à l'échelle du Pays, suivie par un projet d'investissement en déclinaison à l'échelle d'un ou plusieurs EPCI). Pour ces projets d'investissement, la réalisation de l'étude préalable devra être effective. Les conclusions devront faire partie des pièces du dossier de demande de subvention lors de son dépôt. Les projets d'investissement seront financés uniquement si les conclusions de l'étude sont favorables.
- **Régime d'aides**
Les demandes de subvention devront être conformes aux régimes d'aides applicables au moment de l'instruction du projet.
- **Il n'est pas possible de cumuler le FRADDT avec les lignes sectorielles** sauf cas exceptionnel en lien avec le développement des territoires et la prise en compte des 3 conditionnalités.
- **En cas de modification de la dépense subventionnable :**
 - o Si la dépense est inférieure au montant indiqué dans le contrat, c'est le taux figurant dans le contrat qui sera appliqué, et la subvention sera donc calculée au prorata de la dépense réelle,
 - o Si la dépense est supérieure, le montant de la subvention affichée sera alors considéré comme plafond.
- Pour les **zones d'activités** non éligibles à la ligne sectorielle Economie du Conseil régional, le FRADDT peut intervenir pour les opérations ayant un intérêt en termes d'économie présentielle pour l'accueil des entreprises artisanales (hors production ; les entreprises commerciales sont exclues). Le FRADDT peut être accordé sous réserve :

- De fournir des données détaillées (chiffrées, localisées..) sur l'offre foncière existante dans le bassin d'emploi (et non à l'échelle de l'intercommunalité)
- De fournir des données sur la demande des entreprises (projets de développement, d'implantation des entreprises endogènes, éléments issus des chambres consulaires ...)
- De respecter la Charte de développement durable des parcs d'activités.

La subvention de la Région sera calculée de la même manière que pour la ligne sectorielle c'est-à-dire sur la base d'une participation (50%) au déficit prévisionnelle de l'opération.

- Pour les projets de **maison de services**, les surfaces liées à aux services des EPCI sont exclues de l'assiette éligible.
- Pour les projets liés à **l'artisanat d'art** (création d'ateliers) ou à la création de lieux à caractère culturel, un accompagnement par le Transfo sera nécessaire.
- **Pour les opérations intervenant sur les rivières**, les opérations finançables par le FRADDT porteraient uniquement sur les travaux d'aménagement dans l'objectif d'apporter un service à la population. Une cohérence et complémentarité sera absolument nécessaire avec les opérations finançables dans le cadre des Contrats territoriaux. Le FRADDT n'interviendra pas en matière de renaturation des berges et rives.

PAYS DU VELAY
CONTRAT « AUVERGNE + »
3^{ème} GENERATION

**Tableau récapitulatif des modalités d'intervention
du
Conseil régional d'Auvergne**

**Seul le tableau suivant présente la programmation retenue
par le Conseil régional d'Auvergne.**

BENEFICIAIRE DU FRADDT	ENVELOPPE GLOBALE	Action	Maitre d'ouvrage	Coût	taux de subvention	FRADDT proposé	Fraddt prog	FRADDT mobilisable pour l'avenant numérique	Commission Permanente de 10 Juillet 2015
CC du Pays de Gayres Pradelles	360 460	F1. Restructuration du marché de terrain en lien avec le marché aux bestiaux	Commune de Costaros	40000	30,00%	120 000,00	360 000	460	FRADDT à hauteur de 30% d'une dépense de 400.000 € soit 120.000 €
		F2. Création d'une structure de garde collective : multiaccueil et multisite	Communauté de Communes	50000	30,00%	150 000,00			FRADDT à hauteur de 30% d'une dépense de 500.000 € soit 150.000 €
		F3. Restructuration du village vacances d'Alleyras	Communauté de Communes	400000	0,00%				LS "Village de vacances" sous respect des conditions.
		F4 Rénovation énergétique des bâtiments publics	les communes d'Ouides, Gayres, Costaros, Landos, St-Jean-Lachalm, Pradelles, St-Paul-de-Tartas	450000	20,00%	90 000,00			FRADDT pour les postes "Diagnostics énergétiques" et "Travaux de rénovation énergétique" à hauteur de 20% d'une dépense éligible de 450.000 € soit 90.000 € .
		F5 Sensibilisation Biodiversité	Communauté de Communes	20000	0,00%				LS contrat nature et paysages sous réserve du respect des conditions
		F6 Création de logements locatifs ruraux	Commune	326 073	0,00%				LS Habitat rural sous réserve du respect des conditions
		F7 Plus Beaux Villages de France / Cités ouvrières de caractère : aménagement des bourgs de Pradelles et Arlempdes	Communes Arlempdes et Pradelles						LS Plus beaux village de France sous réserve du respect des conditions
		F8 Création d'une voie verte	CC						LS Tourisme sous réserve du respect des conditions
CC du Pays de Craponne	292230	F1. Maison de santé F2. Maison des services	CC Craponne CC Craponne	1 500 000 300 000	13,48% 30,00%	202 230,00 90 000,00	292 230	0	FRADDT à hauteur de 13,48 % d'une dépense de 1.500.000 € soit 202.230 € FRADDT à hauteur de 30% d'une dépense de 300.000 € soit 90.000€
CC Emblavez	552226	F1. Développement des circuits courts en Agriculture	Commune de Roche en Régnier	180 000	30,00%	54 000,00	556 467,00	4 241,00	FRADDT à hauteur de 30% d'une dépense de 180.000 € soit 54.000 €.
		F2. Aménagement d'un point multiservice dans l'ancien office de tourisme	Commune de Chamalières	40 000	20,00%	8 000,00			FRADDT à hauteur de 20% d'une dépense de 40.000 € soit 8.000 € (hors mobilier).
		F3. Développer l'attractivité du complexe sportif à vocation intercommunale et assurer sa pérennité par sa transition énergétique. Rénovation énergétique	Commune de Vorey sur Arzon	300 000	20,00%	60 000,00			FRADDT sur les dépenses liées à l'amélioration énergétique à hauteur de 20 % d'une dépense de 300.000 € soit 60.000 €
		F4 Développer l'attractivité du complexe sportif à vocation intercommunale et assurer sa pérennité par sa transition énergétique. Mise en place d'une énergie renouvelable	Commune de Vorey sur Arzon	80 000	0,00%				fonds chaleur bois sous réserve du respect des conditions.
		F5.Rénovation et agrandissement d'un bâtiment public dédié à l'enseignement et aux activités périscolaires	Commune de Chamalières	410 000	20,00%	82 000,00			FRADDT sur les dépenses liées à la rénovation énergétique et l'équipement numérique à hauteur de 20% d'une dépense éligible de 410.000€ soit 82.000 €
		F6.Construction d'un bâtiment multifonctionnel	Commune de Saint Vincent	35 000	20,00%	7 000,00			FRADDT sur les dépenses liées au numérique à hauteur de 20% d'une dépense éligible de 35.000€ soit 7.000 €
		F7.Création d'une auberge	Mairie de Saint Pierre Duchamp						LS "Rénovation et extension d'hôtel et d'hôtel-restaurant" sous réserve du respect des conditions
		F8. Transition énergétique de bâtiments publics	Commune de Mirevers	207 336	20,00%	41 467,00			FRADDT à hauteur de 20% d'une dépense de 207.336 € soit 41.467 €
		F9. Transition énergétique de bâtiments publics	Commune de Lavoute sur Loire	410 000	20,00%	82 000,00			FRADDT à hauteur de 20% d'une dépense de 410.000€ soit 82.000€
		F10. Transition énergétique de bâtiments publics	Commune de Lavoute sur Loire	53 500	0,00%				fonds chaleur bois sous réserve du respect des conditions.
		F11. Application mobile des itinéraires de l'Emblavez	CCE	35 000	40,00%	14 000,00			FRADDT à hauteur de 40% d'une dépense de 35.000€ soit 14.000€ . Dépenses liées à la promotion non éligibles.
		F12. Extension d'un bâtiment pour répondre à la demande des équipes sportives professionnelles	CCE	250 000	20,00%	50 000,00			FRADDT sur les dépenses liées à la rénovation énergétique à hauteur de 20% d'une dépense de 250.000 € soit 50.000 €
		F13. Restructuration et requalification de l'espace d'animation, d'échanges et de création	Commune de Rosières	750 000	20,00%	150 000,00			FRADDT sur la partie rénovation énergétique exclusivement à hauteur de 20% d'une dépense estimée à 750.000 € soit 150.000 € . Ingénierie et aménagement non éligibles
		F14. Développer l'offre numérique sur un réseau de bibliothèques	CCE	7 000	0,00%				LS "Usages numériques en médiathèques intercommunales" sous réserve du respect des conditions.
		F15. Espace d'information touristique numérique	CCE	20 000	40,00%	8 000,00			FRADDT à hauteur de 40% d'une dépense de 20.000 € soit 8000 €. Dépenses liées à la promotion non éligibles.
CC du Meygal	376 618	F1. Création d'une station trail permanent	CC du Meygal	20 000 €	30,00%	6 000,00	32 600	344 018	FRADDT à hauteur de 30% de 20.000 €, soit 6.000 €.
		F2. Réalisation d'un schéma d'accueil des publics en forêt domaniale du Meygal	CC du Meygal / CC du Mézenc / CC des Sucs (Pays de la Jeune Loire et ses rivières)	14000	40,00%	5 600,00			FRADDT à hauteur de 40% de 14.000 €, soit 5.600 €.
		F3. Equipements d'une aire de co-voiturage	Le Pertuis	50 000 €	30,00%	15 000,00			FRADDT à hauteur de 30% de 50.000 €, soit 15.000 €.
		F4. Numérisation cadastrale	CC du Meygal	15 000 €	40,00%	6 000,00			FRADDT à hauteur de 40% de 15.000 €, soit 6.000 €. Nécessité de se rapprocher du CRA Gen amont de la mise en place de la mission.
CC du Pays du Mézenc et de la Loire Sauvage	471671	F1. Création d'un commerce multi services sur la commune d'Alleyrac	Commune Alleyrac	400 000	20,00%	80 000,00	471 671,00	-	FRADDT à hauteur de 20% d'une dépense de 400.000 € soit 80.000 €.
		F2. Développer l'e tourisme sur le territoire de la communauté de communes	CC du Mézenc et de la Loire sauvage	140 000	31,34%	43 871,00			FRADDT à hauteur de 31,34 % d'une dépense de 140.000 € soit 43.871 € et sous réserve de l'éligibilité des dépenses lors de l'instruction (création du site internet non éligible)
		F3. Création d'un commerce multi services sur la commune de Chadron	CC du Mézenc et de la Loire sauvage	400 000	20,00%	80 000,00			FRADDT à hauteur de 20% d'une dépense de 400.000 €, soit 80.000 €.
		F4. Création d'une halle fermière – marchande couverte	Commune de Fay sur Lignon	200 000	30,00%	60 000,00			FRADDT à hauteur de 30% d'une dépense de 200.000 €, soit 60.000 € (réaménagement d'espaces publics non éligibles).
		F5. Point de vente de produits locaux	Commune de salettes	250 000	30,00%	75 000,00			FRADDT à hauteur de 30% d'une dépense de 250.000 €, soit 75.000 €
		F6. Produits touristiques et mise en réseaux de sites	Commune du Mbrastier sur Gazelle et de Laussanne	57 000	40,00%	22 800,00			FRADDT sur l'aspect numérique de la mise en tourisme à hauteur de 40% d'une dépense de 57.000 € soit 22.800 €.
		F7. Valorisation de la Transcévenole	CC Mézenc Loire sauvage	58 000	0,00%				LS tourisme sous réserve du respect des conditions.
		F8. Promotion des richesses touristiques, culturelles et patrimoniales à travers un sentier numérique intercommunal - Femme Perré	Commune de Moudéyres	75 000	40,00%	30 000,00			FRADDT sur l'aspect numérique à hauteur de 40 % d'une dépense de 75.000 € soit 30.000 €
		F9. Réalisation d'un espace multi-accueil en lien avec la création d'une itinérance numérique	Commune de Freycenet la Tour	200 000	40,00%	80 000,00			FRADDT uniquement sur les aspects numérique à hauteur de 40 % d'une dépense de 200.000 € soit 80.000 €
CC des Portes d'Auvergne	431720	F1. Aménagement d'une maison des associations et des services économiques et / ou solidaires	Commune de SAINT PALLIEN	1 000 000 €	28,17%	281 701,00	431 701,00	19,00	FRADDT à hauteur de 28% d'une dépense de 1.000.000 € soit 281.701 €.
		F2. Réhabilitation d'un bâtiment mixte en lieu de vie, d'exposition et d'activités artistiques et commerciales	Mairie d'Allègre	500 000 €	30,00%	150 000,00			FRADDT à hauteur de 30% d'une dépense de 500.000 € soit 150.000 €.

CA Le PUY	1558793	F1. Quartier du Valvert : opération de rénovation urbaine	Communauté d'agglomération et Ville du Puy-en-Velay	1.350.000			1.590.641,00	-	31.848,00	Politique de la Ville et/ou axe 8 du FEDER sous réserve du respect des conditions.
		F2. Truss au jardin Henri Minay / aménagement d'une structure polyvalente pour événements culturels, touristiques et musicaux	Ville du Puy-en-Velay	632.560	30,00%	189.768 €				FRADDT à hauteur de 30% d'une dépense de 632.560 € soit 189.768 €
		F3. Réalisation de voies vertes en lien avec le contournement du Puy en Velay	Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay	450.000	0,00%					LS plan cyclable si ce projet répond au cahier des charges des voies vertes et sous réserve du respect des conditions
		F4. Remplacement des menuiseries Groupe Scolaire Michelet	Ville du Puy-en-Velay	450.000	20,00%	90.000,00				FRADDT à hauteur de 20% d'une dépense de 450.000€ soit 90.000 €
		F5. Renovation de l'ancienne piscine de Quinciou en halle multi-activités	Communauté d'Agglomération du Puy en Velay	3.300.000	27,27%	900.000,00				FRADDT à hauteur de 27% d'une dépense de 3.300.000 soit 900.000 €.
		F6. Développer et mettre en œuvre les outils web-open source pour le système d'information géographique et l'urbanisme.	Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay	64.208	30,00%	19.262,00				FRADDT sur la partie investissement exclusivement donc à hauteur de 30% d'un montant de 64.208 € soit 19.262 €
		F7. MTou Tac (Mobile Tourisme Tactile)	Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay.	98.003	30,00%	29.401,00				FRADDT à hauteur de 30% d'une dépense de 98.003€ soit 29.401 €
		F8. Développement de services numériques e-services pour les citoyens.	Ville du Puy-en-Velay	108.333	30,00%	32.500,00				FRADDT sous réserve qu'il s'agisse de nouveaux services proposés aux citoyens à hauteur de 30% d'une dépense de 108.333€, soit 32.500 €.
		F9. extension de l'espace d'accueil touristique du rocher Saint Michel d'Aiguilhe	MAIRIE AIGUILHE	822.848 €		-				LS tourisme à hauteur de 25 % et sous réserve du respect des conditions.
		F10. Création d'une activité commerciale pour favoriser l'attractivité du centre bourg	MAIRIE d'Arzac-en-Velay	400.000 €						LS tourisme sous réserve du respect des conditions.
		F11. Les Rioux : rénovation du presbytère et construction d'une médiathèque	Commune de BLAVOZY	490.000	30,00%	147.000,00				FRADDT à hauteur de 30% d'une dépense de 490.000 €, soit 147.000 €.
		F12. Blavozy Logements	Commune de BLAVOZY	200.000	30,00%	60.000,00				FRADDT à hauteur de 30% d'une dépense de 200.000 €, soit 60.000 €.
		F13. Aménagement de la salle communale et équipement numérique pour le cinéma et la bibliothèque	Commune de Chaspinhac	50.000	20,00%	10.000,00				FRADDT à hauteur de 20% d'une dépense de 50.000 € soit 10.000 €
		F14. Améliorer l'attractivité du centre bourg – Création de logements et aménagements d'espace public	Commune de CHASPLEZAC	800.000						LS Habitat public rural hors acquisitions foncières et élimination de la friche et sous réserve du respect des conditions
		F15. Améliorer l'attractivité du centre bourg – Création de logements et aménagement d'espace public	Commune de CHASPLEZAC	700.000						LS Habitat public rural hors acquisitions, destructions et sous réserve du respect des conditions
		F16. Réhabilitation d'un bâtiment communal au bourg du Brignon	Commune du Brignon	164.000	30,00%	49.200,00				FRADDT à hauteur de 30% d'une dépense de 164.000 € soit 49.200 €.
		F17. Projet d'aménagement paysager et bain du bourg de Polignac	Commune de POLIGNAC	939.000	0,00%					LS Tourisme "Mise en tourisme des villages auvergnats" sous réserve du respect des conditions.
		F18. SAINT-GERMAIN-LAPRADE COMMUNE EN TRANSITION : étude éco quartier	Mairie de Saint-Germain-Laprade	100.000	20,00%	20.000,00				FRADDT à hauteur de 20% d'une dépense de 100.000 € soit 20.000 €, sous réserve d'un fond de concours de 10% de la communauté d'agglomération.
		F19. Aménagement du logement de la cure	Mairie de Saint-Jean de Noy	40.000						LS Habitat public rural sous réserve du respect des conditions
		F20. Restructuration du bâtiment ancienne colonie de Vazeilles Limandre	Commune de Vazeilles-Limandre	823.319						LS Habitat public rural sous réserve du respect des conditions
		F21. Réhabilitation d'un bâtiment en logement locatif	Commune de Vergezac Maîtrise d'œuvre architecte	190.000						LS Habitat public rural sous réserve du respect des conditions
		F22. L'équipement numérique des écoles au service de l'individualisation des parcours d'apprentissage, de la réduction de la fracture numérique, et de la création de liens entre les écoles au travers de services cloud innovant.	Ville du Puy-en-Velay	217.550	20,00%	43.510,00				FRADDT à hauteur de 20% d'une dépense éligible de 217.550 € (hors armoires et dépenses en matière de communication et de sensibilisation) soit 43.510 €.
		F23. Réhabilitation bâtiment Le Rouchoux	Communauté d'agglomération	600.000						LS Tourisme sous réserve du respect des conditions
Pays	713 597	F1. Développement et Aménagement d'aires de covoiturage et de parkings intermodaux sur le Pays	Syndicat mixte du Pays du Velay pour l'étude et EPCI concernés pour les travaux	30.000 €	30,00%	9.000,00	713.597,00	0 €	FRADDT à hauteur de 30% d'une dépense de 30.000 € soit 9.000 €.	
		F2. Pérennité de la ligne ferroviaire du Livradois-Forez	Syndicat Ferroviaire du Livradois-Forez	114.865 €	30,01%	34.469,00			FRADDT à hauteur de 30% d'une dépense de 114.875 € soit 34.469 €	
		F3. Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie touristique et de marketing territorial à l'échelle du Pays du Velay	Pays du Velay	100.000	30,00%	30.000,00			FRADDT à hauteur de 30% d'une dépense de 100.000 € soit 30.000 €	
		F4. Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie touristique et de marketing territorial à l'échelle du Pays du Velay		670.000	30,00%	201.000,00			FRADDT à hauteur de 30% d'une dépense de 670.000€ soit 201.000 € sous réserves des résultats de l'étude et de l'éligibilité des projets lors de l'instruction	
		F5. Création et développement du réseau des voies vertes sur le Pays du Velay	Syndicat mixte du Pays du Velay	40.000 €					LS tourisme sous réserve du respect des conditions	
		F6. Stratégie numérique et investissement liés		100.000	40,00%	40.000,00			FRADDT à hauteur de 40% d'une dépense de 100.000€ soit 40.000€	
		F7. Stratégie numérique et investissement liés		547.820	40,00%	219.128,00			FRADDT à hauteur de 30% d'une dépense de 730.726 soit 219.128 € sous réserves des résultats de l'étude et de l'éligibilité des projets lors de l'instruction	
		ingénierie (animation + fablab)				180.000,00				

PAYS DU VELAY
CONTRAT « AUVERGNE + »
3^{ème} GENERATION

Les fiches suivantes présentent, à titre d'information, les propositions du Pays et des EPCI. Elles ne sont pas contractuelles

**Projets de la Communauté de communes
du Pays de Cayres Pradelles**

Document non contractuel

PAYS	Pays du Velay
Action présentée par	Communauté de communes du Pays de Cayres-Pradelles

1	Intitulé de l'opération	Restructuration du marché de terroir en lien avec le marché aux bestiaux
---	-------------------------	---

Objectifs de l'opération

Le territoire de la Communauté de Communes est marqué par la présence de deux marchés hebdomadaires. Le premier, situé à Costaros, a lieu tous les lundis. Le second, à Landos, a lieu tous les mardis.

Le marché de Costaros est très varié et rayonne sur le sud de la Haute-Loire. En effet, il a la particularité de regrouper à la fois un marché aux bestiaux très important pour le monde agricole (vente de veaux notamment) et un marché alimentaire et non alimentaire plus classique. En saison, ce sont plus de 50 forains provenant des départements de la Haute-Loire, de la Lozère et de l'Ardèche qui exposent. De nombreux producteurs fermiers profitent également de ce marché pour valoriser leur savoir-faire et vendre leurs produits.

La commune de Costaros a beaucoup investi pour l'équipement de la halle aux bestiaux. Mais le reste du marché, situé en plein cœur du village, mérite d'être mieux équipé, pour les forains notamment, et plus adapté pour les nombreux visiteurs qui viennent flâner et consommer.

Les objectifs de cette opération sont les suivants :

- *Dynamiser le marché de Costaros*
- *Renforcer la spécificité du marché de terroir en lien avec le marché aux bestiaux et par là-même son attractivité*
- *Valoriser les produits locaux, développer les circuits courts*

Description détaillée de l'opération

- *Améliorer les conditions d'accueil des forains (aménagement paysager, installation de bornes, sonorisation, éclairage etc.)*
- *Restaurer l'ancienne halle marchande*
- *Améliorer les conditions d'accueil du public : favoriser l'accès pour tous, installer des bornes wifi pour faciliter la diffusion de l'information (tourisme, producteurs etc.)*

Liens avec la stratégie de développement du Pays

Axe 1 : un développement économique qui s'appuie sur les richesses locales tout en étant tourné vers l'extérieur

<i>Liens avec le SRADDT</i>		
ATTRACTIVITE	la dynamisation de l'économie locale	
AMBITION NUMERIQUE NUMERIQUE	l'installation de bornes wifi	
TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	la réduction des consommations en énergie, le développement des circuits courts et la vente des produits locaux, la prise en compte de l'identité rurale (choix des matériaux, etc.) dans le programme d'aménagement	
Maîtrise d'ouvrage	Commune de Costaros	
Localisation	Costaros	
Partenariat	Communauté de Communes, Fédération Nationale des Marchés de France, CAUE	
Date prévue de démarrage de l'opération	Etude préalable : juin 2015 Travaux : mars 2016	
Date prévue de la fin de l'opération	01/07/16	
Coût de l'opération	400 000 euros HT	
Type de dépenses	Étude, travaux et honoraires	
Fonctionnement de l'équipement	Coût annuel	Pris en charge par
		Commune de Costaros

	collectivités	montant
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d’Ouvrage	Autofinancement – 30%	120 000
	Région (FRADDT EPCI) – 30%	120 000
	Département	
	État	
	Europe (LEADER) – 30%	120 000
	Autres (fonds de concours de la CCPCP) – 10%	40 000

Document non contractuel

PAYS	Pays du Velay
Action présentée par	Communauté de Communes du Pays de Cayres-Pradelles

2	Intitulé de l'opération	Création d'une structure de garde collective : multiaccueil et multisite
---	-------------------------	---

Objectifs de l'opération

La Communauté de Communes a porté une étude pour définir les besoins du territoire en termes d'accueil de la très petite enfance. Il en ressort la nécessité de créer une structure d'accueil de 16 places sur deux sites différents (micro-crèche) : Pradelles et Landos, avec 8 places sur chaque lieu. A terme, 20 places pourront être disponibles.

Le Multi accueil assure pendant la journée l'accueil régulier, occasionnel ou ponctuel d'enfants de 2 mois à 3 ans révolus.

Description détaillée de l'opération

A Pradelles, création d'un lieu d'accueil adapté pour les très jeunes enfants dans le bâtiment de la mairie/école. Il s'agira donc d'une réhabilitation. Ce lieu devra être équipé de sanitaires accessibles et d'une cuisine.

A Landos, il s'agira d'une extension du groupe scolaire et des salles péri et extrascolaires, en construction neuve.

Liens avec la stratégie de développement du Pays

Axe 2 : le cadre de vie exprimé à travers la vitalité des bourgs et un environnement préservé (mesure 3).

Liens avec le SRADDT

ATTRACTIVITE	Développement des services de petite enfance pour favoriser l'accueil de nouvelles populations et le maintien de la population
NUMERIQUE	Installation d'outils numériques spécifiques (activités, logiciels de gestion)
TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	Mutualisation d'espaces, utilisation de matériaux et de technologies respectueuses de l'environnement
Maîtrise d'ouvrage	Communauté de Communes

Localisation	Landos et Pradelles		
Partenariat	PMI, CAF, MSA, écoles		
Date prévue de démarrage de l'opération	01/03/16		
Date prévue de la fin de l'opération	01/12/16		
Coût de l'opération	500 000 euros HT		
Type de dépenses	Travaux et honoraires		
Fonctionnement de l'équipement	Coût		Pris en charge par
			Communauté de Communes
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	collectivités		montant
	Autofinancement -25%		125 000
	Région – 30%		150 000
	Département		
	État		
	Europe (FEADER ou LEADER) – 30%		150 000
	Autres (CAF, MSA) – 15%		75 000

Document non contractuel

PAYS	Pays du Velay	
Action présentée par	Communauté de Communes du Pays de Cayres-Pradelles	
3	Intitulé de l'opération	Restructuration du village vacances d'Alleyras

Objectifs de l'opération

Le village vacances est situé au Pont d'Alleyras, sur la commune d'Alleyras, en bordure d'Allier. Il est l'hébergement le plus important de la Communauté de Communes et plus largement à l'échelle du territoire des Gorges de l'Allier. En effet, il compte 284 lits.

Il appartient à la commune d'Alleyras et est géré par Cap Vacances dans le cadre d'une convention pluriannuelle (2006 – 2021).

Les conditions d'hébergement ne permettent plus de satisfaire les exigences de la clientèle. Le village de vacances a bénéficié d'un investissement très important puisqu'en 2012 a été réalisé l'espace bain et wellness, financé par la Région Auvergne. Une étude stratégique pour la requalification du village vacances a été également réalisée en 2012. Les conclusions évoquent la nécessité d'investir dans les gîtes à moyen terme, de prévoir une plus grande capacité d'accueil, et de travailler à l'échelon intercommunal.

Dans ces conditions, la Communauté de Communes envisage de modifier ses statuts pour pouvoir porter cette opération de restructuration du village vacances (délibération à venir courant mai).

Les objectifs sont les suivants :

- renforcer un équipement structurant pour la Communauté de Communes en améliorant les conditions d'hébergement et en augmentant la capacité d'accueil
- mettre en adéquation les gîtes et les équipements de loisirs (espace bain et wellness)
- garantir la fréquentation du village vacances
- participer au maintien et au développement de l'activité touristique
- renforcer l'image qualitative des gorges de l'Allier, l'écotourisme dans les gorges de l'Allier

Description détaillée de l'opération

- rénovation de tous les gîtes existants (284 lits)
- création de 4 gîtes adaptés aux clientèles PMR
- création de 15 gîtes supplémentaires
- améliorer les espaces communs, les espaces verts, les parkings

Liens avec la stratégie de développement du Pays

Axe 1 : un développement économique qui s'appuie sur les richesses locales tout en étant tourné vers l'extérieur et l'avenir (mesure 1)

Axe 3 : un développement qui s'appuie sur la coopération entre les hommes et les territoires (mesure 6)

Liens avec le SRADDT

ATTRACTIVITE	L'accueil de nombreux touristes, l'image véhiculée avec un hébergement de très haute qualité	
AMBITION NUMERIQUE NUMERIQUE	L'installation de bornes wifi pour diffuser l'information touristique	
TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	L'utilisation de matériaux et de technologies répondant à la démarche éco-touristique de la Région et des Gorges de l'Allier, le développement de prestations Nature	
Maîtrise d'ouvrage	Communauté de Communes	
Localisation	Alleyras	
Partenariat	Cap Vacances, OTI des Gorges de l'Allier, futur PNR, MDDT	
Date prévue de démarrage de l'opération	01/01/16	
Date prévue de la fin de l'opération	01/05/17	
Coût de l'opération	4 millions HT	
Type de dépenses	Travaux	
Fonctionnement de l'équipement	Coût annuel	Pris en charge par
		Communauté de Communes Gestionnaire : Cap Vacances
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage <i>En cours de construction</i>	collectivités	montant
	Autofinancement	2 440 000
	Région : ligne sectorielle	700 000
	Département	120 000
	Etat : DETR	120 000
	Europe (FEADER 752)	500 000
	Autres (ANCV)	120 000

PAYS	Pays du Velay
Action présentée par	Communauté de communes du Pays de Cayres-Pradelles

4	Intitulé de l'opération	Rénovation énergétique des bâtiments publics
---	-------------------------	---

Objectifs de l'opération

La Communauté de Communes du Pays de Cayres-Pradelles regroupe 19 communes situées sur le plateau du Devès entre les gorges de l'Allier et de la Loire, à une altitude moyenne de 900 m.

Elle a réalisé, en 2008, en partenariat avec l'Etat, l'ANAH et la Région, un diagnostic habitat et urbanisme sur son territoire qui a été conduit comme un Programme Local de l'Habitat sans en avoir le formalisme et les obligations légales.

Depuis 2011, la Communauté de Communes conduit une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat qui a pour objectif la dynamisation des bourgs centres et la lutte contre l'habitat indigne ou dégradé et la précarité énergétique. A l'époque : 15% des logements classés sans confort en raison d'un bâti très ancien, dont 78% du parc étant occupé par leurs propriétaires. C'était l'un des territoires du département le plus affecté par l'indignité et le parc y était particulièrement énergivore. Compte tenu des bons résultats, l'ANAH et la Communauté ont décidé de prolonger encore d'une année supplémentaire le programme d'amélioration de l'habitat, jusqu'au 31 mars 2016.

La Communauté de Communes participe également au programme Habiter Mieux.

Dans la même logique, la Communauté de Communes souhaite engager un programme de rénovation énergétique des bâtiments publics sur tout le territoire en soutenant, au côté de la Région, les projets communaux.

L'objectif est de réduire la précarité énergétique et de renforcer les performances énergétiques des bâtiments publics y compris les logements ruraux publics, les charges de chauffage étant particulièrement élevées sur ce plateau d'altitude exposé à de rudes conditions climatiques, un hiver long, des températures très basses.

Description détaillée de l'opération

- *Sensibilisation des représentants des communes avec le CAUE, l'ADEME et des professionnels du bâtiment*
- *Diagnostics énergétiques des bâtiments*
- *Travaux d'isolation des bâtiments (planchers, combles, murs, toitures, menuiseries ...), récupération de chaleur, raccordement aux réseaux de chaleur existant etc.*
- *Promotion d'un usage moins énergivore : éclairage public, chauffage, eau chaude sanitaire etc.*

Liens avec la stratégie de développement du Pays

Axe 2 : le cadre de vie exprimé à travers la vitalité des bourgs et un environnement préservé

LIENS avec le **SRADDT**

ATTRACTIVITE		L'amélioration énergétique des bâtiments la dynamisation de l'économie locale	
AMBITION NUMERIQUE NUMERIQUE		L'utilisation de solutions techniques innovantes	
TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE		la réduction des consommations en énergie l'utilisation de matériaux innovants	
Maîtrise d'ouvrage		Les communes d'Ouïdes, Cayres, Costaros, Landos, St-Jean-Lachalm, Pradelles, St-Paul-de-Tartas	
Localisation		Les communes d'Ouïdes, Cayres, Costaros, Landos, St-Jean-Lachalm, Pradelles, St-Paul-de-Tartas	
Partenariat		Communauté de Communes, ADEME, CAUE	
Date prévue de démarrage de l'opération		Octobre 2015 : - diagnostic - travaux sur un bâtiment public à Ouïdes (investissement prévu à hauteur de 72 374 € HT) 2016 : diagnostic et travaux (Saint-Paul-de-Tartas, Costaros...)	
Date prévue de la fin de l'opération		2018	
Coût de l'opération		450 000 euros HT	
Type de dépenses		Étude, travaux et honoraires	
Fonctionnement de l'équipement	Coût annuel		Pris en charge par
			Chaque commune propriétaire des biens
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	collectivités		montant
	Autofinancement – 30%		135 000
	Région (FRADDT EPCI) – 20%		90 000
	Département		
	État – 10%		45 000
	Europe – 30%		135 000
	Autres (fonds de concours de la CCPCP) – 10%		45 000

Document non contractuel

PAYS	Pays du Velay	
Action présentée par	Communauté de communes du Pays de Cayres-Pradelles	
5	Intitulé de l'opération	Programme de sensibilisation à la biodiversité
<i>Objectifs de l'opération</i>		
<p>1. <i>Le territoire de la Communauté de Communes est situé au sud du Pays du Velay. Il a été identifié comme un réservoir de biodiversité de par sa situation, le plateau volcanique du Devès entre les gorges de la Loire et de l'Allier, et la reconnaissance d'un patrimoine naturel remarquable (présence de nombreuses zones humides, des sites Natura 2000 autour de l'Allier et de la Loire, des ZNIEFF).</i></p> <p>2. <i>Ce territoire a une responsabilité toute particulière autour de la ressource en eau en tant que tête de bassin. Il se doit d'être exemplaire en matière de préservation de la ressource, de contrôle des pollutions diffuses et de maintien des continuités écologiques. La sensibilisation des habitants à cet enjeu est capitale.</i></p> <p>3. <i>Parallèlement à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays du Velay, la Communauté de Communes souhaite engager un programme de sensibilisation à l'enjeu de la préservation de la biodiversité autour de l'eau, auprès de l'ensemble de la population.</i></p> <p>4. <i>Cette action s'inscrit dans le cadre du Contrat Nature et Paysage porté par le Pays du Velay. Elle répond, d'une part, à la stratégie de développement du Pays du Velay qui vise à concourir à l'émergence du SCoT exemplaire sur la thématique de la biodiversité, et, d'autre part, à la volonté régionale de participer à un environnement d'exception, de préserver et valoriser les ressources naturelles et patrimoniales (SRADDT, Contrat Auvergne +).</i></p> <p>5. <i>Le projet présenté a pour objectif de sensibiliser et de communiquer auprès du grand public, des professionnels et des enfants sur la question de l'eau et de la biodiversité. Différentes actions seront portées sur le territoire de la Communauté de Communes avec l'appui du CPIE du Velay et des structures spécialisées pour certaines actions particulières.</i></p> <p>6. <i>Objectif : la mobilisation de la population locale autour de la biodiversité aquatique</i></p> <p>7. <i>Engager une dynamique de territoire autour de thématiques liées à l'environnement et à la biodiversité, et pérenniser cette action.</i></p> <p>8.</p>		
<i>Description détaillée de l'opération</i>		

Public visé : Opération de sensibilisation et de communication auprès des enfants, des agriculteurs et du grand public sur la question de l'eau et de la biodiversité (science participative).

Actions proposées :

Création d'un évènementiel auquel la population locale est associée en tant qu'acteur sur deux périodes :

- *Week-end du 22 et 23 août 2015 en relation avec le concours départemental de labour : proposition d'activités différentes : Intervention de spécialistes avec découverte scientifique, animations culturelles etc.*

- *Week-end du 4 et 5 juin 2016 en relation avec la semaine du développement durable*

Réalisation d'une production collective. Mobilisation des bénévoles dans le cadre d'un appel à candidature.

Projet fédérateur avec les enfants, ateliers avec les habitants et les associations locales, diffusion de films pour sensibiliser certains publics (ex : reportages sur le monde paysan etc.), programmation culturelle particulière (ex : balade botanique ou mise en scène de certains sites emblématiques) avec des écoles du paysage / des organismes spécifiques, interventions de spécialistes de la biodiversité, jeu de piste, production collective (cueillette de mémoire, exposition et découverte ethnobotaniques,...)...

Liens avec la stratégie de développement du Pays

Axe 2 : le cadre de vie exprimé à travers la vitalité des bourgs et un environnement préservé

Liens avec le SRADDT

ATTRACTIVITE	la dynamisation locale à travers des actions fédératrices
ATTRACTIVITE	le renforcement du lien social : rencontre entre des publics différents sur la thématique de l'environnement
AMBITION NUMERIQUE	L'utilisation d'outils de communication modernes
NUMERIQUE	
TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	La sensibilisation à la biodiversité aquatique La promotion d'usages respectueux de l'environnement
Maîtrise d'ouvrage	La Communauté de Communes
Localisation	Autour des sites aquatiques : rivières, ruisseaux, zones humides, lac
Partenariat	CPIE du Velay, CBN du Massif Central, LPO, Fédération de la Pêche, service Environnement du Département de la Haute-Loire (notamment le SAGE Loire), SMAT du Haut-Allier (Natura 2000 et SAGE Allier), Pays du Velay (SCoT)
Date prévue de démarrage de l'opération	Août 2015
Date prévue de la fin de l'opération	Juin 2016

Coût de l'opération	20 000 euros HT		
Type de dépenses	Prestations intervenants, exposition, outils de communication		
Fonctionnement de l'équipement	Coût annuel		Pris en charge par
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage En cours d'élaboration	collectivités		montant
	Autofinancement – 30%		6 000
	Région – 30%		6 000
	Département		
	État		
	Europe – 30%		6 000
	Autres		2 000

Document non contractuel

PAYS	Pays du Velay	
Action présentée par	Communauté de Communes du Pays de Cayres-Pradelles	
6	Intitulé de l'opération	Création de logements locatifs ruraux

Objectifs de l'opération

La Communauté de Communes a conduit un diagnostic Urbanisme et Habitat qui a conclu à la nécessité de créer des logements locatifs sur l'ensemble de son territoire, et plus particulièrement dans les quatre bourgs centres.

L'objectif est de maintenir la population locale et d'accueillir de nouveaux habitants.

La commune de Rauret, située dans les gorges de l'Allier, connaît une croissance démographique positive. Elle dispose d'un parc de logement entièrement occupé, et souhaite donc investir encore dans ce domaine en réhabilitant l'ancien presbytère, magnifique bâtiment ardu point de vue architectural situé en plein cœur du centre bourg de la commune.

Description détaillée de l'opération

La réhabilitation de l'ancien presbytère permettra la création de deux logements :

- Au rez-de-chaussée, un T2 de 60m², accessible aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR)
- Au niveau 1, un T3 de 66 m²

Chaque logement disposera d'une cave, d'un jardin clos et d'un garage.

Liens avec la stratégie de développement du Pays

Axe 2 : le cadre de vie exprimé à travers la vitalité des bourgs et un environnement préservé

Liens avec le SRADDT

ATTRACTIVITE	Le maintien et l'accueil de nouveaux habitants		
AMBITION NUMERIQUE NUMERIQUE	L'accès aux services numériques		
TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	L'utilisation de matériaux et de technologies répondant aux critères de développement durable et aux nouvelles normes en matière d'économie d'énergie		
Maîtrise d'ouvrage	Commune		
Localisation	Rauret		
Partenariat	Communauté de Communes, DDT, CAUE		
Date prévue de démarrage de l'opération	Mars 2016		
Date prévue de la fin de l'opération	Septembre 2017		
Coût de l'opération	326 073 €HT		
Type de dépenses	Travaux, études et maîtrise d'œuvre		
Fonctionnement de l'équipement	Coût annuel	Pris en charge par	
		Commune/ Loyer	
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage <i>En cours de construction</i>	collectivités		Montant
	Autofinancement		226 073
	Région : ligne sectorielle		36 000
	Département		
	Etat : Palulos		
	Europe		34 000
Réserve parlementaire		30 000	

Document non contractuel

PAYS	Pays du Velay	
Action présentée par	Communauté de Communes du Pays de Cayres-Pradelles	
7	Intitulé de l'opération	Plus Beaux Villages de France / Cités auvergnates de caractère : aménagement des bourgs de Pradelles et Arlempdes

Objectifs de l'opération

Dans le cadre de leur programme « Cité auvergnate de caractère », les communes de Pradelles et d'Arlempdes envisagent de poursuivre leur programme de réaménagement et d'embellissement de leur bourg avec pour objectif :

- Réhabiliter, valoriser et animer le patrimoine bâti remarquable ;
- Améliorer le cadre de vie ;
- Assurer l'attractivité du territoire pour l'accueil de nouvelles populations et des touristes.
- Conforter l'attractivité architecturale de leur label « Plus beaux village de France »
- Développer la promotion touristique du village.

Description détaillée de l'opération

Pour Pradelles, dans la continuité des précédentes actions « cité auvergnate de caractère » :

- Poursuite des travaux adjacents aux quartiers traités
- Place de la Halle et rue du Jeu de Paume
- Externalisation des stationnements

Pour Arlempdes, poursuite du programme d'embellissement et de réaménagement du bourg.

Liens avec la stratégie de développement du Pays

Axe 1 : un développement économique qui s'appuie sur les richesses locales tout en étant tourné vers l'extérieur et l'avenir

Axe 3 : un développement qui s'appuie sur la coopération entre les hommes et les territoires

Liens avec le SRADDT

ATTRACTIVITE	L'accueil de nombreux touristes, l'image véhiculée avec des villages de très haute qualité
AMBITION NUMERIQUE NUMERIQUE	L'installation de bornes wifi pour diffuser l'information touristique
TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	L'utilisation de matériaux et de technologies répondant à la démarche éco-touristique de la Région et des Gorges de l'Allier, le développement de prestations Nature
Maîtrise d'ouvrage	Communes
Localisation	Arlempdes et Pradelles
Partenariat	Communes, MDDT, OTI des gorges de l'Allier, CAUE
Date prévue de démarrage de l'opération	2016-2017
Date prévue de la fin de l'opération	2018
Coût de l'opération	Non défini
Type de dépenses	Etudes, travaux, et maîtrise d'œuvre

Fonctionnement de l'équipement	Frais en charge par	
	Coût annuel	
		Communes d'Arlempdes et de Pradelles
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage <i>En cours de construction</i>	collectivités	
	Montant	
	Autofinancement	
	Région : ligne sectorielle	
	Département	
	Etat	
Europe		
Autre		

Document non contractuel

PAYS	Pays du Velay	
Action présentée par	Communauté de Communes du Pays de Cayres-Pradelles	
8	Intitulé de l'opération	Création d'une voie verte

Objectifs de l'opération

La Communauté de Communes souhaite prolonger la voie verte entre Costaros et Landos (6 Km), dans la continuité de celle de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay.

Dans la mesure où cette voie est située dans le prolongement de la voie du Vélo Rail de Pradelles, la Communauté de Communes souhaite réaliser une étude préalable qui permettra de définir plus précisément les objectifs du projet, de mesurer l'impact économique pour le territoire et de vérifier la faisabilité technique d'une continuité le long du Vélo Rail (ou une connexion avec les vélos).

Cette opération permettra de répondre aux enjeux suivants :

- Développer de nouvelles clientèles touristiques et répondre aux attentes des populations locales (itinérance douce familiale, lien avec le train touristique et la gare de Langogne),
- Développer l'activité économique et la production touristique du territoire traversé,
- Structurer de façon cohérente et mettre en réseau les sites et les projets à proximité de l'itinéraire,
- Concevoir un itinéraire aménagé soucieux des équilibres environnementaux et du patrimoine naturel,
- Valoriser un patrimoine naturel -paysager et écologique- remarquable.

Description détaillée de l'opération

- Réalisation de l'étude préalable
- Travaux : Prolongement de la voie verte du Velay, qui relie Le Puy-en-Velay à l'entrée Nord de Costaros : aménagement en site propre, réservé exclusivement à la circulation non motorisée
- De Costaros à Landos sur 7.2 km ; de Landos à Langogne, le long du Vélo Rail (propriété et gestion par la Communauté de Communes du Pays de Cayres-Pradelles), soit 16 km.
-

A COMPLETER AVEC FICHE POLE NATURE

Liens avec la stratégie de développement du Pays

Axe 1 : un développement économique qui s'appuie sur les richesses locales tout en étant tourné vers l'extérieur et l'avenir

Axe 3 : un développement qui s'appuie sur la coopération entre les hommes et les territoires

Liens avec le SRADDT

ATTRACTIVITE ATTRACTIVITE	L'accueil de nombreux touristes, l'image véhiculée avec un itinéraire de très haute qualité (traversée du plateau entre Loire et Allier, connexion avec Le Puy-en-Velay))
AMBITION NUMERIQUE NUMERIQUE	L'installation de bornes wifi pour diffuser l'information touristique
TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	L'utilisation de matériaux et de technologies répondant à la démarche éco-touristique de la Région et des Gorges de l'Allier, le développement de prestations Nature, le développement des déplacements doux
Maîtrise d'ouvrage	Communauté de Communes
Localisation	Costaros, Landos, Rauret, St-Etienne du Vigan, Pradelles
Partenariat	Communes, MDDT, OTI des gorges de 'Allier
Date prévue de démarrage de l'opération	Etude : octobre 2015 Travaux : 2016-2017
Date prévue de la fin de l'opération	Juin 2017
Coût de l'opération	Non défini
Type de dépenses	Etudes, travaux, et maîtrise d'œuvre

Fonctionnement de l'équipement	Frais en charge par	
	Coût annuel	
		Communauté de Communes
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage <i>En cours de construction</i>	collectivités	
	Montant	
	Autofinancement	
	Région : ligne sectorielle	
	Département	
	Etat	
Europe		
Autre		

PAYS	Pays du Velay	
Action présentée par	Communauté de Communes du Pays de Cayres-Pradelles	
9	Intitulé de l'opération	« Open data » (en regard de la conditionnalité numérique portant sur la libération des données publiques)
Objectifs de l'opération		
<p>Les objectifs visés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le renforcement de la transparence démocratique sur le territoire, dans le prolongement de la Loi « CADA » de 1978 d'accès aux documents administratifs ; - La modernisation de l'action publique sur le territoire grâce au partage des connaissances et des ressources documentaires entre collectivités au service d'une stratégie concertée ; - la création des conditions favorables au développement économique sur le territoire grâce au développement de nouveaux services et d'applications innovantes reposant sur l'utilisation de ces données et le croisement avec d'autres données, publiques ou non. 		
Description détaillée de l'opération		
<p>Dans un premier temps, il est proposé de libérer un premier ensemble constitué a minima de 5 jeux de données*. Pour ce faire, plusieurs action sont mises en place selon le déroulé suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - participation à la réunion de sensibilisation Open Data sur le Pays, organisée par le CRAIG (Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique), en tant que maître d'oeuvre pour la Région sur l'application de la conditionnalité numérique liée à la « libération des données publiques » ; cette réunion ayant lieu au niveau du Pays à l'attention des élus et des agents du Pays et des Communautés de Communes concernées ; - saisie de la fiche d'identification des données publiques libérables à court-terme au niveau de la collectivité (avec a minima 5 jeux de données) ; - participation à l'atelier pratique, organisé par le CRAIG au niveau du Pays, pour accompagner : <ul style="list-style-type: none"> o à la structuration des jeux de données au format Open Data ; o à la libération des jeux de données sur la plateforme web mutualisée mise à disposition par la Région http://opendata.auvergne.fr** ; <p>Rq : la collectivité prépare en amont un fichier a minima, parmi les 5 jeux de données libérables à courtterme, pour mise en application durant l'atelier de la structuration et de la libération du jeu de données ;</p> - libération du 1er jeu de données lors de l'atelier pratique, ou à défaut dans le mois suivant l'atelier pratique si le jeu de données requiert une validation complémentaire avant libération ou un formatage spécifique au niveau de certains champs ; - libération des 4 autres jeux de données dans les 18 mois à partir de la signature du contrat Auvergne + 3^{ème} génération avec la Région. - Seront ainsi libérés, dans les 18 mois à partir de la signature du contrat avec la Région, les jeux de données suivants (à compléter) <p><u>Titre du 1er jeu de données</u> : Les élus de la Communauté de Communes du Pays de Cayres-Pradelles</p> <p><u>Titre du 2è jeu de données</u> : Les documents d'urbanisme</p> <p><u>Titre du 3è jeu de données</u> : Soutien de la Communauté de Communes auprès des artisans et commerçants du territoire dans le cadre de l'OCM</p> <p><u>Titre du 4è jeu de données</u> : Soutien de la Communauté de Communes auprès des propriétaires privés (bailleurs et occupants) du territoire dans le cadre de l'OPAH</p> <p><u>Titre du 5è jeu de données</u> : Budget de la Communauté de Communes du Pays de Cayres-Pradelles</p>		

Description détaillée de l'opération (suite)

- **au-delà de cette phase de lancement**, chaque jeu de donnée fera l'objet d'une **mise à jour selon la fréquence retenue** lors de sa structuration ; par ailleurs une libération **d'autres jeux de données**, en lien notamment avec le suivi des opérations programmées dans le cadre de la stratégie de territoire, sera possible tout au long de la durée du contrat Auvergne+, et ce **avec l'accompagnement à distance du CRAIG** (assistance mail et/ou téléphone).

*Hors données touristiques alimentant directement le Système Régional d'Information Touristique, piloté par le CRDTA (Comité Régional de Développement Touristique d'Auvergne), à partir des saisies effectuées notamment au niveau des Offices de Tourisme ; ces données feront l'objet d'un import automatisé sur la plateforme <http://opendata.auvergne.fr>, et ce à l'échelle régionale et selon une fréquence quotidienne.

**Un travail est en cours sur la plateforme web <http://opendata.auvergne.fr> tant sur le plan graphique, pour la positionner comme la plateforme ouverte des données publiques en Auvergne, que sur le plan technique pour assurer une remontée automatique de toutes les données auvergnates vers la plateforme ouverte des données publiques françaises <http://datagouv.fr> et réciproquement.

Liens avec le SRADDT

NUMERIQUE	<p>Les enjeux autour de la libération des données publiques sont très fortement ressortis des ateliers du SRADDT comme sous-tendant les ambitions numériques autour des 3 piliers qui feront de l'Auvergne un territoire attractif et différencié par rapport aux autres régions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une économie forte, créatrice des emplois de demain, via le développement de nouveaux services fondés sur la compilation, l'analyse et le croisement des données entre elles, ce qui constitue ce qu'on appelle communément le big data - un environnement préservé et valorisé, via la diffusion et le partage de données favorisant une meilleure connaissance du patrimoine naturel et culturel commun et un dialogue facilité entre experts et citoyens ainsi qu'une visibilité renforcée des atouts du territoire et une gestion optimisée des ressources via le développement d'applications numériques ; - une amélioration de la qualité de vie des citoyens via la mise en œuvre de services innovants issus de l'exploitation conjointe des données publiques et de données produites par les usagers autour notamment de la géolocalisation en temps réel.
Date prévue de démarrage de l'opération	Date de signature du contrat
Date prévue de la fin de l'opération	18 mois à compter de la signature du contrat
Coût de l'opération	<p>Mise à disposition par la Région de la plateforme web mutualisée de libération et d'hébergement des données publiques en Auvergne http://opendata.auvergne.fr.</p> <p>Ingénierie d'accompagnement à la libération des données et à la prise en main de la plateforme prise en charge par la Région via l'intervention du CRAIG en tant que maître d'œuvre.</p>

PAYS DU VELAY
CONTRAT « AUVERGNE + »
3^{ème} GENERATION

Les fiches suivantes présentent, à titre d'information, les propositions du Pays et des EPCI. Elles ne sont pas contractuelles

**Projets de la Communauté de communes
du Pays de Craponne**

PAYS	Pays du Velay
Action présentée par	Communauté de Communes du Pays de Craponne

1	Intitulé de l'opération	Création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire Labellisée
---	-------------------------	---

Objectifs de l'opération

Structurer et renforcer la filière santé à l'échelle du Pays de Craponne en regroupant les professionnels de santé afin de :

- faciliter la coordination interprofessionnelle pour une optimisation de la prise en charge du patient,
- pérenniser et développer une offre de soins adaptée à la population,
- faciliter l'accès aux soins,
- améliorer la qualité du soin,
- Améliorer la qualité d'exercice des professionnels.

Description détaillée de l'opération

Malgré un bon niveau de service de santé, le Pays de Craponne reste néanmoins fragile compte tenu des difficultés à accueillir de nouveaux professionnels et du vieillissement à la fois de la population et des professionnels de santé déjà installés.

Pour pallier à ces difficultés, les professionnels de santé, sous l'impulsion des élus locaux, se sont regroupés au sein d'une Association : Association des Professionnels de Santé du Pays de Craponne sur Arzon (APSPCA).

Cette association a 2 objectifs :

- coordonner et améliorer l'offre de soin à la population (coordination, actions de prévention...),
- favoriser le projet d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire et participer à son élaboration.

La Maison de Santé regrouperait une vingtaine de professionnels et proposerait :

- des espaces et services mutualisés entre professionnels,
- des logements afin d'accueillir des professionnels de santé stagiaires,
- des espaces dédiés à des permanences ponctuelles : consultations déportées (spécialistes), permanences de la médecine du travail, télémédecine...

Le projet est actuellement en cours de labellisation par l'ARS. Le dossier a été déposé le 30.01.2015. Un bureau d'étude accompagne les professionnels de santé et les élus dans l'élaboration du projet et dans sa concrétisation (pré-projet architectural).

Le site d'implantation a été retenu : il se trouve à proximité immédiate du centre de Craponne, ce qui contribuera au dynamisme du bourg. Il sera également situé à côté d'une salle multifonctions (médiathèque, animation, cinéma) qui devrait être raccordée au Très Haut Débit, ce qui favorisera le développement de la télémédecine.

A l'heure actuelle le bureau d'étude a recensé les besoins des professionnels de santé afin d'avoir une estimation de la surface totale du bâtiment (estimée à 900 m² environ). Une évaluation du montant des loyers et des charges fait également partie des missions du bureau d'étude. Le bâtiment répondra aux normes BBC.

Annexe : Présentation du projet de santé – transmis à l'ARS

Liens avec la stratégie de développement du Pays

- Axe Principal :
- Axe n ° 2 : Le cadre de vie exprimé à travers la vitalité des centres bourgs et un environnement préservé.
 - ➔ mesure 3 : aménager l'espace pour favoriser les échanges sociaux et le dynamisme économique

(Résultat attendu 3.2)

Liens avec le SRADDT

ATTRACTIVITE	Orientation : L'Auvergne, une terre d'accueil et du vivre ensemble <ul style="list-style-type: none"> ➤ Axe 2 : Des bassins de vie dynamiques et attractifs ➤ Axe 3 : Des territoires de solidarités et d'épanouissement
NUMERIQUE	<p><u>Lien avec le SRADDT :</u></p> <p>Orientation : L'Auvergne, une terre d'accueil et du vivre ensemble</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Axe 3 : Des territoires de solidarités et d'épanouissement – ↳ <i>Le numérique, un outil clé en faveur de l'autonomie des personnes (télé-santé)</i> <p>Initiatives similaires à l'action proposée connues en Auvergne ou en France :</p>
TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	
Maîtrise d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Craponne sur Arzon
Localisation	Craponne sur Arzon
Partenariat	Association des Professionnels de Santé du Pays de Craponne Agence Régionale de Santé
Date prévue de démarrage de l'opération	2015
Date prévue de la fin de l'opération	2017
Coût de l'opération	1 500 000 € Hors Taxes
Type de dépenses	Travaux Honoraires (Maîtrise d'œuvre, contrôle technique, mission sécurité,

	Coût annuel	Pris en charge par
--	-------------	--------------------

Fonctionnement de l'équipement	8422 € / mois Soit 101 064 € / an Dont 76 200 € de loyer et 24864 € de	Pris en charge par les professionnels de santé et la CC Pays de Craponne (locaux	
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	collectivités	montant	taux
	Autofinancement	450 000 €	30,00 %
	Région (FRADDT EPCI)	202 230 €	13,48 %
	Europe (FEADER)	661 500 €	44,10 %
	Etat (forfait FNADT)	100 000 €	6,67 %
	Etat (DETR)	86 270	5,75 %

NB : Les montants et taux de subvention mentionnés ci-dessus sont donnés à titre indicatifs.

PAYS	Pays du Velay	
Action présentée par	Communauté de Communes du Pays de Craponne	
2	Intitulé de l'opération	Création d'une maison de services publics, économiques et sociaux

Objectifs de l'opération

Assurer et conforter la présence de services publics, économiques et sociaux sur le territoire afin de :

- conforter la dynamique « de bourg centre » de Craponne et renforcer sa position de Pôle Secondaire du Pays du Velay,
- mettre en valeur la présence de services au public grâce à un lieu dédié et facilement identifiable,
- mutualiser une liaison Très Haut Débit indispensable au développement des services concernés et à leur performance.

Description détaillée de l'opération

Il existe un nombre important de services à la population sur le Pays de Craponne (services publics, services santé, services enfance/jeunesse, centre social,...), mais ceux-ci sont dispersés sur différents lieux. Leur regroupement sur un nouveau site bien identifié contribuerait à leur pérennité et au développement des prestations offertes. Une maison de services publics, économiques et sociaux constitue donc un enjeu majeur pour l'attractivité du territoire et s'inscrit dans le prolongement de la politique d'accueil de nouvelles populations mise en œuvre depuis 2012, en partenariat avec l'Agence Régionale de Développement des Territoires d'Auvergne et les organismes consulaires.

La maison accueillerait notamment :

- le centre social « **Cyprès** »,
- les permanences de la Mission Locale du Velay et des agences d'intérim,
- un espace dédié à l'accueil de nouvelles populations : offres de logements, d'activités à reprendre (commerciales, artisanales, agricoles,...), de locaux disponibles,
- un espace numérique mutualisé à l'attention des habitants, des porteurs de projets et des nouveaux arrivants : il permettra de remplacer le « Point Visio-Public », de lutter contre la fracture numérique en milieu rural et d'offrir de nouveaux services à l'ensemble des usagers du lieu.

Le développement du partenariat avec Pôle Emploi et Espace Info Jeunes sera approfondi.

L'installation de Radio Craponne (radio locale) dans ce lieu permettrait :

- de pérenniser cette radio associative qui émet sur tout le département,
- de développer une image plus positive du Pays de Craponne grâce à cet outil de communication sous utilisé,
- d'ouvrir la radio à de nouvelles perspectives de partenariat liées à l'aménagement du territoire et la nouvelle organisation intercommunale.

La maison sera située au rez de chaussée (environ 500 m²) d'un bâtiment qui abrite déjà la

<i>Liens avec la stratégie de développement du Pays</i>		
<ul style="list-style-type: none"> - Axe Principal : - Axe n ° 2 : Le cadre de vie exprimé à travers la vitalité des centres bourgs et un environnement préservé. <p style="margin-left: 40px;">➔ mesure 3 : aménager l'espace pour favoriser les échanges sociaux et le dynamisme</p>		
<i>Liens avec le SRADDT</i>		
ATTRACTIVITE	Orientation : L'Auvergne, une terre d'accueil et du vivre ensemble <ul style="list-style-type: none"> ➤ Axe 2 : Des bassins de vie dynamiques et attractifs ➤ Axe 3 : Des territoires de solidarités et d'épanouissement 	
NUMERIQUE	<u>Lien avec le SRADDT :</u> Orientation : L'Auvergne, une terre d'accueil et du vivre ensemble <ul style="list-style-type: none"> ➤ Axe 3 : Des territoires de solidarités et d'épanouissement ↳ <i>Le numérique, un outil clé en faveur de l'autonomie des personnes</i> <u>Initiatives similaires à l'action proposée connues en Auvergne ou en France :</u> 	
TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE		
Maîtrise d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Craponne sur Arzon	
Localisation	Craponne sur Arzon	
Partenariat	Organismes locaux et extérieurs (Pôle Emploi, Mission Locale, Espace Info Jeunes, consulaires, ARDTA)	
Date prévue de démarrage de l'opération	2016	
Date prévue de la fin de l'opération	2018	
Coût de l'opération	300 000 € Hors Taxes	
Type de dépenses	Travaux Honoraires (maitrise d'œuvre, contrôle technique, mission sécurité)	
Fonctionnement de l'équipement	Coût annuel	Pris en charge

Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	collectivités	montant	taux
	Autofinancement	60 000 €	20,00 %
	Région (FRADDT EPCI)	90 000 €	30,00 %
	Département (CG2D 4 ^{ème} génération)	90 000 €	30,00 %
	Etat (DETR)	60 000 €	20,00 %

PAYS		Pays du Velay
Action présentée par		Communauté de Communes du Pays de Craponne
3	Intitulé de l'opération	« Open data » (en regard de la conditionnalité numérique portant sur la libération des données publiques)
Objectifs de l'opération		
<p>Les objectifs visés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le renforcement de la transparence démocratique sur le territoire, dans le prolongement de la Loi « CADA » de 1978 d'accès aux documents administratifs ; - La modernisation de l'action publique sur le territoire grâce au partage des connaissances et des ressources documentaires entre collectivités au service d'une stratégie concertée ; - la création des conditions favorables au développement économique sur le territoire grâce au développement de nouveaux services et d'applications innovantes reposant sur l'utilisation de ces données et le croisement avec d'autres données, publiques ou non. 		
Description détaillée de l'opération		
<p>Dans un premier temps, il est proposé de libérer un premier ensemble constitué a minima de 5 jeux de données*. Pour ce faire, plusieurs action sont mises en place selon le déroulé suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - participation à la réunion de sensibilisation Open Data sur le Pays, organisée par le CRAIG (Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique), en tant que maître d'oeuvre pour la Région sur l'application de la conditionnalité numérique liée à la « libération des données publiques » ; cette réunion ayant lieu au niveau du Pays à l'attention des élus et des agents du Pays et des Communautés de Communes concernées ; - saisie de la fiche d'identification des données publiques libérables à court-terme au niveau de la collectivité (avec a minima 5 jeux de données) ; - participation à l'atelier pratique, organisé par le CRAIG au niveau du Pays, pour accompagner : <ul style="list-style-type: none"> o à la structuration des jeux de données au format Open Data ; o à la libération des jeux de données sur la plateforme web mutualisée mise à disposition par la Région http://opendata.auvergne.fr ; <p>Rq : la collectivité prépare en amont un fichier a minima, parmi les 5 jeux de données libérables à court terme, pour mise en application durant l'atelier de la structuration et de la libération du jeu de données ;</p> - libération du 1er jeu de données lors de l'atelier pratique, ou à défaut dans le mois suivant l'atelier pratique si le jeu de données requiert une validation complémentaire avant libération ou un formatage spécifique au niveau de certains champs ; - libération des 4 autres jeux de données dans les 18 mois à partir de la signature du contrat Auvergne + 3^{ème} génération avec la Région. - Seront ainsi libérés, dans les 18 mois à partir de la signature du contrat avec la Région, les jeux de données suivants (à compléter) <p>Titre du 1er jeu de données : Les élus de la Communauté de Communes du Pays de Craponne</p> <p>Titre du 2è jeu de données : Les Taux d'imposition (CFE, taxe d'habitation, taxe foncière sur le non bâti)</p> <p>Titre du 3è jeu de données : Le Budget Primitif (budget principal et budgets annexes)</p> <p>Titre du 4è jeu de données : Les subventions de fonctionnement versées aux associations</p> <p>Titre du 5è jeu de données : Les associations de la Communauté de Communes du Pays de Craponne</p>		

Description détaillée de l'opération (suite)

- **au-delà de cette phase de lancement**, chaque jeu de donnée fera l'objet d'une **mise à jour selon la fréquence retenue** lors de sa structuration ; par ailleurs une libération **d'autres jeux de données**, en lien notamment avec le suivi des opérations programmées dans le cadre de la stratégie de territoire, sera possible tout au long de la durée du contrat Auvergne+, et ce **avec l'accompagnement à distance du CRAIG** (assistance mail et/ou téléphone).

*Hors données touristiques alimentant directement le Système Régional d'Information Touristique, piloté par le CRDTA (Comité Régional de Développement Touristique d'Auvergne), à partir des saisies effectuées notamment au niveau des Offices de Tourisme ; ces données feront l'objet d'un import automatisé sur la plateforme <http://opendata.auvergne.fr>, et ce à l'échelle régionale et selon une fréquence quotidienne.

**Un travail est en cours sur la plateforme web <http://opendata.auvergne.fr> tant sur le plan graphique, pour la positionner comme la plateforme ouverte des données publiques en Auvergne, que sur le plan technique pour assurer une remontée automatique de toutes les données auvergnates vers la plateforme ouverte des données publiques françaises <http://datagouv.fr> et réciproquement.

Liens avec le SRADDT

NUMERIQUE	<p>Les enjeux autour de la libération des données publiques sont très fortement ressortis des ateliers du SRADDT comme sous-tendant les ambitions numériques autour des 3 piliers qui feront de l'Auvergne un territoire attractif et différencié par rapport aux autres régions :</p> <ul style="list-style-type: none">- une économie forte, créatrice des emplois de demain, via le développement de nouveaux services fondés sur la compilation, l'analyse et le croisement des données entre elles, ce qui constitue ce qu'on appelle communément le big data- un environnement préservé et valorisé, via la diffusion et le partage de données favorisant une meilleure connaissance du patrimoine naturel et culturel commun et un dialogue facilité entre experts et citoyens ainsi qu'une visibilité renforcée des atouts du territoire et une gestion optimisée des ressources via le développement d'applications numériques ;- une amélioration de la qualité de vie des citoyens via la mise en œuvre de services innovants issus de l'exploitation conjointe des données publiques et de données produites par les usagers autour notamment de la géolocalisation en temps réel.
Date prévue de démarrage de l'opération	Date de signature du contrat
Date prévue de la fin de l'opération	18 mois à compter de la signature du contrat
Coût de l'opération	<p>Mise à disposition par la Région de la plateforme web mutualisée de libération et d'hébergement des données publiques en Auvergne http://opendata.auvergne.fr.</p> <p>Ingénierie d'accompagnement à la libération des données et à la prise en main de la plateforme prise en charge par la Région via l'intervention du CRAIG en tant que maître d'œuvre.</p>

PAYS DU VELAY
CONTRAT « AUVERGNE + »
3^{ème} GENERATION

Les fiches suivantes présentent, à titre d'information, les propositions du Pays et des EPCI. Elles ne sont pas contractuelles

**Projets de la Communauté de communes
de l'Emblavez**

Document non contractuel

PAYS	Pays du Velay
Action présentée par	Communauté de communes de l'Emblavez

1	Intitulé de l'opération	Développement des circuits courts en Agriculture
---	-------------------------	---

Objectifs de l'opération

Accompagner la mise en place d'une filière locale agroalimentaire en aidant à la rencontre des producteurs (viandes, légumes) et en offrant un point de commercialisation de proximité. Cette « maison de l'économie circulaire » contribuera au développement de plusieurs communes du plateau granitique.

Description détaillée de l'opération

La commune de Roche en Régnier est propriétaire d'un bâtiment dans le bourg du village de Saint Maurice de Roche (100m au sol) à proximité de la D29 et de l'auberge de Pays « Le Brabant ». Il est nécessaire de reprendre la toiture et d'aménager l'intérieur (accueil, lieux de vente et de stockage, moyens de gestion..)

Liens avec la stratégie de développement du Pays

Le cadre de vie exprimé à travers la vitalité des bourgs centre et un environnement préservé. Adaptation des bâtiments à la réalité économique des habitants du territoire (résultat 3.3)

Mesure 4 : Aménagement durable du territoire.

Sur un territoire identifié, développer de nouvelles relations commerciales entre producteurs et consommateurs en relation avec les collectivités locales. La proximité à exploiter un axe de développement routier D9 peut aider au développement d'une zone de chalandise tournée vers le tourisme de week end.

Liens avec le <u>SRADDT</u>	
ATTRACTIVITE	Des circuits courts de viande sont organisés par plusieurs agriculteurs (veau bœuf chevreaux agneaux). Des maraichers ont créé un marché dans le bourg de Roche en Régnier.
NUMERIQUE	<u>Lien avec le SRADDT :</u> Equipé d'un matériel informatique le lieu pourrait servir aux agriculteurs et vendeurs (informations, déclarations) <u>Initiatives similaires à l'action proposées connues en Auvergne ou en France :</u>
TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	Le bâtiment sera chauffé par une chaudière bois et la toiture sera équipée de panneaux solaires.
Maîtrise d'ouvrage	Commune de Roche en Régnier
Localisation	St Maurice de Roche
Partenariat	Producteurs locaux
Date prévue de démarrage de l'opération	2017
Date prévue de la fin de l'opération	2018
Coût de l'opération	180 000 €
Type de dépenses	Bâtiment (second œuvre) Aménagement intérieur

Fonctionnement de l'équipement	Coût annuel		Pris en charge par	
	Chauffage, électricité, eau		Utilisateurs	
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	collectivités	montant	taux	
	Autofinancement	72.000,00 €		
	Région	54.000,00 €	30%	
	Département	36.000,00 €	CG2D 20 %	
	État			
	Europe (préciser le fonds)			
	Fd de concours CCE	18.000,00 €	10%	

Document non contractuel

PAYS	Pays du Velay	
Action présentée par	Communauté de commune de l'Emblavez	
2	Intitulé de l'opération	Aménagement d'un point multiservice dans l'ancien office de tourisme
<i>Objectifs de l'opération</i>		
<p>La commune de Chamalières sur Loire est propriétaire d'un bâtiment sur la place du bourg, actuellement affecté au point information tourisme et au hall d'exposition sur la dentelle. Le projet consiste à transformer ce bâtiment pour en faire un point multiservice, dont un bar tabac, presse, jeux, snack.</p>		
<i>Description détaillée de l'opération</i>		
<p>Les travaux consistent à économiser de l'énergie en isolation du bâtiment, murs, portes et fenêtres, plafond. Changer le chauffage et rendre le local accessible (PMR), acquisition de mobilier professionnel. Ce commerce ne s'inscrit pas dans le cadre du premier ou du dernier commerce, mais un contexte économique fragile à pousser la maison de la Presse de Retournac, commune voisine, à fermer. Ce commerce permettrait de regrouper tous les services et apporterai à la population un service qu'elle n'a plus à 10 km autour. Le maire est prêt à attester de la non concurrence de ce point multi service avec d'autres commerces de même type sur la commune.</p>		
<i>Liens avec la stratégie de développement du Pays</i>		
<p>Le cadre de vie exprimé à travers la vitalité des bourgs centre et un environnement préservé. Adaptation des bâtiments à la réalité économique des habitants du territoire (résultat 3.3) Mesure 4 : Aménagement durable du territoire.</p>		
<i>Liens avec le <u>SRADDT</u></i>		
ATTRACTIVITE	<p>Attirer de nouvelles activités génératrice de développement économique sur le territoire (entreprises, services, artisanat). Travailler en corrélation avec les nouveaux schémas de cohérence territorial afin d'accueillir mieux au sein du territoire.</p>	

NUMERIQUE	<p><u>Lien avec le SRADDT :</u></p> <p>Initiatives similaires à l'action proposées connues en Auvergne ou en France :</p>
TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	Amener les bâtiments présents sur les différentes communes vers une réhabilitation soucieuse des réalités en termes de développement durable et d'économie d'énergie, garantes de l'attractivité des centres bourgs.
Maîtrise d'ouvrage	Commune de Chamalières
Localisation	Bourg centre
Partenariat	
Date prévue de démarrage de l'opération	Janvier-juin 2016
Date prévue de la fin de l'opération	
Coût de l'opération	50 000€ : 40 000€ travaux/10 000€ mobilier
Type de dépenses	Transition énergétique – normes de sécurité - cloisonnement

Fonctionnement de l'équipement	Coût annuel		Pris en charge par	
	collectivités	montant	taux	
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	Autofinancement	35 000€	70%	
	Région	8000€	20%	
	Département			
	État			
	Europe (préciser le fonds)			
	Fond de concours	5 000€	10%	

Document non contractuel

PAYS	Pays du Velay	
Action présentée par	Communauté de commune de l'Emblavez	
3	Intitulé de l'opération	Développer l'attractivité du complexe sportif à vocation intercommunale et assurer sa pérennité par sa transition énergétique

Objectifs de l'opération

Le bourg-centre touristique de Vorey, accueille depuis les années 80, à côté de la piscine aquafolies, un complexe sportif qui permet à des centaines de jeunes et adultes de l'Emblavez, via les écoles intercommunales de football et de boules de l'Emblavez, ainsi qu'à leurs équipes et clubs, de pratiquer toute la semaine ces sports et d'accueillir toute l'année les compétitions et championnats départementaux voire régionaux. De plus, ce complexe grâce à ses espaces extérieurs, ses sanitaires, son volume de bâtiments couverts, permet aussi d'accueillir des événements touristiques et de loisirs de pleine nature (championnats, ...), et d'organiser des stages sportifs. La pérennité de ce complexe sportif est donc indispensable à l'attractivité du territoire. Or les deux bâtiments : celui du boulodrome couvert et le bâtiment du stade d'honneur sont vétustes, non isolés thermiquement et chauffés par de vieux équipements (gaz et fuel) dysfonctionnant. La collectivité souhaite donc réaliser la transition énergétique de ce complexe sportif pour assurer sa pérennité comme élément attractif de cette station touristique qu'est Vorey (700 lits touristiques marchands) en Emblavez.

Description détaillée de l'opération

Afin de conforter l'attractivité du territoire de l'Emblavez, ce projet est destiné à accueillir avec une meilleure offre de service les populations nouvelles en constante progression sur le territoire.

Modernisation et isolation des deux bâtiments : bâtiment du foot (accueil et vestiaires) et boulodrome couvert

Liens avec la stratégie de développement du Pays

Le cadre de vie exprimé à travers la vitalité des bourgs centre et un environnement préservé.
Adaptation des bâtiments à la réalité économique des habitants du territoire (résultat 3.3)
Mesure 4 : Aménagement durable du territoire.

<i>Liens avec le SRADDT</i>	
ATTRACTIVITE	Donner la même force aux communes rurales qu'aux bassins urbains par le biais d'équipements d'accueil compétitifs et réglementaires permettant de renforcer la pratique et donc le lien entre les habitants.
NUMERIQUE	<u>Lien avec le SRADDT :</u> <u>Initiatives similaires à l'action proposées connues en Auvergne ou en France :</u>
TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	Amener les bâtiments publics à être moins énergivores et privilégier les matériaux respectueux de l'environnement. Permettre aux bâtiments présents sur les différentes communes une réhabilitation soucieuse des réalités en termes de développement durable et d'économie d'énergie, garantes de l'attractivité des centres bourgs.
Maîtrise d'ouvrage	Commune de Vorey sur Arzon
Localisation	Le bourg,
Partenariat	Communauté de communes de l'Emblavez, Etat, Région, Clubs et fédérations sportives, voire Europe
Date prévue de démarrage de l'opération	Dernier trimestre 2015
Date prévue de la fin de	2017
Coût de l'opération	300 000€
Type de dépenses	Ingénierie, travaux d'isolation thermique et de modernisation fonctionnelle du bâtiment.

Fonctionnement de l'équipement	Coût annuel		Pris en charge par	
	collectivités	montant	taux	
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	Autofinancement	90 000€	30%	
	Région (CRDDT)	60 000€	20 %	
	Département CG2D	10 000	3 %	
	État (DETR – RP- CNDS)	60 000€	20 %	
	Europe (préciser le fonds)	50 000 €	17%	
	Fond de concours CCE	30 000€	10%	

Document non contractuel

PAYS	Pays du Velay
Action présentée par	Communauté de commune de l'Emblavez
4	Intitulé de l'opération Développer l'attractivité du complexe sportif à vocation intercommunale et assurer sa pérennité par sa transition énergétique. Mise en place d'une énergie renouvelable commune

Objectifs de l'opération

Le bourg-centre touristique de Vorey, accueille depuis les années 80, à côté de la piscine aquafolies, un complexe sportif qui permet à des centaines de jeunes et adultes de l'Emblavez, via les écoles intercommunales de football et de boules de l'Emblavez, ainsi qu'à leurs équipes et clubs, de pratiquer toute la semaine ces sports et d'accueillir toute l'année les compétitions et championnats départementaux voire régionaux. De plus, ce complexe grâce à ses espaces extérieurs, ses sanitaires, son volume de bâtiments couverts, permet aussi d'accueillir des événements touristiques et de loisirs de pleine nature (championnats, ...), et d'organiser des stages sportifs. La pérennité de ce complexe sportif est donc indispensable à l'attractivité du territoire. Or les deux bâtiments : celui du boulodrome couvert et le bâtiment du stade d'honneur sont vétustes, non isolés thermiquement et chauffés par de vieux équipements (gaz et fuel) dysfonctionnant. La collectivité souhaite donc réaliser la transition énergétique de ce complexe sportif pour assurer sa pérennité comme élément attractif de cette station touristique qu'est Vorey (700 lits touristiques marchands) en Emblavez.

Description détaillée de l'opération

Afin de conforter l'attractivité du territoire de l'Emblavez, ce projet est destiné à accueillir avec une meilleure offre de service les populations nouvelles en constante progression sur le territoire.

Mise en place d'une énergie renouvelable commune (bois, ..) pour le bâtiment d'accueil et les vestiaires du foot et le boulodrome couvert

Liens avec la stratégie de développement du Pays

Le cadre de vie exprimé à travers la vitalité des bourgs centre et un environnement préservé.
Adaptation des bâtiments à la réalité économique des habitants du territoire (résultat 3.3)
Mesure 4 : Aménagement durable du territoire.

Liens avec le SRADDT

ATTRACTIVITE	Donner la même force aux communes rurales qu'aux bassins urbains par le biais d'équipements d'accueil compétitifs et réglementaires permettant de renforcer la pratique et donc le lien entre les habitants.
NUMERIQUE	<u>Lien avec le SRADDT :</u> <u>Initiatives similaires à l'action proposées connues en Auvergne ou en France :</u>
TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	Amener les bâtiments publics à être moins énergivores et privilégier les matériaux respectueux de l'environnement. Permettre aux bâtiments présents sur les différentes communes une réhabilitation soucieuse des réalités en termes de développement durable et d'économie d'énergie, garantes de l'attractivité des centres bourgs.
Maîtrise d'ouvrage	Commune de Vorey sur Arzon
Localisation	Le bourg,
Partenariat	Communauté de communes de l'Emblavez, Etat, Région, Clubs et fédérations sportives, voire Europe
Date prévue de démarrage de l'opération	Dernier trimestre 2015
Date prévue de la fin de	2017
Coût de l'opération	80 000€
Type de dépenses	Estimation plateforme, silo, chaufferie bois

Fonctionnement de l'équipement	Coût annuel		Pris en charge par	
	collectivités	montant	collectivités	taux
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	Autofinancement	16 000 €		20 %
	Région (CRDDT)			
	Département CG2D			
	État (ADEME ...)	56 000 €		70 %
	Europe (FEDER)			
	Fond de concours CCE	8 000 €		10 %

PAYS	Pays du Velay	
Action présentée par	Communauté de commune de l'Emblavez	
5	Intitulé de l'opération	Rénovation et agrandissement d'un bâtiment public dédié à l'enseignement et aux activités périscolaires.

Objectifs de l'opération

L'école de Chamalières sur Loire n'est plus adaptée aux besoins actuels. Il ne s'agit plus seulement de disposer de deux salles de classes mais d'aménager un équipement permettant l'accueil des classes et un espace modulable adapté aux activités périscolaires, à la garderie et à l'administration de l'école.

Description détaillée de l'opération

Afin de conforter l'attractivité du territoire de l'Emblavez, ce projet est destiné à accueillir avec une meilleure offre de service les populations nouvelles en constante progression sur le territoire.

Le projet se détaille en 3 parties :

- Un projet d'école
- Un projet périscolaire
- Un équipement numérique

Liens avec la stratégie de développement du Pays

Le cadre de vie exprimé à travers la vitalité des bourgs centre et un environnement préservé.

Adaptation des bâtiments à la réalité économique des habitants du territoire (résultat 3.3)

Mesure 4 : Aménagement durable du territoire.

Axe 1 : un développement qui s'appuie sur la coopération entre les hommes et les territoires

Mesure 5 et 6

Liens avec le SRADDT

ATTRACTIVITE	Afin de conforter l'attractivité du territoire de l'Emblavez, ce projet est destiné à accueillir avec une meilleure offre de service les populations nouvelles en constante progression sur le territoire.
--------------	--

NUMERIQUE	<p><u>Lien avec le SRADDT</u> : Prise en compte du numérique dans les projets relatifs à l'éducation</p> <p>Initiatives similaires à l'action proposées connues en Auvergne ou en France :</p>
TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	Amener les bâtiments présents sur les différentes communes vers une réhabilitation soucieuse des réalités en termes de développement durable et d'économie d'énergie, garantes de l'attractivité des centres bourgs.
Maîtrise d'ouvrage	Commune de Chamalières sur Loire
Localisation	Le bourg, place centrale
Partenariat	Education Nationale
Date prévue de démarrage de l'opération	2015 : études 2016 : travaux
Date prévue de la fin de l'opération	
Coût de l'opération	600 000€ d'après les premières études. Ajustement à venir par rapport à l'APD 400 000€ en rénovation thermique et 10 000€ en développement numérique.
Type de dépenses	Transition énergétique, (isolation, huisseries, chauffage) Accessibilité, maçonnerie et second œuvre, équipement numérique.

Fonctionnement de l'équipement	Coût annuel		Pris en charge par	
	collectivités	montant	taux	
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	Autofinancement	188 000€	25%	
	Région	82 000€	20%	
	Département			
	État (DETER)	270 000€	20 à 35 % /50% majoration limité à 70 000€ dans le	
	Europe (préciser le fonds) Feader (nrj access numérique)			
	Fond de concours CCE	60 000€	10%	

PAYS	Pays du Velay	
Action présentée par	Communauté de commune de l'Emblavez	
6	Intitulé de l'opération	Construction d'un bâtiment multifonctionnel
<i>Objectifs de l'opération</i>		
<p>L'évolution démographique de la commune de Saint Vincent a incité les élus à initier un projet de création d'une section maternelle.</p> <p>Profitant de la construction d'un nouveau bâtiment à deux étages, les deux niveaux seront équipés pour l'accueil des primaires au premier et au sous sol pour l'accueil d'associations et le déroulement d'activités à destination prioritaire des ados et pré ados et seniors.</p> <p>L'équipement numérique du bâtiment dans son intégralité de par sa fonction multi accueil, multi activités permettra le brassage intergénérationnel souhaité par les élus de la commune.</p>		
<i>Description détaillée de l'opération</i>		
<p>Afin de conforter l'attractivité du territoire de l'Emblavez, ce projet est destiné à accueillir avec une meilleure offre de service les populations nouvelles en constante progression sur le territoire.</p> <p>Pour cela la commune souhaite équiper le bâtiment, aussi bien la maternelle que la salle multi activité, des équipements informatiques nécessaires (travaux de câblage, connexions ...) à la connectique d'équipements divers (consoles, réseau de PC, tableaux numériques)</p> <ul style="list-style-type: none"> - salle maternelle : • Un RJ 45 entre la Livebox et cette classe afin de faire arriver Internet. Plus ou moins prévoir une borne wifi pour cette classe si utilisation de tablettes ou portables. Prévoir, si besoin de câblage (problème lié au « ondes WIFI »), une mini armoire de brassage afin de répartir le signal Internet dans toutes les prises RJ 45 femelles. - salle « associations » : • Pour la partie Internet : un borne WIFI Noodo pour filtrer les entrées et sorties de toutes les personnes et appareils se connectant. Cette borne permet également (via la page de connexion) de diffuser de l'information envers le public utilisant cette connexion. Un système de sonorisation : soit un 5.1 comprenant 4 enceintes et un caisson de basse soit quatre enceintes sans système 5.1. Prévoir un amplificateur qui permettra de brancher un micro avec ou sans fil. Pour la partie vidéo : prévoir un écran (manuel ou électrique) avec un vidéoprojecteur suspendu au plafond, pour plus de sécurité. Ce vidéoprojecteur devra avoir une sortie HDMI et VGA pour permettre aussi bien la transmission de vidéo que de diaporama ou montages photos. <p><i>Toutes les connectiques devront arriver dans une même armoire ce qui permettra de gérer l'accès au vidéoprojecteur et à la sonorisation.</i></p> <p><u>En résumé cette salle pourra s'adresser :</u></p> <p>Aux scolaires pour de l'écoute musicale, comme salle d'évolution, salle de retransmission vidéo mais aussi salle multimédia si d'aventure une acquisition de tablettes était prévue.</p> <p>Aux adolescents avec une connexion Internet maîtrisée, la possibilité de regarder des vidéos, clip vidéo ou photos. Ecouter de la musique et monter des projets dans un lieu où toutes les technologies sont à portée de main.</p> <p>Aux associations avec une salle pouvant accueillir un nombre conséquent de personnes soit pour des AG soit pour des réunions de travail soit pour des répétitions ou cours (zumba, rock...)</p> <p>Aux seniors, écoute musical, danse, jeux de cartes.</p>		

Liens avec la stratégie de développement du Pays

Le cadre de vie exprimé à travers la vitalité des bourgs centre et un environnement préservé. Adaptation des bâtiments à la réalité économique des habitants du territoire (résultat 3.3)
Mesure 4 : Aménagement durable du territoire.

Axe 1 : un développement qui s'appuie sur la coopération entre les hommes et les territoires
mesure 5 et 6

Liens avec le SRADDT

ATTRACTIVITE	Afin de conforter l'attractivité du territoire de l'Emblavez, ce projet est destiné à accueillir avec une meilleure offre de service les populations nouvelles en constante progression sur le territoire. Renforcer l'attractivité du centre bourg et conserver la dynamique autour de cet établissement, seul élément fédérateur au cœur d'un bourg déserté de
NUMERIQUE	<u>Lien avec le SRADDT</u> : Equipement numérique (tablettes, tbi) Prise en compte du numérique dans les projets relatifs à l'e éducation <u>Initiatives similaires à l'action proposées connues en Auvergne ou en France</u> :
TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	Isolation des murs / menuiseries.
Maîtrise d'ouvrage	Commune de Saint Vincent
Localisation	Le bourg, place centrale
Partenariat	CCE
Date prévue de démarrage	2015 : début 2017 : fin
Date prévue de la fin de	
Coût de l'opération	50 000€ dont - 15000€ pour l'installation et câblage des réseaux courants faible - 15000€ pour l'achat de matériel audio vidéo - 20000€ pour l'achat de matériel informatique (TBI, tablettes....)
Type de dépenses	Travaux – construction - isolation équipement des classes en numérique

Fonctionnement de l'équipement	Coût annuel		Pris en charge par	
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	collectivités	montant	taux	
	Autofinancement			
	Région	7000€	20%	
	Département			
	État			
	Europe (préciser le fonds)			
Fond de concours CCE	5 000€	10%		

Avis comité technique du 10/04/2015 : 20% sur le volet numérique uniquement.

PAYS	Pays du Velay	
Action présentée par	Communauté de communes de l'Emblavez	
7	Intitulé de l'opération	Création d'une auberge

Objectifs de l'opération

La Communauté de communes a beaucoup investi, dans le cadre du PER notamment, pour proposer des structures d'accueil touristique de qualité et des activités de plein nature diversifiées. Des manques se font toutefois ressentir sur le territoire à l'image de la commune de Saint Pierre Duchamp, qui ne possède aucune structure d'accueil touristique professionnel ni même de restaurant, alors qu'étant présente sur le tracé de l'itinéraire vers Saint Jacques de Compostelles, très fréquenté.

Auparavant, le restaurant de la Commune de Saint Pierre du Champ fonctionnait bien.

Il n'y a pas de porteurs de projets privés dans ce secteur d'activité aujourd'hui ce qui est fort dommageable car il y a un très bon potentiel pour cette activité, un réel besoin de créer une offre de restauration et d'hébergements continus et diversifiés. Pouvoir offrir ce genre de prestation est essentiel pour le maintien du dynamisme, de l'activité économique et de l'attractivité de notre commune de plateau.

Depuis la qualification des circuits VTT, de nombreux amateurs de VTT traversent également le bourg chaque jour et ne trouvent aucune offre de restauration.

Aussi, la volonté est de recréer un lieu de vie et d'échange, pour renforcer l'offre touristique d'une part, et pour fédérer la population autour d'un lieu de convivialité.

Description détaillée de l'opération

Création d'une auberge dans une ancienne école. Ce lieu de convivialité regroupera une offre de restauration et d'hébergement. Une étude préalable de faisabilité doit être réalisée pour ensuite connaître les opportunités d'un marché en constant évolution.

Les objectifs du projet seraient de pouvoir concilier offre de restauration (menu ouvrier, menu week end, banquets, offre groupes) dans un cadre agréable (parc arboré) et offre d'hébergement individuelle (1^{er} étage) et collective (2 dortoirs 2nd étage).

Liens avec la stratégie de développement du Pays

Adaptation des bâtiments à la réalité économique des habitants du territoire/Cadre de vie exprimé à travers la vitalité des bourgs centre et un environnement préservé/ un développement qui s'appuie sur la coopération entre les hommes et les territoires

<i>Liens avec le <u>SRADDT</u></i>			
ATTRACTIVITE	Afin de conforter l'attractivité du territoire de l'Emblavez, ce projet est destiné à accueillir avec une meilleure offre de service les populations nouvelles en constante progression et les touristes amateurs de notre territoire.		
NUMERIQUE	<u>Lien avec le SRADDT</u> : Prise en compte du numérique dans les projets relatifs à l'économie. <u>Initiatives similaires à l'action proposées connues en Auvergne ou en France</u> :		
TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	Amener les bâtiments présents sur les différentes communes vers une réhabilitation soucieuse des réalités en termes de développement durable et d'économie d'énergie, garantes de l'attractivité des centres bourgs.		
Maîtrise d'ouvrage	Mairie de Saint Pierre Duchamp		
Localisation			
Partenariat			
Date prévue de démarrage de l'opération	2016		
Date prévue de la fin de l'opération	2017		
Coût de l'opération			
Type de dépenses	Réhabilitation d'un lieu existant, transition énergétique, communication numérique.		
Fonctionnement de l'équipement	Coût annuel	Pris en charge par	
	Le plan de financement est impossible à définir, une esquisse en sera donnée après l'étude de faisabilité. Un financement de tous les partenaires potentiels est fortement attendu afin		
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	collectivités	montant	Taux
	Autofinancement		
	Région (FRAT)		
	Département		
	État		
	Europe (préciser le fonds)		
CCE fond de concours			

Document non contractuel

PAYS	Pays du Velay	
Action présentée par	Communauté de commune de l'Emblavez	
8	Intitulé de l'opération	Transition énergétique de bâtiments publics

Objectifs de l'opération

Projet en complément des travaux d'accessibilité de la mairie et de la salle socioculturelle qui consistent à proposer une amélioration thermique des bâtiments existants.

Description détaillée de l'opération

Afin de conforter l'attractivité du territoire de l'Emblavez, ce projet est destiné à accueillir avec une meilleure offre de service les populations nouvelles en constante progression sur le territoire.

Ces travaux regroupent :

- Isolation thermique des façades par l'extérieure
- Changement des menuiseries, renforcement, isolation des combles
- Renforcement de l'étanchéité
- Reprise du chauffage électrique
- Installation de ventilo convecteurs
- Permettant d'atteindre le niveau BBC rénovation

Liens avec la stratégie de développement du Pays

Le cadre de vie exprimé à travers la vitalité des bourgs centre et un environnement préservé.

Adaptation des bâtiments à la réalité économique des habitants du territoire (résultat 3.3)

Mesure 4 : Aménagement durable du territoire.

Axe 1 : un développement qui s'appuie sur la coopération entre les hommes et les territoires

Mesure 5 et 6

Liens avec le SRADDT

ATTRACTIVITE	Offrir un espace pour développer et permettre l'enrichissement culturel intergénérationnel afin de créer un tissu de dynamique économique, culturelle et relationnelle.
--------------	---

NUMERIQUE	Lien avec le SRADDT : Desserte WIFI permettant l'accès internet/ HOTSPOTS		
	Initiatives similaires à l'action proposées connues en Auvergne ou en France :		
TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	Amener les bâtiments publics à être moins énergivores et privilégier les matériaux respectueux de l'environnement. Reprise de l'électricité. Mise aux normes BBC		
Maîtrise d'ouvrage	Commune de Malrevers		
Localisation	Le bourg,		
Partenariat	Etat / département CAUE		
Date prévue de démarrage de l'opération	2016		
Date prévue de la fin de	2017		
Coût de l'opération	207 336,57 € HT		
Type de dépenses	Transition énergétique, (isolation, chauffage) équipement numérique.		
Fonctionnement de l'équipement	Coût annuel		Pris en charge par
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	collectivités	montant	taux
	Autofinancement	66382.57 €	
	Région	41467€	20%
	Département CG2D		
	État DETR	78 754€	37.93%
	Europe (préciser le fonds)		
	Fond de concours CCE	20 733€	10%

Document non contractuel

PAYS	Pays du Velay	
Action présentée par	Communauté de commune de l'Emblavez	
9	Intitulé de l'opération	Transition énergétique de bâtiments publics

Objectifs de l'opération

Regroupement de bâtiments publics afin de créer un groupe scolaire en un seul et même lieu.

Description détaillée de l'opération

Afin de conforter l'attractivité du territoire de l'Emblavez, ce projet est destiné à accueillir avec une meilleure offre de service les populations nouvelles en constante progression sur le territoire. Regroupement des écoles en centre bourg. Réhabilitation de bâtiment. Isolation des toitures des bâtiments anciens par soufflage de ouate de cellulose. Construction d'un réseau de chaleur alimentant les écoles, la cantine, la bibliothèque et la mairie, alimenté par une chaufferie bois.

Liens avec la stratégie de développement du Pays

Le cadre de vie exprimé à travers la vitalité des bourgs centre et un environnement préservé. Adaptation des bâtiments à la réalité économique des habitants du territoire (résultat 3.3)
Mesure 4 : Aménagement durable du territoire.

Axe 1 : un développement qui s'appuie sur la coopération entre les hommes et les territoires
Mesure 5 et 6

Liens avec le SRADDT

ATTRACTIVITE	Renforce l'attractivité du centre bourg. Cette école, malgré des effectifs constant, ne permet pas d'attirer bon nombre d'élèves de la commune par manque de superficie. 80 enfants sont aujourd'hui scolarisés en ces murs, une trentaine doivent être scolarisés hors commune.		
NUMERIQUE	Lien avec le <u>SRADDT</u> : Initiatives similaires à l'action proposées connues en Auvergne ou en France :		
TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	Amener les bâtiments publics à être moins énergivores et privilégier les matériaux respectueux de l'environnement. Le but est de créer une école BBC.		
Maîtrise d'ouvrage	Commune de Lavoute sur Loire		
Localisation	Le bourg, place centrale		
Partenariat	Education Nationale		
Date prévue de démarrage de l'opération	2015 : études 2016 : travaux		
Date prévue de la fin de			
Coût de l'opération	400 000€ de réhabilitation au titre de la transition énergétique. 10 000€ équipement numérique		
Type de dépenses	Transition énergétique, (isolation, huisseries, chauffage) Accessibilité, maçonnerie et second œuvre, équipement numérique.		
Fonctionnement de l'équipement	Coût annuel		Pris en charge par
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	collectivités	montant	taux
	Autofinancement	180 000€	45%
	Région	82 000€	20%
	Département		
	État (DETER)	100 000€	25%
	Europe FEADER ?		
	Fond de concours CCE	40 000€	10%

Le cout travaux a été retravaillé en ne laissant apparaitre que les dépenses éligibles au terme de la transition énergétique et de l'équipement numérique.

Document non contractuel

PAYS	Pays du Velay	
Action présentée par	Communauté de commune de l'Emblavez	
10	Intitulé de l'opération	Réseau de chaleur - Transition énergétique de bâtiments publics

Objectifs de l'opération

Extension et modernisation d'un réseau de chaleur existant

Description détaillée de l'opération

Les bâtiments publics du centre bourg sont actuellement chauffés par un réseau de chaleur alimenté par une chaudière au fioul ancienne. Le projet vise à installer une nouvelle chaufferie bois, et à raccorder de nouveaux bâtiments au réseau existant : nouvelle école, bibliothèque, mairie, ancienne école.

Ce projet fait partie d'un ensemble plus vaste de travaux de réhabilitation, isolation, dans le but d'améliorer le rendu tout en diminuant les charges de fonctionnement. Dans une région où les forêts abondent, le bois apparaît comme une ressource évidente.

Liens avec la stratégie de développement du Pays

Adaptation des bâtiments à la réalité économique des habitants du territoire (résultat 3.3)

Mesure 4 : Aménagement durable du territoire.

Axe 1 : un développement qui s'appuie sur la coopération entre les hommes et les territoires

Mesure 5 et 6

Liens avec le SRADDT

ATTRACTIVITE	Renforce l'attractivité du centre bourg.		
NUMERIQUE			
TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	Choix d'une énergie disponible en quantité dans la région. Remplacement de matériel ancien et dépassé.		
Maîtrise d'ouvrage	Commune de Lavoute sur Loire		
Localisation	Le bourg, place centrale		
Partenariat	ADEME		
Date prévue de démarrage de l'opération	2015 : études 2016 : travaux		
Date prévue de la fin de			
Coût de l'opération	50 000€ chaufferie bois, 3500€ d'études.		
Type de dépenses	Transition énergétique		
Fonctionnement de l'équipement	Coût annuel		Pris en charge par
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	collectivités	montant	taux
	Autofinancement		
	Région		20%
	Département		
	État		
	Europe (préciser le fonds)		
Fond de concours CCE			10%

Document non contractuel

PAYS	Pays du Velay
Action présentée par	Communauté de communes de l'Emblavez

11	Intitulé de l'opération	Application mobile des itinéraires de l'Emblavez
----	-------------------------	---

Objectifs de l'opération

- Valoriser les itinéraires de randonnées, VTT et circuits des paysages de l'Emblavez
- Renforcer l'accès à l'offre non marchande sur le territoire
- Rendre accessible l'information gratuitement et en permanence
- Participer à la dématérialisation de l'office de tourisme pour assurer une meilleure distribution de l'information
- Se doter d'un outil pérenne et évolutif facilement
- Accompagner le visiteur sur le terrain pour améliorer la qualité de son séjour par des outils mobiles

Description détaillée de l'opération

L'opération consiste à créer une application mobile bilingue (français/anglais) référençant les 20 itinéraires de petites randonnées, les 12 circuits VTT labellisés par la FFC et les 10 sites et circuits d'interprétation du paysage.

Cette application devra permettre d'accompagner le visiteur pendant son itinérance (géolocalisation) et favoriser sa consommation locale (Mise en avant des activités économiques de proximité).

Elle devra être complétée par divers outils ludiques et attractifs permettant de diffuser une information explicative et qualitative sur le territoire. Cela pourra donc comprendre de la réalité augmentée sur des sites caractéristiques afin de mettre en avant l'histoire de l'Emblavez et des rando-caches, randonnées complétées par des boîtes de géocaching tout au long de l'itinéraire.

Levée de réserves du CRDTA puisque l'application Auvergne Travel ne peut être techniquement mise à disposition des territoires qui en feraient la demande.

Liens avec la stratégie de développement du Pays

Axe 1 : un développement qui s'appuie sur la coopération entre les hommes et les territoires
Mesure 5 et 6

Liens avec le SRADDT

ATTRACTIVITE	Ouvrir les canaux de communication afin d'attirer de nouveaux modèles économiques et habitants à venir s'installer ou découvrir l'Emblavez		
NUMERIQUE	Lien avec le SRADDT : Prise en compte du numérique dans les projets relatifs à l'économie. <u>Initiatives similaires à l'action proposées connues en Auvergne ou en France :</u> Pays du Haut Allier		
TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE			
Maîtrise d'ouvrage	Communauté de communes de l'Emblavez		
Localisation	Place Henri Champagnac – 43800 Vorey sur Arzon		
Partenariat	Openium, Insensia		
Date prévue de démarrage de l'opération	Janvier 2016		
Date prévue de la fin de l'opération	Avril 2016		
Coût de l'opération	35 000€ de développement et de promotion.		
Type de dépenses	Investissement		
Fonctionnement de l'équipement	Coût annuel		Pris en charge par
	300,00 €		Communauté de communes de l'Emblavez
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	collectivités		Taux
	Autofinancement		
	Région (FRAT)		14000
	Département (50% / 15000)		
	État		
	Europe (préciser le fonds)		
Autres (à préciser)			

Document non contractuel

PAYS	Pays du Velay
Action présentée par	Communauté de commune de l'Emblavez

12	Intitulé de l'opération	Extension d'un bâtiment pour répondre à la demande des équipes sportives professionnelles
----	-------------------------	--

Objectifs de l'opération

Le stand de tir sportif construit en 2008 par la CCE accueille aujourd'hui des équipes sportives de haut niveau qui participent au rayonnement du territoire. Il s'agit de leur proposer des conditions d'accueil optimales afin de faire du stand un leader Européen en matière d'accueil ainsi que de préparation mentale et physique. La proximité avec Le centre aqua passion à Lavoute sur Loire, la construction des écolodges (Restaurant + hébergements) laisse envisager des synergies et un développement du site qui, en concurrence avec celui de Munich, est le seul au niveau national à pouvoir accueillir des équipes internationales en entraînement et stages de perfectionnement dans la discipline. L'équipe de France de Biathlon est venus s'y préparer en vue des championnats du monde qui ont vu Martin Fourcade promu pour la quatrième fois. De même pour les équipes de Norvège et des USA.

Description détaillée de l'opération

- Construction d'un bâtiment dans le prolongement de l'existant afin d'y installer une salle de musculation haut niveau.
- 250m2 avec matériel connecté et mur d'escalade, le tout encadré par un Brevet d'Etat.

Liens avec la stratégie de développement du Pays

Le cadre de vie exprimé à travers la vitalité des bourgs centre et un environnement préservé. Adaptation des bâtiments à la réalité économique des habitants du territoire (résultat 3.3)
Mesure 4 : Aménagement durable du territoire.

Axe 1 : un développement qui s'appuie sur la coopération entre les hommes et les territoires
Mesure 5 et 6

Liens avec le SRADDT

ATTRACTIVITE	Renforcer l'attractivité de notre territoire en positionnant le TSBE comme élément moteur de l'accueil de sportif de haut niveau. faire de l'Emblavez un territoire d'accueil des sportifs de Haut Niveau. Accroître le développement économique de l'Emblavez en optimisant la fréquentation des structures intercommunales.
--------------	---

NUMERIQUE	Lien avec le SRADDT : Outils connectés		
	Initiatives similaires à l'action proposées connues en Auvergne ou en France :		
TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	Amener les bâtiments présents sur les différentes communes vers une réhabilitation soucieuse des réalités en termes de développement durable et d'économie d'énergie, garantes de l'attractivité des centres bourgs.		
Maîtrise d'ouvrage	CCE		
Localisation			
Partenariat	TSBE (Tir sportif Beaulieu Emblavez)		
Date prévue de démarrage de l'opération	2016		
Date prévue de la fin de l'opération			
Coût de l'opération	250 000€		
Type de dépenses	Transition énergétique, (isolation, huisseries, chauffage)		
Fonctionnement de l'équipement	Coût annuel		Pris en charge par
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	collectivités	montant	taux
	Autofinancement	65 000€	26%
	Région	50 000€	20%
	Département (cg2d)	10 000€	4%
	État (DETR)	50 000€	20%
	Europe (Leader)	50 000€	20%
	Fond de concours CCE	25 000€	10%

Document non contractuel

PAYS	Pays du Velay	
Action présentée par	Communauté de commune de l'Emblavez	
13	Intitulé de l'opération	Bâtiment multifonctionnel : ESPACE D'ANIMATION, D'ECHANGES, DE CREATION et de Développement économique.

Objectifs de l'opération

Amener les bâtiments présents sur les différentes communes vers une réhabilitation soucieuse des réalités en termes de développement durable et d'économie d'énergie, garantes de l'attractivité des centres bourgs.

La Commune souhaite rénover un bâtiment répondant aux besoins actuels en lieu et place de la salle polyvalente actuelle, il s'agira d'un espace d'animation, d'échanges, de création.

Il répondra aussi aux besoins de nombreuses associations culturelles de la Commune (peinture, poterie, sculpture, danses contemporaine et classique).

Ces objectifs supposent la mise en place de surfaces modulables permettant l'accueil de différents publics.

Description détaillée de l'opération

Ces projets sont destinés à accueillir avec une meilleure offre de service les populations nouvelles en constante progression sur le territoire. La conception même du bâtiment prendra en compte les exigences d'économie d'énergie. L'objectif étant de réaliser un bâtiment passif. Le bâtiment sera desservi par le Très Haut Débit ce qui permettra l'éventuel accueil de sociétés en création (strat up informatiques).

L'informatique y tiendra une place importante pour les actions de formation et d'initiation à la création contemporaine, l'objectif étant d'attirer les personnes de tous les âges et en particulier de fournir aux jeunes des activités ludiques et culturelles.

Un lien avec le centre culturel l'Embarcadère pourra être envisagé quant à la mutualisation de spectacles ou l'accueil de compagnies, d'artistes (expositions). Un partenariat avec l'association ~~Développement économique~~ sera également envisagé (mise à disposition du lieu).

Liens avec la stratégie de développement du Pays

Le cadre de vie exprimé à travers la vitalité des bourgs centre et un environnement préservé.

Adaptation des bâtiments à la réalité économique des habitants du territoire (résultat 3.3)

Mesure 4 : Aménagement durable du territoire.

Axe 1 : un développement qui s'appuie sur la coopération entre les hommes et les territoires

Mesure 5 et 6

Liens avec le SRADDT

ATTRACTIVITE

Lieu d'échange, de rencontre et de partage, ces projets sont destinés à accueillir avec une meilleure offre de service les populations nouvelles en constante progression sur le territoire.

NUMERIQUE	Lien avec le SRADDT : Bornes wifi/ cyber espace/ THD		
	Initiatives similaires à l'action proposées connues en Auvergne ou en France :		
TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	Amener les bâtiments présents sur les différentes communes vers une réhabilitation soucieuse des réalités en termes de développement durable et d'économie d'énergie, garantes de l'attractivité des centres bourgs. Bâtiment passif.		
Maîtrise d'ouvrage	Commune de Rosières		
Localisation	Bourg de Rosières		
Partenariat			
Date prévue de démarrage de l'opération	Début de l'opération 2 semestre 2015 1 ^{ère} tranche fin 2016 2 ^{ème} tranche fin 2017 3 ^{ème} tranche fin 2018		
Date prévue de la fin de l'opération			
Coût de l'opération	Travaux : 750.000 € HT Maîtrise d'œuvre : 75 000 € HT Impossible de détailler pour l'heure ce qui ressort exclusivement de la rénovation énergétique.		
Type de dépenses	Ingénierie –rénovation énergétique – isolations - aménagement		
Fonctionnement de l'équipement	Coût annuel		Pris en charge par
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	collectivités	montant	taux
	Autofinancement	225 000 €	34%
	Région	150 000€	20%
	Département	50 000 €	6%
	État	150 000 €	18%
	Europe (préciser le fonds)	100 000 €	12%
	Fond de concours CCE	75 000€	10%

Document non contractuel

PAYS	Pays du Velay	
Action présentée par	Communauté de l'Emblavez	
14	Intitulé de l'opération	Développer l'offre numérique sur un réseau de bibliothèques

Objectifs de l'opération

Développer des ressources numériques en bibliothèques afin de :
Favoriser l'accès à la culture par les biais des outils numériques,
Diversifier les supports d'information et d'accès à la culture,
Enrichir et diversifier les actions de médiation auprès de tous les publics

Description détaillée de l'opération

Proposer en bibliothèque :

- Des projets de médiation culturelle et d'e-éducation auprès des jeunes publics : actions de médiation autour des tablettes numériques, découverte de livres numériques et d'applications ludiques aux contenus culturels, organisation d'ateliers parents-enfants autour de l'utilisation de tablettes.
- Des actions d'éducation à la citoyenneté et d'éducation à l'image, auprès du jeune public (dans le cadre des temps d'activités périscolaires et en temps extrascolaire pour les collégiens)
- Développer les supports d'accès à l'information : conforter les bibliothèques dans leur mission d'information et d'accès à la culture en diversifiant les supports : une tablette avec des abonnements à des magazines en ligne, des sélections d'applications ou d'articles, des playlists musicales en lien avec un projet de la médiathèque seront en consultation libre pour le public
- Offrir aux habitants de toutes les communes un accès aux DVD et aux blues-ray: cette offre existe déjà sur trois médiathèques elle est financée par les communes, et fait l'objet d'un échange entre elles, mais les autres bibliothèques du territoire ne peuvent en bénéficier. La communauté de communes envisage d'investir dans cette nouvelle offre dans une volonté de subsidiarité.
- développer les su **Offrir aux habitants de toutes les communes un accès aux DVD et aux blues-ray dans une volonté de subsidiarité** : cette offre existe déjà sur les médiathèques entre ces trois lieux a été mis en place, mais les autres bibliothèques du territoire ne peuvent en bénéficier. Si la communauté de communes investit dans cette nouvelle offre, l'ensemble des habitants du territoire pourra en bénéficier, et la circulation des blues-ray et DVD pourra être envisagé sur toutes les communes de l'Emblavez.
- pports d'accès à l'information : mise à disposition de tablettes (avec abonnements) en libre accès dans les bibliothèques

-
- Offrir aux habitants de toutes les communes un accès aux DVD et aux blues-ray dans une volonté de subsidiarité et d'équité sur le territoire

Liens avec la stratégie de développement du Pays

Axe 1 : un développement qui s'appuie sur la coopération entre les hommes et les territoires
Mesure 5 et 6

Liens avec le SRADDT

ATTRACTIVITE	Ouvrir les canaux de communication afin d'attirer de nouveaux modèles économiques ou habitants à venir s'installer en Emblavez
NUMERIQUE	Lien avec le SRADDT : Prise en compte du numérique dans les projets relatifs à la médiation culturelle. Initiatives similaires à l'action proposées connues en Auvergne ou en France :
TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	
Maîtrise d'ouvrage	Communauté de communes de l'emblavez
Localisation	Vorey sur Arzon
Partenariat	Bibliothèque municipales et départementale
Date prévue de démarrage de l'opération	2016
Date prévue de la fin de l'opération	2017
Coût de l'opération	7000 € HT

Type de dépenses	Achat d'un lot de vingt tablettes et de cartes prépayées, d'un vidéoprojecteur, d'un ordinateur portable, d'enceintes et d'un écran portatif qui circuleraient dans les bibliothèques du territoire.		
	Moyens humains : Organisation de formations pour les professionnelles et les bénévoles et recrutement d'un service civil pour le « démarrage » du projet, la		
Fonctionnement de l'équipement	Coût annuel		Pris en charge par
			Communauté de communes de l'Emblavez
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	collectivités	Montant	taux
	Autofinancement	4200 €	60%
	Région	1400 €	20 %
	Département	1400 €	20%
	État		
	Europe (préciser le fonds)		
	Autres (à préciser)		

Document non contractuel

PAYS	Pays du Velay	
Action présentée par	Communauté de communes de l'Emblavez	
15	Intitulé de l'opération	Espace d'information touristique numérique

Objectifs de l'opération

- Avoir une communication homogène dans les espaces publics recevant du public
- Améliorer la communication et assurer la promotion du territoire
- Participer à la dématérialisation de l'office du tourisme
- Favoriser la consommation des produits « touristiques » auprès de la population locale, des résidents secondaires et les excursionnistes.
- Proposer des outils d'informations facilement évolutifs en phase avec les comportements des consommateurs

Description détaillée de l'opération

L'opération consiste à implanter des meubles touristiques intégrant une tablette numérique afin de mettre en avant la documentation touristique locale départementale et régionale numérique. La tablette permettra d'accéder à l'ensemble de l'offre touristique locale que ce soit au niveau des activités et des animations par le biais du site internet de l'office de tourisme fraîchement réalisé. Il permettra enfin au public, en intégrant un accès wifi et un portail spécifique, d'accéder et de naviguer sur internet avec ses propres outils. Ces meubles, tous identiques, seront implantés dans les établissements publics majeurs recevant du public.

Ils seront également proposés, hors du cadre de cette demande, aux hébergeurs du territoire qui souhaiteraient s'associer à cette démarche territoriale.

Levée de réserve du CRDTA le 5 mai 2015, puisqu'il ne s'agit pas de la création d'une application mais de la mise en place d'un outil de promotion du territoire par le biais du numérique.

Liens avec la stratégie de développement du Pays

Axe 1 : un développement qui s'appuie sur la coopération entre les hommes et les territoires
Mesure 5 et 6

Liens avec le SRADDT

ATTRACTIVITE	Ouvrir les canaux de communication afin d'attirer de nouveaux modèles économiques et habitants à venir s'installer ou découvrir l'Emblavez		
NUMERIQUE	Lien avec le SRADDT : Prise en compte du numérique dans les projets relatifs à l'économie. Initiatives similaires à l'action proposées connues en Auvergne ou en France :		
TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE			
Maîtrise d'ouvrage	Communauté de communes de l'Emblavez		
Localisation	Place Henri Champagnac – 43800 Vorey sur Arzon		
Partenariat			
Date prévue de démarrage de l'opération	2015		
Date prévue de la fin de l'opération	2016		
Coût de l'opération	20 000 €		
Type de dépenses	Investissement		
Fonctionnement de l'équipement	Coût annuel		Pris en charge par
	500 €		Communauté de communes de l'Emblavez
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	collectivités	montant	Taux
	Autofinancement		
	Région (FRAT)		
	Département (50% / 15000)		
	État		
	Europe (préciser le fonds)		
Autres (à préciser)			

Document non contractuel

PAYS	Pays du Velay	
Action présentée par	Communauté de communes de l'Emblavez	
16	Intitulé de l'opération	« Open data » (en regard de la conditionnalité numérique portant sur la libération des données publiques)
Objectifs de l'opération		
<p>Les objectifs visés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le renforcement de la transparence démocratique sur le territoire, dans le prolongement de la Loi « CADA » de 1978 d'accès aux documents administratifs ; - La modernisation de l'action publique sur le territoire grâce au partage des connaissances et des ressources documentaires entre collectivités au service d'une stratégie concertée ; - la création des conditions favorables au développement économique sur le territoire grâce au développement de nouveaux services et d'applications innovantes reposant sur l'utilisation de ces données et le croisement avec d'autres données, publiques ou non. 		
Description détaillée de l'opération		
<p>Dans un premier temps, il est proposé de libérer un premier ensemble constitué a minima de 5 jeux de données*. Pour ce faire, plusieurs action sont mises en place selon le déroulé suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - participation à la réunion de sensibilisation Open Data sur le Pays, organisée par le CRAIG (Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique), en tant que maître d'oeuvre pour la Région sur l'application de la conditionnalité numérique liée à la « libération des données publiques » ; cette réunion ayant lieu au niveau du Pays à l'attention des élus et des agents du Pays et des Communautés de Communes concernées ; - saisie de la fiche d'identification des données publiques libérables à court-terme au niveau de la collectivité (avec a minima 5 jeux de données) ; - participation à l'atelier pratique, organisé par le CRAIG au niveau du Pays, pour accompagner : <ul style="list-style-type: none"> o à la structuration des jeux de données au format Open Data ; o à la libération des jeux de données sur la plateforme web mutualisée mise à disposition par la Région http://opendata.auvergne.fr ; <p>Rq : la collectivité prépare en amont un fichier a minima, parmi les 5 jeux de données libérables à courtterme, pour mise en application durant l'atelier de la structuration et de la libération du jeu de données ;</p> - libération du 1er jeu de données lors de l'atelier pratique, ou à défaut dans le mois suivant l'atelier pratique si le jeu de données requiert une validation complémentaire avant libération ou un formatage spécifique au niveau de certains champs ; - libération des 4 autres jeux de données dans les 18 mois à partir de la signature du contrat Auvergne + 3^{ème} génération avec la Région. - Seront ainsi libérés, dans les 18 mois à partir de la signature du contrat avec la Région, les jeux de données suivants (à compléter) <p>Titre du 1er jeu de données : ...Emblavez : Liste des élus de la CCE</p> <p>Titre du 2è jeu de données : Emblavez : Liste des établissements intercommunaux</p> <p>Titre du 3è jeu de données : Emblavez : Liste des marchés publics</p> <p>Titre du 4è jeu de données :Emblavez : Liste des commissions intercommunale</p> <p>Titre du 5è jeu de données :Emblavez : Taux impositions CC Emblavez</p>		

Description détaillée de l'opération (suite)

- **au-delà de cette phase de lancement**, chaque jeu de donnée fera l'objet d'une **mise à jour selon la fréquence retenue** lors de sa structuration ; par ailleurs une libération **d'autres jeux de données**, en lien notamment avec le suivi des opérations programmées dans le cadre de la stratégie de territoire, sera possible tout au long de la durée du contrat Auvergne+, et ce **avec l'accompagnement à distance du CRAIG** (assistance mail et/ou téléphone).

*Hors données touristiques alimentant directement le Système Régional d'Information Touristique, piloté par le CRDTA (Comité Régional de Développement Touristique d'Auvergne), à partir des saisies effectuées notamment au niveau des Offices de Tourisme ; ces données feront l'objet d'un import automatisé sur la plateforme <http://opendata.auvergne.fr>, et ce à l'échelle régionale et selon une fréquence quotidienne.

**Un travail est en cours sur la plateforme web <http://opendata.auvergne.fr> tant sur le plan graphique, pour la positionner comme la plateforme ouverte des données publiques en Auvergne, que sur le plan technique pour assurer une remontée automatique de toutes les données auvergnates vers la plateforme ouverte des données publiques françaises <http://datagouv.fr> et réciproquement.

Liens avec le SRADDT

NUMERIQUE	<p>Les enjeux autour de la libération des données publiques sont très fortement ressortis des ateliers du SRADDT comme sous-tendant les ambitions numériques autour des 3 piliers qui feront de l'Auvergne un territoire attractif et différencié par rapport aux autres régions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une économie forte, créatrice des emplois de demain, via le développement de nouveaux services fondés sur la compilation, l'analyse et le croisement des données entre elles, ce qui constitue ce qu'on appelle communément le big data - un environnement préservé et valorisé, via la diffusion et le partage de données favorisant une meilleure connaissance du patrimoine naturel et culturel commun et un dialogue facilité entre experts et citoyens ainsi qu'une visibilité renforcée des atouts du territoire et une gestion optimisée des ressources via le développement d'applications numériques ; - une amélioration de la qualité de vie des citoyens via la mise en œuvre de services innovants issus de l'exploitation conjointe des données publiques et de données produites par les usagers autour notamment de la géolocalisation en temps réel.
Date prévue de démarrage de l'opération	Date de signature du contrat
Date prévue de la fin de l'opération	18 mois à compter de la signature du contrat
Coût de l'opération	<p>Mise à disposition par la Région de la plateforme web mutualisée de libération et d'hébergement des données publiques en Auvergne http://opendata.auvergne.fr.</p> <p>Ingénierie d'accompagnement à la libération des données et à la prise en main de la plateforme prise en charge par la Région via l'intervention du CRAIG en tant que maître d'œuvre.</p>

PAYS DU VELAY
CONTRAT « AUVERGNE + »
3^{ème} GENERATION

Les fiches suivantes présentent, à titre d'information, les propositions du Pays et des EPCI. Elles ne sont pas contractuelles

**Projets de la Communauté de communes
du Meygal**

Document non contractuel

PAYS	Pays du Velay
Action présentée par	Communauté de Communes du Meygal

1	Intitulé de l'opération	Création d'une station trail permanent
---	-------------------------	--

Objectifs de l'opération

La pratique de la course nature (ou de trail) se développe de façon exponentielle, et le secteur du Meygal bénéficie de deux atouts majeurs pour pérenniser une station exceptionnelle dédiée à cette pratique sportive de pleine nature : un terrain vallonné au caractère paysager remarquable et la présence sur le territoire d'associations dynamiques de coureurs qui organisent régulièrement des manifestations d'envergure régionale (Capito Trail avec plus de 700 coureurs adultes en 2014), ou départementale (Les 10 bornes pertuisiennes, les foulées de l'Ostansiou, Course Nature de Lantriac...).

L'objectif est donc de créer six ou sept circuits pérennes, de 10 à 30 kilomètres, pour renforcer l'attractivité touristique du territoire avec cette nouvelle forme d'activité sportive de pleine nature. Le label départemental « Respirando » sera demandé pour chaque circuit.

Description détaillée de l'opération

- Définition des circuits et vérification de passage dans le domaine public
- Débroussaillage
- Signalétique et balisage
- Cartographie des circuits et mise à disposition des traces gpx sur les sites internet nationaux dédiés
- Intégration de l'ensemble des circuits sur le site internet de l'Office de Tourisme Intercommunal, dans un espace dédié

Liens avec la stratégie de développement du Pays

AXE 1 : Un développement économique qui s'appuie sur les richesses locales tout en étant tourné vers l'extérieur et l'avenir

- mesure 2 : favoriser les synergies entre les différents secteurs d'activités économiques

→ *Résultat attendu : 2.2 : développer l'économie culturelle et l'économie touristique en s'appuyant notamment sur nos ressources locales (agriculture, culture, nature, itinéraires, patrimoine bâti notamment)*

- mesure 3 : aménager l'espace pour favoriser les échanges sociaux et le dynamisme économique

→ *Résultat attendu 3.2 : les commerces et services de santé, de petite enfance et jeunesse, aux personnes âgées, de culture et loisirs, de sport, sont accessibles en tout point du territoire et se développent en favorisant les innovations sociales et technologiques*

Liens avec le SRADDT

ATTRACTIVITE	<p>En développant et qualifiant l'offre de tourisme et de loisirs de pleine nature, en créant un site phare de la pratique trail, en permettant à l'événementiel de bénéficier d'un site phare, la Communauté de Communes du Meygal souhaite s'engager fortement dans une stratégie partagée de croissance touristique.</p> <p align="center"><i>→ Orientation Stratégique : L'Auvergne, un nouveau modèle de développement économique au service de l'homme, de l'emploi et des territoires (Axe 1 : Une économie performante et durable, ancrée dans les territoires et fondée sur des ressources exceptionnelles)</i></p>
NUMERIQUE	<p><u>Lien avec le SRADDT :</u></p> <p>Ambition numérique N° 2 au service du tourisme, vecteur d'excellence du territoire (favoriser l'émergence et l'usage d'outils d'accompagnement pour les filières économiques, au service de l'équité territoriale).</p> <p align="center"><i>→ Action : les circuits seront accessibles et téléchargeables du site vers des terminaux mobiles (téléphones, montres connectées).</i></p> <p><u>Initiatives similaires à l'action proposée connues en Auvergne ou en France :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Montagna'Trail, Mont Dore, CC du Massif du Sancy • Station de Trail® de Chartreuse
TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	
Maîtrise d'ouvrage	Communauté de Communes du Meygal
Localisation	Six des sept communes de la Communauté de Communes du Meygal
Partenariat	Association Chapeuil Sports Nature (définition des circuits) Maison Départementale de Développement du Tourisme de la Haute-Loire
Date prévue de démarrage	juin 2015
Date prévue de la fin de	juin 2017
Coût de l'opération	20.000 €
Type de dépenses	Achat de panneaux signalétique et de balises, pose de cette signalétique. Création d'une maquette de site internet.

Fonctionnement de l'équipement	Coût		Pris en charge par	
	L'entretien annuel des circuits, du balisage et de la signalétique est prévu pour être effectué en interne, estimé à 1/10 ETP.		Communauté de Communes du Meygal	
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	collectivités		montant	taux
	Autofinancement		12000,00€	60 %
	Région		6000,00€	30 %
	Département			
	État			
	Europe (préciser le fonds)			
	Autres (à préciser)			

Document non contractuel

PAYS	Pays du Velay / Pays de la Jeune Loire et de ses rivières
Action présentée par	Communauté de Communes du Meygal / Communauté de Communes du Mézenc / Communauté de Communes des Sucs (Pays de la Jeune Loire et ses rivières)

2	Intitulé de l'opération	Réalisation d'un schéma d'accueil des publics en forêt domaniale du Meygal
---	-------------------------	--

Objectifs de l'opération

La forêt domaniale du Meygal (1165 ha), à cheval sur trois communautés de communes et sur deux Pays, se trouve en bordure de la partie la plus peuplée du département (proximité de Saint-Étienne). Sa fréquentation est en constante augmentation, et cet afflux est encore renforcé par les pratiques de sports de pleine nature, de plus en plus nombreuses (domaine nordique ski et raquettes, sentiers de grande et de petite randonnée, circuits vtt, parcours de trail) et qui s'ajoutent à l'exploitation forestière, vocation première de ce massif. La fragilité des zones Natura 2000 qui ont été définies sur cette forêt domaniale nous encourage à nous préoccuper de l'avenir de ce patrimoine naturel qui fait la richesse principale de notre territoire.

L'objectif principal de ce schéma est de pouvoir continuer à accueillir en toute sécurité l'ensemble des activités qui ont lieu dans la forêt du Meygal, en tenant compte des spécificités et contraintes de chacune, et en articulant au mieux leurs saisonnalités. L'étude doit également apporter des pistes d'aménagement (cheminements, stationnement ...) pour partager sereinement cet espace et faire des propositions en matière de signalétique pédagogique pour le grand public.

Description détaillée de l'opération

- identification et consultation des usagers, des acteurs économiques et touristiques
- état des lieux (inventaire spatial et qualitatif) et analyse des pratiques, des contraintes économiques et des fragilités écologiques
- synthèse et formulation du schéma d'accueil : objectifs, schéma spatial, stratégie paysagère, scénarii
- définition des projets prioritaires, évaluation technique et financière de ces projets

Liens avec la stratégie de développement du Pays

AXE 1 : Un développement économique qui s'appuie sur les richesses locales tout en étant tourné vers l'extérieur et l'avenir

- **mesure 2 :** favoriser les synergies entre les différents secteurs d'activités économiques développer l'économie culturelle et l'économie touristique en s'appuyant notamment sur nos ressources locales (agriculture, culture, nature, itinéraires, patrimoine bâti notamment)
- **mesure 3 :** aménager l'espace pour favoriser les échanges sociaux et le dynamisme économique

AXE 3 : un développement qui s'appuie sur la coopération entre les hommes et les territoires

- **mesure 5 :** permettre la rencontre des acteurs à l'intérieur du territoire favoriser la mobilité des acteurs ; proposer des solutions nouvelles de déplacement à l'intérieur du territoire ou de communication nouvelle
- **mesure 6 :** promouvoir une identité et une image à l'extérieur du territoire

Liens avec le SRADDT

ATTRACTIVITE	<ul style="list-style-type: none"> • Développer une économie liée à la qualité de vie ou éco-concevoir et produire des espaces de vie durables valorisant le patrimoine environnemental, l'offre culturelle et touristique • Mettre en valeur un patrimoine d'exception et développer
NUMERIQUE	<p><u>Lien avec le SRADDT :</u></p> <p><u>Initiatives similaires à l'action proposée connues en Auvergne ou en France :</u></p>
TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	<p>Préservation des espaces naturels (Natura 2000 zone spéciale de conservation flore / faune)</p> <p>Maintien de leur plurifonctionnalité (sylviculture / tourisme / sports de pleine nature multi-saisonnalité)</p> <p>Enrayer la perte de la biodiversité</p>
Maîtrise d'ouvrage	Communauté de Communes du Meygal
Localisation	Forêt domaniale du Meygal (3 communautés de communes, 5 communes)
Partenariat	SIVOM du Meygal (qui gère le domaine nordique et les randonnées pédestres hivernales)
Date prévue de démarrage	juin 2015
Date prévue de la fin de	juin 2016
Coût de l'opération	14000 €
Type de dépenses	Frais d'études

Fonctionnement de l'équipement	Coût		Pris en charge par	
	sans objet		sans objet	
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	collectivités		montant	taux
	Autofinancement (à diviser en)		2800,00€	20 %
	Région		5600,00€	40 %
	Département			
	État			
	Europe (LEADER)		5600,00€	40 %
	Autres (à préciser)			

Document non contractuel

PAYS	Pays du Velay	
Action présentée par	Commune du Pertuis	
3	Intitulé de l'opération	Équipements d'une aire de co-voiturage

Objectifs de l'opération

Le Pertuis, porte d'entrée du Pays depuis la Région Rhône-Alpes et le bassin stéphanois, est depuis longtemps un des lieux préférés de co-voiturage. Celui-ci étant la plupart du temps « sauvage », il est envisagé d'identifier clairement une nouvelle zone de co-voiturage, pour déplacer ainsi de nombreuses « voitures-tampons » qui accaparent les places de parking existantes devant les commerces, tout en apportant des services aux automobilistes, dont des bornes de recharges pour des véhicules électriques

Pour la partie construction, il s'agit de l'édification d'un abri pour les piétons en attente de co-voiturage, avec rechargement d'urgence de mobile et accès WiFi. Cet abri comprendra également des blocs sanitaires en pierres de pays et bois.

La Communauté de Communes soutient cet aménagement, dans lequel elle installera une borne d'information touristique, complément indispensable à l'accueil physique ponctuel au Point I du Pertuis sur cet axe qui voit passer plus de 11000 véhicules/jour.

Description détaillée de l'opération

- Construction d'un bloc sanitaire PMR auto-nettoyant
- Construction sanitaires de type « urinoirs »
- Point Information
- Abri et couverture de l'ensemble
- Réseaux (pour bornes de rechargement pour véhicules et dispositif de rechargement d'urgence de mobiles et borne information touristique)

Liens avec la stratégie de développement du Pays

AXE 3 : un développement qui s'appuie sur la coopération entre les hommes et les territoires

- Mesure 5 : permettre la rencontre des acteurs à l'intérieur du territoire
- Résultat attendu 5.1 : le Pays s'intéresse à la mobilité des acteurs ; ensemble ils proposent des solutions nouvelles de déplacement à l'intérieur du territoire ou de communication nouvelle

Liens avec le SRADDT

ATTRACTIVITE			
NUMERIQUE	<p><u>Lien avec le SRADDT :</u> Favoriser l'accès à l'information pour tous Accompagner les initiatives numériques en matière de culture et de patrimoine <u>Initiatives similaires à l'action proposées connues en Auvergne ou en France :</u></p>		
TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	<p>La commune « charnière » du Pertuis souhaite ajouter une offre locale de mobilité adaptée aux zones moins denses, pour des déplacements plus réguliers et moins polluants sur cet axe régional très dense → <i>Orientation stratégique : L'Auvergne, une offre de mobilité plus durable, plus performante et plus</i></p>		
Maîtrise d'ouvrage	Le Pertuis		
Localisation	Commune du Pertuis		
Partenariat	Communauté de Communes du Meygal (borne tactile)		
Date prévue de démarrage	2ème semestre 2015		
Date prévue de la fin de l'opération	1 ^{er} semestre 2016		
Coût de l'opération	50 000 € H.T.		
Type de dépenses	Construction - Aménagements		
Fonctionnement de l'équipement	Coût annuel		Pris en charge
	estimé à 5000 € à terme (eau / électricité / entretien / prestataire Wifi)		Mairie du Pertuis
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	collectivités		taux
		montant	
	Autofinancement	16 223,00 €	32,45 %
	Région	15 000,00 €	30,00 %
	Département (CG2D)	5 777,00 €	11,55 %
	État		
Europe (préciser le fonds)			
CC du Meygal	8000,00 €	16,00 %	

Document non contractuel

PAYS	Pays du Velay
Action présentée par	Communauté de Communes du Meygal

4	Intitulé de l'opération	Numérisation cadastrale
---	-------------------------	-------------------------

Objectifs de l'opération

Sur le territoire de la Communauté de Communes du Meygal, 5 des 7 communes qui la composent ne sont pas encore vectorisées.

La Communauté de Communes a souhaité accompagner les communes concernées dans cette démarche, en mutualisant, dans un groupement de commandes, l'appel d'offres et l'ingénierie de ce chantier numérique.

L'EPCI prendra également à sa charge l'assemblage des feuilles entre communes.

Description détaillée de l'opération

- Vectorisation des parcelles (environ 21,000) des communes de :
 - Lantriac
 - Montusclat
 - Queyrières
 - Le Pertuis
 - Saint-Hostien
- Géo-référencement (pris en charge par les agents du cadastre)
- Assemblage des feuilles

Liens avec la stratégie de développement du Pays

Il s'agit d'un travail préalable pour rendre possible les ambitions du Pays, en particulier,

AXE 2 : Mesure 3 (aménager l'espace pour favoriser les échanges sociaux et le dynamisme économique) et mesure 4 (prendre en compte les contraintes et les risques au bénéfice d'un développement et d'un aménagement durable du territoire)

AXE 3 : un développement qui s'appuie sur la coopération entre les hommes et les territoires

- Mesure 5 : permettre la rencontre des acteurs à l'intérieur du territoire

Liens avec le SRADDT

ATTRACTIVITE			
NUMERIQUE	<p><u>Lien avec le SRADDT :</u> La vectorisation des parcelles cadastrales est indispensable pour pouvoir utiliser et produire les données au service de la gestion de l'aménagement du territoire, et au final, à l'amélioration de la qualité de services aux usagers et citoyens. <u>Initiatives similaires à l'action proposées connues en Auvergne ou en France :</u></p>		
TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE			
Maîtrise d'ouvrage	Communauté de Communes du Meygal		
Localisation	Lantriac, Montusclat, Queyrières, Le Pertuis, Saint-Hostien		
Partenariat	DGFIP / CRAIG		
Date prévue de démarrage	2ème semestre 2015		
Date prévue de la fin de l'opération	1 ^{er} semestre 2016		
Coût de l'opération	15 000 € H.T.		
Type de dépenses	Frais d'ingénierie (prestataire)		
Fonctionnement de l'équipement	Coût annuel		Pris en charge par
	sans objet		
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	collectivités	montant	taux
	Autofinancement	9 000,00 €	60 %
	Région	6 000,00 €	40 %
	Département (CG2D)		
	État		
	Europe (préciser le fonds)		
Autre			

Document non contractuel

PAYS	du Velay
Action présentée par	Communauté de Communes du Meygal
5	Intitulé de l'opération « Open data » (en regard de la conditionnalité numérique portant sur la libération des données publiques)
Objectifs de l'opération	
<p>Les objectifs visés sont :</p> <p>Le renforcement de la transparence démocratique sur le territoire, dans le prolongement de la Loi « CADA » de 1978 d'accès aux documents administratifs ;</p> <p>La modernisation de l'action publique sur le territoire grâce au partage des connaissances et des ressources documentaires entre collectivités au service d'une stratégie concertée ;</p> <p>la création des conditions favorables au développement économique sur le territoire grâce au développement de nouveaux services et d'applications innovantes reposant sur l'utilisation de ces données et le croisement avec d'autres données, publiques ou non.</p>	
Description détaillée de l'opération	
<p>Dans un premier temps, il est proposé de libérer un premier ensemble constitué a minima de 5 jeux de données*. Pour ce faire, plusieurs actions sont mises en place selon le déroulé suivant :</p> <ul style="list-style-type: none">- participation à la réunion de sensibilisation Open Data sur le Pays, organisée par le CRAIG (Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique), en tant que maître d'œuvre pour la Région sur l'application de la conditionnalité numérique liée à la « libération des données publiques » ; cette réunion ayant lieu au niveau du Pays à l'attention des élus et des agents du Pays et des Communautés de Communes concernées ;- saisie de la fiche d'identification des données publiques libérables à court-terme au niveau de la collectivité (avec a minima 5 jeux de données) ;- participation à l'atelier pratique, organisé par le CRAIG au niveau du Pays, pour accompagner :<ul style="list-style-type: none">o à la structuration des jeux de données au format Open Data ;o à la libération des jeux de données sur la plate-forme web mutualisée mise à disposition par la Région http://opendata.auvergne.fr ; <p>Rq : la collectivité prépare en amont un fichier a minima, parmi les 5 jeux de données libérables à court terme, pour mise en application durant l'atelier de la structuration et de la libération du jeu de données ;</p> <p>libération du 1er jeu de données lors de l'atelier pratique, ou à défaut dans le mois suivant l'atelier pratique si le jeu de données requiert une validation complémentaire avant libération ou un formatage spécifique au niveau de certains champs ;</p> <p>libération des 4 autres jeux de données dans les 18 mois à partir de la signature du contrat Auvergne + 3^{ème} génération avec la Région.</p> <p>Seront ainsi libérés, dans les 18 mois à partir de la signature du contrat avec la Région, les jeux de données suivants (à compléter)</p> <p>Titre du 1er jeu de données : Taux d'imposition de la CCMeygal</p> <p>Titre du 2^e jeu de données : Adresse et horaires d'ouverture au public des mairies du territoire de la CCMeygal</p> <p>Titre du 3^e jeu de données : Lieux d'accueil de la Petite Enfance de la Communauté de Communes du Meygal</p> <p>Titre du 4^e jeu de données : Liste des sites touristiques aménagés par la CCMeygal</p> <p>Titre du 5^e jeu de données : Liste des marchés publics de la CCMeygal</p>	

Description détaillée de l'opération (suite)

- **au-delà de cette phase de lancement**, chaque jeu de donnée fera l'objet d'une **mise à jour selon la fréquence retenue** lors de sa structuration ; par ailleurs une libération **d'autres jeux de données**, en lien notamment avec le suivi des opérations programmées dans le cadre de la stratégie de territoire, sera possible tout au long de la durée du contrat Auvergne+, et ce **avec l'accompagnement à distance du CRAIG** (assistance mail et/ou téléphone).

*Hors données touristiques alimentant directement le Système Régional d'Information Touristique, piloté par le CRDTA (Comité Régional de Développement Touristique d'Auvergne), à partir des saisies effectuées notamment au niveau des Offices de Tourisme ; ces données feront l'objet d'un import automatisé sur la plate-forme <http://opendata.auvergne.fr>, et ce à l'échelle régionale et selon une fréquence quotidienne.

**Un travail est en cours sur la plate-forme web <http://opendata.auvergne.fr> tant sur le plan graphique, pour la positionner comme la plate-forme ouverte des données publiques en Auvergne, que sur le plan technique pour assurer une remontée automatique de toutes les données auvergnates vers la plate-forme ouverte des données publiques françaises <http://datagouv.fr> et réciproquement.

Liens avec le SRADDT

NUMERIQUE	<p>Les enjeux autour de la libération des données publiques sont très fortement ressortis des ateliers du SRADDT comme sous-tendant les ambitions numériques autour des 3 piliers qui feront de l'Auvergne un territoire attractif et différencié par rapport aux autres régions :</p> <ul style="list-style-type: none">- une économie forte, créatrice des emplois de demain, via le développement de nouveaux services fondés sur la compilation, l'analyse et le croisement des données entre elles, ce qui constitue ce qu'on appelle communément le big data- un environnement préservé et valorisé, via la diffusion et le partage de données favorisant une meilleure connaissance du patrimoine naturel et culturel commun et un dialogue facilité entre experts et citoyens ainsi qu'une visibilité renforcée des atouts du territoire et une gestion optimisée des ressources via le développement d'applications numériques ;- une amélioration de la qualité de vie des citoyens via la mise en œuvre de services innovants issus de l'exploitation conjointe des données publiques et de données produites par les usagers autour notamment de la géolocalisation en temps réel.
Date prévue de démarrage de l'opération	Date de signature du contrat
Date prévue de la fin de l'opération	18 mois à compter de la signature du contrat
Coût de l'opération	<p>Mise à disposition par la Région de la plate-forme web mutualisée de libération et d'hébergement des données publiques en Auvergne http://opendata.auvergne.fr.</p> <p>Ingénierie d'accompagnement à la libération des données et à la prise en main de la plate-forme prise en charge par la Région via l'intervention du CRAIG en tant que maître d'œuvre.</p>

PAYS DU VELAY
CONTRAT « AUVERGNE + »
3^{ème} GENERATION

Les fiches suivantes présentent, à titre d'information, les propositions du Pays et des EPCI. Elles ne sont pas contractuelles

**Projets de la Communauté de communes
du Pays du Mézenc et de la Loire Sauvage**

Document non contractuel

PAYS		Pays du Velay
Action présentée par		Communauté de communes mézenc loire sauvage
1	Intitulé de l'opération	Création d'un commerce multi services sur la commune d'alleyrac
<i>Objectifs de l'opération</i>		
<p>A L HEURE ACTUELLE LA COMMUNE D ALLEYRAC NE POSSEDE AUCUN COMMERCE DONC CETTE FICHE REpond A L EXIGENCE DE LA REGION (premier ou dernier commerce)</p> <ul style="list-style-type: none"> • implanter une activité commerciale de proximité sur la commune • créer un lieu de lien social ambiance de type café couvige convivial • dynamiser la vie en centre bourg • créer un service pour la population locale pour les besoins de première nécessité • développer une activité plus conséquente en période touristique pour répondre aux demandes de clientèles de passage, des résidences secondaires et des meublés de tourisme • réduire la vacance en centre bourg 		
<i>Description détaillée de l'opération</i>		
<ul style="list-style-type: none"> • restauration d'un bâtiment communal • rez de chaussée boutique (valorisation de produits régionaux, artisanaux, alimentaires et artistiques – vente en circuits courts) et petite restauration : découvert de produits régionaux, repas ouvriers, soirée à thème) • ouverture du lieu à des expositions, lecture, musique • étage : création de meublés de tourisme dans un second temps 		
<i>Liens avec la stratégie de développement du <u>Pays</u></i>		
Revitalisation centre bourg		
<i>Liens avec le <u>SRADD</u></i>		
ATTRACTIVITE	Accueil de nouvelles populations – création d'activité économique Contribuer à renforcer la cohésion sociale	

NUMERIQUE	<u>Lien avec le SRADDT :</u> <u>Initiatives similaires à l'action proposées connues en Auvergne ou en France :</u>
TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	
Maîtrise d'ouvrage	Commune Alleyrac
Localisation	Alleyrac
Partenariat	Communauté de communes
Date prévue de démarrage de l'opération	2016
Date prévue de la fin de l'opération	2018
Coût de l'opération	400 000 €
Type de dépenses	Investissement

Fonctionnement de l'équipement	Coût annuel		Pris en charge par	
	collectivités	montant	taux	
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	Autofinancement	80 000	20%	
	Région	80 000	20 %	
	Département			
	État			
	Europe (leader 1)	200 000 €	50 %	
	Autres (communauté C)	40 000	10 %	

Document non contractuel

PAYS	Pays du Velay	
Action présentée par	Communauté du Mézenc et de la Loire Sauvage	
2	Intitulé de l'opération	Développer l'e tourisme sur le territoire de la communauté de communes

Objectifs de l'opération

En lien avec le dossier d'appel à projet Massif Central « pôle nature » et un des axes stratégiques retenus sur la lisibilité et visibilité de l'offre il s'agit de :

- permettre de répondre aux attentes des nouvelles clientèles
- développer la notoriété du territoire via des moyens de communications efficaces
- être visible sur le net
- être visible sur mobile
- proposer de la vente en ligne

Description détaillée de l'opération

- implantation de bornes interactives dans les communes
- création nouveau site internet répondant aux exigences de la commercialisation en ligne et à la stratégie décrite dans le cadre de l'appel à projet Pôle Nature Massif Central
- travailler sur la mise en place de bornes wifi avec les mairies

cette opération sera ajustée par le travail prévu dans le cadre du LUN et aussi par les échanges avec le CRDTA

Liens avec la stratégie de développement du Pays

2.2 soutien économique touristique et culturel

Liens avec le SRADDT

ATTRACTIVITE	Développer la fréquentation touristique du territoire Toucher de nouvelles clientèles
--------------	--

NUMERIQUE	<u>Lien avec le SRADDT : technologies mobiles – applications interactives</u> <u>Initiatives similaires à l'action proposées connues en Auvergne ou en France :</u>
TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	Réduction des éditions papier Conception durable du tourisme
Maîtrise d'ouvrage	Communauté de communes mézenc loire sauvage
Localisation	Territoire de la communauté de communes
Partenariat	Communes - office de tourisme intercommunal
Date prévue de démarrage de l'opération	2016
Date prévue de la fin de l'opération	2018
Coût de l'opération	140 000
Type de dépenses	Investissement

Fonctionnement de l'équipement	Coût annuel		Pris en charge par	
	Collectivités	montant	taux	
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	Autofinancement	28 000	20%	
	Région	43871	31%	
	Département			
	État			
	Europe (préciser le fonds)	68 129	49%	
	Autres (à préciser)			

Document non contractuel

PAYS	Pays du Velay	
Action présentée par	Communauté de communes mézenc loire sauvage	
3	Intitulé de l'opération	Création d'un commerce multi services sur la commune de Chadron

Objectifs de l'opération

A L HEURE ACTUELLE LA COMMUNE DE CHADRON NE POSSEDE AUCUN COMMERCE DONC CETTE FICHE REpond A L EXIGENCE DE LA REGION (premier ou dernier commerce)

- implanter une activité commerciale de proximité sur la commune
- créer un lieu de lien social
- dynamiser la vie en centre bourg
- créer un service pour la population locale pour les besoins de première nécessité
- développer une activité plus conséquente en période touristique pour répondre aux demandes de clientèles de passage, des résidences secondaires et des meublés de tourisme

Description détaillée de l'opération

- restauration d'un bâtiment communal
- travaux aménagement pour accueillir le commerce

Liens avec la stratégie de développement du Pays

Revitalisation centre bourg

Liens avec le SRADD

ATTRACTIVITE

Accueil de nouvelles populations – création d'activité économique
Contribuer à renforcer le lien social

NUMERIQUE	<u>Lien avec le SRADDT :</u> <u>Initiatives similaires à l'action proposées connues en Auvergne ou en France :</u>
TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	
Maîtrise d'ouvrage	Commune de Chadron
Localisation	Chadron - le bourg
Partenariat	Communauté de communes
Date prévue de démarrage de l'opération	2016
Date prévue de la fin de l'opération	2018
Coût de l'opération	400 000 €
Type de dépenses	Investissement

Fonctionnement de l'équipement	Coût annuel		Pris en charge par	
	collectivités	montant	taux	
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	Autofinancement	80 000	20 %	
	Région	80 000	20 %	
	Département			
	État			
	Europe (leader 1)	200 000	50 %	
	Autres (communauté C)	40 000	10 %	

Document non contractuel

PAYS	Pays du Velay
Action présentée par	Communauté de communes Mézenc Loire sauvage

4	Intitulé de l'opération	Création d'une halle fermière – marchande couverte
---	-------------------------	---

Objectifs de l'opération

- aménagement des espaces publics de la commune et en particulier des places
- renforcer la vie économique et commerciale au travers de ce nouvel espace
- développer les marchés et foires en mettant à disposition des infrastructures adaptées aux conditions locales

Description détaillée de l'opération

- réaménagement des espaces publics
- création d'un espace couvert - semi ouvert ...(structure bois)
- mise en place d'un lieu de vente des produits locaux, de convivialité et d'échange pour différentes manifestations favorisant le développement de l'économie locale et touristique

Liens avec la stratégie de développement du Pays

Favoriser les synergies entre les différents secteurs d'activité (2.1)

Création d'un outil de travail favorisant les synergies entre des secteurs commerce, artisanat et agriculture

Revitalisation du centre bourg facilitant de développement de l'économie culturelle, touristique par la mise à disposition d'un espace multi activités

Liens avec le SRADDT

ATTRACTIVITE	<p>Développer le rôle de pôle d'attractivité : espace d'échanges et de communication intercommunautaires</p> <p>Commercialisation des produits locaux et animations diverses favorisant la venue de nouvelles population sur le territoire</p>
--------------	--

NUMERIQUE	<u>Lien avec le SRADDT :</u> <u>Initiatives similaires à l'action proposées connues en Auvergne ou en France :</u>
TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	Utilisation de la filière Bois
Maîtrise d'ouvrage	Commune de Fay sur Lignon
Localisation	Fay sur Lignon
Partenariat	Communauté de communes
Date prévue de démarrage de l'opération	2016
Date prévue de la fin de l'opération	2018
Coût de l'opération	200 000
Type de dépenses	Investissement

Fonctionnement de l'équipement	Coût annuel		Pris en charge par	
	collectivités	montant	taux	
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	Autofinancement	40 000	20 %	
	Région	60 000	30%	
	Département			
	État			
	Europe (leader 1)	80 000	40%	
	Autres (communauté de co.)	20 000	10%	

Document non contractuel

PAYS	Pays du Velay	
Action présentée par	Communauté du Mézenc et de la Loire sauvage	
5	Intitulé de l'opération	Point de vente de produits locaux

Objectifs de l'opération

- valoriser le patrimoine bâti communal
- développer des débouchés pour les productions locales (intérêt intercommunal de l'action au vu des producteurs présents sur toutes les communes environnantes)
- créer une activité économique en lien avec la dynamique touristique de la commune
- création d'emploi 0.5 ETP sur la commune
- soutien à l'agriculture - développement des circuits courts

Description détaillée de l'opération

- réhabilitation de l'école du hameau de Maiguezin
- aménagement du rez de chaussée en magasin de vente
- achat des équipements nécessaires au stockage

Liens avec la stratégie de développement du Pays

Réhabilitation centre bourg

Développement économique qui s'appuie sur les richesses locales

Favoriser les synergies entre différents secteurs d'activités

Liens avec le SRADDT

ATTRACTIVITE	Accueil de nouvelles populations
	Développement de nouvelles activités économiques

NUMERIQUE	<u>Lien avec le SRADDT :</u> <u>Initiatives similaires à l'action proposées connues en Auvergne ou en France :</u>
TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	Recours à des énergies renouvelables :aérothermie – énergie solaire
Maîtrise d'ouvrage	Commune de salettes
Localisation	Hameau de Maignezin en bordure de RD
Partenariat	Communauté de communes - producteurs locaux
Date prévue de démarrage de l'opération	2016
Date prévue de la fin de l'opération	2017
Coût de l'opération	250 000 € HT
Type de dépenses	Investissement

Fonctionnement de l'équipement	Coût annuel		Pris en charge par	
	collectivités	montant	taux	
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	Autofinancement	50 000	20%	
	Région	75 000	20%	
	Département			
	État			
	Europe (leader 1)	125 000	50%	
	Autres (communauté Communes)	25 000	10%	

PAYS	Pays du Velay
Action présentée	Communauté du Pays du Mézenc et de la Loire Sauvage

6	Intitulé de l'opération	Equipement numérique pour mise en tourisme
---	-------------------------	---

Objectifs de l'opération

- **Aménagement d'un espace muséal dédié à l'histoire de notre territoire dans les bâtiments conventuels (XVIII^{ème} siècle, classés Monuments Historiques), dans des locaux occupés actuellement par la Mairie (déménagement dans un local moderne en centre ville en juin 2015, dans le cadre d'un programme de revitalisation du centre-bourg).**
 - **Création de produits touristiques innovants pour faire découvrir le patrimoine :**
 - 1- visites par audio-guides en Français, Anglais et Occitan.
 - 2- visites de l'ensemble abbatial en ayant recours aux nouvelles technologies (réalité augmentée et reconstitution des bâtiments tels qu'ils étaient au Moyen-Age)

Description détaillée de l'opération

- 1- Mise en place d'une muséographie pour présenter les thèmes suivants : Croyances Populaires aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles dans le secteur du Mézenc – Saint Jean-François Régis, missionnaire sur le plateau du Mézenc – Le Monastier et le Mézenc aux XIX^{ème} et XX^{ème} siècles (photos et films) – Stevenson – Laurent Eynac, Premier Ministre de l'Air – Volcanisme et Monts Breysse – Velay des Origines
- 2- Acquisition de bornes interactives.
- 3- Mise en place de visites (acquisition de matériel – rédaction et traduction des textes).
- 4- Présentation du Patrimoine local (projet autour de la réalité augmentée – acquisition de matériel pour les visites).

Liens avec la stratégie de développement du Pays

Axe 1 - Mesure 2 : favoriser les synergies entre les différents secteurs d'activités économiques
 Résultat attendu 2.2 : le Pays soutient le développement de l'économie culturelle et l'économie touristique en s'appuyant notamment sur ses ressources locales (agriculture, culture, nature, itinéraires, patrimoine bâti notamment).

Exemples d'actions : études de marché, création et commercialisation de produits touristiques innovants, soutien aux festivals d'envergure Pays, réflexion sur l'organisation locale du tourisme, création / prolongement de voies vertes, mise en valeur et restauration du patrimoine bâti

Axe 3 - Mesure 6 : promouvoir une identité et une image à l'extérieur du territoire

Résultat attendu 6.1 : le Pays du Velay a su structurer les activités touristique et culturelle pour valoriser le territoire en les inscrivant dans des projets globaux de développement

Exemples d'actions : définition et déclinaison d'une stratégie touristique, mises en réseau, actions de structuration, de valorisation, de médiation, etc.

Liens avec le <u>SRADDT</u>	
ATTRACTIVITE	- une vie culturelle dynamique : il est indispensable de favoriser l'épanouissement personnel, conforter la cohésion sociale, maintenir ses habitants et attirer de nouveaux habitants grâce à des choix d'activités culturelles et de loisirs qui ne se limitent pas seulement aux villes.
NUMERIQUE	<u>Lien avec le SRADDT :</u> <u>Initiatives similaires à l'action proposées connues en Auvergne ou en France :</u>
TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	
Maîtrise d'ouvrage	Commune du Monastier sur Gazeille
Localisation	Bâtiments conventuels du Monastier
Partenariat	Autres sites de visites
Date prévue de démarrage de l'opération	Octobre 2016
Date prévue de la fin de l'opération	Juin 2017
Coût de l'opération	57 000 € HT
Type de dépenses	Réalité augmentée (20 000 €) – 4 films (20000€) 4 bornes (12 000 €) – tablettes (5000€)

Fonctionnement de l'équipement	Coût annuel		Pris en charge par	
	collectivités	montant	taux	
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	Autofinancement	11400 €	20 %	
	Région	22 800 €	40 %	
	Département	5700 €	10 %	
	État			
	Europe (préciser le fonds) Leader	11400 €	20 %	
	Autres (à préciser) Communauté de Communes	5700 €	10 %	

PAYS	Pays du Velay
Action présentée par	Communauté de communes du Mézenc et de la Loire Sauvage

7	Intitulé de l'opération	Valorisation de la Transcévenole
---	-------------------------	---

Objectifs de l'opération

L'objectif majeur est de compléter l'offre touristique du pays du Velay par un équipement innovant et attractif reposant sur 3 composantes:

- une voie-verte-parc-promenade de 32 km du Puy en Velay à Présailles,
- 8 pôles de service et d'attractions ludiques/culturelles/sportives répartis sur le parcours,
- des offres commerciales adaptées aux clientèles recherchées.

Cet ensemble -voie+pôles d'attraction-doit accroître très sensiblement la fréquentation de la voie et des commerces et services de proximité(de 7 000 pers/an actuellement à 70 à 100 000 pers/an; ces chiffres sont à valider par une étude de marché présentée ci-après).

Description détaillée de l'opération

L'état actuel de la réflexion des élus des 8 communes et des 3 EPCI concernés est présenté en annexe.

L'importante ambition du projet impose des investissements importants et nécessite de réunir de nombreuses informations fiables sur les aspects fonciers, techniques, paysagers, de fréquentation ou de parts de marché, financiers et économiques(y compris les charges et les retombées sur l'économie locale et les collectivités).

La voie traverse les communautés d'agglomération du Puy en Velay et les communautés de communes du Meygal et du Mézenc et de la Loire sauvage.

Elles ont donné leur accord pour co-financer et conduire cette étude. Il reste à:

- Définir le cahier des charges de l'étude de manière concertée avec les partenaires financiers
- Lancer une consultation
- Financer la mission du cabinet retenu et l'accompagner

Liens avec la stratégie de développement du Pays

L'axe 1: un développement économique qui s'appuie sur les richesses locales et tourné vers l'extérieur et l'avenir; plus particulièrement:

- mesure 1 résultats attendus 1.1
- mesure 2 2.1,2.2 et 2.3

L'axe 3: un développement qui s'appuie sur la coopération entre les hommes et les territoires

- mesure 5 résultats attendus 5.1
- mesure 6 6.4

de plus, cela favorisera les synergies entre les différents secteurs d'activités économiques

Liens avec le <u>SRADDT</u>	
ATTRACTIVITE	<p>Ambition d'attractivité par un projet de territoire consistant à mettre en valeur un patrimoine d'exception et une stratégie marketing en vue d'accueillir de nouvelles populations de touristes.</p> <p>Orientation vers un nouveau développement économique au service de l'homme, de l'emploi et des territoires. Axe 1: une économie performante et durable ancrée dans les territoires et fondée sur des ressources exceptionnelles.</p>
NUMERIQUE	<p><u>Lien avec le SRADDT :</u> Les ambitions 2,3,4,5,6,7 et 9 trouvent un point d'application dans ce projet. L'aide de la Région sera sollicitée pour les préciser. De façon plus concrète, une information de préparation du séjour et pendant le trajet sur la voie devra être disponible sur smartphone/tablette et ordinateur (sous réserve de la disponibilité des réseaux sur toute la voie)</p> <p><u>Initiatives similaires à l'action proposées connues en Auvergne ou en France :</u> non connues pour l'instant.</p>
TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	<p>Les enjeux concernent l'arrêt de la fragmentation du parcellaire tout au long de la voie, la reconstitution de la continuité (sur moins de 2% de la voie) et l'exploitation de "la rente altitude" pendant cette période de réchauffement climatique.</p> <p>Tous les bâtiments constituant les pôles d'attraction devront être exemplaires et/ou innovants écologiques et numériques.</p>
Maîtrise d'ouvrage	CC Mézenc Loire sauvage
Localisation	Tracé de la transcévenole, Le Puy en Velay, Brives Charensac, Coubon, Saint Germain Laprade, Lantriac, Lausonne, Le Monastier sur Gazeille, Présailles.
Partenariat	CC Meygal - Communauté d'agglomération du Puy en Velay, CAUE 43,
Date prévue de démarrage de l'opération	2015 second semestre
Date prévue de la fin de l'opération	début 2016 pour l'étude préalable. En cas de décision "de faire" les études APS et APD pourraient se réaliser courant 2016 et début 2017. Les travaux suivraient en 2017 et 18.
Coût de l'opération	38000 € + 20 000 €

Type de dépenses	Investissement frais d'étude		
Fonctionnement de l'équipement	Coût annuel	Pris en charge par	
	pourra être estimé à l'issue de l'étude préalable.		
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	collectivités	montant	taux
	Autofinancement (divisé/3)	11600	0,2
	Région	23200	0,4
	Département		
	État		
	Europe (leader)	23200	0,4
Autres (à préciser)			

Document non contractuel

PAYS	Pays du Velay	
Action présentée par	Communauté de Communes Mézenc - Loire Sauvage	
8	Intitulé de l'opération	Promotion des richesses touristiques, culturelles et patrimoniales à travers un sentier numérique intercommunal (Moudeyres, Laussonne, Freycenet-Latour)

Objectifs de l'opération

Les trois communes concernées disposent chacune d'un patrimoine touristique bien identifié : un village typique de chaumières avec un éco-musée (la Ferme Perrel) recevant près de 10.000 visiteurs par an pour Moudeyres, un centre d'interprétation du patrimoine préhistorique (Archéologis) pour Laussonne, l'étang des Barthes avec des sites d'observation de la flore et la faune sauvage pour Freycenet-Latour

L'objectif de cette opération est de contribuer à **accroître la fréquentation touristique** et à **prolonger le temps passé** par ces visiteurs sur le territoire. Il s'agit de **renvoyer les touristes d'un site vers les deux autres** à travers la mise en place d'un **sentier mêlant la randonnée et l'information** disponible grâce à **des outils numériques et de médiation innovants**.

Ce projet va s'appuyer à la fois sur la valorisation d'initiatives ou d'infrastructures déjà existantes que viendront **renforcer de nouvelles pratiques de communication et de dynamique culturelle**. Cette démarche doit redynamiser les fréquentations grâce à l'apport de nouveaux contenus plus

Description détaillée de l'opération

La première étape consiste à constituer un **fond documentaire** à partir de supports existants ou à créer (documents papiers, audiovisuels, photos, restitutions en 3 D, etc.). Ce fond documentaire va être compilé dans une **base de données numérique**. Un **Comité Scientifique « multidisciplinaire »** va être constitué afin de conférer à la démarche la rigueur nécessaire.

Ces données vont ensuite être mises à la disposition des randonneurs qui seront incités à parcourir un sentier reliant les trois communes. Pour cela il est proposé d'utiliser comme **fil conducteur deux sentiers existants PR labellisés Respirando** : « Etang des Barthes » et « Plateau du Fraisse » qui seront reliés et équipés de bornes interactives.

Une **itinérance numérique** jalonnée de points d'interprétations, supports visuels, bornes multimédia et système de flashcode offrira des contenus ludiques, inédits et interactifs à l'intention du plus grand nombre. Il sera alors possible d'accéder à du texte, de l'audiovisuel, des restitutions 3D ou des applications ludiques impliquant la participation du visiteur.

Liens avec la stratégie de développement du Pays

Favoriser les synergies : Ce projet contribue à favoriser les synergies entre les différents secteurs d'activités économiques en liant les lieux culturels et patrimoniaux des trois communes.

Développer l'accueil : par la mise en valeur des sentiers Respirando, le développement de la promotion culturelle, patrimoniale et touristique contribue au développement de l'économie d'accueil, aux services et au commerce des trois communes.

Promouvoir le territoire à l'extérieur : la promotion de l'image et de l'identité du territoire, situé entre deux pôles recevant plusieurs centaines de milliers de touristes par an : le Puy-en-Velay et le

Liens avec le <u>SRADDT</u>			
ATTRACTIVITE	Parcours touristique complet mêlant la découverte d'un environnement, d'une histoire et d'une population. Proposition d'une parcours numérique inédit, interactif, participant à l'effort de développement du numérique (e-tourisme et e-éducation).		
NUMERIQUE	Lien avec le SRADDT : Initiatives similaires à l'action proposées connues en Auvergne ou en France :		
TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	Renforcement de la dimension touristique durable : Randonnée (déplacement doux) - patrimoine - culture – découverte		
Maîtrise d'ouvrage	Commune de Moudeyres		
Localisation	Ferme Perrel 43150 MOUDEYRES Sentier PR Respirando		
Partenariat	CDERAD (centre de documentation d'exposition et de recherches archéologiques départemental) site des Coustilles à 43150 LAUSSONNE Etang des Barthes à 43150 FREYCENET LATOUR		
Date prévue de démarrage de l'opération	Automne 2015		
Date prévue de la fin de l'opération	Automne 2016		
Coût de l'opération	75 000 € TTC		
Type de dépenses	Matériels numériques et installation,		
Fonctionnement de l'équipement	Coût annuel		Pris en charge par
	A préciser		Les associations concernées et les communes ou la communauté de communes
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	collectivités	montant	taux
	Autofinancement : Associations et communes	15 000 €	20%
	Région	30 000 €	40 %
	Département	7 500 €	10 %
	État		
	Europe : Leader	15 000€	20 %
Autres : ComCom	7 500 €	10 %	

Document non contractuel

PAYS	Pays du Velay	
Action présentée par	Communauté de Communes Pays du Mézenc et de la Loire Sauvage	
9	Intitulé de l'opération	Réalisation d'un espace multi-accueil en lien avec la création d'une itinérance numérique

Objectifs de l'opération

Cette opération a plusieurs objectifs :

- Mettre en place une itinérance numérique pour la découverte de 2 sites de la Commune (l'Étang des Barthes et le Village), qui ont fait l'objet d'un aménagement touristique et pédagogique important, avec l'implantation notamment de pupitres d'interprétations retraçant les richesses environnementales et patrimoniales de ces 2 sites.
- Créer un lien fort entre ces 2 sites
- Découvrir le parc éolien présent sur le site de l'étang des Barthes
- Créer un point de ralliement par la construction d'un espace multi-accueil, destiné en grande partie à une exploitation pédagogique et touristique à travers des applications numériques (musée numérique, applications avec scénarios de visites, jeux interactifs...)

Description détaillée de l'opération

Création d'un espace multi-accueil au cœur du village, en implantant cette nouvelle construction sur un bâtiment actuellement en ruine.

Cet espace se décline à travers plusieurs utilisations :

- L'organisation d'un accueil de familles, scolaires et aînés autour de la découverte de la biodiversité, des énergies renouvelables et du patrimoine rural.
- La création d'un point de rassemblement à tous visiteurs potentiels de la Commune (écoles, touristes...) en leur proposant une salle de repli
- La mise en place d'un espace numérique d'accueil en lien avec la réalisation d'une itinérance numérique pour la découverte du site de l'Étang des Barthes et du cœur de notre village.
- La création d'un bâtiment témoin permettant de démontrer l'intérêt des nouvelles innovations en terme d'habitat ainsi que des nouveaux modes écologiques et énergétiques pouvant être exploités

Liens avec la stratégie de développement du Pays

Attractivités pour la population et apport touristique par :

- Effacer une ruine constituant un point noir paysager dans le bourg
- Créer un lieu d'accueil pédagogique pour le scolaire
- Utiliser les possibilités offertes par le numérique pour favoriser la découverte de nos sites, des différentes formes de patrimoine et des innovations écologiques et énergétiques des bâtiments
- Encourager à la découverte des énergies renouvelables (éoliennes implantées sur le site de d'Étang des Barthes) : communiquer sur la transition énergétique
- Favoriser la découverte de la faune et de la flore : transition écologique
- Découvrir le patrimoine local, son histoire et les traditions du pays

<i>Liens avec le <u>SRADDT</u></i>		
ATTRACTIVITE	<ul style="list-style-type: none"> • Effacement d'une ruine • Espace multi-accueil pour accueillir un public diversifié (population locale, touristes, écoles...), utilisant des technologies numériques. 	
NUMERIQUE	<p><u>Lien avec le SRADDT :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Itinérance numérique touristique et pédagogique • Musée numérique <p><u>Initiatives similaires à l'action proposées connues en Auvergne ou en France :</u></p>	
TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation du parc éolien (énergie renouvelable) : communication sur les énergies renouvelables • Biodiversité présente sur le site de l'Étang des Barthes : gestion et communication • Bâtiment témoin offrant une démonstration des nouvelles innovations écologiques et énergétiques pouvant être exploitées • Panneaux photovoltaïques, poêle à granules... 	
Maîtrise d'ouvrage	Commune	
Localisation	Place du Couderc – 43150 FREYCENET LA TOUR	
Partenariat	Communauté de Commune Pays du Mézenc et de la Loire Sauvage	
Date prévue de démarrage de l'opération	2015	
Date prévue de la fin de l'opération	2016	
Coût de l'opération	360 000.00 € H.T. dont 200 000 € numérique	
Type de dépenses	Construction du Bâtiment et mise en place des applications numériques	
Fonctionnement de l'équipement	Coût annuel	Pris en charge par
	Électricité Chauffage Eau Assurances	2 500.00 € Commune

Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	collectivités	montant	taux
	Autofinancement	72 000.00 €	20.00 %
	Région	80 000 €	22.22%
	Département		
	État (DETR)	50 000.00 €	13.89 %
	Europe (Leader))	122 000 €	33.88 %
	Autres (Com. de Communes)	36 000.00 €	10.00 %

Document non contractuel

PAYS	Pays du Velay	
Action présentée par	Communauté de communes du Mézenc et de la Loire Sauvage	
10	Intitulé de l'opération	« Open data » (en regard de la conditionnalité numérique portant sur la libération des données publiques)
Objectifs de l'opération		
<p>Les objectifs visés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le renforcement de la transparence démocratique sur le territoire, dans le prolongement de la Loi « CADA » de 1978 d'accès aux documents administratifs ; - La modernisation de l'action publique sur le territoire grâce au partage des connaissances et des ressources documentaires entre collectivités au service d'une stratégie concertée ; - la création des conditions favorables au développement économique sur le territoire grâce au développement de nouveaux services et d'applications innovantes reposant sur l'utilisation de ces données et le croisement avec d'autres données, publiques ou non. 		
Description détaillée de l'opération		
<p>Dans un premier temps, il est proposé de libérer un premier ensemble constitué a minima de 5 jeux de données*. Pour ce faire, plusieurs action sont mises en place selon le déroulé suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - participation à la réunion de sensibilisation Open Data sur le Pays, organisée par le CRAIG (Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique), en tant que maître d'oeuvre pour la Région sur l'application de la conditionnalité numérique liée à la « libération des données publiques» ; cette réunion ayant lieu au niveau du Pays à l'attention des élus et des agents du Pays et des Communautés de Communes concernées ; - saisie de la fiche d'identification des données publiques libérables à court-terme au niveau de la collectivité (avec a minima 5 jeux de données) ; - participation à l'atelier pratique, organisé par le CRAIG au niveau du Pays, pour accompagner : <ul style="list-style-type: none"> o à la structuration des jeux de données au format Open Data ; o à la libération des jeux de données sur la plateforme web mutualisée mise à disposition par la Région http://opendata.auvergne.fr ; <p>Rq : la collectivité prépare en amont un fichier a minima, parmi les 5 jeux de données libérables à courtterme, pour mise en application durant l'atelier de la structuration et de la libération du jeu de données ;</p> - libération du 1er jeu de données lors de l'atelier pratique, ou à défaut dans le mois suivant l'atelier pratique si le jeu de données requiert une validation complémentaire avant libération ou un formatage spécifique au niveau de certains champs ; - libération des 4 autres jeux de données dans les 18 mois à partir de la signature du contrat Auvergne + 3^{ème} génération avec la Région. - Seront ainsi libérés, dans les 18 mois à partir de la signature du contrat avec la Région, les jeux de données suivants (à compléter) <p>Titre du 1er jeu de données :liste élus conseil communautaire..</p> <p>Titre du 2è jeu de données :liste des membres des commissions</p> <p>Titre du 3è jeu de données :Budgets CC.....</p> <p>Titre du 4è jeu de données :Taux</p>		

Description détaillée de l'opération (suite)	
<p>- au-delà de cette phase de lancement, chaque jeu de donnée fera l'objet d'une mise à jour selon la fréquence retenue lors de sa structuration ; par ailleurs une libération d'autres jeux de données, en lien notamment avec le suivi des opérations programmées dans le cadre de la stratégie de territoire, sera possible tout au long de la durée du contrat Auvergne+, et ce avec l'accompagnement à distance du CRAIG (assistance mail et/ou téléphone).</p> <p>*Hors données touristiques alimentant directement le Système Régional d'Information Touristique, piloté par le CRDTA (Comité Régional de Développement Touristique d'Auvergne), à partir des saisies effectuées notamment au niveau des Offices de Tourisme ; ces données feront l'objet d'un import automatisé sur la plateforme http://opendata.auvergne.fr, et ce à l'échelle régionale et selon une fréquence quotidienne.</p> <p>**Un travail est en cours sur la plateforme web http://opendata.auvergne.fr tant sur le plan graphique, pour la positionner comme la plateforme ouverte des données publiques en Auvergne, que sur le plan technique pour assurer une remontée automatique de toutes les données auvergnates vers la plateforme ouverte des données publiques françaises http://datagouv.fr et réciproquement.</p>	
Liens avec le SRADDT	
NUMERIQUE	<p>Les enjeux autour de la libération des données publiques sont très fortement ressortis des ateliers du SRADDT comme sous-tendant les ambitions numériques autour des 3 piliers qui feront de l'Auvergne un territoire attractif et différencié par rapport aux autres régions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une économie forte, créatrice des emplois de demain, via le développement de nouveaux services fondés sur la compilation, l'analyse et le croisement des données entre elles, ce qui constitue ce qu'on appelle communément le big data - un environnement préservé et valorisé, via la diffusion et le partage de données favorisant une meilleure connaissance du patrimoine naturel et culturel commun et un dialogue facilité entre experts et citoyens ainsi qu'une visibilité renforcée des atouts du territoire et une gestion optimisée des ressources via le développement d'applications numériques ; - une amélioration de la qualité de vie des citoyens via la mise en œuvre de services innovants issus de l'exploitation conjointe des données publiques et de données produites par les usagers autour notamment de la géolocalisation en temps réel.
Date prévue de démarrage de l'opération	Date de signature du contrat
Date prévue de la fin de l'opération	18 mois à compter de la signature du contrat
Coût de l'opération	<p>Mise à disposition par la Région de la plateforme web mutualisée de libération et d'hébergement des données publiques en Auvergne http://opendata.auvergne.fr.</p> <p>Ingénierie d'accompagnement à la libération des données et à la prise en main de la plateforme prise en charge par la Région via l'intervention du CRAIG en tant que maître d'œuvre.</p>

PAYS DU VELAY
CONTRAT « AUVERGNE + »
3^{ème} GENERATION

Les fiches suivantes présentent, à titre d'information, les propositions du Pays et des EPCI. Elles ne sont pas contractuelles

**Projets de la Communauté de communes
des Portes d'Auvergne**

Document non contractuel

PAYS	Pays du Velay	
Action présentée par	Communauté de Communes des portes d'Auvergne	
1	Intitulé de l'opération	AMENAGEMENT D'UNE MAISONS DES ASSOCIATIONS ET DES SERVICES ECONOMIQUES ET/OU SOLIDAIRES

<i>Objectifs de l'opération</i>	
<ul style="list-style-type: none"> - Attractivité de la commune : par cette opération, Saint Paulien entend se rapprocher en termes d'attractivité, des communes plus importantes. Elle veut se donner les moyens de favoriser l'accueil de nouvelles populations tout en pensant « solidarité » avec l'aménagement de salles pour associations à but humanitaire. - Le dynamisme d'une commune passe aussi par le dynamisme de ses associations qui trouveront des locaux spécifiques à leurs activités et prenant en compte l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. - L'accueil de nouveaux créateurs ou repreneurs d'activités est également envisagé avec la mise à dispositions de locaux pour les aider à démarrer leurs activités. - Ambition numérique. Le numérique est une priorité pour les années futures. Avec le développement du Très Haut Débit, le numérique sera au cœur de l'aménagement réfléchi car utilisable dans tout le bâtiment et dans une salle dédiée à la jeunesse. (développement 	
<i>Description détaillée de l'opération</i>	
<p>Aménagement d'une ancienne usine en « maison des associations et des services économiques et/ou solidaires ». Création de locaux spécifiques pour les associations existantes (salle de danse, salles de musique insonorisées, arts création... ou de locaux à vocation particulière (salle des jeunes, solidarité avec les plus démunis.</p> <p>Création de locaux d'une surface plus importante à destination de créateurs ou repreneurs d'activités.</p> <p>Espace « tout numérique » avec accès internet et accès Très Haut Débit lorsque ce dernier sera disponible.</p>	
<i>Liens avec la stratégie de développement du Pays</i>	
<ul style="list-style-type: none"> - Accueil de nouvelles populations : PRIS EN COMPTE - Attractivité des territoires : PRIS EN COMPTE - Service au public et solidarité : PRIS EN COMPTE - Développement durable : PRIS EN COMPTE 	
<i>Liens avec le SRADDT</i>	
ATTRACTIVITE	Accueil de qualité pour les nouvelles populations avec la mise à disposition de locaux associatifs dignes et adaptés à chaque association demanderesse.

NUMERIQUE	<u>Lien avec le SRADDT :</u> développement d'e-services locaux pour simplifier les démarches des usagers en allégeant, supprimant ou dématérialisant les formalités administratives, accès internet facilité, mise en place d'un Wifi public, télésurveillance ect ...) Initiative similaire à l'action proposée connue en Auvergne ou en France :		
TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	Permettre une dépense énergétique limitée avec des installations peu énergivores mais écologiques, n'utilisant pas d'énergie fossile, autonomes en électricité (pose de photovoltaïque). Suppression des matériaux amiantés présents sur le site pour une meilleure prise en		
Maîtrise d'ouvrage	Commune de SAINT PAULIEN		
Localisation	Ancienne usine Bongiraud, la Prade 43350 SAINT PAULIEN		
Partenariat			
Date prévue de démarrage de l'opération	2016		
Date prévue de la fin de l'opération	2017-2018		
Coût de l'opération	1 000 000 €		
Type de dépenses	INVESTISSEMENT		
Fonctionnement de l'équipement	Coût annuel		Pris en charge par
			La commune en ce qui concerne les associations et à prévoir dans les loyers pour ce
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	collectivités	montant	taux
	Autofinancement	418 299 €	42 %
	Région	281 701 €	28 %
	Département		
	État		
	Europe (préciser le fonds) LEADER	200 000 €	20 %
Autres (à préciser) CCPA	100 000 €	10 %	

Document non contractuel

PAYS	Pays du Velay	
Action présentée par	Communauté de Communes des Portes d'Auvergne ...	
2	Intitulé de l'opération	Réhabilitation d'un bâtiment mixte en lieu de vie, d'exposition et d'activités artistiques et commerciales
<i>Objectifs de l'opération</i>		
<p>La commune d'Allègre a pour objectif de redonner vie à son centre-bourg en redynamisant certains quartiers. En effet, le constat de désertification du centre bourg médiéval d'Allègre est flagrant. L'activité commerçante s'est réduite au fil du temps et les commerces restants ont souvent émigré vers des lieux plus accessibles. Ainsi, dans le centre-bourg ancien, place du Marchédial et rue Notre Dame de l'Oratoire, de nombreuses vitrines et pas-de-porte sont inoccupés. La population a suivi ce mouvement, délaissant les maisons de bourg pour s'installer en périphérie.</p>		
<i>Description détaillée de l'opération</i>		
<p>La bâtisse dénommée « Coccinelle » du nom du dernier magasin en activité, servira de lieu d'accueil pour promouvoir et vendre les produits de notre terroir (miel, fromages, farine, bière, vins et apéritifs...), l'artisanat local (bois tourné, décoration, jouets en bois, lave émaillée, céramique, cadeaux...), tenir des expositions de peintures, aquarelles, sculptures, dessins ou photos d'artistes locaux, autant de vocations qui en feront une vitrine de notre commune et de sa région pour des artistes et artisans d'art qui pourront exposer leurs œuvres et travailler leur art sur place. Les producteurs locaux et artisans d'art sollicités le seront en priorité sur le territoire de la communauté de communes des Portes d'Auvergne et sur celle du plateau de la Chaise-Dieu donnant ainsi un caractère communautaire voire intercommunautaire au projet. Le rez-de-chaussée bas de la « Coccinelle » sera exclusivement consacré aux artistes professionnels où une galerie d'art sera spécifiquement aménagée pour eux. Dans les étages, des pièces de vie seront aménagées (cuisine, chambres individuelles, gîte d'étape...) pour</p>		
<i>Liens avec la stratégie de développement du Pays</i>		
<p>Le projet de la commune d'Allègre entre dans la stratégie des mesures 2.2 et 4.3 du Pays du Velay :</p> <ul style="list-style-type: none">• Développement de l'économie culturelle et touristique en s'appuyant notamment sur des ressources locales• Mise en avant de l'expression artistique locale (artisanat d'art, valorisation des métiers d'art)• Promotion des produits du terroir (vente directe des producteurs locaux aux consommateurs)• Appropriation et réhabilitation de patrimoine puis rénovation en veillant à l'amélioration thermique et énergétique		

Liens avec le <u>SRADDT</u>			
ATTRACTIVITE	Attractivité : <ul style="list-style-type: none"> • Par la concentration au coeur du centre-bourg d'activités économiques, culturelles et touristiques • Par la promotion d'une offre alimentaire et artistique locale à destination de la population locale et des visiteurs 		
NUMERIQUE	Numérique : <u>Lien avec le SRADDT :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Référencement de l'immeuble dans le parcours numérique projeté sur la commune • Promotion du potentiel touristique et des produits locaux via 		
TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	Transition écologique et énergétique : <ul style="list-style-type: none"> • raccordement au réseau de chaleur bois-énergie • possibilité d'accès via un mode doux, chemin piétonnier • objectif énergétique d'atteindre un niveau équivalent voir supérieur au label BBC • conception d'un bâtiment contenant peu d'énergie grise (matériaux biosourcés : bois PEFC et local, isolants naturels...); 		
Maîtrise d'ouvrage	Mairie d'Allègre		
Localisation	4, rue Baptiste Marcet 43270 ALLEGRE		
Partenariat	Communauté de communes des Portes d'Auvergne		
Date prévue de démarrage de l'opération	1 ^{er} semestre 2015		
Date prévue de la fin de l'opération	Fin 2018		
Coût de l'opération	500 000€ HT		
Type de dépenses	Etudes et travaux		
Fonctionnement de l'équipement	Coût annuel		Pris en charge par
	45 650€		Commune d'Allègre
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	collectivités	montant	taux
	Autofinancement	100 000	20%
	Région	150 000	30%
	Département		
	État		
	Europe (Leader)	200 000	40%
Autres (CCPA)	50 000	10%	

Document non contractuel

PAYS	DU VELAY	
Action présentée par	Communauté de Communes des Portes d'Auvergne	
3	Intitulé de l'opération	« Open data » (en regard de la conditionnalité numérique portant sur la libération des données publiques)
Objectifs de l'opération		
<p>Les objectifs visés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le renforcement de la transparence démocratique sur le territoire, dans le prolongement de la Loi « CADA » de 1978 d'accès aux documents administratifs ; - La modernisation de l'action publique sur le territoire grâce au partage des connaissances et des ressources documentaires entre collectivités au service d'une stratégie concertée ; - la création des conditions favorables au développement économique sur le territoire grâce au développement de nouveaux services et d'applications innovantes reposant sur l'utilisation de ces données et le croisement avec d'autres données, publiques ou non. 		
Description détaillée de l'opération		
<p>Dans un premier temps, il est proposé de libérer un premier ensemble constitué a minima de 5 jeux de données*. Pour ce faire, plusieurs action sont mises en place selon le déroulé suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - participation à la réunion de sensibilisation Open Data sur le Pays, organisée par le CRAIG (Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique), en tant que maître d'oeuvre pour la Région sur l'application de la conditionnalité numérique liée à la « libération des données publiques » ; cette réunion ayant lieu au niveau du Pays à l'attention des élus et des agents du Pays et des Communautés de Communes concernées ; - saisie de la fiche d'identification des données publiques libérables à court-terme au niveau de la collectivité (avec a minima 5 jeux de données) ; - participation à l'atelier pratique, organisé par le CRAIG au niveau du Pays, pour accompagner : <ul style="list-style-type: none"> o à la structuration des jeux de données au format Open Data ; o à la libération des jeux de données sur la plateforme web mutualisée mise à disposition par la Région http://opendata.auvergne.fr ; <p>Rq : la collectivité prépare en amont un fichier a minima, parmi les 5 jeux de données libérables à courtterme, pour mise en application durant l'atelier de la structuration et de la libération du jeu de données ;</p> - libération du 1er jeu de données lors de l'atelier pratique, ou à défaut dans le mois suivant l'atelier pratique si le jeu de données requiert une validation complémentaire avant libération ou un formatage spécifique au niveau de certains champs ; - libération des 4 autres jeux de données dans les 18 mois à partir de la signature du contrat Auvergne + 3^{ième} génération avec la Région. - Seront ainsi libérés, dans les 18 mois à partir de la signature du contrat avec la Région, les jeux de données suivants (à compléter) <p>Titre du 1er jeu de données : Annuaire des élus</p> <p>Titre du 2è jeu de données : Localisation des principaux équipements publics</p> <p>Titre du 3è jeu de données : Annuaire et agenda des associations</p> <p>Titre du 4è jeu de données : Taux d'imposition</p> <p>Titre du 5è jeu de données : Tarifs Espace Bien Etre</p>		

Description détaillée de l'opération (suite)	
<p>- au-delà de cette phase de lancement, chaque jeu de donnée fera l'objet d'une mise à jour selon la fréquence retenue lors de sa structuration ; par ailleurs une libération d'autres jeux de données, en lien notamment avec le suivi des opérations programmées dans le cadre de la stratégie de territoire, sera possible tout au long de la durée du contrat Auvergne+, et ce avec l'accompagnement à distance du CRAIG (assistance mail et/ou téléphone).</p> <p>*Hors données touristiques alimentant directement le Système Régional d'Information Touristique, piloté par le CRDTA (Comité Régional de Développement Touristique d'Auvergne), à partir des saisies effectuées notamment au niveau des Offices de Tourisme ; ces données feront l'objet d'un import automatisé sur la plateforme http://opendata.auvergne.fr, et ce à l'échelle régionale et selon une fréquence quotidienne.</p> <p>**Un travail est en cours sur la plateforme web http://opendata.auvergne.fr tant sur le plan graphique, pour la positionner comme la plateforme ouverte des données publiques en Auvergne, que sur le plan technique pour assurer une remontée automatique de toutes les données auvergnates vers la plateforme ouverte des données publiques françaises http://datagouv.fr et réciproquement.</p>	
Liens avec le SRADDT	
NUMERIQUE	<p>Les enjeux autour de la libération des données publiques sont très fortement ressortis des ateliers du SRADDT comme sous-tendant les ambitions numériques autour des 3 piliers qui feront de l'Auvergne un territoire attractif et différencié par rapport aux autres régions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une économie forte, créatrice des emplois de demain, via le développement de nouveaux services fondés sur la compilation, l'analyse et le croisement des données entre elles, ce qui constitue ce qu'on appelle communément le big data - un environnement préservé et valorisé, via la diffusion et le partage de données favorisant une meilleure connaissance du patrimoine naturel et culturel commun et un dialogue facilité entre experts et citoyens ainsi qu'une visibilité renforcée des atouts du territoire et une gestion optimisée des ressources via le développement d'applications numériques ; - une amélioration de la qualité de vie des citoyens via la mise en œuvre de services innovants issus de l'exploitation conjointe des données publiques et de données produites par les usagers autour notamment de la géolocalisation en temps réel.
Date prévue de démarrage de l'opération	Date de signature du contrat
Date prévue de la fin de l'opération	18 mois à compter de la signature du contrat
Coût de l'opération	<p>Mise à disposition par la Région de la plateforme web mutualisée de libération et d'hébergement des données publiques en Auvergne http://opendata.auvergne.fr.</p> <p>Ingénierie d'accompagnement à la libération des données et à la prise en main de la plateforme prise en charge par la Région via l'intervention du CRAIG en tant que maître d'œuvre.</p>

PAYS DU VELAY
CONTRAT « AUVERGNE + »
3^{ème} GENERATION

Les fiches suivantes présentent, à titre d'information, les propositions du Pays et des EPCI. Elles ne sont pas contractuelles

**Projets de la Communauté d'agglomération
du Puy-en-Velay**

Document non contractuel

PAYS	Pays du Velay	
Action présentée par	CAPEV et Ville du Puy-en-Velay	
1	Intitulé de l'opération	Quartier du Valvert : opération de rénovation urbaine
<i>Objectifs de l'opération</i>		
<p>Avec ses 2000 habitants et 500 logements sociaux, le Valvert est le plus important quartier d'habitat social de la ville du Puy (20% des logements sociaux et 20% de la population de l'EPCI). Il est le quartier le plus pauvre de la Ville et de l'agglomération et concentre une très grande partie des problématiques urbaines et sociales de la Ville. L'objectif de l'opération de rénovation urbaine est de renverser les tendances lourdes de disqualification et de concentration constatées. Ce quartier va par ailleurs être profondément touché par l'arrivée prochaine du contournement. Le projet de rénovation urbaine du Valvert est porté par l'agglomération du Puy-en-Velay au titre de sa compétence politique de la ville. La ville du Puy-en-Velay est l'un des maîtres d'ouvrage direct, puisqu'elle réalisera un certain nombre d'aménagements de proximité sur ce quartier ; les autres maîtres d'ouvrage étant les bailleurs HLM.</p>		
<i>Description détaillée de l'opération</i>		
<p>Une étude urbaine est en cours qui affinera les axes de renouvellement urbain retenu. A ce stade les opérations suivantes sont projetées sur la période 2015-2020(montants TTC) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - démolitions : 1,5 M€ - reconstitution et diversification de l'offre de logements : 6,4 M€ - réhabilitations : 4,4 M€ - résidentialisations : 1,5 M€ - équipements et services de proximité (MOA Ville) : 1 M€ - aménagements urbains (MOA Ville) : 1,5 M€ - ingénierie (MOA CAPEV): 0,2 M€ <p>Le montant des investissements porté par les collectivités avant fi 2017 est estimé à 1,35 M€</p>		
<i>Liens avec la stratégie de développement du <u>Pays</u></i>		
<p>AXE 2 : le cadre de vie exprimé à travers la vitalité des bourgs et un environnement préservé</p> <p>Mesure 3 : aménager l'espace pour favoriser les échanges sociaux et le dynamisme économique</p> <p>Résultat attendu 3.3 : l'adaptation des bâtiments et des logements à la réalité économique et</p>		
<i>Liens avec le SRADDT</i>		
ATTRACTIVITE	L'un des objectifs important est la transformation de l'image du quartier, dans un objectif de mixité sociale	

NUMERIQUE		
TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	L'un des objectifs de la réhabilitation des logements est leur amélioration énergétique permettant une réduction importante des charges et le respect des normes Grenelle.	
Maîtrise d'ouvrage	Communauté d'agglomération et Ville du Puy-en-Velay	
Localisation	Ville du Puy-en-Velay/ quartier prioritaire du Valvert	
Partenariat	ANRu dans le cadre du NPNRU : montant de la participation inconnu à ce jour	
Date prévue de démarrage de l'opération	2015	
Date prévue de la fin de l'opération	2020	
Coût de l'opération	1,35 M€ TTC	
Type de dépenses	Investissement	
Fonctionnement de l'équipement	Coût annuel	Pris en
	1.1.1. 270 000,00 €	
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	collectivités	montan
	Autofinancement	
	Région	
	Département	
	État	
	Europe (préciser le fonds) Autres (à préciser)	

Document non contractuel

PAYS	Pays du Velay	
Action présentée par	Ville du Puy-en-Velay	
2	Intitulé de l'opération	Truss au jardin Henri Vinay / aménagement d'une structure polyvalente pour événements culturels, touristiques et musicaux

Objectifs de l'opération <i>Préambule : l'activité touristique estivale est un axe majeur de l'économie sur l'agglomération et un</i>	
<p>Préambule : l'activité touristique estivale est un axe majeur de l'économie sur l'agglomération et un secteur à forte capacité de développement. La communauté d'agglomération et la ville du Puy en Velay souhaitent accompagner cette démarche par une politique volontariste en matière d'équipement et de soutien des associations et autres organisations qui par l'évènementiel font du territoire une destination moderne dynamique et entreprenante. C'est dans ce cadre qu'il a été décidé de créer dans l'enceinte du jardin Henri Vinay une structure Truss pouvant accueillir de grands événements spectacles type "festival" et de permettre aux événements existants de travailler dans de meilleures conditions.</p> <p>Ce choix a permis d'encourager la création du festival des Nuits de Saint Jacques porté par la CA et son office de Tourisme en partenariat avec la Ville du Puy. Cet événement s'inscrit dans la politique d'identification et de promotion à travers le marqueur territorial du chemin de Saint Jacques choisi par la CA. Cet événement qui s'étalera sur une semaine rassemblera près de 15 000 personnes autour de concerts associant de jeunes talents à des artistes confirmés mais aussi des artistes régionaux et locaux dans une très grande variété musicale. Cet événement se déroulera en plein cœur de ville dans le magnifique parc Henri Vinay devant le musée Crozatier dont la rénovation s'achève. Ce lieu est aussi l'expression de la diversité et de la complémentarité culturelle de la ville. Cet équipement va aussi permettre à d'autres événements comme le Festival du Roi de l'Oiseau de se produire et donnera aux spectacles une vraie valeur ajoutée. D'autres festivals rejoindront dès l'année prochaine ce lieu ce qui permettra de mettre en place une programmation Estivale complète à la manière de ce que font les villes Touristiques. L'évènementiel est aujourd'hui un élément important dans la politique Touristique des territoires, cet équipement participe incontestablement à la mise en place et au soutien de grands rendez-vous sur l'agglomération du Puy en Velay. Aucun équipement de ce type n'existe sur le département de la Haute Loire. Le Truss sera mis en place par les services de la Ville chaque année au mois de Mai et sera démonté en fin de saison.</p>	
Description détaillée de l'opération	
<p>Ce projet vise offrir une structure scénique d'extérieure de qualité avec une stabilisation du sol pour recevoir la structure du TRUSS ainsi que la création et une alimentation électrique pérenne et permettant l'organisation de concerts majeurs.</p>	
Liens avec la stratégie de développement du Pays	
<p>Aménagement de l'espace pour favoriser les échanges sociaux et le dynamisme économique sur le territoire du Velay : lien avec l'activité du Musée Crozatier</p>	

Liens avec le SRADDT		
ATTRACTIVITE	Nouvelle dynamique culturelle sur le territoire du Pays du Velay	
NUMERIQUE	<u>Lien avec le SRADDT :</u> <u>Initiatives similaires à l'action proposées connues en Auvergne ou en France :</u>	
TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE		
Maîtrise d'ouvrage	Ville du Puy-en-Velay	
Localisation	Le Puy-en-Velay	
Partenariat		
Date prévue de démarrage de l'opération	2015	
Date prévue de la fin de l'opération	2015	
Coût de l'opération	632 560,00 €	
Type de dépenses		
Fonctionnement de l'équipement	Coût annuel	Pris en charge
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	collectivités	montant
	Autofinancement	
	Région FRADDT 30% EPCI	189 768 €
	Département	
	État	
	Europe (préciser le fonds) Autres (à préciser)fonds de concours	50 000 €, soit 9,72%

Document non contractuel

PAYS	Pays du Velay	
Action présentée par	Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay	
3	Intitulé de l'opération	Réalisation de voies vertes en lien avec le contournement du Puy en Velay
<i>Objectifs de l'opération</i>		
<ul style="list-style-type: none"> — Favoriser l'attractivité du territoire — Développer le maillage des cheminements piétonniers et cyclistes afin de relier ceux existants sur le bassin du Puy-en-Velay, au centre ville et au PEI. (voie verte Costaros- Brives, promenades de la Borne, de la Loire, du Dolaizon en projet, chemin de St Jacques, ...) <p>Ces réalisations seront de véritables axes de déplacement urbains doux en site propre.</p>		
<i>Description détaillée de l'opération</i>		
<p>Après livraison des terrassements dégrossis par le chantier du contournement :</p> <ul style="list-style-type: none"> — réalisation d'un cheminement en dur (+ sable à certains endroits plats) pour les piétons et vélos — sécurisation de l'itinéraire (barrières, bornes, signalisation,...) — aménagements annexes : parkings, aires de repos, mobiliers d'accueil et de confort, signalétique, plantations d'arbres et arbustes, ... — pose-repose de pierres de taille, gardes corps — le montant de l'opération est de 420 000 € TTC 		
<i>Liens avec la stratégie de développement du Pays</i>		
<ul style="list-style-type: none"> — amélioration de l'offre touristique au départ du centre ville du Puy-en-Velay — élément du maillage de déplacement urbain doux qui reliera entre elles les centres d'intérêts des communes du bassin du Puy-en-Velay 		
<i>Liens avec le <u>SRADDT</u></i>		
ATTRACTIVITE	<p>Valorisation touristique et paysagère du bassin du Puy-en-Velay</p> <p>Amélioration et sécurisation des déplacements doux urbains, entre lieux de vie, centres d'intérêts et zones de chalandise.</p>	

NUMERIQUE	<u>Lien avec le SRADDT :</u>	
	<u>Initiatives similaires à l'action proposées connues en Auvergne ou en France :</u>	
TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	Favoriser les modes de déplacement doux non polluants	
Maîtrise d'ouvrage	Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay	
Localisation	Entre le PEI du Puy-en-Velay / laz voie verte et la promenade de la Loire à Brives Charensac / la promenade de la Borne sur	
Partenariat	Europe, Etat, Région, Communes, Pays du Velay.	
Date prévue de démarrage de l'opération	Fin 2015-début 2016	
Date prévue de la fin de l'opération	2017 - 2018	
Coût de l'opération	450 000,00 € sans prise en compte de l'avenue des Belges, du pont de Bellevue, du raccordement au PEI, ni de la liaison av.Ch	
Type de dépenses	Investissement (travaux) Etudes en interne	
Fonctionnement de l'équipement	Coût annuel	Pris en charge
	15 000,00 €	La CA du Puy-en-Velay

	collectivités	montan
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	Autofinancement	X
	Région 40%	180 000,00 €
	Département	
	État :	
	Europe (préciser le fonds)	X
	Autres (à préciser) : 1% paysage	X

Document non contractuel

PAYS	Pays du Velay	
Action présentée par	Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay	
4	Intitulé de l'opération	Remplacement des menuiseries Groupe Scolaire Michelet

<i>Objectifs de l'opération</i>	
<p>Remplacement de 691 menuiseries simple vitrage dans un état très avancé (menuiseries âgées d'environ 80 années)</p> <p>Réduire les déperditions énergétiques en remplaçant l'ensemble des 691 menuiseries sur l'ensemble du Groupe Scolaire ; maternelle, primaire, salle d'activités, dortoirs 1,2 et 3 et locaux utilisés par le conseil général.</p>	
<i>Description détaillée de l'opération</i>	
<p>Dépose totale de 691 menuiseries simple vitrage existante.</p> <p>Remplacement à l'identique par des menuiseries bois en double vitrage peu émissif identique à l'existant en bois pour les partie visible des rues et place.</p> <p>Pour le reste ces menuiseries seront en PVC .</p>	
<i>Liens avec la stratégie de développement du Pays</i>	
<p>Favoriser la transition écologique et énergétique et amélioration du patrimoine.</p>	

<i>Liens avec le SRADDT</i>		
ATTRACTIVITE	Réduction des nuisances sonores, déperditions énergétiques, etc,,	
NUMERIQUE	Lien avec le SRADDT : <u>Initiatives similaires à l'action proposées connues en Auvergne ou en France :</u>	
TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	Diminution des gaz à effet de serres Réduction des déperditions énergétiques	
Maîtrise d'ouvrage	COMMUNE DU PUY EN VELAY	
Localisation	PLACE MICHELET	
Partenariat		
Date prévue de démarrage de l'opération	Démarrage des travaux prévus en septembre 2015	
Date prévue de la fin de l'opération	Fin de l'opération prévue pour janvier 2017 (réalisé en 2 tranches 2015/2016)	
Coût de l'opération	Estimation 450 000 € H.T en 2 tranches de travaux 2015/2016	
Type de dépenses	Investissement (Etudes et travaux)	
Fonctionnement de l'équipement	Coût annuel	Pris en
	Groupe Scolaire	
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	collectivités	montant
	Autofinancement	
	Région FRADDT EPCI 20%	90 000,00 €
	Département	
	État	
	Europe (préciser le fonds)	
	Autres (à préciser) fonds de concours 10%	

Document non contractuel

PAYS	Pays du Velay	
Action présentée par	Communauté d'Agglomération du Puy en Velay	
5	Intitulé de l'opération	Renovation de l'ancienne piscine de Quincieu en halle multi-activités

Objectifs de l'opération

L'agglomération du Puy en Velay est en grand déficit de salle pouvant lui permettre d'organiser des événements structurants répondant à ses attentes à la fois pour créer des événements économiques types "salons" mais aussi pour initier une démarche en faveur du tourisme d'affaire. Ce futur ensemble permettra d'organiser des rencontres professionnelles autour de thématiques portées l'artisanat et le commerce (salon du Chocolat, salon du bâtiment etc) mais aussi d'être en capacité d'accueillir des congrès professionnels qui seront des moteurs pour la restauration et l'hôtellerie. L'agglomération du Puy en Velay s'appuyant sur un patrimoine exceptionnel séduisant souhaite optimiser ses atouts naturels pour devenir une destination en matière de tourisme d'affaires. Pour cela un équipement de ce type est primordial pour rentrer dans une nouvelle organisation. L'aménagement des surfaces extérieures peut également permettre à terme de répondre à certains événementiels du type spectacle permanent sur la saison touristique.

Avec une situation centre ville et la proximité d'un patrimoine historique en en toile de fond ce projet répond aux objectifs de la collectivité et permet de reconverter un bâtiment et un lieu abandonné.

Description détaillée de l'opération

- Réaménagement complet de l'ancienne Piscine municipale du Puy-en-Velay actuellement à l'abandon, bâtiment d'une surface de plus de 2200m²
- Développement d'une démarche d'amélioration de la performance énergétique du bâtiment.
- Développement d'une démarche de mise en accessibilité du bâtiment
- Développement d'une démarche d'entretien et de rénovation du patrimoine.
- Création d'un espace polyvalent permettant de recevoir des manifestations de type congrès, salons, concerts, réceptions...
- Création d'un espace traiteur pour la restauration des congressistes.

Liens avec la stratégie de développement du Pays

Axe 1

mesure 2 « favoriser les synergies entre les différents secteurs d'activités économiques »
point 2.2 : « Le Pays soutient le développement de l'économie culturelle avec notamment la restauration du patrimoine bâti. »

Liens avec le <u>SRADDT</u>		
ATTRACTIVITE	L'Auvergne une terre d'accueil et du vivre ensemble Axe 3 « des territoires de solidarités et d'épanouissement » <u>Contribuer à renforcer la cohésion social :</u> >Prise en compte de la fragilité social des personnes en créant et entretenant des lieux de rencontre, des lieux associatifs.	
NUMERIQUE		
TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	Favoriser la transition écologique et énergétique en incluant des travaux d'isolation et de chauffage moderne.	
Maîtrise d'ouvrage	Communauté d'Agglomération du Puy en Velav	
Localisation	Avenue de bonneville 43 000 Aiguilhe	
Partenariat	Non défini à ce jour	
Date prévue de démarrage de l'opération	01/01/16	
Date prévue de la fin de l'opération	01 Juin 2017	
Coût de l'opération	3,3 M €	
Type de dépenses	Investissement (études et travaux)	
Fonctionnement de l'équipement	Coût annuel	Pris en

	collectivités	montant
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	Autofinancement	
	Région FRADDT EPCI 27,27%	900 000 €
	Département	
	État CPER 2015	400 K €
	Europe (préciser le fonds)	
	Région CPER 2015	200 K €

Document non contractuel

PAYS	Pays du Velay	
Action présentée par	Communauté d'agglomération du Puy en Velay	
6	Intitulé de l'opération	Développer et mettre en œuvre des outils web-opensource pour le système d'information géographique et l'urbanisme.

Objectifs de l'opération

Développer et mettre en œuvre les outils web-open source pour le système d'information géographique et l'urbanisme.

La solution apportera des nouveaux services en ligne pour les citoyens et une diffusion des données reliée à l'infrastructure de données spatiales : Georchestra.

Elle permettra également de :

- Mettre en œuvre de nouveaux services autour de l'urbanisme accessible au grand public (citoyens, entreprises....)
- Diffuser de données en opendata et avoir un moissonnage auprès d'autres plateformes (CRAIG)
- Renforcer la cohésion territoriale et l'égalité territoriale grâce à l'acquisition d'outils communs

Description détaillée de l'opération

Le projet comporte deux volets complémentaires, l'un porte sur le développement et l'installation d'un outil opensource en lien avec l'urbanisme et l'autre sur la mise en œuvre d'une plateforme d'infrastructure de données spatiales basée sur la solution georchestra

- Développement et mise en œuvre d'un outil opensource pour la compétence métier urbanisme

Une solution logicielle métier : Openads, a été développée par Arles pour répondre à ce besoin, elle a été reprise par Marseille pour en faire une solution web.

Dans un souci de mutualisation et de rationalisation des dépenses publiques, la communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay a choisi de partir sur la même solution. Celle-ci est opensource, c'est à dire que le logiciel et son code source, sont disponibles et téléchargeables gratuitement.

Aujourd'hui, la solution disponible ne fonctionne pas en mode multi-collectivités. Ce mode permettrait aux communes de saisir les dossiers et de suivre l'instruction de façon dématérialisée.

Jusqu'à maintenant, les documents étaient transmis en papier et la commune n'avait pas d'outil logiciel commun pour saisir et suivre la demande.

Pour centraliser les données et faciliter la re-diffusion, la solution pourrait permettre de suivre et géolocaliser les demandes d'aides financières, ces informations ne sont pas partagées à l'heure actuelle.

La Communauté d'agglomération souhaite donc investir dans la solution pour permettre à l'outil d'être partagé entre plusieurs collectivités (communes-communauté d'agglomération). Les développements financés par l'Agglomération du Puy-en-Velay entraîneront une nouvelle version du logiciel qui sera accessible et téléchargeable gratuitement pour d'autres collectivités. Ainsi, il y a une réelle re-distribution des investissements et une meilleure ré-utilisation de l'argent public.

Pour le citoyen, les entreprises, les pétitionnaires, différents services web seront disponibles :

- télécharger des documents en lien avec les demandes du droit du sol,
- éditer des informations d'urbanisme sur une parcelle.
- Consulter et imprimer les renseignements d'urbanisme d'une parcelle et demander ce document avec signature officielle.

L'ensemble des données serait moissonné sur la plateforme du CRAIG, chargée alors de les rediffuser au niveau national, européen.

- Travail collaboratif et mutualisation des investissements et des compétences autour de la solution georchestra

Cette solution permet de créer une infrastructure de données spatiales libres permettant de visualiser, rechercher, extraire des données cartographiques. Les données sont alors disponibles au grand public via un portail web. Georchestra a été initialement portée par la région Bretagne, désormais il y a une communauté d'utilisateurs, développeurs... cela permet de mutualiser les investissements et de créer des synergies à un niveau national et européen.

Actuellement, les données des communes ne sont pas centralisées sur les serveurs de l'agglomération. Elles disposent d'une solution commune mais il y a une duplication des données. Pour améliorer le système, il est prévu de centraliser toutes les données : métiers, spatiales et opendata au sein de la communauté d'agglomération et de les moissonner dans la plateforme régionale (CRAIG). Ce point permettrait de renforcer la cohésion et l'équité territoriale à l'échelle de la Communauté d'agglomération.

Pour créer une complémentarité entre la solution georchestra et l'outil métier openAds, les deux outils pourraient être synchronisés. Cela permet d'avoir des données métiers (*dossiers d'autorisation du droit des sols*) géolocalisées et de mettre à disposition du grand public certaines informations (entreprises, citoyens...). La solution Georchestra et la solution métier openAds, sont opensources.

Le projet permettrait de relier ces deux solutions, les développements logiciels seront alors accessibles à tous (CRAIG, autres collectivités...).

- Suivi du projet

Pour permettre aux solutions techniques d'évoluer, pour les pérenniser, pour collaborer et mutualiser les développements ou les connaissances techniques, le recrutement d'une personne en tant que technicien pour une durée minimale de 18 mois serait envisagé. Des documentations détaillées sur la mise en œuvre des outils et les choix techniques réalisés seront rediffusés et signalés auprès de la communauté.

Afin de rediffuser les informations, certaines données disponibles obtenues par des partenariats devront être validées et contrôlées. Pour travailler sur l'intégration, la diffusion des données et de leurs métadonnées, un stagiaire pendant six mois serait recruté.

- Travail collaboratif et mutualisation des investissements et des compétences autour de la solution georchestra

Cette solution permet de créer une infrastructure de données spatiales libres permettant de visualiser, rechercher, extraire des données cartographiques. Les données sont alors disponibles au grand public via un portail web. Georchestra a été initialement portée par la région Bretagne, désormais il y a une communauté d'utilisateurs, développeurs... cela permet de mutualiser les investissements et de créer des synergies à un niveau national et européen.

Actuellement, les données des communes ne sont pas centralisées sur les serveurs de l'agglomération. Elles disposent d'une solution commune mais il y a une duplication des données. Pour améliorer le système, il est prévu de centraliser toutes les données :

métiers, spatiales et opendata au sein de la communauté d'agglomération et de les moissonner dans la plateforme régionale (CRAIG). Ce point permettrait de renforcer la cohésion et l'équité territoriale à l'échelle de la Communauté d'agglomération.

Pour créer une complémentarité entre la solution georchestra et l'outil métier openAds, les deux outils pourraient être synchronisés. Cela permet d'avoir des données métiers (*dossiers d'autorisation du droit des sols*) géolocalisées et de mettre à disposition du grand public certaines informations (entreprises, citoyens..). La solution Georchestra et la solution métier openAds, sont opensources.

Le projet permettrait de relier ces deux solutions, les développements logiciels seront alors accessibles à tous (CRAIG, autres collectivités...).

- Suivi du projet

Pour permettre aux solutions techniques d'évoluer, pour les pérenniser, pour collaborer et mutualiser les développements ou les connaissances techniques, le recrutement d'une personne en tant que technicien pour une durée minimale de 18 mois serait envisagé. Des documentations détaillées sur la mise en œuvre des outils et les choix techniques réalisés seront rediffusés et signalés auprès de la communauté.

Afin de rediffuser les informations en opendata, certaines données disponibles obtenues par des partenariats devront être validées et contrôlées. Pour travailler sur l'intégration, la diffusion des données et de leurs métadonnées, un stagiaire pendant six mois serait recruté.

Liens avec la stratégie de développement du Pays

AXE 1 : Un développement économique qui s'appuie sur les richesses locales tout en étant tourné vers l'extérieur et l'avenir

- mesure 1 : développer l'accueil et les services aux entreprises existantes et potentielles

- mesure 2 : favoriser les synergies entre les différents secteurs d'activités économiques

Axe 3 : un développement qui s'appuie sur la coopération entre les hommes et les territoires

- mesure 5 : permettre la rencontre des acteurs à l'intérieur du territoire

- mesure 6 : promouvoir une identité et une image à l'extérieur du territoire

<i>Liens avec le <u>SRADDT</u></i>	
ATTRACTIVITE	Axe 3: mesure 5 : La mise en œuvre d'outils partagés entre les communes et les services de la Communauté d'agglomération va favoriser les échanges. mesure 6 : le projet va permettre de promouvoir une image à l'extérieur du territoire : première intercommunalité de France à mettre en place la solution Openads. Il y a aussi une mise en réseau, en participant à deux Communautés : Openads et Georchestra.
NUMERIQUE	<u>Lien avec le SRADDT :</u> axes 1 et 2 : la solution apporte de nouveaux services pour le grand public (citoyens, entreprises). <u>Initiatives similaires à l'action proposées connues en Auvergne ou en France :</u> Pour la solution OpenAds : ville de Marseille. Prochainement : le pays de Guingamp, Mégalis... Communauté Géorchestra :CRAIG, Rennes Métropole..
TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	L'accessibilité des données et le développement d'un service en ligne permet de limiter les déplacements. Les services en ligne s'inscrivent dans un logique de développement durable car ils éviteront l'édition de papiers et les déplacements dans les différentes mairies.
Maîtrise d'ouvrage	Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay
Localisation	Le Puy-en-Velay
Partenariat	
Date prévue de démarrage de l'opération	février 2015
Date prévue de la fin de l'opération	31 août 2016
Coût de l'opération	95 300€ se décomposant en 64 208 €HT en investissement et 31 092€ TTC en fonctionnement : <u>seul l'investissement est éligible .</u>
Type de dépenses	Mise en œuvre des logiciels et intégration des données

Fonctionnement de l'équipement	Coût annuel	Pris en charge par
	Serveurs externalisés (11 172€) formation (8 400€) maintenance (11 520€)	31 092,00 €

	collectivités	montant	taux
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	Autofinancement	50 103€ à 59 692€	26,74 à
	Région FRADDT 30 % sur 64 208 €	19 262,00 €	30,00%
	Département		
	État		
	Europe (préciser le fonds) FEDER	Plafond :60 000,00 €	43,26%
	Autres (à préciser)		
	total	138 692,00 €* ²	100,00%

* base sans charges de personnel (95 300€)

*² avec les charges de personnel pris en compte dans le plan de financement général,

Document non contractuel

PAYS	Pays du Velay	
PAYS	Pays du Velay	
Action présentée par	Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay	
7	Intitulé de l'opération	M Tou Tac (Mobile Tourisme Tactile)

Objectifs de l'opération

Favoriser la découverte du Patrimoine de la ville du Puy et des communes limitrophes (Aiguille et Polignac dans un premier temps).
Inciter les familles à rester plus longtemps sur le territoire
Développer et diversifier les outils de découvertes du patrimoine grâce aux applications numériques
Avoir des outils de découvertes du Patrimoine pouvant être complétés et mis à jour régulièrement par les acteurs de terrains.
Faire connaître notre territoire au travers des réseaux sociaux.

Description détaillée de l'opération

L'application M Tou Tac sera chargée via les stores et permettra de découvrir la ville avec son matériel numérique personnel tablette ou téléphone

Elle proposera trois modes de découverte :

- Le premier reprendra les enregistrements des audioguides déjà existant pour suivre les parcours balisés déjà présents sur le territoire.
- Le second permettra une découverte en mode déambulatoire, proposant au grès de la promenade, des informations vidéo, audio, photos, textes... lors du passage près d'un point géolocalisé renseigné, par l'apparition d'un signal visuel ou sonore sur le smartphone ou la tablette.
- Le dernier en mode jeux de piste incitera les familles à découvrir le patrimoine au travers de petits jeux numériques (jeux des différences, puzzle....) qui amèneront les plus jeunes à découvrir notre patrimoine. A l'issue des jeux de piste des blasons numériques seront gagnés pourront être publiés sur les réseaux sociaux ex Facebook Twitter faisant ainsi connaître le territoire. Il sera proposé aux enfants de gagner de nouveaux blasons en s'engageant sur de nouveaux jeux de pistes sur les communes limitrophes.

La plateforme Cloud sera conçue pour permettre aux acteurs du territoire (Musée, Pays d'Arts et d'Histoire, office de tourisme, service informatique....) d'implémenter de nouveaux points d'intérêt, de rajouter de nouveaux médias ou de créer de nouveaux jeux de pistes, sans avoir à faire à un prestataire extérieur.

<i>Liens avec la stratégie de développement du Pays</i>	
<p>Cette plateforme a pour but de développer le tourisme, et de rallonger les séjours touristiques sur le département. La plateforme sera développée sur trois communes, mais elle pourra ensuite être proposée à l'ensemble des communes du pays. L'objectif est de favoriser la découverte du Territoire en s'appuyant sur des points d'entrées fort dans le pays comme la ville du Puy, le rocher d'Aiguille ou le château de Polignac et d'inciter les visiteurs à s'éloigner des sentiers battus pour découvrir les richesses patrimoniales du pays dans les zones où il ne peut y avoir de structure d'accueil formalisée.</p> <p>Une évolution possible à terme serait de coupler la plateforme avec la base de données Big Data de l'agglomération pour uniformiser et actualiser en temps réel les données présentées</p>	
<i>Liens avec le SRADDT</i>	
ATTRACTIVITE	Développer et diversifier les outils pour la découverte et la valorisation du patrimoine contribue à l'attractivité touristique, culturelle et économique du territoire.
NUMERIQUE	<p><u>Lien avec le SRADDT :</u></p> <p><u>Initiatives similaires à l'action proposées connues en Auvergne ou en France :</u></p>
TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	
Maîtrise d'ouvrage	Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay.
Localisation	Le Puy-en-Velay, Aiguille et Polignac
Partenariat	Maskott et l'université d'Auvergne travaille sur la géolocalisation et la réalité augmentée, et travailleraient en collaboration sur ce projet.
Date prévue de démarrage	
Date prévue de la fin de	

Coût de l'opération		Total HT	TVA	TOTAL TTC	%
	IUT Création de données en réalité augmenté	12 652,98 €	2 530,60 €	15 183,58 €	
	Schuch Productions : Editorialisation des données existantes et réécriture des textes	16 000,00 €	3 200,00 €	19 200,00 €	
	Maskott développement de la plateforme Web, de l'application pour mobile, des 5 scénarios de jeux et jeux associés	69 350,40 €	13 870,08 €	83 220,48 €	
	TOTAL	98 003,38 €	19 600,68 €	117 604,06 €	
Type de dépenses					
Fonctionnement de l'équipement	Coût annuel		Pris en charge par		
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	collectivités	montant		taux	
	Autofinancement	235021		20%	
	Région FRADDT EPCI 30%	29 401 €			
	Département				
	État				
	Europe (préciser le fonds)FEDER	47 041 €		40%	
Autres (à préciser)					

Document non contractuel

PAYS	Pays du Velay	
Action présentée par	Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay	
8	Intitulé de l'opération	Développement de services numériques e-services pour les citoyens.
<i>Objectifs de l'opération</i>		
L'objectif est de moderniser et de faciliter les relations entre les citoyens et la collectivité par le développement de services en ligne à l'aide d'outils numériques.		
<i>Description détaillée de l'opération</i>		
<p>La Ville du Puy-en-Velay propose déjà depuis plusieurs années des e-services pour les demandes d'Actes pour l'Etat-Civil ou la billetterie de la saison culturelle du Théâtre.</p> <p>Le but est de développer de nouveaux services numériques pour les rendre les procédures administratives plus accessibles et plus fluides par le biais d'une solution de Gestion Relation Citoyen multicanal qui intègre des solutions de mobilité.</p> <p>Parmi les fonctionnalités attendues on retrouve la gestion de réservations en lignes (Cantines scolaires, Centres de loisir, salles municipales..etc...), la gestion d'un annuaire des services et de la gestion des demandes d'interventions des Citoyens auprès de différents services (Services techniques, Police municipale...etc.)</p>		
<i>Liens avec la stratégie de développement du Pays</i>		
L'idée est de développer à terme une plateforme de e-services mutualisée pour l'ensemble des communes du Pays. L'objectif est de donner accès à un service équivalent et de même qualité pour tous les citoyens du territoire ; ce qui devient possible avec l'arrivée de la fibre optique et de la 4G.		
<i>Liens avec le <u>SRADDT</u></i>		
ATTRACTIVITE	Le développement d'e-services et la communication à travers les nouveaux outils numériques contribuent à l'attractivité du territoire, car il augmente la visibilité du territoire et l'accessibilité au plus grand nombre.	
NUMERIQUE	<p>Lien avec le SRADDT : développement de services numériques et modernisation de l'action publique.</p> <p><u>Initiatives similaires à l'action proposées connues en Auvergne ou en France :</u></p>	

TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	L'utilisation d'e-service participe à la transition écologique par son ses actions sur le quotidien des citoyens et en tant que levier de la modernisation de l'action publique..			
Maîtrise d'ouvrage	Ville et Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay			
Localisation	Le Puy-en-Velay			
Partenariat				
Date prévue de démarrage de l'opération	01/01/2016			
Date prévue de la fin de l'opération	31/12/2016			
Coût de l'opération		Quantité	Prix HT	Prix TTC
	e-service & application Mobile Ville du Puy-en-Velay	1	66666	80000
	e-services & application Mobile autres communes Agglo	27	41666	50000
	Total		108 333 €	130000
Type de dépenses0	Acquisition d'une plateforme logicielle et développement d'une application mobile nécessaire u développement d'e-services.			
Fonctionnement de l'équipement	Coût annuel		Pris en charge	
	Ville du Puy-en-Velay 1*2280= 2880			
	Autres communes Agglo 27*1440 =			
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	collectivités		montant	taux
	Autofinancement		26000	20%
	Région FRADDT 30%		32 500,00 €	
	Département			
	État			
	Europe (préciser le fonds)		52000	40%
Autres (à préciser)				

Document non contractuel

PAYS	Pays du Velay
Action présentée par	Communauté d'Agglomération du Puy en Velay

9	Intitulé de l'opération	EXTENSION DE L'ESPACE D'ACCUEIL TOURISTIQUE DU ROCHER SAINT-MICHEL D'AIGUILHE
---	-------------------------	--

Objectifs de l'opération

Un avant-projet sommaire a été élaboré en 2014 par la SCP Berger-Granier (architecte) pour la conception d'un espace virtuel et extension, restructuration de l'accueil du Rocher St Michel. En 1995, la commune d'Aiguilhe avait engagé un projet de restauration et créé « l'Espace Saint Michel », qui comprend : la billetterie, une boutique de souvenirs, une salle d'exposition et une salle de projection.

L'acquisition du 3 rue Chosson, ancienne ferme, offre la possibilité de repenser l'ensemble « billetterie-accueil-boutique-expositions ». Un espace virtuel permettrait de rendre le site accessible, d'offrir au public les clés d'interprétation du site et d'accroître l'attractivité du site.

Les deux objectifs majeurs du projet s'articulent autour de :

- Accessibilité : les espaces seront accessibles de plain pied depuis la rue et desservis par un ascenseur
- Attractivité : une visite virtuelle, des espaces thématiques utilisant des outils numériques de médiation par une offre

Description détaillée de l'opération

Volet travaux :

-
ménagement d'un ancien bâtiment avec au RDC un accueil billetterie vers accès ascenseur et au 1er étage une salle d'exposition et animation vers une salle de convivialité sous auvent avec vue sur cour.
-
ans le prolongement sous auvent un ascenseur vitré avec cabine double entrée desservant les salles de visite virtuelle et la salle de convivialité au 3ème étage.
-
n liaison avec l'auvent un percement dans le mur avec une porte pour création accès à la cour préexistante.
-
n sanitaire agrandi dans cour de liaison pour adaptation PMR est réalisé.
-
a cour sera aménagée avec des revêtements de type minéral et végétal ainsi que des bancs de repos.

Volet scénographique :

Le parcours muséographique débutera au premier étage du bâtiment. Nous proposons dès lors d'introduire ce dernier par un espace dédié à la visite virtuelle de la Chapelle Saint-Michel. Le visiteur pourra ainsi se balader dans le site en 3D grâce à la manipulation d'un joystick et via une projection audiovisuelle hémisphérique en relief.

Le public sera ensuite invité à poursuivre sa visite dans l'espace d'exposition temporaire. Accès ensuite dans l'espace suivant, dédié à la présentation de l'histoire géologique du site, de son origine volcanique à sa configuration actuelle. Des maquettes ainsi qu'un dispositif audiovisuel interactif seront utilisés.

Un quatrième espace, consacré à l'architecture du site et à ses différentes étapes de construction, sera ensuite proposé dans la salle voûtée du premier étage. Nous proposons ici de

projeter un film présentant les évolutions du site en images de synthèse.
 Au deuxième étage, le visiteur accédera ensuite à un cinquième espace spécifiquement dévolu à la lecture de l'œuvre, à la description de ses sculptures, de ses peintures et à l'interprétation religieuse des différentes chapelles et de leur iconographie.
 Enfin, un espace pédagogique et d'animation sera positionné au dernier étage de manière à permettre l'accueil confortable des groupes - autocaristes et scolaires.

Liens avec la stratégie de développement du Pays

Axe 3 :

Mesure 6 : promouvoir une identité et une image à l'extérieur du territoire

Résultat attendu 6.1 : le Pays du Velay a su structurer les activités touristique et culturelle pour valoriser le territoire en les inscrivant dans des projets globaux de développement

Exemples d'actions : définition et déclinaison d'une stratégie touristique, mises en réseau, actions de structuration, de valorisation, de médiation, etc.

Liens avec le SRADDT

ATTRACTIVITE	<p>Le nouvelle espace ouvre aux visiteurs une offre complémentaire à la traditionnelle visite. Les outils proposés apportent de l'interactivité et permettent une approche globale du site dans ses dimensions, géologiques, historiques, architecturales, symboliques et artistiques ...</p> <p>L'amélioration significative de l'accessibilité ouvre à un nouveau champ de visiteurs qui pensaient ne pas pouvoir accéder à la visite traditionnelle du site.</p> <p>L'objectif d'accroissement de la fréquentation = 15000 visiteurs (+20 %)</p>
NUMERIQUE	<p>Les outils de médiation au service de la scénographie proposée utiliseront les technologies avancées d'images numériques, en 3D et/ou de réalité augmentée.</p>
TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	<p>Les espaces seront alimentés par un réseau de chaleur alimenté par une source d'énergie géothermique. Les études de ce réseau ont été réalisées en partenariat avec le point Info-énergie du CAUE.</p>
Maîtrise d'ouvrage	MAIRIE AIGUILHE
Localisation	AVENUE BONNEVILLE
Partenariat	
Date prévue de démarrage de l'opération	Fin 2015- début 2016

Date prévue de la fin de l'opération	Premier semestre 2017		
Coût de l'opération	822 848 € HT		
Type de dépenses	Travaux=	507 000 € HT	
	Scénographie=	259 200 € HT	
	Honoraires=	67 248 € HT	
Fonctionnement de l'équipement	Coût annuel		Pris en charge par
	9 500 HT / An		La commune d'Aiguilhe et sa régie de gestion du site
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	collectivités	montant	taux
	Autofinancement	229 139 €	28 %
	LS		25 %
	CPER	100 000 €	12 %
	FEADER	164 570 €	20 %
	Autres : fonds de concours communautaire	82 285 €	10 %

Document non contractuel

PAYS	Pays du Velay	
Action présentée par	Communauté d'agglomération le Puy-en-Velay – commune d'Arsac-	
10	Intitulé de l'opération	CREATION D'UNE ACTIVITE COMMERCIALE POUR FAVORISER L'ATTRACTIVITE DU CENTRE BOURG SUITE A LA FERMETURE DU DERNIER BAR RESTAURANT DE LA COMMUNE

<i>Objectifs de l'opération</i>	
<ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation d'une friche immobilière en centre bourg en vue de la création de services de proximité en milieu rural. - Création d'un emploi local pour le porteur du projet qui est d'ores et déjà associé à notre démarche. - Redynamiser le centre bourg et stimuler ainsi les initiatives locales sur ce secteur 	
<i>Description détaillée de l'opération</i>	
<p>Les bâtiments concernés par la réhabilitation étaient auparavant des commerces (bar, bureau de tabac, épicerie, boulangerie, poste).</p> <p>Nous souhaitons réhabiliter plusieurs bâtiments pour redynamiser le centre bourg :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En collaboration avec un repreneur identifié à ce jour, réalisation d'une salle de restauration, d'une cuisine, d'un espace d'accueil et d'hébergement - Création de locaux affectés à usage administratif pour des artisans ou commerçants locaux 	
<i>Liens avec la stratégie de développement du Pays</i>	
<p>La réhabilitation d'un ancien bâtiment vétuste en centre bourg pour créer une activité de bar restaurant hébergement s'inscrit dans une démarche de développement durable du territoire. Ce projet favorisera aussi les échanges sociaux et le dynamisme économique.</p>	
<i>Liens avec le SRADDT</i>	
ATTRACTIVITE	Ce projet vise à revitaliser le centre bourg et à renforcer le lien social par la création d'un lieu de rencontre.

NUMERIQUE	<u>Lien avec le SRADDT :</u> <u>Initiatives similaires à l'action proposées connues en Auvergne ou en France :</u>		
TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	Le bâtiment s'inscrira dans une logique de construction basse consommation. Le projet se veut performant et innovant en termes de gestion		
Maîtrise d'ouvrage	MAIRIE d'Arsac-en-Velay		
Localisation	Route du Puy – 43700 Arsac-en-Velay		
Partenariat	Europe / Etat / Région Auvergne / Département de la Haute-Loire / Communauté d'Agglomération le Puy-en-Velay		
Date prévue de démarrage de l'opération	2016		
Date prévue de la fin de l'opération	2017		
Coût de l'opération	400 000 €		
Type de dépenses	Développement de l'économie rurale pour accroître l'attractivité du centre bourg par la reprise et le développement d'une ancienne		
Fonctionnement de l'équipement	Coût	Pris en charge par	
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	collectivités	montant	taux
	Autofinancement	136 000 €	34 %
	Région (LS Tourisme)	40 000 €	10 %
	Département		
	État (DETR)	80 000 €	20 %
	Europe (LEADER)	104 000 €	26 %
	Autres (Com d'Agglo)	40 000 €	10 %

Document non contractuel

PAYS	Pays du Velay	
Action présentée par	Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay pour la Commune de	
11	Intitulé de l'opération	Construction d'une médiathèque d'envergure Intercommunale
<i>Objectifs de l'opération</i>		
Création d'une médiathèque d'envergure et de rayonnement intercommunal		
<i>Description détaillée de l'opération</i>		

Présentation de la commune

Blavozy, de part sa situation géographique, à proximité de la RN 88 (Le Puy-StEtienne-Lyon) et de sa zone d'activités (+ de 2000 emplois) a su maintenir et développer l'ensemble des services à la population. Cette commune joue un véritable rôle de Bourg Centre qui rayonne sur les communes environnantes, bénéficiant :

- D'un corps médical complet (médecins, kinésithérapeutes, dentistes, pharmacie, infirmières...)
- De l'ensemble des commerces de proximité (boulangerie, épicerie, boucherie, 4 restaurants, salon de coiffure, couturière...)
- De services administratifs (bureau de poste, distributeur de banque, assistante sociale, ADMR...)
- De services à la personne : école de 8 classes, crèche, centre de loisirs.
- D'un monde associatif dynamique : centre socio culturel (+ de 1000 adhérents) qui propose des activités hebdomadaires ou des manifestations ponctuelles (Expo-sciences, Artistes à tous vents, Rassemblement national de dentellières...) accompagnées d'une vingtaine d'animations culturelles et sportives en direction des petits et des grands.

Grâce à l'ensemble de ces services, aux 1700 habitants blavoziens, il faut rajouter près de 3000 personnes provenant des communes de Chaspinhac, Malrevers, St Etienne Lardeyrol, St Pierre Eynac, St Hostien... qui fréquentent très régulièrement le bourg de Blavozy.

La bibliothèque

Actuellement, la commune de Blavozy dispose d'une bibliothèque située dans les anciens garages de la mairie. Ces locaux, exigus et sombres, ne correspondent plus à l'essor que connaît ce service auprès de la population. Avec plus de 560 adhérents, l'origine géographique des lecteurs est très variée. En effet, grâce à la qualité du service proposé et aux nombreuses animations de la bibliothécaire dans les écoles environnantes, on observe depuis quelques années, une très forte augmentation des lecteurs extérieurs à la commune pour atteindre aujourd'hui plus de 40 % de l'activité.

Quelques données chiffrées situant les communes d'origine des lecteurs

Communes	Adultes + 65 ans	Adultes	Enfants – 14 ans	Total inscrits par commune
Blavozy	68	136	131	335
St Etienne Lardeyrol	3	47	40	90
Chaspinhac	2	25	23	50
St Hostien	2	13	17	32
St Pierre Eynac	1	11	10	22
St Germain Laprade	0	7	7	14
Malrevers	0	5	2	7
St Julien Chapteuil	0	4	3	7
Le Monteil	1	3	0	4
Rosières	0	3	0	3
Brives-Charensac	1	1	0	2
Aiguilhe	0	1	0	1
Queyrières	1	0	0	1
Total	79	256	233	568

<i>Liens avec la stratégie de développement du Pays</i>		
AXE 2 : le cadre de vie exprimé à travers la vitalité des bourgs et un environnement préservé		
<i>Liens avec le SRADDT</i>		
ATTRACTIVITE	Offrir aux nouvelles populations un lieu de culture accessible à tous.	
NUMERIQUE	Favoriser l'accès aux nouvelles technologies	
TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	Bâtiment BBC Toiture végétale Mise en valeur de la pierre de Blavozy, l'arkose, et du bois d'origine régionale	
Maîtrise d'ouvrage	Commune de BLAVOZY	
Localisation	Centre bourg	
Partenariat		
Date prévue de démarrage de l'opération	Juillet 2015.	
Date prévue de la fin de l'opération	Printemps 2016.	
Coût de l'opération	490 000 €	
Type de dépenses	Investissement construction rénovation.	
Fonctionnement de l'équipement	Coût annuel	Pris en charge par
		Budget communal

Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	collectivités	montant	taux
	Autofinancement	210 500 €	43.0 %
	Région demandé	147 000 €	30.0 %
	Département CG2D obtenu	40 000 €	8.1 %
	État DETR 2014 obtenu	42 500 €	8.7 %
	Europe (préciser le fonds)		
	Autres Com Agglo Le Puy Fonds de concours	50 000 €	10.2 %

Document non contractuel

PAYS	Pays du Velay	
Action présentée par	Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay pour la Commune de	
12	Intitulé de l'opération	Les Rioux : rénovation du presbytère

Objectifs de l'opération

Revitalisation du centre bourg :

- construction de logements locatifs.
- d'accueillir une nouvelle population.
- de rénover le patrimoine communal (ancien presbytère),

Description détaillée de l'opération

Situé en plein centre bourg, à proximité de l'église, l'ancien presbytère est un bâtiment construit à la fin du XIXème siècle avec une qualité architecturale certaine. De part l'ordonnance de ses façades et la mise en valeur de la pierre de Blavozy (arkose, dont les carrières sont toujours en exploitation aujourd'hui), cette maison de caractère fait partie du patrimoine communal, bénéficiant d'un attachement sentimental important auprès de la population blavoizienne. Abandonné depuis plus de 40 ans, la commune a eu l'opportunité de l'acquérir en 2008. Après une période de réflexion, elle a décidé de créer un projet ambitieux autour de ce bâtiment (construction d'une médiathèque, de logements, création de trois logements locatifs).

Cette demande concerne uniquement la création de trois logements locatifs.

- Sur deux niveaux, trois appartements locatifs T2 d'une surface de 54 m2 chacun qui seront aménagés en duplex. L'objectif est d'accueillir des jeunes couples dans l'attente de devenir propriétaires sur la commune.

Coût de l'investissement : 200 000 €.

Liens avec la stratégie de développement du Pays

- Accueil d'une nouvelle population par du logement dans un environnement paysager de qualité.
- Création de bâtiment BBC avec valorisation des matériaux locaux : pierre de Blavozy.

Planning de l'opération :

avril 2015 : dépôt du permis de construire

courant juillet 2015 : début des travaux

automne 2016 : fin des travaux

Concernant le financement, ce projet bénéficie du Fonds de concours de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay à hauteur de 24 500 €.

Liens avec le SRADDT

ATTRACTIVITE	Création de 3 logements locatifs afin d'accueillir des nouveaux arrivants, notamment des jeunes couples dans l'attente de devenir propriétaires.
--------------	--

NUMERIQUE		
TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	<p>Une attention particulière sera portée aux économies d'énergie et à la valorisation des matériaux locaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en valeur de la pierre de Blavozy Arkose. 	
Maîtrise d'ouvrage	Commune de BLAVOZY	
Localisation	Quartier des Rioux : centre bourg à proximité de l'église.	
Partenariat		
Date prévue de démarrage de l'opération	Juillet 2015.	
Date prévue de la fin de l'opération	Printemps 2016.	
Coût de l'opération	200 000 €.	
Type de dépenses	Investissement construction rénovation.	
Fonctionnement de l'équipement	Coût annuel	Pris en charge
	1 000 €	Budget communal

Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	collectivités	montant	taux
	Autofinancement	75 500 €	37.75 %
Région demandé	60 000 € (20 000 € X 3 appartements)	30.0 %	
Département CG2D obtenu	20 000 €	10.0 %	
État DETR 2014 obtenu	20 000 €	10.0 %	
Europe (préciser le fonds)			
Autres Com Agglo Le Puy			
Fonds de concours 2015 obtenu	24 500 €	12.25 %	

Document non contractuel

PAYS	Pays du Velay	
Action présentée par	Communauté d'Agglomération	
13	Intitulé de l'opération	Aménagement de la salle communale et équipement numérique pour le cinéma et la bibliothèque

Objectifs de l'opération

La salle communale est un lieu à vocation multiples :

- Lieu proposant diverses activités : cinéma, bibliothèque, espace d'expositions...
- Point de départ de randonneurs.

La Commune souhaite procéder à la rénovation et au raccordement au haut débit de ce bâtiment pour :

- Offrir des prestations nouvelles avec l'accès à un service de réservation des ouvrages de la bibliothèque par internet, un point relais et d'information sur les sites exceptionnels : Zone Natura 2000, vallée de la Loire, village réhabilité de Saint-Quentin,
- améliorer la performance énergétique de ce bâtiment,
- améliorer la qualité des diffusions de projections cinématographiques.

a

Des travaux de raccordement du bâtiment au haut débit seront effectués pour équiper en solution numérique la bibliothèque.

Les travaux d'aménagement de l'ensemble du bâtiment ont pour objectif de résoudre les problèmes :

- phoniques et ainsi améliorer la qualité de sonore des projections cinématographiques,
- thermique et ainsi réduire la consommation énergétique.

Liens avec la stratégie de développement du Pays

AXE 3 : un développement qui s'appuie sur la coopération entre les hommes et les territoires

Mesure 5 : permettre la rencontre des acteurs à l'intérieur du territoire

Résultat attendu 5.1 : le Pays s'intéresse à la mobilité des acteurs ; ensemble ils proposent des solutions nouvelles de déplacement à l'intérieur du territoire ou de communication nouvelle

Liens avec le SRADDT

ATTRACTIVITE	Ce projet a pour objectif de rendre son territoire plus attractif en proposant des services de meilleure qualité ou en donnant l'accès à un plus grand nombre grâce notamment au numérique. Par ailleurs, par la Commune accueille un grand nombre de randonneurs, du simple habitant des communes limitrophes ou
NUMERIQUE	<u>Lien avec le SRADDT :</u> Améliorer le service rendu aux usagers et proposer de nouveaux services avec la réservation en ligne des ouvrages de la bibliothèque. <u>Initiatives similaires à l'action proposées connues en Auvergne ou en France :</u>

TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	Résoudre les problèmes thermiques grâce aux travaux d'aménagement et ainsi réduire les consommations énergétiques.		
Maîtrise d'ouvrage	Commune de Chaspinhac		
Localisation			
Partenariat			
Date prévue de démarrage de l'opération	2016		
Date prévue de la fin de l'opération	2017		
Coût de l'opération	50 000 € HT		
Type de dépenses	Travaux et équipements		
Fonctionnement de l'équipement	Coût annuel		Pris en charge par
			Commune de Chaspinhac
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	collectivités	montant	taux
	Autofinancement	22 500 €	45 %
	Région	10 000 €	20 %
	Département		
	État		
	Europe (Leader)	5 000 €	10 %
	Communauté d'Agglomération	12 500 €	25 %
Autres :			

Document non contractuel

PAYS	Pays du Velay
Action présentée par	Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay

14	Intitulé de l'opération	Améliorer l'attractivité du centre bourg – Création de logements et aménagements d'espace public
----	-------------------------	---

Objectifs de l'opération

- Rénover le centre bourg
- Supprimer des bâtiments agricoles désaffectés
- Créer de l'habitat (5 logements)

Description détaillée de l'opération

- Acquisition de l'ancienne propriété GONDOL
- Elimination de friche
- création de logements sociaux

Liens avec la stratégie de développement du Pays

AXE 2 : le cadre de vie exprimé à travers la vitalité des bourgs et un environnement préservé

Mesure 3 : aménager l'espace pour favoriser les échanges sociaux et le dynamisme économique

Résultat attendu 3.3 : l'adaptation des bâtiments et des logements à la réalité économique et sociale des habitants du territoire est devenue un levier important d'attractivité des territoires

AXE 2 : le cadre de vie exprimé à travers la vitalité des bourgs et un environnement préservé

Mesure 4 : prendre en compte les contraintes et les risques au bénéfice d'un développement et d'un

Résultat attendu 4.3 : les acteurs locaux privilégient les réhabilitations de bâtiments en centre-bourgs ou l'utilisation des dents creuses afin de redynamiser les centres et de protéger les éléments du paysage

<i>Lien avec le SRADDT</i>			
ATTRACTIVITE	<ul style="list-style-type: none"> - Création de logements - Habitat - Aménagement centre bourg - Accueil population 		
NUMERIQUE	<u>Lien avec le SRADDT:</u> <u>Initiatives similaires à l'action proposées connues en Auvergne ou en France :</u>		
TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	<ul style="list-style-type: none"> - Chauffage de type géothermie 		
Maîtrise d'ouvrage	Commune de CHASPUZAC		
Localisation	Bourg de Chaspuzac - 43320		
Partenariat	CAUE – LOGIVELAY - ADEME		
Date prévue de démarrage de l'opération	2016		
Date prévue de la fin de l'opération	2018		
Coût de l'opération	800 000,00 euros		
Type de dépenses	Démolition et reconstruction		
Fonctionnement de l'équipement	Coût annuel	Pris en charge par	
		<ul style="list-style-type: none"> - Commune - Locataires 	
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	collectivités	montant	taux
	Autofinancement	200 000,00	
	Région (LS)		
	Département	50 000,00	
	État	50 000,00	
	Europe (préciser le fonds) LEADER	200 000,00	
	Autres (à préciser) CDC	200 000,00	

Document non contractuel

PAYS	Pays du Velay
Action présentée par	Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay

15	Intitulé de l'opération	Améliorer l'attractivité du centre bourg Création de logements et aménagement d'espace public
----	-------------------------	--

Objectifs de l'opération

- Réhabiliter le centre bourg
- Récupérer des friches et bâtiments en déshérence
- Créer de l'habitat

Description détaillée de l'opération

- Acquisition de l'espace Pouka situé au centre du bourg à 50 mètres de l'église classée, de la place centrale et de la Mairie
- Aménagement en logements pour répondre à la demande à proximité de la zone industrielle de l'Aérodrome

Liens avec la stratégie de développement du Pays

AXE 2 : le cadre de vie exprimé à travers la vitalité des bourgs et un environnement préservé
 Mesure 3 : aménager l'espace pour favoriser les échanges sociaux et le dynamisme économique
 Résultat attendu 3.3 : l'adaptation des bâtiments et des logements à la réalité économique et sociale des habitants du territoire est devenue un levier important d'attractivité des territoires

AXE 2 : le cadre de vie exprimé à travers la vitalité des bourgs et un environnement préservé
 Mesure 4 : prendre en compte les contraintes et les risques au bénéfice d'un développement et d'un
 Résultat attendu 4.3 : les acteurs locaux privilégient les réhabilitations de bâtiments en centre-bourgs ou l'utilisation des dents creuses afin de redynamiser les centres et de protéger les éléments du paysage

<i>Liens avec le SRADDT</i>			
ATTRACTIVITE	<ul style="list-style-type: none"> - Création de logements en centre bourg (5) - Accueil de la population - Réhabilitation de friche 		
NUMERIQUE	<u>Lien avec le SRADDT:</u> <u>Initiatives similaires à l'action proposées connues en Auvergne ou en France :</u>		
TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	Chauffage de type géothermie		
Maîtrise d'ouvrage	Commune de CHASPUZAC		
Localisation	Centre du bourg de CHASPUZAC		
Partenariat	CAUE - LOGIVELAY		
Date prévue de démarrage de l'opération	2015		
Date prévue de la fin de l'opération	2016 - 2017		
Coût de l'opération	700 000.00 euros		
Type de dépenses	<ul style="list-style-type: none"> - Démolition - Construction 		
Fonctionnement de l'équipement	Coût annuel		Pris en charge par
			<ul style="list-style-type: none"> - Locataires - Commune
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	collectivités	montant	taux
	Autofinancement	100 000,00	
	Région	100 000,00	
	Département CG2D	50 000,00	
	État DETR	50 000,00	
	Europe (préciser le fonds) LEADER	200 000,00	
	Autres (à préciser) Emprunt	200 000,00	

Document non contractuel

PAYS	Pays du Velay	
Action présentée par	Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay	
16	Intitulé de l'opération	Réhabilitation d'un bâtiment communal au bourg du Brignon

Objectifs de l'opération

Rénover un bâtiment communal, en l'occurrence une ancienne école libre datant de 1875, afin d'y réaliser trois logements communaux.
Ce bâtiment est idéalement situé à la sortie du bourg du Brignon (voir plan cadastral ci-joint) et bénéficie d'un parc déjà arboré et d'une vue magnifique sur le massif du Mézenc. Il est donc très agréable et permettra à la commune d'enrichir son parc locatif, de favoriser ainsi le développement du territoire et de maintenir la population.

Description détaillée de l'opération

Il s'agit de la rénovation d'un bâtiment communal désaffecté depuis plusieurs années.

Les travaux se feront en deux tranches :

La première consiste à refaire la toiture, la maçonnerie (dalles intérieures), l'isolation extérieure aux normes en vigueur, les ouvertures et les enduits.

La deuxième consistera à faire l'aménagement intérieur, soit deux à trois logements.

Liens avec la stratégie de développement du Pays

AXE 2 : le cadre de vie exprimé à travers la vitalité des bourgs et un environnement préservé

Mesure 3 : aménager l'espace pour favoriser les échanges sociaux et le dynamisme économique

Résultat attendu 3.3 : l'adaptation des bâtiments et des logements à la réalité économique et sociale des habitants du territoire est devenue un levier important d'attractivité des territoires

AXE 2 : le cadre de vie exprimé à travers la vitalité des bourgs et un environnement préservé

Liens avec le SRADDT			
ATTRACTIVITE	Vitalité du bourg centre		
NUMERIQUE	<u>Lien avec le SRADDT:</u> Initiatives similaires à l'action proposées connues en Auvergne ou en France :		
TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE			
Maîtrise d'ouvrage	Commune de Le Brignon		
Localisation	Voir plan ci-joint		
Partenariat			
Date prévue de démarrage de l'opération	2015		
Date prévue de la fin de l'opération	2016		
Coût de l'opération	164 000 € pour la première tranche. La deuxième n'est pas chiffrée à ce jour		
Type de dépenses			
Fonctionnement de l'équipement	Coût annuel		Pris en charge par
	1 000 €		
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	collectivités	montant	taux
	Autofinancement	75 177	37.8
	Région (AUVERGNE +)	49 200	30 %
	Département	32 823	20 %
	État		
	Europe (préciser le fonds) LEADER		
	Autres : Fonds de concours Agglo	20 000	12.2

Document non contractuel

PAYS	Pays du Velay	
Action présentée par	Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay	
17	Intitulé de l'opération	Projet d'aménagement paysager et urbain du bourg de Polignac
<i>Objectifs de l'opération</i>		
Réhabilitation de l'image du bourg de Polignac en vue de l'obtention du label plus beaux villages de France.		
<i>Description détaillée de l'opération</i>		
<p>Redéfinition des entrées de bourg Création de parking Renouveler la voirie structurante du Bourg Réaménagement de deux places de vie du bourg de Polignac Valoriser le petit patrimoine du bourg Traitement végétalisé de l'ensemble du bourg Jalonnement et déplacement (signalétique)</p>		
<i>Liens avec la stratégie de développement du Pays</i>		
<p>Améliorer et diversifier l'offre de stationnement des véhicules : car, camping-car Guider et inciter les visiteurs à déambuler dans le bourg de Polignac Modifier le traitement des pieds de mur afin de réduire le tout minéral Inciter les visiteurs à rester plus longtemps sur le bourg ou la commune Améliorer la sécurité des déplacements piétons Privilégier les espaces de vie, de rencontre avec un mobilier de confort adapté Effacer le mobilier contemporain : les containers</p>		
<i>Liens avec le SRADDT</i>		
ATTRACTIVITE	<p>Touristique : attirer des visiteurs et les inciter à rester, poursuivre les démarches de mise en réseaux touristiques (billets jumelés...) Économique : développement de nouveaux commerces et services, installation d'un distributeur de billets,... Sociale : séduire de nouvelles populations sédentaires et de transit Environnementale : réduction de produits phyto, changement de</p>	

NUMERIQUE	Lien avec le SRADDT : Promotion des actions menées sur le site internet de la commune de Polignac.		
	Initiatives similaires à l'action proposées connues en Auvergne ou en France :		
TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	Réduction de produits phyto, changement de méthode de travail,		
Maîtrise d'ouvrage	Commune de POLIGNAC		
Localisation	Bourg de POLIGNAC		
Partenariat	État-Région-Département-Communauté d'Agglomération		
Date prévue de démarrage de l'opération	Conception en 2015		
Date prévue de la fin de l'opération	Réception 2017 GPA 2018		
Coût de l'opération	939 000 € HT		
Type de dépenses	850 000 € HT pour les travaux, 85 000 € HT pour la maîtrise d'œuvre 4 000 € HT pour le contrôleur technique et le coordonnateur sécurité.		
Fonctionnement de l'équipement	Coût	Pris en charge par	
		Commune de Polignac pour l'entretien de la voirie et des espaces verts	
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	collectivités	montant	taux
	Autofinancement	187 800 €	20%
	Région LS	375 600 €	25%
	Département Mise en valeur des villages remarquables	En cours de définition	15% (???)
	État DREAL	4 000 €	0.4 %
	Europe (préciser le fonds) FEADER	En cours de définition	40% (???)
	Autres (à préciser) Fonds de concours de l'agglomération du Puy-en-Velay	En cours de définition	

Document non contractuel

PAYS	Pays du Velay	
Action présentée par	Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay	
18	Intitulé de l'opération	SAINT-GERMAIN-LAPRADE ECO-QUARTIER

<i>Objectifs de l'opération</i>	
<p>Dans la durée d'un mandat et peut-être plus, une équipe municipale doit se projeter suffisamment loin pour apporter de la cohérence à son action. Désormais c'est une logique de transition énergétique et écologique qui apparaît indispensable.</p> <p>Dans notre commune, des investissements, ces 20 dernières années, ont été projetés au fur et à mesure des besoins, au coup par coup sans vision à moyen ou à long terme.</p> <p>Une reconversion de l'action municipale a commencé au cours de notre première année de mandat par un état des lieux et un bilan complet de notre patrimoine. Nous avons lancé plusieurs études : analyse de la situation financière, bilan des différents services municipaux, synthèse des consommations et factures énergétiques, inventaire des points d'éclairage publics, bilan des différents procédés de chauffage des bâtiments municipaux....</p> <p>Notre objectif est, par delà une fiscalité modérée, en sollicitant notamment le concours d'Auvergne+, de trouver les moyens qui permettront la mise en place et la concrétisation de projets réunis sous un même axe :</p> <p>SAINT GERMAIN LAPRADE COMMUNE EN TRANSITION ECOLOGIQUE ET</p>	
<i>Description détaillée de l'opération</i>	
<p>Un éco-quartier pour l'accueil de population désireuse de se rapprocher du bourg afin de bénéficier des services. Lancement des études.</p>	
<i>Liens avec la stratégie de développement du Pays</i>	
<p>Soutien à l'artisanat et aux entreprises du bâtiment locales.</p> <p>Appel à l'industrie naissante de production de granulés pour chauffage à bois.</p> <p>Sollicitation des fabricants locaux d'Isolation</p>	

<i>Liens avec le SRADDT</i>			
ATTRACTIVITE	Limiter les déplacements vers les grandes agglomérations en offrant habitat et services performants sur place.		
NUMERIQUE	<u>Lien avec le SRADDT:</u> <u>Initiatives similaires à l'action proposées connues en Auvergne ou en France :</u>		
TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	Revision des modalités d'isolation et de construction des bâtiments. Sobriété énergétique et efficacité. Autoconsommation d'énergie renouvelable.		
Maîtrise d'ouvrage	Mairie de Saint-Germain-Laprade		
Localisation	Quartier dans le bourg, proche des services.		
Partenariat	Région		
Date prévue de démarrage de l'opération	2015		
Date prévue de la fin de l'opération	2018		
Coût de l'opération	100 000€		
Type de dépenses	Etudes		
Fonctionnement de l'équipement	Coût	Pris en charge par	
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	collectivités	montant	taux
	Autofinancement	80 000€	80%
	Région	20 000€	20%
	Département		
	État		
	Europe (préciser le fonds)		
Autres (à préciser)			

Document non contractuel

PAYS	Pays du Velay
Action présentée par	Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay

19	Intitulé de l'opération	Aménagement du logement de la cure
----	-------------------------	---

Objectifs de l'opération

Cet appartement est devenu vacant depuis le départ du prêtre à Loudes à la mi-avril 2014. Après réalisation des travaux prévus, ce vaste logement situé sur deux niveaux sera mis à la location pour accueillir une famille avec enfants.

Description détaillée de l'opération

1. Remplacement de toutes les menuiseries extérieures et des volets pour assurer une meilleure isolation du logement.
2. Travaux de peinture et de remplacement des revêtements de sol
3. Remplacement des toilettes sur chaque niveau, vérification de l'ensemble de l'installation électrique ainsi que de la chaudière fioul.

Liens avec la stratégie de développement du Pays

AXE 2 : le cadre de vie exprimé à travers la vitalité des bourgs et un environnement préservé

Mesure 3 : aménager l'espace pour favoriser les échanges sociaux et le dynamisme économique
 Résultat attendu 3.3 : l'adaptation des bâtiments et des logements à la réalité économique et sociale des habitants du territoire est devenue un levier important d'attractivité des territoires

AXE 2 : le cadre de vie exprimé à travers la vitalité des bourgs et un environnement préservé

Mesure 4 : prendre en compte les contraintes et les risques au bénéfice d'un développement et d'un

Résultat attendu 4.3 : les acteurs locaux privilégient les réhabilitations de bâtiments en centre-bourgs ou l'utilisation des dents creuses afin de redynamiser les centres et de protéger les éléments du paysage

<i>Liens avec le <u>SRADDT</u></i>			
ATTRACTIVITE	Création de logement adapté à l'accueil d'une nouvelle famille sur la commune.		
NUMERIQUE	Lien avec le SRADDT : Initiatives similaires à l'action proposées connues en Auvergne ou en France :		
TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	Prise en compte des règles de l'éco-conditionnalité à minima		
Maîtrise d'ouvrage	Mairie de Saint Jean de Nay		
Localisation	Bourg de Saint Jean de Nay		
Partenariat	Communauté d'agglomération du Puy		
Date prévue de démarrage de l'opération	Avril mai 2015, après budgétisation des travaux		
Date prévue de la fin de l'opération	Septembre octobre 2015 pour scolarisation des enfants à l'école de St Jean de Nay		
Coût de l'opération	40 000 € HT		
Type de dépenses	Travaux		
Fonctionnement de l'équipement	Coût annuel		Pris en charge par
	Fourniture de fuel pour le chauffage et production d'eau chaude		Les futurs locataires Loyer envisagé : 400 €
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	collectivités	montant	taux
	Autofinancement et emprunt	16 000 €	40 %
	Région	8 000 €	20 %
	Département	8 000 €	20 %
	État		
	Europe (préciser le fonds)		
	Fonds de concours Agglo	8 000 €	20 %

Document non contractuel

PAYS	Pays du Velay
Action présentée par	Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay

20	Intitulé de l'opération	Restructuration du bâtiment des anciennes colonies de Vazeilles Limandre
----	-------------------------	---

Objectifs de l'opération

La commune de Vazeilles-Limandre, membre de la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay, située à 20 Km du Puy en Velay, souhaite dans le cadre de son développement, apporter une valorisation au bâtiment de l'ancienne colonie dont elle est propriétaire depuis plusieurs années.

La commune mène depuis plusieurs années une politique de réhabilitation de son patrimoine bâti. A ce jour, 12 logements locatifs sont loués par la commune.

Afin de répondre à une demande en location toujours présente sur le bourg de la commune et au développement économique du territoire, la collectivité souhaite réhabiliter ce bâtiment afin d'y accueillir de nouvelles populations.

Description détaillée de l'opération

Après avoir conduit une étude de faisabilité pour la restructuration de ce bâtiment, la commune souhaite engager un projet de réhabilitation globale du bâtiment des anciennes colonies : aménagement de logements d'une typologie variable allant du type 2 au type 4, afin de répondre aux diverses demandes des ménages et d'apporter une offre de logements adaptée.

Liens avec la stratégie de développement du Pays

Dans le cadre du développement économique de la zone d'activités économique de Chaspuzac : installation d'une entreprise de maroquinerie, le territoire devrait également bénéficier de l'arrivée de nouveaux ménages.

La commune de Vazeilles, se situant à proximité de la zone d'activités économique de Chaspuzac, pourrait également bénéficier de ce flux de populations. Afin de répondre aux besoins en logement de ces nouveaux ménages, la commune souhaite apporter une offre de logements avec la réhabilitation du bâtiment des anciennes colonies. Cette nouvelle offre sur la commune permettra de répondre aux exigences de différentes typologies de ménages avec des logements allant du type 2 au type 4.

<i>Liens avec le <u>SRADDT</u></i>			
ATTRACTIVITE	Permettre l'accueil de nouveaux habitants sur le territoire communal		
NUMERIQUE	<u>Lien avec le SRADDT :</u> <u>Initiatives similaires à l'action proposées connues en Auvergne ou en France :</u>		
TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	La restructuration du bâtiment des « anciennes colonies » s'efforcera de répondre aux mieux à l'objectif de transition énergétique en optant pour des solutions techniques qui permettent de maîtriser la consommation énergétique du bâtiment		
Maîtrise d'ouvrage	Commune de Vazeilles-Limandre		
Localisation	Communauté d'Agglomération du Puy		
Partenariat			
Date prévue de démarrage de l'opération	2016		
Date prévue de la fin de l'opération	2017		
Coût de l'opération	823 319 € HT		
Type de dépenses	Investissement		
Fonctionnement de l'équipement	Coût	Pris en charge par	
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	collectivités	mon	taux
	Autofinancement + Emprunt	570 987 €	69 % (dont
	Région	90 000 €	Ligne
	Département	80 000 €	20 % plafonné
	État		
	Europe (préciser le fonds)		EN ATTENTE
Autres (à préciser) AGGLO	82 332 €	10 % de	

Document non contractuel

PAYS	Pays du Velay	
Action présentée par	Commune de Vergezac	
21	Intitulé de l'opération	Réhabilitation d'un bâtiment en logement locatif

Objectifs de l'opération

Dans le cadre de l'activité de la commune et offrir de l'habitat. Conserver le patrimoine existant en procédant à la réhabilitation d'une ancienne assemblée datant de la fin du XIX ème siècle.

Description détaillée de l'opération

Réhabilitation d'une ancienne assemblée de village en logement locatif, surface de 130 m² habitables sur 2 niveaux.

Proposer un logement correspondant à une réelle demande de location.

Liens avec la stratégie de développement du Pays

AXE 2 : le cadre de vie exprimé à travers la vitalité des bourgs et un environnement préservé

Mesure 3 : aménager l'espace pour favoriser les échanges sociaux et le dynamisme économique

Résultat attendu 3.3 : l'adaptation des bâtiments et des logements à la réalité économique et sociale des habitants du territoire est devenue un levier important d'attractivité des territoires

AXE 2 : le cadre de vie exprimé à travers la vitalité des bourgs et un environnement préservé

Mesure 4 : prendre en compte les contraintes et les risques au bénéfice d'un développement et d'un

Résultat attendu 4.3 : les acteurs locaux privilégient les réhabilitations de bâtiments en centre-bourgs ou l'utilisation des dents creuses afin de redynamiser les centres et de protéger les éléments du paysage

Liens avec le <u>SRADDT</u>			
ATTRACTIVITE			
NUMERIQUE	<u>Lien avec le SRADDT :</u> <u>Initiatives similaires à l'action proposées connues en Auvergne ou en France :</u>		
TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE			
Maîtrise d'ouvrage	Mairie	Maîtrise d'œuvre : Architecte	
Localisation	Concouret		
Partenariat			
Date prévue de démarrage de l'opération	2015		
Date prévue de la fin de l'opération	2016		
Coût de l'opération	190 000 HT		
Type de dépenses			
Fonctionnement de l'équipement	Coût annuel		Pris en charge par
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	collectivités	montant	taux
	Autofinancement	85 500	45 %
	Région LS		
	Département	47 500	25%
	État		
	Europe (préciser le fonds)		
	Autres (à préciser)réserve parlem	19 000	10%

Document non contractuel

PAYS	Pays du Velay	
Action présentée par	Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay	
22	Intitulé de l'opération	L'équipement numérique des écoles au service de l'individualisation des parcours d'apprentissage, de la réduction de la fracture numérique, et de la création de liens entre les écoles au travers de services cloud innovant.

Objectifs de l'opération

L'objectif de l'opération est de généraliser la présence des outils numérique dans les établissements scolaires, de faciliter l'individualisation des parcours d'apprentissages, en particulier les apprentissages fondamentaux, grâce aux outils numériques.

Cette opération aurait un double objectif :

- sensibiliser les jeunes à la logique de l'apprentissage du code et à la pensée algorithmique, qui est une des clefs pour réduire la fracture numérique.
- Répondre au défi de la translittératie numérique et développer la créativité

Description détaillée de l'opération

La Ville de Puy-en-Velay a équipé en Janvier 2011 la première école de France en tablettes numériques. Depuis cette date, une seconde école a été équipée de tablettes, et toutes les écoles ont été dotées de 2 tableaux interactifs. Cette première étape d'équipement a généré chez les équipes enseignantes une dynamique forte en matière de numérique appuyé par des formations dispensées par l'éducation nationale.

Par ailleurs, la ville du Puy-en-Velay, est un lieu où la dynamique numérique est forte avec la présence de nombreuses formations numériques dispensées entre autre par l'Université d'Auvergne au travers de l'IUT qui a généré un tissu dense d'entreprises travaillant sur le numérique. On peut citer par exemple Open Studio et Maskott présentes cette année au CES de Las Vegas.

Il apparait donc important aux élus de rentrer dans une phase d'équipement massif des écoles en matière de numérique, afin d'une part de permettre à un plus grand nombre d'élèves d'acquérir à l'aide d'outils modernes les compétences de base au niveau des apprentissages fondamentaux, mais également réduire la fracture numérique en permettant au plus grand nombre de se sensibiliser dès le plus jeune âge au mécanisme de l'apprentissage du code.

Au travers d'un projet de R&D, la société Maskott et l'IUT de l'Université d'Auvergne (site du Puy en Velay) souhaitent mettre en place ce dispositif, qui s'est déjà matérialisé par le recrutement d'une doctorante cofinancée par Maskott et l'IUT et par le développement de jeux numériques d'apprentissage. Ce dispositif serait accompagné par des actions de sensibilisation à la culture scientifique en éveillant le grand public, et plus particulièrement les enfants, à l'usage des technologies de l'information par des évènements tels que des conférences, performances, expositions. Nous pensons que ce projet, en partenariat avec les entreprises du cluster TIC

Auvergne (<http://www.auvergnetic.com/>), pourrait être un véritable outil d'innovation publique locale au service des enfants et des adolescents. Ces opérations de sensibilisation sont prévues lors de la semaine européenne du code informatique (code week) pour une plus grande notoriété (<http://codeweek.eu>).

Liens avec la stratégie de développement du Pays

Sur l'ensemble du Pays le déploiement de la fibre optique en cours, va permettre de créer du lien entre les écoles en facilitant l'accès au cloud favorisant le travail en réseaux des établissements et la mutualisation des ressources. Par exemple la plateforme de création d'activité numérique Tactileo Cloud développée par Maskott dans le cadre des AAP Investissement d'Avenir du ministère de l'éducation nationale, permet aux enseignants de créer très facilement des exercices et de mutualiser le travail fourni avec les autres écoles grâce à la plateforme Cloud favorisant la mise en réseau des Ecoles en particulier les plus isolées de nos territoires ruraux. La ville du Puy jouant le rôle de catalyseur de cette démarche.

Liens avec le SRADDT

ATTRACTIVITE	Visibilité européenne d'un événement lié à ce projet par le biais de la « code week ». <i>Le développement des usages numériques est un levier important de</i>
NUMERIQUE	Lien avec le SRADDT : Ce projet s'inscrit dans la dynamique du plan e-éducation et contribue à réduction des inégalités en matière d'éducation Initiatives similaires à l'action proposées connues en Auvergne ou en France :
TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	
Maîtrise d'ouvrage	Commune du Puy-en-Velay
Localisation	Le Puy-en-Velay
Partenariat	La société Maskott du Puy développe dans le cadre de l'appel à projet AAP2 du ministère un ensemble de solution logicielle permettant à l'enseignant de créer du contenu multimédia avec un suivi individualisé du travail des élèves. Par ailleurs cette société partenaire lance un nouveau projet de R&D sur l'apprentissage du code au primaire en lien
Date prévue de démarrage de l'opération	01/04/2016
Date prévue de la fin de l'opération	30/06/2017

Coût de l'opération		Quanti	Prix	Prix total	Prix
	Ensemble tableau	35	3000	105000	12600
	Tablettes	210	300	63000	75600
	Miracast	35	100	3500	4200
	Kinect	7	300	2100	2520
	Visualiseur de	35	400	14000	16800
	Cassiers de	7	1500	10500	12600
	Kace	210	65	13650	16380
	Logiciels	210	30	6300	7560
	Mise en œuvre et			10000	12000
	Actions de			30000	30000
	Total			258050	30366
Type de dépenses	Achat de matériel pour les établissements Tablettes numériques, tableaux interactifs et équipement infra associés. Actions de				
Fonctionnement de l'équipement	Coût annuel			Pris en charge par	
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	collectivités	montant		taux	
	Autofinancement				
	Région FRADDTEPCI 20% sur 217 550 € retenu	43 510,00 €		20,00%	
	Département				
	État				
	Europe (préciser le fonds)				
Autres (à préciser)					

Document non contractuel

PAYS	Pays du Velay	
Action présentée par	Communauté d...	
23	Intitulé de l'opération	REHABILITATION BATIMENT LE ROUCHOUX

<i>Objectifs de l'opération</i>		
<p>Réhabilitation du bâtiment « le rouchoux » fermé (ne répond plus aux normes de sécurité et d'accessibilité pour l'accueil, du public) Ancien gîte, accueil de colonies, foyer d'hébergement temporaire pour personnes âgées L'objectif est de réhabiliter ce grand bâtiment en accueil de groupes et ainsi d'augmenter le nombre de places et la qualité de l'accueil</p>		
<i>Description détaillée de l'opération</i>		
<p>Rénovation du bâtiment en gîte d'étape –gîte de groupe Dortoirs(2^{ème} étage) - Voir si possibilité d'accueillir des personnes âgées - voir pour la création d'une résidence pour artistes : demande des artistes pour un lieu de travail pouvant les accueillir 3 semaines avec dortoirs, cuisine, salle de répétition et être immergés dans leur création (il n'y a pas d'offres actuellement dans notre région)</p>		
<i>Liens avec la stratégie de développement du Pays</i>		
<p>Satisfaire l'hébergement de groupes l'accueil de classes vertes, de personnes handicapées avec un aménagement simple Pour conserver un hébergement à prix correct (ce qui de plus en plus demandé sur le GR 65) La fréquentation du Chemin de St jacques est en augmentation constante : plus de 20 000 marcheurs au départ Du Puy En Velay (La Communauté d'Agglomération propose la navette « Pèlerin d'un jour » et pour développer cette offre touristique avec la découverte des 2 premières étapes Le PUY EN VELAY – SAUGUES, la situation géographique de ce bâtiment est idéale.</p> <p>En période de pointe, nous n'avons plus de places pour faire face aux demandes</p> <p>Développer le tourisme pêche, randonnées avec accueil de groupes</p>		

Liens avec le SRADDT		
ATTRACTIVITE		
NUMERIQUE	Lien avec le SRADDT : <u>Initiatives similaires à l'action proposées connues en Auvergne ou en France :</u>	
TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE		
Maîtrise d'ouvrage	CAPEV	
Localisation		
Partenariat		
Date prévue de démarrage de l'opération		
Date prévue de la fin de l'opération		
Coût de l'opération	600 000€ HT	
Type de dépenses		
Fonctionnement de l'équipement	Coût annuel	Pris en
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	collectivités	montant
	Autofinancement	120 000
	Région LS Tourisme 40%	240 000
	Département	60 000
	État	60 000
	Europe (préciser le fonds)	60 000
	Autres (à préciser) C Agglomération	60 000

Document non contractuel

PAYS	Pays du Velay	
Action présentée par	Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay	
24	Intitulé de l'opération	« Open data » (en regard de la conditionnalité numérique portant sur la libération des données publiques)
Objectifs de l'opération		
<p>Les objectifs visés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le renforcement de la transparence démocratique sur le territoire, dans le prolongement de la Loi « CADA » de 1978 d'accès aux documents administratifs ; - La modernisation de l'action publique sur le territoire grâce au partage des connaissances et des ressources documentaires entre collectivités au service d'une stratégie concertée ; - la création des conditions favorables au développement économique sur le territoire grâce au développement de nouveaux services et d'applications innovantes reposant sur l'utilisation de ces données et le croisement avec d'autres données, publiques ou non. 		
Description détaillée de l'opération		
<p>Dans un premier temps, il est proposé de libérer un premier ensemble constitué a minima de 5 jeux de données*. Pour ce faire, plusieurs actions sont mises en place selon le déroulé suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - participation à la réunion de sensibilisation Open Data sur le Pays, organisée par le CRAIG (Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique), en tant que maître d'œuvre pour la Région sur l'application de la conditionnalité numérique liée à la « libération des données publiques » ; cette réunion ayant lieu au niveau du Pays à l'attention des élus et des agents du Pays et des Communautés de Communes concernées ; - saisie de la fiche d'identification des données publiques libérables à court-terme au niveau de la collectivité (avec a minima 5 jeux de données) ; - participation à l'atelier pratique, organisé par le CRAIG au niveau du Pays, pour accompagner : <ul style="list-style-type: none"> o à la structuration des jeux de données au format Open Data ; o à la libération des jeux de données sur la plateforme web mutualisée mise à disposition par la Région http://opendata.auvergne.fr ; <p>Rmq : la collectivité prépare en amont un fichier a minima, parmi les 5 jeux de données libérables à court terme, pour mise en application durant l'atelier de la structuration et de la libération du jeu de données ;</p> - libération du 1er jeu de données lors de l'atelier pratique, ou à défaut dans le mois suivant l'atelier pratique si le jeu de données requiert une validation complémentaire avant libération ou un formatage spécifique au niveau de certains champs ; - libération des 4 autres jeux de données dans les 18 mois à partir de la signature du contrat Auvergne + 3^{ème} génération avec la Région. - Seront ainsi libérés, dans les 18 mois à partir de la signature du contrat avec la Région, les jeux de données suivants : <ul style="list-style-type: none"> Titre du 1er jeu de données : localisation des points de collecte des Ordures Ménagères Titre du 2^e jeu de données : arrêts de bus Titre du 3^e jeu de données : présentation de l'agglomération (nom du maire, population, superficie des communes) Titre du 4^e jeu de données : liste des communes avec les numéros de téléphone Titre du 5^e jeu de données : liste des communes avec les horaires d'ouverture au public 		

Description détaillée de l'opération (suite)

- **au-delà de cette phase de lancement**, chaque jeu de donnée fera l'objet d'une **mise à jour selon la fréquence retenue** lors de sa structuration ; par ailleurs une libération **d'autres jeux de données**, en lien notamment avec le suivi des opérations programmées dans le cadre de la stratégie de territoire, sera possible tout au long de la durée du contrat Auvergne+, et ce **avec l'accompagnement à distance du CRAIG** (assistance mail et/ou téléphone).

*Hors données touristiques alimentant directement le Système Régional d'Information Touristique, piloté par le CRDTA (Comité Régional de Développement Touristique d'Auvergne), à partir des saisies effectuées notamment au niveau des Offices de Tourisme ; ces données feront l'objet d'un import automatisé sur la plateforme <http://opendata.auvergne.fr>, et ce à l'échelle régionale et selon une fréquence quotidienne.

**Un travail est en cours sur la plateforme web <http://opendata.auvergne.fr> tant sur le plan graphique, pour la positionner comme la plateforme ouverte des données publiques en Auvergne, que sur le plan technique pour assurer une remontée automatique de toutes les données auvergnates vers la plateforme ouverte des données publiques françaises <http://datagouv.fr> et réciproquement.

Liens avec le SRADDT

NUMERIQUE	<p>Les enjeux autour de la libération des données publiques sont très fortement ressortis des ateliers du SRADDT comme sous-tendant les ambitions numériques autour des 3 piliers qui feront de l'Auvergne un territoire attractif et différencié par rapport aux autres régions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une économie forte, créatrice des emplois de demain, via le développement de nouveaux services fondés sur la compilation, l'analyse et le croisement des données entre elles, ce qui constitue ce qu'on appelle communément le big data - un environnement préservé et valorisé, via la diffusion et le partage de données favorisant une meilleure connaissance du patrimoine naturel et culturel commun et un dialogue facilité entre experts et citoyens ainsi qu'une visibilité renforcée des atouts du territoire et une gestion optimisée des ressources via le développement d'applications numériques ; - une amélioration de la qualité de vie des citoyens via la mise en œuvre de services innovants issus de l'exploitation conjointe des données publiques et de données produites par les usagers autour notamment de la géolocalisation en temps réel.
Date prévue de démarrage de l'opération	Date de signature du contrat
Date prévue de la fin de l'opération	18 mois à compter de la signature du contrat
Coût de l'opération	<p>Mise à disposition par la Région de la plateforme web mutualisée de libération et d'hébergement des données publiques en Auvergne http://opendata.auvergne.fr.</p> <p>Ingénierie d'accompagnement à la libération des données et à la prise en main de la plateforme prise en charge par la Région via l'intervention du CRAIG en tant que maître d'œuvre.</p>

PAYS DU VELAY
CONTRAT « AUVERGNE + »
3^{ème} GENERATION

Les fiches suivantes présentent, à titre d'information, les propositions du Pays et des EPCI. Elles ne sont pas contractuelles

Projets du Syndicat mixte du Pays du Velay

Document non contractuel

PAYS	Pays du Velay
Action présentée par	Syndicat mixte du Pays du Velay

1	Intitulé de l'opération	Développement et Aménagement d'aires de covoiturage et de parkings intermodaux sur le Pays
---	-------------------------	--

Objectifs de l'opération

Le Pays souhaite s'engager dans une politique volontariste en faveur des alternatives de déplacements à la voiture individuelle.

Il est donc prévu de réaliser une étude qui devra analyser le développement et l'aménagement des aires de covoiturage et des parking-relais intermodaux aux abords des gares. L'étude devra d'une part, préciser les conditions d'une bonne attractivité de ces aménagements, et d'autre part, localiser les sites opportuns à créer ou à étendre tant pour les aires de covoiturage que pour les parkings relais. Cette étude devra également préciser la faisabilité de tels aménagements, évaluer leur impact environnemental et faire des préconisations.

Description détaillée de l'opération

L'Etude pour la mise en place de projets innovants de transport (covoiturage, multimodalité...) se déroulera en deux phases :

Phase 1 : diagnostic sur les pratiques en matière de covoiturage, intermodalité voiture/transports en commun en lien avec l'état de l'offre routière et du transport collectif. Identification de sites pertinents pouvant accueillir des aires de covoiturage (spatialisation).

Phase 2 : propositions d'actions afin de développer les parkings relais intermodaux et aires de covoiturage. Évaluation des impacts environnementaux des projets. Préconisations sur les aménagements (aires de covoiturage + aménagement des gares). Propositions de mise en réseau via outils numériques et utilisations des plateformes de mise en relations

Liens avec la stratégie de développement du Pays

Cette action s'inscrit dans la stratégie générale du territoire, plus particulièrement :

- AXE 3 : un développement qui s'appuie sur la coopération entre les hommes et les territoires
- Mesure 5 : permettre la rencontre des acteurs à l'intérieur du territoire
- Résultat attendu 5.1 : le Pays s'intéresse à la mobilité des acteurs ; ensemble ils proposent des solutions nouvelles de déplacement à l'intérieur du territoire ou de communication nouvelle

La candidature Leader consacre également une fiche action à la structuration touristique et à la promotion des pratiques itinérantes et une sur la coopération sur les nouveaux modes de développement

Liens avec le SRADDT

ATTRACTIVITE	L'Auvergne, Nouveau monde, une Auvergne singulière, rayonnante, reconnue et attractive Une terre d'accueil et du vivre ensemble : complémentarités des offres		
NUMERIQUE	Lien avec le SRADDT : Encourager les nouvelles formes de mobilités et favoriser la collaboration en utilisant l'outil numérique de mise en relation <u>Initiatives similaires à l'action proposées connues en Auvergne ou en France :</u>		
TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	Orientation stratégique : L'Auvergne, une offre de plus durable, plus performante et plus accessible : une offre coordonnée, des réseaux et services interconnectés Mobilités plus durables.		
Maîtrise d'ouvrage	Syndicat mixte du Pays du Velay pour l'étude et EPCI concernés pour les travaux		
Localisation	Pays du Velay		
Partenariat	EPCI du territoire		
Date prévue de démarrage de l'opération	2016		
Date prévue de la fin de l'opération	2016 pour étude – 2017 pour travaux		
Coût de l'opération	30 000 € pour étude – Travaux : estimations avant étude 1 380 000 €.		
Type de dépenses			
Fonctionnement de l'équipement	Coût annuel		Pris en charge par
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	collectivités	montant	taux
	Autofinancement : Etude	6 000 €	20 %
	Région : Etude	9 000 €	30 %
	Département		
	État		
	Europe (FEADER) : Etude	12 000 €	40 %
Autres (à préciser)			

Document non contractuel

PAYS	Velay
Action présentée par	Syndicat Ferroviaire du Livradois-Forez
2	Intitulé de l'opération Pérennité de la ligne ferroviaire du Livradois-Forez
<i>Objectifs de l'opération</i>	
<p>Le Syndicat Ferroviaire a vocation à développer des solutions ferroviaires promouvant localement un changement de modèle vers une économie « bas carbone », plus durable.</p> <p>La gouvernance de ce réseau est un modèle de collaboration territoriale : le syndicat est composé des 11 communautés communes riveraines de la voie ferrée, ainsi que de la commune donnant accès au Réseau Ferré National. Les 148km de l'infrastructure se déploient sur 2 régions, 3 départements et 4 Pays (Vallée de la Dore, Velay, Lafayette, Forez). Ils supportent les trafics de 2 associations de trains touristiques.</p> <p>Les potentiels de mobilité que la voie ferrée du Livradois-Forez représente –que ce soit l'itinérance douce des voyageurs ou le report modal des marchandises- sont une opportunité pour le territoire et son attractivité. Les initiatives qui s'y développent permettent aux populations locales de se saisir</p>	
<i>Description détaillée de l'opération</i>	
<p>La ligne ferroviaire du Livradois-Forez est envisagée comme un espace polyvalent qui s'appuie sur un projet de territoire. La voie doit non seulement permettre des circulations touristiques de qualité, mais elle devra également favoriser le report modal des industries locales (bois, tresses, chimie). Plus marginalement, elle devient le lieu de manifestations culturelles (exposition « de Fer et Dore »), et un espace d'insertion sociale (chantier Bonneval).</p> <p>L'émergence de nouveaux projets de fret ou de tourisme constitue un élément indispensable du modèle économique du syndicat, qui tire une redevance des circulations ferroviaires.</p> <p>Une première étape au développement de la ligne du Livradois-Forez consistait à pérenniser les trafics existants et à rompre son isolement en restaurant l'accès au Réseau Ferré National (RFN) au niveau de Peschadoires (63). Pour renforcer l'effet « réseau », et développer des produits touristiques attractifs depuis La Chaise Dieu vers le Puy en Velay (et <i>vice versa</i>), une seconde connexion, -pour l'instant inopérante-, pourra être rénovée à Darsac.</p> <p>Des travaux d'infrastructures restent à intervenir pour continuer l'adaptation de l'offre en infrastructure par rapport aux nouvelles logiques territoriales du Velay. Le montant du programme de travaux pour l'ensemble du linéaire est estimé à 500 000€ pour les 3 prochaines années.</p>	
<i>Liens avec la stratégie de développement du PAYS</i>	

<i>Liens avec le <u>SRADDI</u></i>		
ATTRACTIVITE	<p>5. Valoriser des milieux, des patrimoines et des paysages remarquables.</p> <p>Maintenir une infrastructure riche d'ouvrages d'art (114 ponts, 13 Viaducs, 18 tunnels) + développer un train touristique plus ambitieux en adéquation la stratégie du PNR L-F, notamment dans l'offre de produits combinées « nature » (train + rando, train + visite guidée...)</p>	
NUMERIQUE	<p>Mise en place d'un Web SIG pour la gestion des opérations de maintenance de l'infrastructure (PN, Ouvrages d'Art...) mais aussi pour décrire les interconnexions avec d'autres réseaux exploités (routier), réseaux naturels (ruisseaux et rivières), circuits de loisirs [rando, VTT,...]).</p> <p>Ces informations sont libres d'accès sur le site http://train.parc-livradois-forez.org</p>	
TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	<p>2. Consolider le socle industriel et le hisser vers l'excellence</p> <p>Le Syndicat est retenu à l'appel à projet « Territoires à Energie Positive pour la croissance verte ».</p> <p>Le syndicat propose une alternative au tout routier, comme – rabattement ferroviaire de chalands pour le marché d'Ambert, Livraison rail-route de plaquettes bois aux chaudières sises à proximité de la voie...</p>	
Maîtrise d'ouvrage	Syndicat Ferroviaire du Livradois-Forez	
Localisation	Sur une 1ère portion de voie entre Monlet et Darsac soit 16 km. Puis sur une 2nde portion de voie entre Felines et Pontempeyrat, soit	
Partenariat	Europe, Etat, Région, Département, Parc Livradois-Forez	
Date prévue de démarrage de l'opération	Eté 2015	
Date prévue de la fin de l'opération	Printemps 2018	
Coût de l'opération	114 865€ suivant clé de répartition kilométrique (34km) appliquée au montant total des travaux programmés (500 000€)	
Type de dépenses	Achat/maintenance de matériel (dont roulant) + travaux de voie ferrée + restauration d'ouvrages d'arts et bâtiments.	
Fonctionnement de l'équipement	Coût annuel	Pris en charge par
	160 000€/ an de frais de fonctionnement	Syndicat Ferroviaire

Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	collectivités	montant	taux
	Autofinancement	22 973€	20%
	Région	34 469€	30%
	Département		
	État		
	Europe (préciser le fonds)	51 690€	45%
	Autres (à préciser)		

Document non contractuel

PAYS	Pays du Velay	
Action présentée par	Pays du Velay	
3	Intitulé de l'opération	Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie développement touristique et de marketing territorial à l'échelle du Pays du Velay

Objectifs de l'opération

Le Pays du Velay souhaite s'engager dans la réalisation d'une stratégie touristique et de marketing territorial afin de dégager une identité de territoire visant à favoriser le développement touristique et plus généralement le développement économique et l'attractivité du Pays du Velay.

Description détaillée de l'opération

Il s'agira d'une part de réaliser une étude visant à définir une stratégie touristique et de marketing territorial du territoire :

- réaliser un diagnostic précis du territoire, recenser les atouts des différents secteurs du territoire dans différents domaines et selon les publics à attirer : culture, petite enfance, santé, cadre de vie, loisirs, etc
- en dégager les points forts et les points faibles (analyse AFOM), recenser les manques à combler et qui devront faire l'objet d'actions à part entière, évaluer le potentiel touristique du Pays, ainsi que les enjeux ;
- réaliser un travail d'échange avec les acteurs locaux et les partenaires du Pays, faire émerger des projets innovants favorisant le développement touristique et économique et l'attractivité du territoire, et adapter les outils existants au territoire ;
- définir précisément le plan d'actions : les opérations et investissements à réaliser, les conditions de mise en œuvre et de fonctionnement, les maîtres d'ouvrages, en identifiant les mutualisations possibles, les moyens à mettre en œuvre et les ressources à mobiliser ;

La phase opérationnelle fait l'objet d'une fiche spécifique ci-après.

Liens avec la stratégie de développement du Pays

Cette action s'inscrit dans la stratégie générale du territoire, plus particulièrement :

- **Axe 3 : un développement qui s'appuie sur la coopération entre les hommes et les territoires**
- Mesure 6 : promouvoir une identité et une image à l'extérieur du territoire
- Résultat 6.2 : le Pays du Velay a engagé une démarche globale de marketing territorial et dispose d'outils de communication pour valoriser le territoire auprès de différentes cibles

- **Axe 1 : un développement économique qui s'appuie sur les richesses locales tout en étant tourné vers l'extérieur et l'avenir**
- Mesure 1 : développer l'accueil et les services aux entreprises existantes et potentielles
- Résultat 1.2 : le Pays a engagé une démarche de prospection d'entreprises et d'entrepreneurs en s'appuyant sur son dispositif de marketing territorial.
- Mesure 2 : favoriser les synergies entre les différents secteurs d'activités économiques
- Résultat 2.2 : le Pays soutient le développement de l'économie touristique et culturelle, en s'appuyant notamment sur ces ressources locales (agriculture, culture, nature, itinéraires, patrimoine bâti, etc)

<i>Liens avec le <u>SRADDT</u></i>	
ATTRACTIVITE	Amplifier la mobilisation autour d'une stratégie de marketing territorial régionale. Décliner la stratégie régionale de marketing territorial dans le projet
NUMERIQUE	<u>Lien avec le SRADDT</u> : utiliser les outils numériques pour promouvoir le Pays du Velay en France et à l'étranger (Internet, applications, etc) ainsi que dans l'animation du partenariat local (échanges de données, etc) : offre touristique plus visible et mise en réseau
TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	Utiliser les atouts naturels du territoire pour construire une image attrayante du territoire. Sensibiliser les élus et habitants à l'importance de ces atouts naturels
Maîtrise d'ouvrage	Pays du Velay pour la stratégie ; Pays et EPCI pour la phase opérationnelle
Localisation	Pays du Velay
Partenariat	Région Auvergne, MDDT, Offices de tourisme, CRDTA, ARDTA, EPCI.
Date prévue de démarrage de l'opération	Stratégie : 2015
Date prévue de la fin de l'opération	Stratégie : 2016
Coût de l'opération	Stratégie: 100 000 €
Type de dépenses	

Fonctionnement de l'équipement	Coût annuel		Pris en charge par
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	collectivités	montant	taux
	Autofinancement	30 000 €	20 %
	Région FRADDT Pays	30 000 €	30%
	Département		
	État		
	Europe (LEADER)	40 000 €	40%
	Autres (à préciser)		

Document non contractuel

PAYS	Pays du Velay	
Action présentée par	Pays du Velay	
4	Intitulé de l'opération	Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie développement touristique et de marketing territorial à l'échelle du Pays du Velay : phase opérationnelle

Objectifs de l'opération

Le Pays du Velay souhaite s'engager dans la réalisation d'une stratégie touristique et de marketing territorial afin de dégager une identité de territoire visant à favoriser le développement touristique et plus généralement le développement économique et l'attractivité du Pays du Velay.

Description détaillée de l'opération

Après avoir réalisé une étude visant à définir une stratégie touristique et de marketing territorial du territoire (cf. fiche action précédente), il s'agira de mettre en place les outils et dispositifs nécessaires à la mise en marché du territoire et de réaliser les investissements retenus par le plan d'actions, de former les acteurs du territoire (EPCI, Consulaires, Pays, etc) à l'utilisation des outils mis en place et à un discours « commun » sur l'attractivité du territoire.

Cette action devra être réalisée en partenariat étroit avec la Région Auvergne qui a mis en place un important dispositif de marketing territorial à décliner localement. Cette stratégie pourra être utilisée par les partenaires œuvrant dans d'autres domaines, par exemple le Comité d'Expansion Economique pour l'accueil d'entreprises..

Liens avec la stratégie de développement du Pays

Cette action s'inscrit dans la stratégie générale du territoire, plus particulièrement :

- **Axe 3 : un développement qui s'appuie sur la coopération entre les hommes et les territoires**
- Mesure 6 : promouvoir une identité et une image à l'extérieur du territoire
- Résultat 6.2 : le Pays du Velay a engagé une démarche globale de marketing territorial et dispose d'outils de communication pour valoriser le territoire auprès de différentes cibles

- **Axe 1 : un développement économique qui s'appuie sur les richesses locales tout en étant tourné vers l'extérieur et l'avenir**
- Mesure 1 : développer l'accueil et les services aux entreprises existantes et potentielles
- Résultat 1.2 : le Pays a engagé une démarche de prospection d'entreprises et d'entrepreneurs en s'appuyant sur son dispositif de marketing territorial.
- Mesure 2 : favoriser les synergies entre les différents secteurs d'activités économiques
- Résultat 2.2 : le Pays soutient le développement de l'économie touristique et culturelle, en s'appuyant notamment sur ces ressources locales (agriculture, culture, nature, itinéraires, patrimoine bâti, etc)

<i>Liens avec le SRADDT</i>			
ATTRACTIVITE	Amplifier la mobilisation autour d'une stratégie de marketing territorial régionale. Décliner la stratégie régionale de marketing territorial dans le projet		
NUMERIQUE	Lien avec le SRADDT : utiliser les outils numériques pour promouvoir le Pays du Velay en France et à l'étranger (Internet, applications, etc) ainsi que dans l'animation du partenariat local (échanges de données, etc) : offre touristique plus visible et mise en réseau		
TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	Utiliser les atouts naturels du territoire pour construire une image attrayante du territoire. Sensibiliser les élus et habitants à l'importance de ces atouts naturels		
Maîtrise d'ouvrage	Pays du Velay pour la stratégie ; Pays et EPCI pour la phase opérationnelle		
Localisation	Pays du Velay		
Partenariat	Région Auvergne, MDDT, Offices de tourisme, CRDTA, ARDTA, EPCI.		
Date prévue de démarrage de l'opération	Investissements : 2016		
Date prévue de la fin de l'opération	Investissements : 2018		
Coût de l'opération	Phase opérationnelle : 670 000 € - à définir précisément suite à l'étude		
Type de dépenses			
Fonctionnement de l'équipement	Coût	Pris en charge par	
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	collectivités	montant	taux
	Autofinancement	469 000 € à définir suite à l'étude	70%
	Région FRADDT Pays	201 000 € à définir suite à l'étude	30 %
	Département		
	État		
	Europe (LEADER)		
	Autres (à préciser)		

Document non contractuel

PAYS	Pays du Velay	
Action présentée par	Pays du Velay	
5	Intitulé de l'opération	Création et développement du réseau des voies vertes sur le Pays du Velay
<i>Objectifs de l'opération</i>		
<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter les retombées économique du tourisme sur le territoire du Pays du Velay – Améliorer l'efficacité des actions entreprises - Améliorer l'image du Pays et développer sa notoriété dans les régions voisines, en France et éventuellement à l'étranger - Proposer des produits touristiques nouveaux et de qualité. <p>Les enjeux étant de favoriser le développement touristique du Velay et d'améliorer l'attractivité du territoire pour les populations touristiques et locales.</p>		
<i>Description détaillée de l'opération</i>		
<p>La plupart des EPCI du territoire ont un projet de voie verte : Via Fluvia, Transcévenole, Voie verte de l'Agglo, La Bolène, etc.</p> <p>Il s'agit donc d'élaboration une stratégie de développement touristique spécifique afin de créer un réseau des voies vertes du territoire pour les mettre en cohérence à différents niveaux : liens physiques, promotion, communication, animations, gestion, etc.</p> <p>Cette phase d'étude permettra de définir une programmation globale de nouveaux investissements sur ces itinéraires en vue de créations ou d'extension ou autres.</p>		
<i>Liens avec la stratégie de développement du Pays</i>		
<p>Cette action s'inscrit dans la stratégie générale du territoire, plus particulièrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Axe 1 : un développement économique qui s'appuie sur les richesses locales tout en étant tourné vers l'extérieur et l'avenir - Mesure 2 : favoriser les synergies entre les différents secteurs d'activités économiques - Résultat 2.2 : le Pays soutient le développement de l'économie touristique et culturelle, en s'appuyant notamment sur ces ressources locales (agriculture, culture, nature, itinéraires, patrimoine bâti, etc) <p>La candidature Leader consacre également une fiche action à la structuration touristique et à la</p>		
<i>Liens avec le SRADDT</i>		
ATTRACTIVITE	<p>Création de nouveaux services</p> <p>Disposer d'outils pour accueillir des populations qui potentiellement éprouveront le désir de venir s'installer durablement sur le Pays du Velay</p>	

NUMERIQUE	<u>Lien avec le SRADDT</u> : utiliser le numérique dans les produits touristiques, dans les méthodes de communication, ainsi que dans l'animation du partenariat local (échanges de données, etc) : offre touristique plus visible et mise en réseau		
TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	Limitation de l'artificialisation des espaces naturels et agricoles, principaux attraits touristiques du territoire permettant le développement de produits touristiques adaptés à la clientèle. Découverte douce du territoire.		
Maîtrise d'ouvrage	Syndicat mixte du Pays du Velay		
Localisation	Pays du Velay		
Partenariat	les EPCI, les offices de tourisme, la MDDT, le CRDTA, etc.		
Date prévue de démarrage de l'opération	Fin 2015		
Date prévue de la fin de l'opération	Mi 2016		
Coût de l'opération	40 000 € ingénierie – travaux : à définir lors de l'étude		
Type de dépenses	Ingénierie externe et travaux		
Fonctionnement de l'équipement	Coût annuel		Pris en charge par
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	collectivités	montant	taux
	Autofinancement	8 000 €	20 %
	Région	16 000 €	40 %
	Département		
	État		
	Europe :LEADER	16 000 €	40 %
Autres (à préciser)			

Document non contractuel

PAYS	Pays du Velay	
Action présentée par	Pays du Velay	
6	Intitulé de l'opération	Définition d'une stratégie numérique et des outils numériques à mettre en place pour participer au développement du territoire.

<i>Objectifs de l'opération</i>	
<p>Le Pays du Velay souhaite s'engager dans un déploiement des outils numérique au service du territoire pour accélérer le développement et la croissance économique et renforcer l'attractivité des territoires, en améliorant la qualité de vie des habitants et des entreprises, en valorisant nos patrimoines (culturels, naturels, touristiques, en favorisant l'accès aux services et de permettre plus généralement la modernisation de l'action publique. Il s'agit aussi de valoriser les infrastructures déployées sur le territoire.</p>	
<i>Description détaillée de l'opération</i>	
<p>Il s'agira d'une part de réaliser une étude visant à définir une stratégie numérique du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - se coordonner et définir ensemble, à l'échelle du Pays, les besoins ; - réaliser un diagnostic précis du territoire, en dégager les points forts et les points faibles (analyse AFOM), ainsi que les enjeux ; - échanger avec les acteurs locaux, de faire émerger des projets innovants favorisant le développement et l'attractivité du territoire, d'adapter des outils existants au territoire ; - définir précisément le plan d'actions : les opérations et investissements à réaliser, les conditions de mise en œuvre et de fonctionnement, les maîtres d'ouvrages, en identifiant les mutualisations possibles, les moyens à mettre en œuvre et les ressources à mobiliser. <p>La phase opérationnelle fait l'objet d'une fiche spécifique ci-après.</p>	
<i>Liens avec la stratégie de développement du Pays</i>	
<p>Le numérique est une thématique transversale à la stratégie du Pays. On le retrouve dans les 3 axes de la stratégie.</p>	
<i>Liens avec le <u>SRADDT</u></i>	
ATTRACTIVITE	<p>Le numérique est un outil au service de l'attractivité à travers l'économie, l'environnement et le cadre de vie notamment.</p>

NUMERIQUE	<u>Lien avec le SRADDT :</u> Doit permettre de réussir l'ambition numérique du territoire. <u>Initiatives similaires à l'action proposées connues en Auvergne ou en France :</u> Les exemples sont nombreux, en France comme à l'international. Nous essayerons de nous concentrer sur des territoires similaires au		
TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	L'étude investira tous les thèmes, et notamment celui de la TEE, afin d'envisager des outils permettant de favoriser ces transitions (ex : bâtiments, mobilité, etc.).		
Maîtrise d'ouvrage	Etude : Pays du Velay		
Localisation	Pays du Velay		
Partenariat	EPCI du territoire, partenaires économiques locaux, acteurs du territoires		
Date prévue de démarrage de l'opération	Etude : 2015		
Date prévue de la fin de l'opération	Etude : 2016		
Coût de l'opération	Etude : 100 000 €		
Type de dépenses			
Fonctionnement de l'équipement	Coût		Pris en charge par
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	collectivités	montant	taux
	Autofinancement	60 000 € étude	60 %
	Région FRADDT	40 000 € étude	40%
	Département		
	État		
	Europe (FEDER)		
	Autres (à préciser)		

Document non contractuel

PAYS	Pays du Velay	
Action présentée par	Pays du Velay	
7	Intitulé de l'opération	Définition d'une stratégie numérique et des outils numériques à mettre en place pour participer au développement du territoire : phase opérationnelle

<i>Objectifs de l'opération</i>	
<p>Le Pays du Velay souhaite s'engager dans un déploiement des outils numérique au service du territoire pour accélérer le développement et la croissance économique et renforcer l'attractivité des territoires, en améliorant la qualité de vie des habitants et des entreprises, en valorisant nos patrimoines (culturels, naturels, touristiques, en favorisant l'accès aux services et de permettre plus généralement la modernisation de l'action publique. Il s'agit aussi de valoriser les infrastructures déployées sur le territoire.</p>	
<i>Description détaillée de l'opération</i>	
<p>Après avoir réalisé une étude visant à définir une stratégie numérique du territoire (cf. fiche action précédente), il s'agira de réaliser des investissements retenus comme pertinents à la suite de cette phase d'étude. Il s'agira d'étudier les divers outils et dispositifs qui pourraient être mis en place sur le territoire et notamment ceux lié aux services, au tourisme, à l'éducation et à la santé, ainsi que la mise en place d'outils de gestion pour les collectivités.</p>	
<i>Liens avec la stratégie de développement du Pays</i>	
<p>Le numérique est une thématique transversale à la stratégie du Pays. On le retrouve dans les 3 axes de la stratégie.</p>	
<i>Liens avec le <u>SRADDT</u></i>	
ATTRACTIVITE	<p>Le numérique est un outil au service de l'attractivité à travers l'économie, l'environnement et le cadre de vie notamment.</p>

NUMERIQUE	<u>Lien avec le SRADDT :</u> Doit permettre de réussir l'ambition numérique du territoire. <u>Initiatives similaires à l'action proposées connues en Auvergne ou en France :</u> Les exemples sont nombreux, en France comme à l'international. Nous essayerons de nous concentrer sur des territoires similaires au		
TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	L'étude investira tous les thèmes, et notamment celui de la TEE, afin d'envisager des outils permettant de favoriser ces transitions (ex : bâtiments, mobilité, etc.).		
Maîtrise d'ouvrage	Investissement retenus : à définir par l'étude		
Localisation	Pays du Velay		
Partenariat	EPCI du territoire, partenaires économiques locaux, acteurs du territoire		
Date prévue de démarrage de l'opération	Investissements : 2016		
Date prévue de la fin de l'opération	Investissements : 2018		
Coût de l'opération	Investissements : à définir suite à l'étude		
Type de dépenses			
Fonctionnement de l'équipement	Coût		Pris en charge par
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	collectivités	montant	taux
	Autofinancement	Investissements : à	60%
	Région FRADDT	Investissements : à définir	40 %
	Département		
	État		
	Europe (FEDER)		
	Autres (à préciser)		

Document non contractuel

PAYS	Pays du Velay	
Action présentée par	Pays du Velay	
8	Intitulé de l'opération	« Open data » (en regard de la conditionnalité numérique portant sur la libération des données publiques)
Objectifs de l'opération		
<p>Les objectifs visés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le renforcement de la transparence démocratique sur le territoire, dans le prolongement de la Loi « CADA » de 1978 d'accès aux documents administratifs ; - La modernisation de l'action publique sur le territoire grâce au partage des connaissances et des ressources documentaires entre collectivités au service d'une stratégie concertée ; - la création des conditions favorables au développement économique sur le territoire grâce au développement de nouveaux services et d'applications innovantes reposant sur l'utilisation de ces données et le croisement avec d'autres données, publiques ou non. 		
Description détaillée de l'opération		
<p>Dans un premier temps, il est proposé de libérer un premier ensemble constitué a minima de 5 jeux de données*. Le service SIG de la Communauté d'agglomération du Puy en Velay a mis en place le Géoportail du Velay, https://opendata.agglo-lepuyenvelay.fr/ permettant de moissonner les données vers la plateforme Opendata de la Région.</p> <p>Les données du Pays du Velay seront donc libérées via ce géoportail local vers la plateforme Opendata de la Région.</p> <p>Pour ce faire, plusieurs actions sont mises en place selon le déroulé suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - participation à la réunion de sensibilisation Open Data sur le Pays, organisée par le CRAIG (Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique), en tant que maître d'œuvre pour la Région sur l'application de la conditionnalité numérique liée à la « libération des données publiques » ; cette réunion ayant lieu au niveau du Pays à l'attention des élus et des agents du Pays et des Communautés de Communes concernées ; - saisie de la fiche d'identification des données publiques libérables à court-terme au niveau de la collectivité (avec a minima 5 jeux de données) ; - participation à l'atelier pratique, organisé par le CRAIG au niveau du Pays, pour accompagner : <ul style="list-style-type: none"> o à la structuration des jeux de données au format Open Data ; o à la libération des jeux de données sur la plateforme web mutualisée mise à disposition par la Région http://opendata.auvergne.fr** ; <p>Rmq : la collectivité prépare en amont un fichier a minima, parmi les 5 jeux de données libérables à court terme, pour mise en application durant l'atelier de la structuration et de la libération du jeu de données ;</p> - libération du 1er jeu de données lors de l'atelier pratique, ou à défaut dans le mois suivant l'atelier pratique si le jeu de données requiert une validation complémentaire avant libération ou un formatage spécifique au niveau de certains champs ; - libération des 4 autres jeux de données dans les 18 mois à partir de la signature du contrat Auvergne + 3^{ème} génération avec la Région. - Seront ainsi libérés, dans les 18 mois à partir de la signature du contrat avec la Région, les jeux de données suivants : <p>Titre du 1er jeu de données : Les élus du Syndicat mixte du Pays du Velay</p> <p>Titre du 2^e jeu de données : La liste des marchés publics du Syndicat mixte du Pays du Velay</p> <p>Titre du 3^e jeu de données : LEADER : liste des bénéficiaires</p>		

Description détaillée de l'opération (suite)

- **au-delà de cette phase de lancement**, chaque jeu de donnée fera l'objet d'une **mise à jour selon la fréquence retenue** lors de sa structuration ; par ailleurs une libération **d'autres jeux de données**, en lien notamment avec le suivi des opérations programmées dans le cadre de la stratégie de territoire, sera possible tout au long de la durée du contrat Auvergne+, et ce **avec l'accompagnement à distance du CRAIG** (assistance mail et/ou téléphone).

*Hors données touristiques alimentant directement le Système Régional d'Information Touristique, piloté par le CRDTA (Comité Régional de Développement Touristique d'Auvergne), à partir des saisies effectuées notamment au niveau des Offices de Tourisme ; ces données feront l'objet d'un import automatisé sur la plateforme <http://opendata.auvergne.fr>, et ce à l'échelle régionale et selon une fréquence quotidienne.

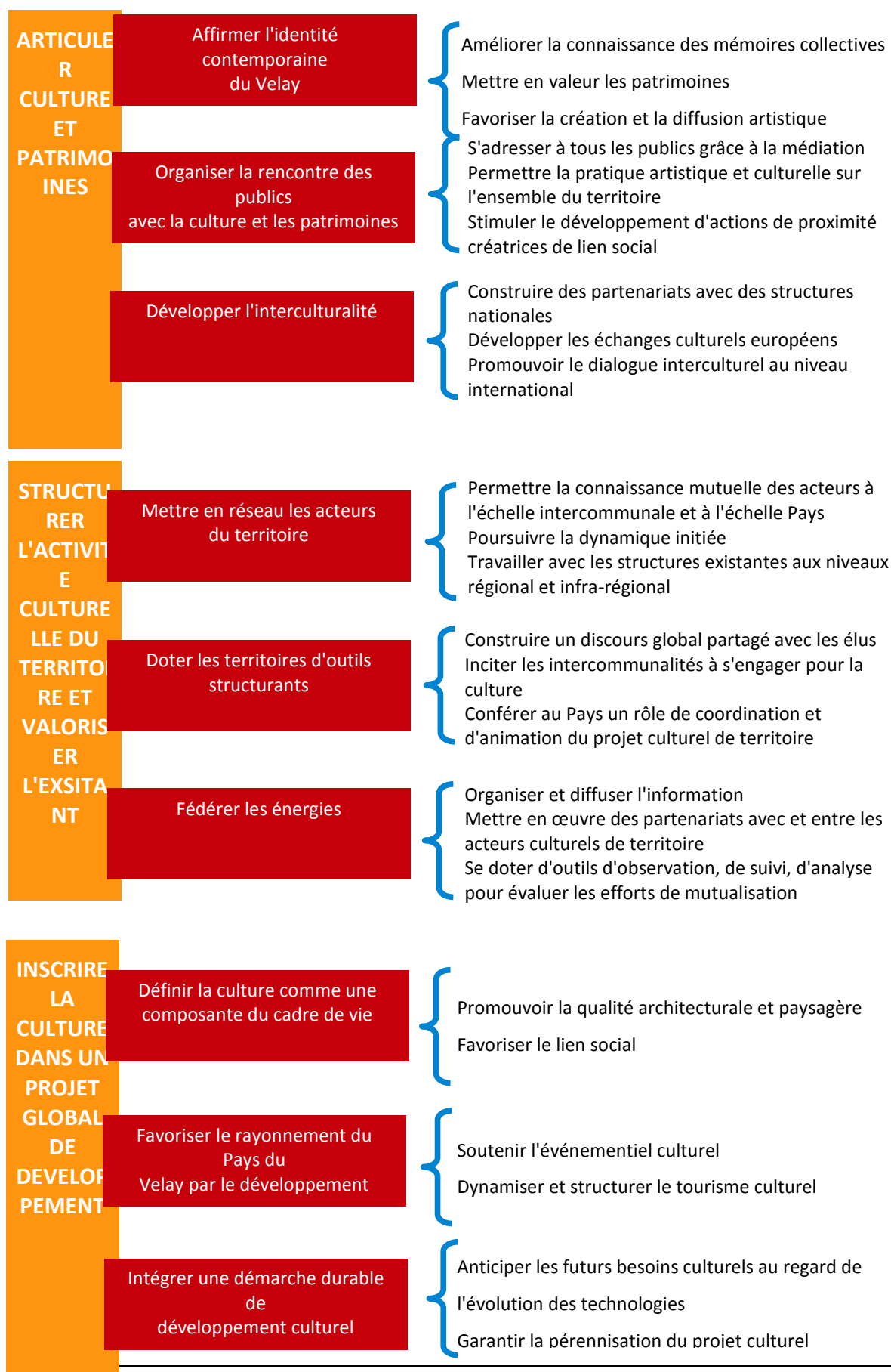
**Un travail est en cours sur la plateforme web <http://opendata.auvergne.fr> tant sur le plan graphique, pour la positionner comme la plateforme ouverte des données publiques en Auvergne, que sur le plan technique pour assurer une remontée automatique de toutes les données auvergnates vers la plateforme ouverte des données publiques françaises <http://datagouv.fr> et réciproquement.

Liens avec le SRADDT

NUMERIQUE	<p>Les enjeux autour de la libération des données publiques sont très fortement ressortis des ateliers du SRADDT comme sous-tendant les ambitions numériques autour des 3 piliers qui feront de l'Auvergne un territoire attractif et différencié par rapport aux autres régions :</p> <ul style="list-style-type: none">- une économie forte, créatrice des emplois de demain, via le développement de nouveaux services fondés sur la compilation, l'analyse et le croisement des données entre elles, ce qui constitue ce qu'on appelle communément le big data- un environnement préservé et valorisé, via la diffusion et le partage de données favorisant une meilleure connaissance du patrimoine naturel et culturel commun et un dialogue facilité entre experts et citoyens ainsi qu'une visibilité renforcée des atouts du territoire et une gestion optimisée des ressources via le développement d'applications numériques ;- une amélioration de la qualité de vie des citoyens via la mise en œuvre de services innovants issus de l'exploitation conjointe des données publiques et de données produites par les usagers autour notamment de la géolocalisation en temps réel.
Date prévue de démarrage de l'opération	Date de signature du contrat
Date prévue de la fin de l'opération	18 mois à compter de la signature du contrat
Coût de l'opération	<p>Mise à disposition par la Région de la plateforme web mutualisée de libération et d'hébergement des données publiques en Auvergne http://opendata.auvergne.fr.</p> <p>Ingénierie d'accompagnement à la libération des données et à la prise en main de la plateforme prise en charge par la Région via l'intervention du CRAIG en tant que maître d'œuvre.</p>

VOLET CULTUREL
DU PAYS DU VELAY

Projet culturel du Pays du Velay : axes stratégiques, objectifs stratégiques et opérationnels



PAYS DU VELAY			
Bénéficiaire	Objet	Dates de l'opération	Subvention votée
Volet événementiel			
Centre Artistique du Monastier	27 ^{ème} festival La musique des cuivres	7 au 13 août	10.000 €
Association Festival Folklorique Interfolk du Puy-en-Velay	51 ^{ème} festival Interfolk	20 au 26 juillet	6.500 €
Association Festival des Rencontres Culturelles des Hauts Plateaux de Fay sur Lignon	17 ^{ème} Festival sur Lignon	6 au 9 août	1.500 €
Association Rêve de foin	17 ^{ème} festival Nuits de rêve	10 au 14 juillet	4.000 €
Association Jazz en Velay	4 ^{ème} festival automne Jazz en Velay	21 septembre au 4 octobre	850 €
Association Artistique et Culturelle de Craponne (AACC)	10 ^{ème} édition des Mélodies sur Arzon	13 au 18 juillet	1.000 €
Association Alègre Médiéval	23 ^{ème} édition de la Fête médiévale	18 et 19 juillet	1.000 €
Cercle Artistique et Poétique d'Auvergne (CAPA)	36 ^{ème} salon international artistique de Haute-Loire	8 au 22 août	1.500 €
La Maison pour tous de Chadrac	5 ^{ème} festival des Mauvaises graines	14 au 18 avril	2.000 €

Centre Départemental des Musiques et Danses Traditionnelles de Haute Loire (CDMDT 43)	11 ^{ème} festival Les nuits basaltiques	29 juillet au 1 ^{er} août	3.500 €
Association Son Lumière Théâtre Saint Germain	spectacle son et lumière "De l'encre à la lumière" (biennal)	30 juillet au 2 août	3.000 €
Total subvention Pays du Velay			34.850 €

VOLET INGENIERIE
DU PAYS DU VELAY

L'ingénierie sur le Pays

Le Pays est l'interlocuteur principal de la Région Auvergne dans la mise en œuvre du contrat Auvergne + 3^{ème} génération. La coordinatrice du Pays en charge du suivi de ce contrat sera l'interface entre la Région et les EPCI ainsi que les maîtres d'ouvrages des opérations programmées.

Le Pays :	Description des ressources humaines existantes (en ETP)	
Pays du Velay	<p>- Coordinatrice : Laurence VIGNAL (1ETP)</p> <p>Anime le réseau des techniciens des EPCI</p> <p>Assure le relais entre la Région et les EPCI</p> <p>Coordonne la mise en œuvre, le suivi, et l'évaluation des actions engagées sous maîtrise d'ouvrage du Pays et les actions engagées au niveau Pays et mises en œuvre par les EPCI et les différents maîtres d'ouvrage ; aide au montage des dossiers</p> <p>Anime le Conseil Culturel Territorial chargé du volet culturel du contrat Auvergne +</p> <p>- Chargé de mission Accueil de nouvelles populations et Chargé de mission Accueil de professionnels de la santé dans le cadre de la candidature du Pays à l'Appel à projet Massif (1,5 ETP prévus).</p> <p>Le Pays dispose en outre de :</p> <p>Animateur LEADER (1 ETP)</p> <p>Gestionnaire LEADER (0.8 ETP)</p> <p>Chargée de mission SCoT (1 ETP)</p>	

Rôle de l'ingénierie dans les EPCI :

- Assurer le suivi administratif et financier des dossiers inscrits au Contrat Auvergne ; coordonner leur mise en œuvre au plan technique ; s'assurer que les règles prévues au contrat sont respectées.
- Participer au réseau des agents de développement du Pays et aux actions portées par le Pays (LEADER, politique d'accueil du territoire, etc).
- Mettre en œuvre les moyens nécessaires à la conduite de l'évaluation du contrat Auvergne +

Communauté de communes du Pays de Cayres Pradelles	Directrice : Roselyne Serres Agent de développement : Emmanuelle Fontanille
Communauté de communes du Pays de Craponne	Directeur : Jean-Philippe Berger Chargée de mission Accueil et développement : Charlène Duvernois
Communauté de communes de l'Emblavez	Directrice : Brigitte Falgoux Chargée de développement : Sophie Meyer
Communauté de communes du Meygal	Directrice : Lydie Janin Chargée de missions : Nathalie Latil
Communauté de communes du Pays du Mézenc et de la Loire Sauvage	Directrice : Carole Jeanjean
Communauté de communes des Portes d'Auvergne	Directeur : M. Jean-Pierre Beyssac Agent de développement : Noëlle Champarnaud
Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay	Directrice Administration Générale : Nicole Jammes Et l'ensemble des services , notamment service finances, services techniques (ingénierie, informatique et SIG, aménagement et urbanisme, etc)

Chaque intercommunalité du territoire s'est dotée de moyens humains selon ses possibilités financières et sa stratégie de développement. Ainsi, certains EPCI disposent, pour le suivi du contrat, de moyens plus importants que d'autres (chargés de missions ou services thématiques).

Concernant le Pays, il a été souhaité que le Pays fonctionne avec un minimum d'effectifs tout en s'appuyant sur les EPCI et le réseau d'acteurs du Pays, qui est donc indispensable pour apporter des compétences à défaut d'ingénierie spécialisée.

Ainsi le Pays s'appuie sur les consulaires, les services du Département, les établissements publics du territoire, les services déconcentrés de l'Etat et les réseaux associatifs notamment.

Le Pays peut également s'appuyer sur les outils proposés par l'ARDTA : formations et interventions ponctuelles de cabinets externes sur des problématiques spécifiques.

Les compétences externes impliquées pour réaliser le programme d'actions :	Contenu et nature de la prestation : gratuite ou payante, convention,...
Régionaux : ARDTA Le Transfo CRDTA	Partenariats
Départementaux : Département de la Haute-Loire CAUE et Espace Info Energie..... IUT du Puy Chambre de commerce Chambre de métiers Chambre d'agriculture Comité d'expansion économique Maison Départementale du Tourisme (MDDT) Comité de promotion des produits agricoles Comité Dép. Randonnée Pédestre Haute-Loire Musique Danse (HLMD) PNR Livradois Forez PNR Monts d'Ardèche PNR préfig. Sources et Gorges de l'Allier ...	Partenariat Conventions en cours de formalisation Partenariats
Locaux : Les Offices de Tourismes Les médiathèques/ bibliothèques ...	Partenariats
Nationaux : Direction Départemental des Territoires CAF/ MSA / PMI Agence Régionale de Santé ADEME Pôle Emploi Mission Locale ...	Partenariats

Besoins en ingénierie identifiés (financés par du FRADDT) :

Ingénierie 1 :	Coordination du Pays
Contenu Organisation, lien avec les partenaires, Pays et EPCI	Anime le réseau des techniciens des EPCI Assure le relais entre la Région et les EPCI Coordonne la mise en œuvre, le suivi, et l'évaluation des actions engagées sous maîtrise d'ouvrage du Pays et les actions engagées au niveau Pays et mises en œuvre par les EPCI et les différents maîtres d'ouvrage ; aide au montage des dossiers Anime le Conseil Culturel Territorial chargé du volet culturel du contrat Auvergne + Animation et gestion du Syndicat mixte
Maître d'ouvrage	du Pays du Velay
Lieu	Pays du Velay
Date de début et de fin	2015 - 2018
Fiches-actions concernées	L'ensemble du contrat
Coût	166 500 €
Cofinancements	Région : 60% (FRADDT Pays – convention ingénierie)
Lien avec les priorités (1 et/ou 2) et les conditionnalités (attractivité, TEE, numérique)	Lien général avec l'ensemble des priorités et conditionnalités.

Ingénierie 2 :	Animateur du FABLAB
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> - La médiation et assistance dans le domaine des technologies liées à la fabrication numérique pour faciliter l'accès de tous aux valeurs, aux principes, aux services, aux outils et à la capacité d'innovation de la fabrication numérique ; - L'animation et la gestion technique du FabLab au quotidien ; - La mise en place et le développement d'activités de formation et d'accompagnement à la fabrication et à l'innovation à destination des acteurs économiques locaux ; - Le développement d'activités de communication et de promotion visant à accroître la visibilité du FabLab auprès des acteurs du Pays du Velay, de France, et du réseau mondial des FabLab ; - L'organisation de groupes de travail thématiques selon les besoins ; - Le développement de nouveaux outils pour faciliter la fabrication numérique ; - La création d'une charte et de protocoles d'utilisation du

	FabLab ; - La mise en place et la mise à jour d'un site Web wiki public détaillant l'équipement du FabLab et ses conditions d'utilisation.
Maître d'ouvrage	Syndicat mixte du Pays du Velay
Organisation, lien avec les partenaires, Pays et EPCI	En cours de définition.
Lieu	Pays du Velay
Date de début et de fin	fin 2015 – fin 2018
Fiches-actions concernées	Marketing territorial
Coût	154 500 €
Cofinancements	Région 80 100 € (FRADDT Pays – convention ingénierie)
Lien avec les priorités (1 et/ou 2) et les conditionnalités (attractivité, TEE, numérique)	Conditionnalité numérique

Contrat Auvergne + 3ème génération
- Volet ingénierie -
Prévisionnel - juin 2015

Dépenses		Financements			
		Montant annuel	Montant sur 3 ans	taux	
Coordination du Pays	166 500 €				
<i>Salaire chargé : 44 500 €/an</i>	<i>133 500 €</i>	Conseil régional*	33 300 €	99 900 €	60,00%
<i>Frais de déplacement : 2000 €/an</i>	<i>6 000 €</i>	Autofinancement	22 200 €	66 600 €	40,00%
<i>Frais de structure : 9000 €/an</i>	<i>27 000 €</i>	Total coordination Pays	55 500 €	166 500 €	100%
Animation du FABLAB	154 500 €				
<i>Salaire chargé : 44 500 €/an</i>	<i>133 500 €</i>	Conseil régional*	26 700 €	80 100 €	51,84%
<i>Frais de déplacement : 2000 €/an</i>	<i>6 000 €</i>	Autofinancement	24 802 €	74 407 €	48,16%
<i>Frais de structure : 5000 €/an</i>	<i>15 000 €</i>	Total animation FABLAB	51 502 €	154 507 €	100%
Total sur 3 ans	321 000 €	Total Région	60 000 €	180 000 €	56%

Le FABLAB du Velay

Présentation et objectifs visés

➤ Le fablab, outil d'exploration de la nouvelle économie

Les techniques de fabrication assistées par ordinateur changent les méthodes de production. La structure s'appuiera sur les compétences de partenaires locaux identifiés pour conseiller mais aussi former les futurs porteurs de projet à la diversité des approches possibles de création de valeurs. Le fablab ambitionne ainsi d'aider des porteurs de projets à transformer leurs idées, concepts et compétences en activités, mais aussi d'accompagner des entreprises existantes à anticiper et à faire évoluer leurs approches du marché.

➤ Le fablab, créateur de lien social

La pratique ouverte de la fabrication numérique permettra de recréer du lien social entre les jeunes et de renforcer les liens intergénérationnels. La nature tangible, visible et utilisable immédiatement de la réalisation renforce la reconnaissance des pairs et donc par voie de conséquence l'estime de soi, ce qui permet aux personnes de se sentir capables non seulement de réaliser d'autres projets, mais de constater qu'elles ont été capables d'apprendre de nouveaux savoirs pourtant considérés comme « savants » ou d'apanage de spécialistes.

➤ Le fablab comme lieu de pédagogie et d'éducation

Le Fablab participera à la dynamique de formation conjointe entre l'ESPE (ex-IUFM), CANOPEE et l'IUT de l'Université d'Auvergne. Il sera adossé au triptyque formation, recherche et valorisation, créateur de valeur ajoutée par l'innovation.

Un partenariat avec l'IUT du Puy-en Velay dans le cadre du Projet Auvergne Alternance d'Excellence (A2EX) sera réalisé. Ce projet, porté par le PRES Clermont Université, se décline sur trois campus dont celui du Puy en Velay : L'imagerie numérique et la réalité virtuelle, facteur de croissance endogène et exogène au service d'un territoire et d'une expertise à portée nationale. Le projet vise à positionner le site du Puy-en-Velay non seulement sur la scène nationale des sites de formation à bac + 5 liés à l'image, mais aussi et surtout comme un site référant en imagerie numérique par la voie de l'alternance. Le budget total du projet montant s'élève à 4M€ (3M€ pour la construction des bâtiments et 1M€ pour l'achat d'équipement matériel pour la plateforme technologique). Une partie du matériel de la plateforme technologique sera utilisée pour le fonctionnement du FabLab.

Enfin, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, des fiches et des ateliers pratiques pourront être développés, en collaboration avec l'ESPE et les ateliers CANOPE, et proposés aux enseignants des écoles de l'agglomération du Puy-en-Velay afin d'enseigner aux élèves les rudiments de la fabrication numérique.

➤ Le FabLab pour redynamiser l'économie locale

Les techniques de fabrication assistées par ordinateur changent les méthodes de production. La structure s'appuiera sur les compétences de partenaires locaux identifiés pour conseiller mais aussi former les futurs porteurs de projet à la diversité des approches possibles de création de valeurs. Le FabLab ambitionne ainsi d'aider des porteurs de projets à transformer leurs idées, concepts et compétences en activités, mais aussi d'accompagner des entreprises existantes à anticiper et à faire évoluer leurs approches du marché. Ainsi, la prestation externe fournira une méthodologie d'accompagnement individuel d'entreprises locales identifiées dans l'analyse des opportunités offertes par la fabrication numérique.

➤ Le FabLab pour la valorisation du patrimoine

Les outils technologiques disponibles au sein du FabLab permettront de développer des dispositifs innovants de médiation culturelle et touristique pour la valorisation du patrimoine local. Une attention particulière sera être portée sur les problématiques d'accessibilité numérique et de gestion du handicap. L'étude devra fournir un benchmark des initiatives et répondre aux questions suivantes : quels services à mettre en place pour les personnes handicapées en musée ? Quelles médiations pour accompagner les personnes handicapées dans les usages des nouvelles technologies ?

Enfin, plus généralement, il s'agira de :

- Communiquer pour mobiliser une large catégorie d'acteurs des secteurs culturels, touristiques, économiques, etc ...
- Mailler le territoire par l'essaiage ou le déploiement multi-sites des projets issus du Fab Labs

Autres besoins en ingénierie identifiés (non financés par du FRADDT) :

- **Chargé de mission Accueil de nouvelles populations et**
- **Chargé de mission Accueil de professionnels de la santé** dans le cadre de la candidature du Pays à l'Appel à projet Massif

- **Conseil en Energie Partagé**

Un service spécifique aux petites et moyennes collectivités consistant à partager les compétences en énergie d'un technicien spécialisé.

Cela permet aux collectivités n'ayant pas les ressources internes suffisantes, de mettre en place une politique énergétique maîtrisée, et d'agir concrètement sur leur patrimoine pour réaliser des économies.

Missions du « conseil en énergie partagé » :

→ **Réaliser des bilans énergétiques**

Effectuer l'inventaire du patrimoine de la collectivité ; rassembler l'ensemble des données nécessaires à la réalisation d'un bilan énergétique sur les 3 dernières années :

- Visite sur site
- Relevés de consommations
- Données de facturation
- Mise en place d'un tableau de bord personnalisé de suivi de consommations énergétiques
- Assistance à la saisie des données
- Rédaction et présentation de rapports-bilan identifiant les gisements potentiels d'économies et les actions possibles pour les valoriser.

→ **Passer à l'action**

L'analyse des consommations énergétiques relevées et leur suivi continu permettent de détecter les éventuelles dérives ou erreurs de facturation.

Des mesures ne nécessitant pas ou peu de dépenses peuvent être engagées :

- Optimisation des conditions tarifaires
- Mise en œuvre d'une régulation
- Adaptation des consommations à l'usage
- ...

Ces analyses permettent également de prévoir des travaux visant à économiser l'énergie ou à changer de mode d'énergie.

→ **Une mission s'inscrivant dans la durée**

Le Conseil en Énergie Partagé a pour vocation d'incarner la compétence énergie au sein des communes :

- Il est l'interlocuteur de la collectivité et accompagne la stratégie énergie pour faire des choix judicieux.
- Il intervient dans les phases de préparation et de réalisation des projets (en rénovation ou en neuf).

Le conseil en énergie partagé sera porté par le CAUE de la Haute-Loire.

Attractivité

Réponse à l'appel à projet Massif central « Accueil de nouvelles populations » 2015

Les diagnostics réalisés au niveau du Pays ou d'EPCI montrent que l'attractivité est l'enjeu prioritaire pour l'avenir de ce territoire.

C'est pourquoi, lors de son comité syndical du 30 mars 2015, le Pays du Velay a validé son engagement dans une politique active d'accueil de nouvelles populations et de professionnels de la santé.

Le Pays du Velay a ainsi candidaté à l'appel à projet Massif central « Accueil de nouvelles populations » 2015. Compte tenu des éléments de diagnostic, la stratégie présentée à l'échelle du Pays se base sur :

4. Une finalité :

- Agir en faveur d'un regain démographique et économique

5. Des objectifs stratégiques :

- Développer le potentiel d'attractivité du territoire,
- Revitaliser le territoire par la création – reprise d'entreprise,
- Créer un cadre et une méthode favorable à l'accueil et au maintien de nouveaux arrivants.

Certains éléments du diagnostic ont amené le Pays du Velay à avoir également une stratégie ciblée en direction de secteurs d'activités particuliers ; c'est le cas dans le domaine de la santé.

Ainsi, le Pays présente une stratégie commune (qui respecte les objectifs cités ci-dessus) déclinée sous 2 volets complémentaires :

- Une stratégie **Accueil de nouvelles populations dite « généraliste »** (tous secteurs d'activités confondus)
- Une stratégie spécialisée sur **l'Accueil de Professionnels de Santé**, qui fera l'objet d'une prospection particulière et ciblée.

6. Des objectifs stratégiques :

Le programme opérationnel présenté dans le tableau en page suivante permet d'avoir une vision globale de la stratégie et des actions qui y seront menées.

Ces actions font quant à elles l'objet d'éléments plus précis dans les fiches actions présentées dans le dossier de candidature.

En répondant à l'AAP Massif central, le Pays du Velay s'engage dans **la démarche qualité Accueil** et mettra en œuvre les outils nécessaires, comme cela est explicité dans la candidature, avec l'appui de l'ARDTA : recrutement de 2 chargés de mission Accueil dont un qui sera responsable qualité, engagement dans la démarche de certification, utilisation d'OCAPA, etc.

SYNTHESE DE L'ACTION SUR L'ACCUEIL (2015 - 2018)

BUT	Objectifs stratégiques	Mesures opérationnelles	Actions
Agir en faveur d'un regain démographique et économique	1- Développer le potentiel d'attractivité du territoire	1.1 Valoriser l'offre de service existante	1. Communication Elaborer des supports de communication complémentaires pour promouvoir la démarche et l'installation sur le Pays du Velay: - à destination des professionnels de santé - à destination de l'accueil en général sur le pays du Velay 2. Relation Médias Faire connaître les actions développées en faveur de l'accueil (actifs et santé) ainsi que sur les actions sur le logement, les services enfance jeunesse, monde associatif... qui couvrent tous les besoins des familles sur le Pays du Velay
		1.2 Mutualiser les actions de promotion du territoire	1. Faire savoir et afficher Poursuivre et développer la tenue de stands dans les manifestations locales, à l'échelle du Pays et en partenariat avec les Offices de Tourisme. L'entrée touristique et loisirs étant une entrée privilégiée et complémentaire à la politique d'accueil puisqu'elle met en avant le cadre de vie. 2. Sites Internet - Création d'un site satellité au Pays à destination de la recherche de professionnels de santé et de l'accueil en général
		1.3 Encourager la mise en place d'ambassadeurs du territoire afin d'accueillir les porteurs de projets.	1. Sensibiliser et Echanger - Réunions d'information et de sensibilisation à la question de l'Accueil envers les élus locaux - Rencontre avec les professionnels de santé et institutions pour sensibiliser sur la démarche ciblée santé. 2. Formaliser un réseau d'ambassadeur Accueil général + santé - Benchmark - Mettre en place un comité d'accueil chargé du suivi de l'accueil des nouveaux installés.
	2. Revitaliser le territoire par l'arrivée de nouveaux actifs	2.1 Structurer l'offre d'accueil	1. Phase de Recensement / diagnostic Cette phase permet d'avoir une bonne connaissance du réseau et des besoins du territoire. Elle permet d'affiner et d'orienter les actions en fonction des enjeux ciblés. - Pour la santé, cela concernera les besoins en matière de santé - Pour l'accueil d'actifs, cela concernera la détection de filières pouvant être développées, le recensement de locaux pouvant être qualifiés... 2. Qualification de ces offres Cette phase concerne le suivi et l'accompagnement des réflexions qui peuvent émerger à la suite de cet état des lieux. Le chargé de mission devra intégrer ces réflexions (simple participation) afin de pouvoir faire le lien sur l'accueil d'actifs ou de professionnel qui découleraient de ces projets.
		2.2 Imaginer de nouveaux potentiels d'activités et nouvelles formes de travail	Réalisation d'une étude par des étudiants ou un cabinet spécialisé afin de faire émerger une idée innovante ou répondant à un besoin en termes d'attractivité (sur la filière santé et/ ou accueil d'actifs)
		2.3 Prospector et accompagner des porteurs de projets à l'installation	1. Primo-accueil des porteurs de projets et des cédants. Ce travail se fera en partenariat permanent avec les territoires du Pays, les organismes techniques spécialisés, l'ARDTA et entre les 2 chargés de mission. Une actions spécifique sur l'accompagnement des porteurs "d'idée" sera mise en place avec le BGE Auvergne afin d'accompagner ce public vers la construction d'un projet de création ou reprise d'entreprise 2. Votre Avenir sur un Pays Il s'agira de transférer l'expérience et la méthode de cette opération, aux collectivités du Pays du Velay pour organiser une manifestation similaire visant à promouvoir l'installation sur le territoire. 3. Prospection: Démarche volontariste de porteurs de projets Utilisation des outils à disposition Actions de prospection mis en place par l'ARDTA Participation à des forums spécialisés (notamment sur la santé)
	3. Créer un cadre et une méthode favorable à l'accueil et au maintien des nouveaux arrivants	3.1 Animation et mise en réseau de l'ensemble des acteurs partenaires de la politique d'accueil	1. Réunions régulières regroupant les partenaires du Pays et élus, acteurs locaux, référents sur l'accueil pour faire le point sur l'avancement des actions et des porteurs de projet. 2. Mutualisation des outils et études Massif Central (participation aux séminaires et aux études Massif Central)
		3.2 Recrutement d'un chargé de mission Accueil Santé et d'un chargé de mission Accueil d'Actifs.	Recrutement de chargé de mission
		3.3 Engagement dans la démarche qualité	Mettre en place et respecter la procédure qualité dans l'objectif d'obtenir la certification Formation aux outils et aux responsabilités liées à la démarche Participation aux réunions du réseau

Annexes

ANNEXE 1 : Règlement financier Conseil régional d'Auvergne

ANNEXE 2 : Référentiel éco-conditionnalité

ANNEXE 1

RÈGLEMENT FINANCIER ET COMPTABLE DE LA RÉGION AUVERGNE

ARTICLE 1 : APPLICATION

Les dispositions du présent règlement se substituent à celles définies par la Délibération n° 07-2131 des 25 et 26 juin 2007.

ARTICLE 2 : NATURE ET BÉNÉFICIAIRES DES AIDES RÉGIONALES

Les subventions régionales sont attribuées pour participation au financement d'équipements collectifs présentant un intérêt régional direct, ou au financement des dépenses de fonctionnement liées à des opérations d'intérêt régional direct. L'autorité compétente peut exiger leur remboursement si leur affectation se révèle en définitive différente de celle ayant justifié leur attribution.

ARTICLE 3 : MODALITÉS DE CALCUL

Les subventions régionales sont forfaitaires et définitives, même si leur montant est calculé par application d'un pourcentage à un montant de devis estimatif accepté ou, le cas échéant, à un montant de dépense subventionnable. Toutefois, si la dépense finale réelle se révèle inférieure de 10 % ou plus à l'estimation de la dépense subventionnable, le montant de la subvention en est diminué d'autant. Pour les subventions dont le montant est supérieur à 152.500 euros, il ne sera pas fait application des alinéas précédents et le montant de la subvention sera strictement calculé au prorata des dépenses réalisées. Dans le cas d'un financement exceptionnel à 100 %, la subvention versée ne pourra être supérieure à la dépense réelle. Pour les opérations bénéficiant d'un cofinancement européen au titre du programme Compétitivité régionale et emploi 2007/2013, le montant de la subvention sera strictement calculé au prorata des dépenses, quel que soit le montant de la subvention.

ARTICLE 3 BIS : ÉCO-CONDITIONNALITÉ

Des critères d'éco-conditionnalité sont appliqués à certains programmes. Ces critères sont définis par l'Assemblée régionale ou la Commission Permanente, agissant par délégation. Pour ces programmes, l'attribution d'une aide régionale et ses modalités de versement sont conditionnées par le respect de ces critères.

ARTICLE 4 : COMMENCEMENT D'EXÉCUTION

La décision attributive de subvention doit intervenir avant tout commencement d'exécution de l'opération à subventionner. Le commencement d'exécution est réputé constitué par l'acte juridique créant entre le maître d'ouvrage et l'entrepreneur ou le fournisseur, une obligation contractuelle définitive (ordre de service, bon de commande...) ou dans le cas de travaux réalisés en régie directe, par la constitution d'approvisionnement ou le début d'exécution des travaux.

Il est précisé que les acquisitions de terrains préalables à des travaux ne constituent pas un début d'exécution de ceux-ci. Les délibérations en Assemblée Plénière fixant les modalités d'attribution des aides dans le cadre d'un programme particulier peuvent prévoir des dispositions différentes.

Il en est de même de l'Assemblée Plénière ou de la Commission Permanente lors de l'attribution d'une aide. Pour ce qui concerne les opérations bénéficiant d'un cofinancement européen au titre du programme Compétitivité régionale et emploi 2007/2013, celles-ci pourront avoir débuté avant la décision attributive de subvention, la date d'éligibilité des dépenses étant celle de l'accusé de réception initial.

ARTICLE 5 : CONTENU DE L'ACTE ATTRIBUTIF

Chaque acte attributif de subvention indique l'identification du bénéficiaire, les caractéristiques de l'opération subventionnée, le montant de la dépense subventionnable, ainsi que le montant de la subvention et éventuellement le mode de calcul et les réserves particulières. En cas de plafond, il convient de préciser le montant de la dépense subventionnable plafonnée ou le montant de la subvention plafonnée. Dans le cas

d'un montant de dépense subventionnable plafonnée, la totalité de la subvention pourra être versée dès lors que le plafond est atteint et que l'opération est terminée.

ARTICLE 6 : DÉLAI DE DÉBUT D'EXÉCUTION

Le maître d'ouvrage, bénéficiaire d'une décision attributive de subvention, doit engager l'opération dans un délai de un an à compter de la date de l'acte attributif de subvention. A défaut de réception par les services de la Région Auvergne avant expiration du délai ci-dessus mentionné de tous documents (ordres de service, bons de commande, attestations...) justifiant le début d'exécution, la décision d'octroi de subvention sera annulée. Toutefois, si le maître d'ouvrage en fait la demande motivée avant le terme du délai sus-indiqué, le Conseil Régional d'Auvergne ou la Commission Permanente peut éventuellement prolonger le délai de début d'exécution pour une période qui ne peut excéder un an, non renouvelable, à compter de l'échéance précédente. Cette prorogation n'a pas pour effet de modifier les dispositions relatives à la caducité, prévues à l'article 8.

Pour ce qui concerne les opérations bénéficiant de financements publics multiples, le délai d'un an court à compter de la date de la dernière notification d'attribution de subvention.

Les délibérations en Assemblée Plénière fixant les modalités d'attribution des aides dans le cadre d'un programme particulier peuvent prévoir des dispositions différentes.

Pour ce qui concerne les opérations bénéficiant d'un cofinancement européen au titre du programme Compétitivité régionale et emploi 2007/2013, le délai de début d'exécution est ramené à six mois à compter de la notification de la convention attributive de subvention. Ce délai pourra être rallongé, par avenant à la convention, sur décision du Président du Conseil Régional d'Auvergne, sur demande justifiée du bénéficiaire avant expiration de ce délai.

ARTICLE 7 : VERSEMENT DE LA SUBVENTION

· EN INVESTISSEMENT

Le versement de l'aide régionale se fait sur justification du service fait, attesté par la fourniture à la Région Auvergne de l'un des documents suivants : facture visée, acquittée et certifiée conforme par le maître d'ouvrage, décompte définitif des travaux établi par l'entrepreneur ou l'architecte, visé, acquitté et certifié conforme par le maître d'ouvrage, mémoire de travaux effectués en régie visé et certifié conforme par le maître d'ouvrage, attestation originale des organismes de contrôle, etc...

L'aide régionale peut faire l'objet de versements intermédiaires.

· Des acomptes peuvent être versés sur justificatifs (décomptes, factures, mémoires de travaux en régie...) au fur et à mesure de l'avancement de l'opération (avancement des travaux ou exécution des fournitures). Ces acomptes sont des "à valoir" et non des versements acquis au maître d'ouvrage. Au cas où les travaux ou l'exécution des fournitures ne seraient pas menés à leur terme, ou si les acomptes étaient affectés à des travaux ou à des fournitures auxquels ils n'étaient pas destinés, le solde ne sera pas versé, et le reversement du montant des acomptes perçus pourra être demandé sur décision de l'Assemblée Plénière ou de la Commission Permanente agissant sur délégation. Aucun acompte ne peut être inférieur à 10 % du montant total de l'aide, exception faite du dernier versement qui constitue le solde.

· Pour les maîtres d'ouvrage publics (Collectivités Territoriales et Établissements Publics) et pour les subventions dont le montant est égal ou supérieur à 15.250 euros, une avance représentant 20 % du montant de la subvention pourra être mise à leur disposition sur demande de leur part et sur production d'une copie certifiée conforme de l'ordre de service portant référence au marché (date, numéro et montant) ou des devis ou du bon de commande au fournisseur ; si les sommes ainsi justifiées ne portent pas sur la totalité de la dépense subventionnable, l'avance sera calculée en fonction du montant de la dépense effectivement engagée. Le paiement du complément de la subvention interviendra selon les modalités indiquées ci-avant. Les modalités d'intervention spécifiques à chaque programme, si elles en fixent les conditions de versement, peuvent prévoir des dispositions différentes.

· EN FONCTIONNEMENT

Les subventions régionales attribuées pour participer au financement des dépenses de fonctionnement d'intérêt régional sont versées sur simple demande du bénéficiaire ou dans les conditions prévues par les délibérations, les décisions ou les conventions qui les instituent.

ARTICLE 7 BIS :

"En cas de cession d'un bien immobilier subventionné, dans un délai de dix ans suivant le versement de l'aide, le bénéficiaire de la subvention devra reverser la totalité des sommes perçues".

ARTICLE 8 : CADUCITÉ

Toute subvention ou part de subvention restant à verser sera annulée si les pièces justificatives exigibles pour son paiement n'ont pas été fournies à la Région Auvergne dans un délai de trois ans à compter de la date de l'arrêté attributif de subvention, ou dans le cas d'un financement multiple de la date de la dernière notification d'attribution de subvention sur le projet. L'annulation d'une aide financière fait l'objet d'une notification. Les modalités d'intervention spécifiques à chaque programme peuvent prévoir une durée de validité différente. L'Assemblée Plénière ou la Commission Permanente peuvent modifier la durée de validité de l'aide régionale, soit lors de l'attribution de l'aide, soit avant son terme normal, si le bénéficiaire en fait la demande et qu'elle apparaît suffisamment motivée.

Pour ce qui concerne les opérations bénéficiant d'un cofinancement européen au titre du programme Compétitivité régionale et emploi 2007/2013, le délai de caducité sera ramené à deux ans à compter de la date de l'accusé de réception initial, ou au plus tard de la date de la notification de la convention attributive de subvention, sauf prorogation accordée par avenant sur décision du Président du Conseil Régional d'Auvergne, pour une période ne pouvant excéder deux ans, sur demande motivée du bénéficiaire avant expiration du délai initial.

ARTICLE 9 : VALIDITÉ

Le présent règlement financier est applicable à toute subvention attribuée à compter du 1^{er} juillet 2010. Il sera publié au recueil des actes administratifs de la Région d'Auvergne et pourra être consulté sur le site internet de la Région Auvergne "www.cr-auvergne.fr".

ARTICLE 10 : MODALITÉS D'APPLICATION EN MATIÈRE D'INFORMATION ET DE PUBLICITÉ RELATIVES AUX INTERVENTIONS FINANCIÈRES DE LA RÉGION

Le bénéficiaire d'une aide régionale doit mentionner ce concours financier par des mesures d'information et de publicité visant à faire apparaître clairement l'intervention régionale, assurer la transparence envers le bénéficiaire potentiel et final du programme concerné, et ainsi mieux informer l'opinion publique. Les mesures d'information et de publicité doivent être prévues par le bénéficiaire lors de :

- la publication de tout document,
- l'organisation de manifestations publiques (conférence de presse, inauguration, plaque commémorative, portes ouvertes, salons, ...). Les dates des manifestations et des inaugurations, la conception des cartons d'invitation, devront être déterminées avec l'accord préalable de la Région Auvergne,
- l'acquisition d'équipements et/ou la réalisation de travaux,
- les actions de formation et d'aides au conseil,
- et toute autre action relative à l'opération subventionnée.

Le service instructeur de la demande de subvention, au sein de la Région Auvergne, est tenu informé des mesures proposées. Celles-ci doivent faire l'objet d'une validation express. En tant que partenaire financier, la Région Auvergne devra toujours apparaître comme partie invitante au même titre que les autres contributeurs au projet. Les mesures d'information et de publicité incombent au bénéficiaire de l'aide financière régionale. Les mesures d'information et de publicité demandée par la Région Auvergne seront communiquées avec la notification d'attribution de la subvention. Le contrôle du respect des règles se fait à l'occasion de toutes visites sur place, à chaque demande d'acompte et au moment du versement du solde, par la fourniture de tout document prouvant le respect des obligations (photos datées, documents divers, ...). En cas de non-respect de ces règles, le versement de la subvention pourra être suspendu tant que les dispositions faisant apparaître l'aide financière régionale ne seront pas effectivement prises par le bénéficiaire, voir également entraîner l'annulation de ladite subvention.

ANNEXE 2

Eco-conditionnalité

Les critères d'éco-conditionnalité énergétique s'appliquent à tous les bâtiments financés par la Région, à l'exception des bâtiments non couverts par la réglementation thermique, à savoir :

Bâtiments neufs (arrêté du 26 octobre 2010, article 1^{er})

- les constructions provisoires prévues pour une durée d'utilisation de moins de deux ans ;
- les bâtiments et parties de bâtiment dont la température normale d'utilisation est inférieure ou égale à 12 °C ;
- les bâtiments ou parties de bâtiment destinés à rester ouverts sur l'extérieur en fonctionnement habituel ;
- les bâtiments ou parties de bâtiment qui, en raison de contraintes spécifiques liées à leur usage, doivent garantir des conditions particulières de température, d'hygrométrie ou de qualité de l'air, et nécessitant de ce fait des règles particulières ;
- les bâtiments ou parties de bâtiment chauffés ou refroidis pour un usage dédié à un procédé industriel ;
- les bâtiments agricoles ou d'élevage.

Bâtiments existants (décret n° 2007-363 du 19 mars 2007, section V)

- les bâtiments ou parties de bâtiments dans lesquels il n'est pas utilisé d'énergie pour réguler la température intérieure,
- les constructions provisoires prévues pour une durée d'utilisation égale ou inférieure à deux ans,
- les bâtiments indépendants dont la surface hors œuvre brute [...] est inférieure à 50 m²,
- les bâtiments à usage agricole, artisanal ou industriel, autres que les locaux servant à l'habitation, qui ne demandent qu'une faible quantité d'énergie pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire ou le refroidissement,
- les bâtiments servant de lieux de culte,
- les monuments historiques classés ou inscrits à l'inventaire en application du code du patrimoine, lorsque l'application des dispositions [du décret susmentionné] aurait pour effet de modifier leur caractère ou leur apparence de manière inacceptable.

Pour tous les autres bâtiments susceptibles d'être financés au titre des contrats Auvergne+, les critères sont précisés ci-après ; à noter que certains programmes sectoriels peuvent avoir des exigences renforcées.

Pour les bâtiments neufs soumis à réglementation thermique (RT) 2012

Les aides sont conditionnées :

- à la réalisation d'une étude thermique réglementaire démontrant le respect de la RT 2012 ;
- à la mise en place d'une démarche de qualité de l'étanchéité à l'air dès la conception du projet et comprenant notamment un test d'étanchéité une fois le bâtiment hors d'eau et hors d'air.

Pour les bâtiments existants

Les aides sont conditionnées :

- à la réalisation d'au moins une intervention parmi les cinq postes listés ci-dessous
- et au respect du niveau d'exigence demandé dans le même tableau :

Poste	Intervention	Caractéristique thermique	Exigences
Poste 1 Isolation de la toiture	Toitures terrasse	Résistance additionnelle	> 5 m ² K/W
	Planchers de combles perdus	Résistance additionnelle	> 7 m ² K/W
	Rampants de toiture de pente < 60°	Résistance additionnelle	> 7 m ² K/W
Poste 2 Isolation des murs	Murs en contact avec l'extérieur et rampants de toiture de pente > 60°	Résistance additionnelle	> 3,5 m ² K/W si ITE ⁸ > 5 m ² K/W si ITI
	Murs en contact avec un volume non chauffé	Résistance additionnelle	> 3 m ² K/W si ITE > 4 m ² K/W si ITI
Poste 3 Isolation du plancher bas	Planchers bas	Résistance additionnelle	> 2,4 m ² K/W
Poste 4 Parois vitrées	Parois vitrées	- Coefficient de transmission thermique (U _w des fenêtres)	U _w < 1,7W/m ² K et S _w > 0,36
		- Facteur de transmission solaire (S _w fenêtres)	U _w < 1,3W/m ² K et S _w > 0,30
Poste 5 Ventilation	VMC performante		<u>Bâtiments tertiaires :</u> Respect des critères de performance des fiches standardisées BAT-TH-23, 24 ou 26 (quelle que soit la surface des bâtiments). <u>Bâtiments résidentiels :</u> Respect des critères de performance des fiches standardisées BAR-TH-25 à BAR-TH-27 (quelle que soit la surface des bâtiments).

Outre les pièces habituelles demandées au titre des modalités de chaque programme, les dossiers soumis à la Région devront ainsi comporter les pièces suivantes :

Pour les bâtiments neufs soumis à réglementation thermique (RT) 2012 :

⁸ ITE : Isolation thermique par l'extérieur / ITI : Isolation thermique par l'intérieur.

- fiche de renseignements de la Région, indiquant les besoins bioclimatiques, la consommation conventionnelle d'énergie et le confort d'été, ainsi que l'engagement du maître d'ouvrage à mettre en place une démarche de qualité de l'étanchéité à l'air (dont test intermédiaire),
- fourniture du récapitulatif standardisé de l'étude thermique simplifiée. (Pour les bâtiments neufs ou partie nouvelle de bâtiment, le contenu standardisé de cette synthèse est décrit à l'annexe II de l'arrêté du 11 octobre 2011).

Pour les bâtiments existants :

- fiche de renseignements de la Région, indiquant l'intervention ou les intervention(s) retenue(s) par le maître d'ouvrage.
- fourniture des devis détaillant les caractéristiques thermiques de la ou des intervention(s) retenue(s) parmi les 5 postes listés ci-dessus. Le devis devra reprendre chaque élément du tableau ci-dessus : poste traité, intervention réalisée, niveau de performance de l'intervention.

Exemple :

Poste	Intervention	Performance
Poste 2 Isolation des Murs	Isolation thermique par l'Extérieur : 16 cm de polystyrène rapporté sur façade	R = 4 m ² K/W

Le versement du solde de la subvention régionale, correspondant à minima à 30 % du montant de cette dernière, est conditionné à la fourniture :

Pour les bâtiments neufs soumis à réglementation thermique (RT) 2012 :

- des résultats du test d'étanchéité à l'air intermédiaire exigé,
- de l'attestation de la prise en compte de la réglementation thermique à l'achèvement des travaux (RT 2012 pour le neuf et RT Global pour les bâtiments existants), réalisée par l'une des personnes mentionnées à l'article R111-20-4 du Décret n°2011-544 du 18 mai 2011.

Pour les bâtiments existants : des factures acquittées détaillant les mêmes éléments que les devis présentés lors de la demande d'aide.